L'ANNÉE LITURGIQUE
A ROME

OU RENSEIGNEMENTS

SUR LES SAINTS, LES RELIQUES, LES FÊTES, LES ÉGLISES,
LES DÉVOTIONS POPULAIRES
ET LES TRADITIONS PIEUSES DE LA VILLE ÉTERNELLE,

PAR

Mgr. X. BARBIER DE MONTAULT,
CAMÉRIER D'HONNEUR DE SA SAINTETÉ.

SCIRE . NOSTRUM . REMINISCI.

CINQUIÈME ÉDITION.

ROME,
CHEZ JOSEPH SPITHOEVER,
LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE D'ESPAGNE, 85.

1870.



L'ANNÉE LITURGIQUE

A ROME

LEIPSIC: IMPRIMERIE DE B. G. TEUBNER.

INTRODUCTION.

Les renseignements liturgiques, que je publie aujourd'hui pour la cinquième fois, grâce à la bienveillante sympathie des étrangers, s'adressent indistinctement à toutes les personnes qui font le voyage de la ville éternelle, cherchant dans ses souvenirs, ses reliques et ses cérémonies un aliment à leur piété et à leur foi.

Voici sommairement ce que j'ai tenté de réaliser dans cet ouvrage:

PLAN. — Son unité est fractionnée en plusieurs chapitres, dont les titres respectifs indiquent suffisamment l'objet. Conformément à l'ordre rigoureux et logique du Missel Romain, les fêtes se classent, selon qu'elles sont *fixes* ou *mobiles*, dans le PROPRE DES SAINTS, espèce de calendrier perpétuel, ou dans le PROPRE DU TEMPS qui varie, chaque année, pour son point de départ.

Groupées précédemment autour du nom de chaque saint, les reliques se retrouvent groupées différemment autour du nom de chaque église; de là l'INVENTAIRE.

Suivent ces longues listes qu'un chantre lit aux fidèles, du haut d'une tribune, aux jours si solennels et si émouvants des OSTENSIONS. J'y ai joint, comme complément, l'indication des jours d'*ostension* des GRANDES RELIQUES de S. Jean de Latran, de S. Pierre et de Ste Croix-en-Jérusalem.

Un *Glossaire* des mots liturgiques ou locaux employés dans le cours de l'ouvrage, m'avait été demandé instamment. J'ai fait droit à cette juste réclamation et de plus j'ai réuni dans cette même partie la plupart des notes éparpillées autrefois au bas des pages.

Enfin, j'ai terminé par la liste alphabétique de tous les Saints mentionnés par l'*Année liturgique*.

Ayant sans cesse à parler des mêmes choses, j'ai dû m'astreindre à des formules générales. Ce n'est ni gai ni littéraire, je le sais bien, mais j'ai visé à une plus grande commodité pour le voyageur, qui n'aime pas perdre son temps à lire des phrases.

EXACTITUDE. — Écrire un livre avec d'autres livres est aussi facile que commode; le travail vaut en conséquence bien souvent tout juste ce qu'il a coûté. Je n'avance rien que je n'aie vu, car j'ai tenu à constater toutes choses par moi-même, et je préfère le reproche de l'omission involontaire à celui de l'inexactitude. Garant du passé, que j'ai épié avec sollicitude pendant quinze années presque consécutives, je dirais: *tel sera l'avenir*, si l'avenir n'était parfois soumis à des changements imprévus.

HEURES DES OFFICES. — L'heure que j'indique pour le commencement des offices ne sera peut-être pas toujours mathématiquement l'heure vraie. Qu'on veuille bien ne pas trop m'imputer à tort un retard qui tient un peu aux habitudes italiennes. J'ai dû, pour être compris, noter l'heure suivant l'horloge française, à laquelle se conforment d'ailleurs maintenant presque toutes les horloges de Rome.

FÊTES. — Les fêtes, journalières et populaires, se remarquent au son multiplié des cloches, au luxe et à l'élégance des décors de l'église, au buis et à la verdure répandus dans les nefs et au seuil de la porte d'entrée, au luminaire nombreux et varié qui entoure les reliques et l'autel, et à une véritable profusion de richesses matérielles et artistiques. Aussi elles ont un charme inexprimable qui justifie l'empressement avec lequel s'y rendent les étrangers. — Deux solennités coïncident quelquefois ensemble; l'une aura nécessairement le pas sur l'autre: ainsi l'Annonciation tombant dans la semaine sainte sera remise au premier jour vacant après Pâques; un anniversaire se rencontrant avec un dimanche sera ajourné au lundi, etc. Il y a donc des fêtes renvoyées à d'autres temps que ceux indiqués pour leur célébration ordinaire. Je ne puis que signaler ici ces cas fortuits, sans m'y arrêter davantage.

MUSIQUE. — Les édits des Cardinaux-Vicaires se sont toujours efforcé de maintenir la musique dans la sphère

d'idées et d'harmonie qui conviennent à l'Église. Toutefois, la chapelle Sixtine, primant les chœurs de S. Jean de Latran et de S. Pierre, a toutes nos préférences, parce que, immuable dans ses traditions, soit qu'elle interprète une cantilène de S. Grégoire, soit qu'elle exécute un motet de Palestrina, elle a le rare secret de captiver nos sens et d'élever notre cœur à Dieu.

RELIQUES. — Je ne discute point l'authenticité des milliers de reliques que j'énumère et qui sanctifient le sol de Rome; je croirais en cela attaquer la sagesse et l'esprit de lumière de l'Église, qui propose à notre vénération des reliques qu'elle-même a discernées, au temps de Benoît XIV surtout, et séparées des reliques douteuses ou apocryphes. Il est plus prudent de croire simplement que de douter et discuter, souvent hors de propos et sans connaissance suffisante de la question. Il n'est point d'église ni de fête où l'on n'expose quelques reliques; les citer toutes, sans excepter la moindre parcelle, eût été un hors-d'oeuvre. Le lecteur comprendra que c'est assez de lui mettre sous les yeux la liste des reliques insignes, celles qui subsistent dans leur état naturel, comme les corps, les têtes, les bras, les jambes, les pieds, etc. Ordinairement le reliquaire les laisse à découvert, et, en s'approchant de l'autel, ou aidé par les étiquettes et les inscriptions qui les accompagnent, on les distingue parfaitement.

TRADITIONS. — Les traditions n'acquièrent de certitude morale et ne sont de nature à former conviction qu'après mûr examen. Plus elles sont nombreuses, plus leur origine est éloignée, plus leur objet est lointain, plus alors l'étude en est difficile et ardue. Entre des centaines qui volent de bouche en bouche, j'ai choisi les plus avérées et celles que les auteurs les plus anciens et les plus savants confirment de leur autorité, comme Piazza, Mazzolari, Lunadoro et autres, qui sont entre les mains de tout le monde.

INDULGENCES. — N. S. disait à Ste Brigitte que Rome était la *terre du pardon*. A voir la liste interminable des indulgences que les Papes ont successivement accordées à ses principaux sanctuaires, on le croit sans peine. Je ne les ai certes pas toutes indiquées; je me suis arrêté aux plus communes et aux plus précieuses, prenant pour règle de n'en point admettre d'autres que celles qui sont annoncées publiquement, affichées, les jours

de fête, aux portes des églises ou inscrites dans leurs nefs sur le marbre. Le décret émané de la Sacrée Congrégation des Indulgences, en date du 14 avril 1856, m'a forcé à être très-circonspect sur ce sujet.

Puisse l'*Année liturgique*, dont on connaît maintenant la substance et le but, continuer à répondre aux vœux et aux besoins de tous! Puisse-t-elle aussi contribuer pour sa part, bien faible peut-être, à faire aimer et respecter Rome, seconde patrie des chrétiens, comme on aime et respecte une mère!

FONCTIONS
ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

FONCTIONS ORDINAIRES.

Fonctions quotidiennes.

A Ste Madeleine, au Quirinal, 5 h.[1]) du matin, exposition du S. Sacrement pour toute la journée et bénédiction, une heure avant l'Ave Maria. — A S. Marcel et à Ste Marie *in Via*, 5 h. ½ du matin, récitation du chapelet de Notre-Dame des Sept-Douleurs pendant la messe et bénédiction avec le saint Ciboire. — A Ste Marie *della Pace*, 11 h., messe votive de la Ste Trinité. — A Ste Marie *in Cosmedin* et à S. Barthélemy des Bergamasques (Place Colonne), une heure avant l'Ave Maria, chant des litanies de la Ste Vierge. — A l'oratoire du P. Caravita, près S. Ignace, une demi-heure après l'Ave Maria, sermon et récitation de diverses prières.

Fonctions hebdomadaires.

Dimanche. A S. Pierre, communion à la grand'messe par le diacre et le sous-diacre, ainsi qu'aux principales fêtes de l'année. — Dans les églises paroissiales, 8 ou 9 h., messe paroissiale et explication de l'évangile du jour par le curé. — Grand'messe, 10 h., à S. Louis des Français, dans les églises collégiales et les couvents d'hommes. —

---

1) *Nous indiquerons desormais par leurs seules initiales les mots suivants: h., heure; I. de ... a. et ... q., indulgence de ... ans et ... quarantaines de jours; I. P., indulgence plénière.*

A S. Jean de Latran, 9 h. ½, procession autour de la basilique pendant le chant des litanies des Saints et grand'-messe. — Dans les oratoires des diverses confréries, 10 h., chant des matines et laudes de l'office du S. Sacrement ou de la Ste Vierge, lecture du Martyrologe et messe basse; le soir, bénédiction du S. Sacrement. — A Ste Madeleine, 11 h., exposition du S. Sacrement et bénédiction. — Au Gesù, deux heures avant l'Ave Maria, explication de la sainte Ecriture, exposition et bénédiction du S. Sacrement. — Chemin de la croix, deux heures avant l'Ave Maria, au Colisée, à Ste Marie-des-Miracles (Place du Peuple) et aux Stigmates. — A Ste Marie *dell'Anima,* depuis le premier Dimanche de novembre jusqu'à la fin du mois de juin, sermon en langue allemande, 10 h.

Lundi. Aux SS. Apôtres et à Ste Marie *in Ara Cœli,* 10 h., messe conventuelle et exposition du S. Sacrement. — A S. André *della Valle,* I. P. applicable aux âmes du purgatoire.

Mardi. Aux SS. Côme et Damien, 10 h., messe conventuelle et exposition du S. Sacrement. — A S. Roch *a Ripetta,* une heure avant l'Ave Maria, exposition du S. Sacrement et récitation du chapelet.

Mercredi. A Ste Marie-Transpontine, 10 h., messe conventuelle et exposition du S. Sacrement. — A S. Nicolas *ai Cesarini,* une heure avant l'Ave Maria, exposition du S. Sacrement et récitation des sept allégresses de N. D. du Carmel.

Jeudi. A Ste Marie *in Aquiro,* 7 h. du matin, exposition du S. Sacrement, messe basse, chant du Pange lingua et bénédiction. — Aux SS. Apôtres, messe conventuelle et exposition du S. Sacrement, 10 h. — A S. Théodore, après la messe, le jeudi et le dimanche, bénédiction des enfants et des adultes malades avec la relique du saint.

Vendredi. A Ste Marie *in Via,* 11 h., exposition du S. Sacrement et récitation de la couronne de N.-D. des Sept-Douleurs. — Dans toutes les paroisses, trois heures avant l'Ave Maria, son de la cloche, en mémoire de la mort de N. S. Benoît XIV, par bref du 23 décembre 1740, accorde 100 jours d'indulgence aux fidèles, qui réciteront alors à genoux 5 *Pater* et *Ave* pour la conversion des pécheurs. — Au Colisée, deux heures avant l'Ave Maria, sermon et chemin de la croix. — A S. Thomas *in Parione,* à S. François *a Ripa* et à Ste Lucie *del Gonfalone,* une heure avant l'Ave Maria, bénédiction du S. Sacrement.

— A S. Jérôme de la Charité, une heure avant l'Ave Maria, chemin de la croix et bénédiction avec la vraie croix.

Samedi. A S. Jean des Florentins, dans la matinée, messe contre la foudre. — A Ste Marie-Majeure et à S. Pierre, après l'office capitulaire du soir, chant des litanies de la Ste Vierge. — A Ste Marie *in Via lata,* à Ste Marie *in Trastevere* et à S. Laurent *in Lucina,* exposition du S. Sacrement et bénédiction, une heure avant l'Ave Maria.

Fonctions mensuelles.

1er *dimanche.* A la Trinité-des-Pélerins, exposition du S. Sacrement, en forme de quarante heures, et I. P. — A S. Pierre, 10 h., messe capitulaire, procession et bénédiction du S. Sacrement. — A S. Paul hors-les-Murs, on découvre le crucifix miraculeux qui parla à Ste Brigitte. — A Ste Marie-sur-Minerve, après vêpres, procession du Rosaire et I. P. applicable aux âmes du purgatoire.

2e *dimanche.* A Ste Marie *in Trastevere* et à S. Laurent *in Damaso,* 10 h., messe capitulaire, procession et bénédiction du S. Sacrement. — A Ste Marie-sur-Minerve et à Ste Sabine, après vêpres, procession avec le *Santo Bambino* (Enfant Jésus) et I. P. pour les personnes qui y assistent et prient pour la conversion des blasphémateurs.

3e *dimanche.* A Ste Marie-sur-Minerve, 10 h., messe conventuelle et procession du S. Sacrement. — A Ste Marie-de-la-Mort, exposition du S. Sacrement, en forme de quarante heures.

4e *dimanche.* A S. André *della Valle,* 10 h., messe conventuelle et exposition du S. Sacrement à l'autel de S. Gaëtan. — A N.-D.-du-Carmel, *alle tre Cannelle,* exposition du S. Sacrement, sermon et procession, une heure avant l'Ave Maria.

Dernier dimanche. Aux SS. Apôtres, exposition du S. Sacrement, messe conventuelle et procession; I. P. en forme de jubilé.

PROPRE DES SANITS.

JANVIER.

1. Circoncision de N. S. — Fête d'obligation. Au point du jour, on tire le canon et l'on arbore les bannières pontificales au château S. Ange. — A Ste Marie *in Trastevere,* station et indulgence de 30 ans et 30 quarantaines. — Au palais apostolique, chapelle papale: messe à 10 heures et demie par un cardinal-prêtre, sermon latin par le procureur général des Clercs mineurs et I. de 30 a. et 30 q. — Au Gesù, fête titulaire de l'église; messe, 10 h.; vêpres, 3 h.; I. P.

premier jour de l'an. — A S. André *della Valle,* messe, 10 h. ½, sermon d'actions de grâces pour l'année écoulée, et chant du *De Teum.* — A S. Louis des Français, on chante le *Veni Creator* avant la messe, à 10 h., afin de commencer la nouvelle année avec l'assistance de l'Esprit-Saint. — A Ste Madeleine, chant du *Veni Creator* après la messe, à 10 heures et demie, et après vêpres au collége anglais (place *della Rota*) et à Ste Marie-des-Miracles (place du Peuple), à 3 heures. — A Ste Marie *in Campitelli,* à 3 heures, vêpres, sermon sur les exemples des saints, bénédiction et distribution de billets imprimés contenant le nom d'un saint que l'on adopte comme patron ou avocat pour l'année qui commence, une maxime tirée d'un saint Père, l'indication d'une vertu à pratiquer et d'une prière à une intention spéciale. — A S. Charles *ai Catinari,* 3 h., sermon, lecture du testament spirituel donné comme règle de conduite à S. Charles Borromée par le bienheureux Alexandre Sauli, barnabite, son confessur, chant du *Veni Creator* et bénédiction du S. Sacrement; I. P.

Précieux sang de N. S. — A Ste Marie *in Trivio,* près la fontaine de Trévi, commence le mois du précieux sang. Chaque jour, 4 h., sermon et bénédiction du S. Sacrement.

2. Octave de S. Etienne, diacre et martyr.

3. S. Anthère, pape, martyrisé à Rome, l'an 235. — Son corps repose à S. Sylvestre *in Capite,* sous le maître-l'autel.

4. Octave des SS. Innocents.

5. S. Thélesphore, pape, décapité à Rome, l'an 139. — Son corps repose dans la confession de S. Pierre.

Vigile de l'Épiphanie. — Au palais apostolique, chapelle papale pour les premières vêpres, 3 h. — A la Propagande, 3 h., premières vêpres. — A S. André *della Valle,* 3 h., au-dessus du maître autel, représentation au naturel, au moyen de personnages de cire, de l'Adoration des Mages (elle y reste toute l'octave), bénédiction solennelle de l'eau. — A S. Athanase (*via Babuino*), 3 h. ½, bénédiction solennelle de l'eau, suivant le rit grec. — A Ste Marie-sur-Minerve, 6 h. 1/4, matines, chant de la généalogie de N. S. suivant S. Luc, *Te Deum* et laudes. — Dans les *crèches* de Ste Marie *in Aracœli,* de S. François *a Ripa* et de la Lungaretta, on substitue les Rois Mages aux pasteurs.

6. Epiphanie de N. S. — Fête d'obligation[1]). Au point du jour, on tire le canon et l'on arbore les bannières pontificales. — A la basilique vaticane, station et indulgence de 30 a. et 30 q. — Au palais apostolique, chapelle papale, messe par un cardinal-évêque, sermon latin par le procureur général des Servites de Marie, I. de 30 a. et 30 q. — A la Propagande, fête titulaire de l'église, messe, 10 h.; 2es vêpres, 3 h. Toute la matinée, on y dit des messes basses dans les différents rits orientaux. (*V.* dimanche dans l'octave.) — A S. Athanase, messe pontificale, suivant le rit grec, et distribution du pain bénit, 10 h. Musique de l'abbé Baïni, ancien maître de la chapelle Sixtine. — Aux Stigmates, 10 h., bénédiction solennelle de l'eau. — A S. Louis des Français, 2es vêpres et clôture de la station de l'Avent, 3 h. — A Ste Marie *in Ara Cœli,* 3 h. ½, 2es vêpres, procession dans l'intérieur de l'église et bénédiction du haut du grand escalier avec le *Santo Bambino.* On ferme définitivement la crèche. — A S. François *a Ripa,* comme à Ste Marie *d'Ara Cœli.*

---

1) *L'Eglise célèbre aujourd'hui une triple* manifestation *de la divinite de J.-C.: la première, dans l'*Adoration *des* Mages, *la deuxième, lors de son* Baptême *dans le Jourdain par S. Jean Baptiste, et la troisième aux* Noces de Cana, *où il opère son premier miracle. — L'Eglise de Ste Marie* della Scala *possède des reliques des Mages.*

ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE S. ANDRÉ CORSINI, l'an 1373. A S. Jean de Latran (chapelle Corsini), I. P.

A S. André *della Valle*[1]), et de même chaque jour de l'octave:

A 5 h. ½, messe basse, sermon et bénédiction du S. Sacrement. — A 9 h., messe solennelle en rit latin, successivement chantée par les Théatins, Mineurs conventuels, Mineurs observantins, Dominicains, Passionistes, Minimes, Capucins ou religieux d'autres ordres. — A 10 h., messe basse ou solennelle en rit oriental: arménien, ruthénien, melchite, chaldaïque, syrien, grec, maronite, etc. — A 11 h., prédication en langue étrangère: française, allemande, espagnole. — A 3 h., lecture spirituelle. — A 3 h. ½, récitation du chapelet, sermon italien et bénédiction solennelle du S. Sacrement, à laquelle prennent part, à tour de rôle, les colléges germanique, Capranica, de la Propagande, anglais, écossais, irlandais, américain du nord, américain du sud, des Orphelins, Pamphili, le séminaire romain, le séminaire Pie et celui du Vatican. — A 5 h. 1/4, lecture spirituelle, *prédication sur les places* les plus rapprochées de l'église. — A 5 h. 3/4, pour les hommes seulement, récitation du chapelet, sermon et bénédiction du S. Sacrement.

7. A S. André *della Valle*, 2e jour de l'octave.

A S. Antoine *ai Monti* (sur l'Esquilin, près Ste Marie Majeure), 4 h. ½, neuvaine en l'honneur de S. Antoine et bénédiction du S. Sacrement.

8. Aux SS. Celse et Julien *ai Banchi*, près le Pont S. Ange, 3 h., premières vêpres pour la fête patronale de l'église.

A S. André *della Valle*, 3e jour de l'octave.

9. S. CELSE ET S. JULIEN, martyrisés à Antioche, vers l'an 300. Leurs corps sont à S. Paul-hors-les-Murs. — A leur église *ai Banchi*, bâtie sur l'emplacement de la maison de S. Julien, fête patronale; messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 3 h.

A S. André *della Valle*, 4e jour de l'octave.

10. S. AGATHON, pape, mort en 682. Son corps repose dans la confession de S. Pierre.

---

1) *On peut prendre à la sacristie et l'on trouve affichée aux portes de l'eglise et dans les principales rues de la ville la liste imprimée des cérémonies et des indulgences plénières et partielles de cette octave.*

Le B. Gonzalve, dominicain, mort l'an 1259. — A Ste Marie-sur-Minerve, messe, 11 h.

A S. André *della Valle*, 5e jour de l'octave.

11. S. Hygin, pape, martyrisé à Rome, l'an 142. — Son corps repose dans la confession de la basilique vaticane.

A S. André *della Valle*, 6e jour de l'octave. — A Ste Agnès *in piazza Navona*, neuvaine préparatoire à la fête de la sainte, 11 h.

12. A S. André *della Valle*, 7e jour de l'octave.

13. A S. André *della Valle*, Octave de l'Epiphanie. — Outre les exercices ordinaires, communion générale[1]) à la messe de 7 h. 1/2, et distribution de l'image du *Santo Bambino*. A la bénédiction solennelle du S. Sacrement, 4 h., assistent les chefs d'ordre et les curés, puis l'on donne à baiser aux hommes seuls le *Santo Bambino*.

A S. Etienne *sopra Cacco*, premier jour du *triduo* en l'honneur de S. Maur, 4 h. ½.

14. S. Hilaire, évêque de Poitiers et docteur de l'Église, mort l'an 368, âgé de 67 ans. — A S. Jean de Latran, messe, 9 h. ½. Au *Credo*, l'on découvre les têtes de S. Pierre et de S. Paul. L'opinion la plus savante, quoiqu'elle ne soit ni la plus certaine ni la plus commune, lui attribue la composition du *Te Deum*, du *Gloria in excelsis* et de l'hymne *O lux beata Trinitas*. — Une chapelle lui est dédiée dans la basilique de S. Jean de Latran.

A S. André *della Valle*, les femmes sont admises à baiser le *Santo Bambino*.

L'*Ave Maria* sonne à 5 h. ½.

15. S. Paul, premier ermite, mort dans les déserts de la Thébaïde, l'an 342, âgé de 113 ans. — A S. Paul *ai Monti* (sur le Viminal), I. P., et fête patronale de l'église.

S. Jean Calybite, moine basilien, mort à Rome, l'an 470. — A son église *all'Isola*, bâtie sur l'emplacement de la maison de son père, et où il repose (sous le maître-autel), I. P. et fête patronale. On voit au musée chrétien de Latran le sarcophage où il fut primitivement déposé.

S. Maur, abbé, disciple de S. Benoît, décédé à l'abbaye de Glanfeuil, au diocèse d'Angers (France), l'an 565. On l'invoque pour la guérison des rhumatismes et de la sciatique. — A S. Etienne *sopra Cacco*, où l'on expose sa

1) *Si l'octave tombe un jour sur semaine, la communion générale est renvoyée au dimanche le plus rapproche.*

relique, dernier jour du *triduo*, avec bénédiction du S. Sacrement, 5 h.

A S. Marcel, premières vêpres, 3 h. ½.

A S. Paul *alla Regola*, 4 h. ½, neuvaine préparatoire à la fête de la conversion de S. Paul, et bénédiction du S. Sacrement.

16. S. Marcel, pape, martyrisé à Rome, l'an 309. — A S. Marcel, où repose son corps (sous le maître-autel), fête patronale de l'église. Messe, 11 h.; 2es vêpres 3 h. ½.

17. S. Antoine, abbé en Thébaïde, mort en 356, à l'âge de 105 ans. — A S. Antoine *ai Monti*, fête patronale de l'église, où sa vie et ses tentations ont été peintes à fresque sur les murs sous le pontificat de Sixte V, en 1585 et 1586. Tous les deux ans, offrande par le sénat d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½. Aujourd'hui et tous les jours de l'octave, bénédiction des chevaux[1]) et des animaux. (*V.* dim. dans l'octave.) — A S. Eloi-des-Forgerons, I. P. — A S. Grégoire-l'Illuminateur, près la colonnade de S. Pierre, toute la matinée, messes en rit arménien.

A Ste Marie-sur-Minerve, le Sénat par décret du 9 février 1566, assiste à la messe conventuelle, suivie de la procession du S. Sacrement, 10 h. ½, et offre un calice et quatre torches, en reconnaissance du don fait par S. Pie V au Capitole des plus belles statues de son musée.

A S. André *della Valle*, 11 h., triduo en l'honneur de S. Sébastien. — A S. André *delle Fratte*, 4 h. ½, triduo en l'honneur de la médaille miraculeuse, sermon et bénédiction du S. Sacrement.

18. Chaire de S. Pierre a Rome, ou établissement du S. Siége dans cette ville, l'an 44. — Les bannières pontificales sont arborées au château S. Ange.

A la basilique vaticane, où l'on conserve, au dessus de l'autel de l'abside, la chaire de bois incrustée d'ivoire, sur laquelle s'assit S. Pierre dans la maison du sénateur Pudens[2]), chapelle papale, 10 h. ½, messe par le Cardinal Archiprêtre de la basilique, sermon latin par un élève de l'Académie noble ecclésiastique, et I. de 30 a. et 30 q.; 2es vêpres, 3 h. ½, avec assistance des Eminentissimes Cardinaux. — A l'Ave Maria, illumination générale.

---

1) *Tous les chevaux et mulets des gens de la campagne portent à la tête une médaille de S. Antoine.*

2) *On conserve dans les combles de la basilique une imitation de cette chaire*

STE PRISQUE, vierge, martyrisée sur la voie d'Ostie, au 1er siècle. — A Ste Prisque, sur l'Aventin, où elle habita, fut baptisée par S. Pierre[1]), et où, sous l'autel du souterrain, repose son corps, fête patronale de l'église; messe, 10 h.

Aux SS. Vincent et Anastase *a Trevi*, triduo préparatoire à la fête de ces mêmes saints, 4 h. ½.

19. S. MARIUS et STE MARTHE, époux persans, et S. AUDIFAX et S. ABACON, leurs fils, martyrisés l'an 270, hors la porte S. Pancrace. — Leurs corps reposent à Ste Praxède, dans la crypte.

Anniversaire de la dédicace à l'église de S. Pantaléon, consacrée le 5 juin 1853.

20. S. FABIEN, pape, martyrisé à Rome, l'an 250. Son corps repose à Ste Praxède, dans la crypte. On expose son bras à Ste Marie *in Aquiro.*

S. SÉBASTIEN, né à Narbonne (France), préfet d'une cohorte romaine, martyrisé à Rome, l'an 284. — A S. Sébastien-hors-les-Murs, où, sous son autel, repose son corps, fête patronale de l'église. On expose la colonne à laquelle il fut attaché et une des flèches dont il fut percé. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. — A S. Sébastien, sur le Palatin, où il fut percé de flèches, fête patronale de l'église. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches; messe, 10 h. — A S. André *della Valle,* où son corps, jeté dans un égout, fut retrouvé par Ste Lucine, et où l'on expose ses chaînes, offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches; messe, 11 h. Indulgence de 7 ans et 7 quarant. à qui récite à son autel trois *Pater, Ave* et *Gloria.* — A S. Sébastien *a piazza Paganica,* fête patronale de l'église; messe, 10 h. ½, à laquelle assiste le collége des Proxénètes, ou courtiers de commerce. — Aux Quatre-Saints-Couronnés, sur le Cœlius, on expose une partie de sa tête et l'autre partie à la basilique vaticane. — A Ste Marie *in Aquiro,* son bras est exposé. — A S. Pierre *in Vincoli,* où, à la suite de la peste dont il délivra la ville, on lui éleva, en 680, son premier autel, messe conventuelle, 10 h. — A S. Georges *in Velabro,* 3 h., procession avec les reliques de S. Sébastien.

---

1) *On conserve dans la crypte, vis-à-vis l'autel, le font en marbre blanc sculpté qui aurait servi à son baptême et à ceux de S. Aquila et de Ste Priscille.*

MÉDAILLE MIRACULEUSE. — A S. André *delle Fratte*, messe, 10 h. ½; sermon, 3 h. ½, suivi de la bénédiction du S. Sacrement et du *Te Deum*, en actions de grâces de la conversion de M. de Ratisbonne, israélite français, en 1842. Le cardinal Patrizi, vicaire de Sa Sainteté, par jugement du 3 juin 1842, „a dit, prononcé et définitivement déclaré qu'il conste pleinement du vrai et insigne miracle opéré par le Dieu très bon et très grand, par l'intercession de la B. V. Marie, dans la conversion instantanée et parfaite d'Alphonse Marie Ratisbonne du judaïsme."

A Ste Agnès, *piazza Navona*, 3 h. ½, premières vêpres pour la fête patronale de l'église.

Au S. Suaire, 4 h. ½, neuvaine préparatoire à la fête de S. François de Sales.

21. STE AGNÈS, noble vierge romaine, décapitée l'an 303, à l'âge de 13 ans. A Ste Agnès, *piazza Navona*, dont les souterrains étaient ce *lupanar* où elle fut exposée et où l'accroissement subit de ses cheveux préserva sa virginité, messe, 10 h. ½; I. de 100 jours, si le cardinal protecteur y assiste; 2es vêpres, 3 h. ½; I. P. Tous les deux ans, offrande par le sénat d'un calice et de quatre torches. — A Ste Agnès-hors-les-Murs, où, sous le maître-autel, repose son corps, fête patronale de l'église; messe, 10 h. ½, suivie de la bénédiction par l'abbé du monastère de deux agneaux[1]) dont la laine est destinée à tisser les *palliums*, insigne de la dignité patriarcale et archiépiscopale. — La catacombe de Ste Agnès sur la voie Nomentane est ouverte au public. — Au collége Capranica (place Capranica), fête patronale de l'établissement; messe, 10 h. ½. — Au conservatoire des Orphelins (place Capranica), fête patronale de l'établissement; messe, 10 h. ½.

Aux SS. Vincent et Anastase *a Trevi*, 1res vêpres pour la fête patronale de l'église, 3 h. ½.

Au S. Nom de Marie, 4 h. ½, triduo en l'honneur du Mariage de la Ste Vierge, et bénédiction du S. Sacrement.

22. S. VINCENT, diacre espagnol, martyrisé à Valence, l'an 303, et S. ANASTASE, moine persan de l'ordre de S. Basile, décapité en Perse, l'an 627. — Aux SS. Vincent

1) *Ces deux agneaux, après avoir été bénis, sont donnés d'abord au chapitre de S. Jean de Latran, à titre de redevance, puis par le même chapitre sont offerts au Pape, qui les remet à des religieuses chargées du soin de les nourrir. Ils sont mangés, non par le Pape, comme on le croit communément, mais par le monastère qui les a élevés.*

et Anastase *a Trevi*, messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 3 h. ½. Tous les quatre ans, offrande par le sénat d'un calice et de quatre torches. — Au SS. Vincent et Anastase-aux-Trois-Fontaines, où, sous le maître-autel consacré en 1221 par Honorius III, repose le corps de S. Vincent, fête patronale de l'église. On y expose une ancienne et miraculeuse image peinte sur bois qui représente la tête coupée et ensanglantée de S. Anastase. — Au *Sancta Sanctorum*, sous le maître-autel, repose le corps de S. Anastase. — Aux SS. Vincent et Anastase *alla Regola*, fête patronale de l'église, desservie par la confrérie des cuisiniers et des pâtissiers. On expose le bras de S. Anastase. Messe, 10 h. 1/2; bénédiction du S. Sacrement, 5 h.; I. P.

23. Ste Emerance, vierge romaine et sœur de lait de Ste Agnès, lapidée l'an 304. Son corps repose à Ste-Agnès-hors-les-Murs, sous le maître-autel, et l'on conserve sa tête à S. Pierre *in Vincoli*.

Mariage de la Ste Vierge avec S. Joseph, l'an I avant J.-C. Au S. Nom de Marie, dernier jour du triduo.

24. A St-André *della Valle*, 10 h., messe solennelle pour les associés défunts de la Propagation de la foi.

A la Purification, près Ste Marie-Majeure, 4 h., neuvaine préparatoire à la fête de la Purification et bénédiction du S. Sacrement.

25. Conversion de S. Paul, sur la route de Damas, l'an 35. A S. Paul-hors-les-Murs, en vertu d'un privilége concédé par bulle apostolique, office pontifical par l'abbé du monastère à l'autel papal; messe, 10 h. ½, avec assistance des Evêques et Abbés de l'ordre de S. Benoît, présents à Rome, et des membres de la commission qui dirige la reconstruction de la basilique; 2es vêpres, 3 h. 1/2. Offrande annuelle par le sénat d'un calice et de six torches. — A Ste Marie *della Pace*, 11 h., messe avec assistance de la pieuse union des prêtres sous le patronage de S. Paul. — A S. Paul *alla Regola*, où l'apôtre habita et enseigna pendant deux ans, fête patronale de l'église. Messe, 11 h.; 2es vêpres, 3 h. ½. — A S. Charles *ai Catinari*, messe, 11 h.; I. P. — A l'église des Pères de la Mission, près *Monte Citorio*, messe en chant grégorien, 10 h. — A la basilique vaticane, on expose un morceau du bâton de voyage de S. Paul.

26. Ste Paule, veuve romaine, morte à Bethléem, l'an

404. — A S. Jérôme-de-la-Charité, bâti sur l'emplacement de sa maison, messe, 10 h.; 2es vêpres, 3 h. ½.

27. S. JEAN CHRYSOSTOME, archevêque de Constantinople et docteur de l'Eglise grecque, mort l'an 407 à Comane, dans le Pont, où il était exilé. — Son corps repose à la basilique vaticane, sous l'autel du chœur des chanoines. Office ordinaire du chapitre, le matin, 8 h. 1/4; le soir, 3 h. 3/4.

A S. Jérôme-de-la-Charité, triduo en l'honneur du B. Sébastien Valfré, et bénédiction du S. Sacrement, 4 h. ½.

L'Ave Maria sonne à 5 h. 3/4.

28. 1res vêpres à la *Chiesa nuova,* 3 h. ½.

29. S. PAPIAS et S. MAUR, soldats romains, martyrisés l'an 270. A la *Chiesa nuova,* où, sous le maître-autel, reposent leurs corps, messe, 11 h.; 2es vêpres, 3 h. ½.

S. FRANÇOIS DE SALES, évêque de Genève et fondateur de l'ordre de la Visitation, mort à Lyon l'an 1622, âgé de 56 ans. — A la Trinité-des-Monts, on expose son aube, son cordon, une bourse de calice, partie d'une nappe d'autel, la doublure de sa chasuble et sa mitre. — Au S. Suaire-des-Piémontais, messe, 11 h., I. P. — Au Gesù (chambre de St Ignace), où l'on conserve une lettre autographe de S. François de Sales, datée de 1603, messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 3 h. ½. — A la villa Mills, sur le Palatin, messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 4 heures.

RECOUVRANCE DE LA VILLE ET DU DUCHÉ DE FERRARE PAR LE S. SIÉGE, EN 1598. — A S. Eustache, messe solennelle, 10 h. ½, avec assistance du sénat; offrande par lui d'un devant d'autel, et sermon latin par un élève du collége Salviati.

A Ste Marie *in Ara Cœli,* offrande par le sénat de 29 écus de cire blanche pour les quarante heures, et de cire jaune pour l'office de la semaine sainte.

A Ste Martine, 1res vêpres pour la fête patronale de l'église.

A S. Chrysogone, 5 h., neuvaine préparatoire à la fête de S. Jean de Matha, et bénédiction du S. Sacrement.

30. STE MARTINE, vierge romaine, décapitée l'an 228. — A Ste Martine, au pied du Capitole, où, sous l'autel de la confession, repose son corps, l'on donne sa tête à baiser aux fidèles. Messe, 11 h.; 2es vêpres, 2 h.; I. P.

B. SÉBASTIEN VALFRÉ, de l'Oratoire, mort à Turin en 1710. — A la *Chiesa Nuova,* 10 h. ½, messe. — A S. Jérôme-de-la-Charité, messe, 10 h. — A S. Philippe-Néri *ai Monti,* I. P.

Ste Hyacinthe Mariscotti, franciscaine, institutrice de la confrérie des *Sacconi*, morte en 1640. — A S. Théodore-le-Rond, où le S. Sacrement est exposé toute la journée, I. P.; panégyrique et bénédiction, 4 h. — On conserve sa croix au Palais Massimo et deux lettres autographes, datées de 1623 et 1632, aux SS. Côme et Damien.

S. Félix IV, pape, mort l'an 530. — Son corps repose à S. Pierre.

31. S. Pierre Nolasque, originaire du Languedoc (France), fondateur en 1230 de l'ordre de la Merci pour la rédemption des captifs, mort à Barcelonne l'an 1256. — A S. Adrien, messe, 10 h. ½.

Be Louise Albertoni, veuve romaine, du tiers ordre de S. François, morte l'an 1533. — Son corps repose à S. François *a Ripa*, sous l'autel de sa chapelle. Tous les deux ans, offrande par le sénat d'un calice et de quatre torches.

A S. François-de-Paule *ai Monti*, triduo en l'honneur du B. Nicolas des Lombards, et bénédiction du S. Sacrement, 4 h. ½.

DIMANCHES DE JANVIER.

Dim. dans l'octave de l'Epiphanie. — Académie polyglotte en l'honneur des SS. Mages, ou récitation de divers morceaux de poésie et de prose dans toutes les langues et dialectes du monde connu: hébreu, chaldéen littéral et vulgaire, syrien, arménien littéral et vulgaire, arabe, persan, kourde, hindoustan, turc, chinois, copte thébain et memphitique, bénitique, grec littéral et vulgaire, latin, français, espagnol, portugais, italien, celte, irlandais, écossais, hollandais, allemand, danois, anglais, illyrien, albanais, fotuna et maori (idiomes de l'Océanie), à la Propagande, 2 h. ½ [1]).

Lundi. — A la Propagande, même académie, 2 h. ½.

2e *dim. du mois.* — A Ste-Marie *del Pianto* [2]), fête patronale de l'église. Messe pontificale, 10 h. ½, à laquelle assistent les députés de l'archiconfrérie *del Pianto*, l'empereur et les princes du catéchisme, ainsi que les jeunes filles dotées par l'archiconfrérie, dans leur costume d'*amantate.* Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un

---

1) *On se procure à la Propagande des billets, sans lesquels on ne peut entrer.*

2) *La Madone que l'on y vénère est nommée* del Pianto, *parce que, le 10 janvier 1546, elle pleura sur un assassinat commis sous ses yeux.*

calice et de quatre torches. Sermon et bénédiction du S. Sacrement, 6 h.

Anniversaire de la dédicace à l'église du S. Nom-de-Marie (place Trajane) consacrée le 4 septembre 1745.

2[e] *dim. après l'Epiphanie.* — A la basilique vaticane, à 3 h. ½, procession de la confrérie du S. Esprit et ostension des grandes reliques de la Passion: la Sainte Lance, le Bois de la Croix et le Voile de Ste Véronique.

Dernier dim. après l'Epiphanie. — Le chapitre de S. Jean de Latran couvre l'image du Sauveur, au *Sancta sanctorum,* après none, 10 h.

Dim. dans l'octave de St-Antoine. — A Ste Marie *in Ara Cœli,* 10 h., messe solennelle, à laquelle assiste le corps des pompiers, qui reconnaît pour protecteur S. Antoine. — A S. Grégoire-l'Illuminateur, près la colonnade de S. Pierre, 9 h. ½, messe solennelle en rit arménien par l'abbé du monastère, sermon italien par un religieux antonin après l'évangile, et, à la fin de la messe, distribution des eulogies par un diacre. — A S. Antoine *ai Monti,* vers midi, bénédiction des chevaux de la poste, et, de deux heures à cinq, bénédiction des mules blanches du pape, des équipages de la cour pontificale et des grandes maisons de Rome.

Dernier dimanche du mois. — A Ste Marie-Majeure, anniversaire de la translation de la Madone dite de S. Luc dans la chapelle Borghèse, l'an 1613. — Office ordinaire du chapitre, I. P.

A S. Roch, 8 h., messe et communion générale pour la clôture de la mission. I. P.

FÉVRIER.

1. S. Ignace, évêque d'Antioche, exposé aux lions dans le Colisée, l'an 110. — A S. Clément, où, sous le maître-autel, repose son corps, I. P.

Vigile, *avec jeûne et abstinence stricte,* pour Rome seulement, par vœu renouvelé à perpétuité, en 1803.

Anniversaire de la dédicace à l'église du Divin-Amour, près le palais Borghèse; I. P.

2. Purification de la Ste Vierge et présentation de N.-S. au temple. — Fête d'obligation. On arbore les bannières pontificales au château S. Ange. — A S. Jacques *Scossacavallo,* on montre l'autel de la Présentation, transporté de Jérusalem à Rome par Ste Hélène. — A la

basilique vaticane, 9 h. ½, bénédiction et distribution des cierges par le pape; procession, messe par un cardinal-prêtre, chant du *Te Deum*, en actions de grâces de la délivrance de Rome du tremblement de terre de l'année 1703, et I. de 30 a. et 30 q. — A la Purification *ai Monti*, fête titulaire de l'église: tous les quatre ans, offrande par le sénat d'un calice et de quatre torches. — Des députations de l'ordre de Malte, des chapitres des Basiliques patriarcales et mineures, du collége des curés de Rome, ainsi que de tous les ordres religieux, offrent au S. Père, dans la salle du trône, à l'issue de la fonction, des cierges peints et armoriés.

3. S. Blaise, évêque de Sébaste en Arménie, décapité l'an 316. On l'invoque pour la guérison des maux de gorge. — A S. Blaise, *via Giulia*, fête patronale de l'église; messe solennelle en rit arménien, et distribution du pain bénit, 10 h. ½. I. P. On oint les fidèles à la gorge avec l'huile bénite de S. Blaise. La même cérémonie se pratique à Ste Marie *in Via Lata* et dans différentes autres églises. — A S. Charles *ai Catinari*, offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches; I. P. On applique au cou des fidèles un os de la gorge de S. Blaise. — A S. Blaise près le Capitole, offrande annuelle par le sénat de deux torches.

B. Nicolas des Lombards, minime, mort l'an 1709. — A S. François-de-Paule *ai Monti*, on montre la chambre qu'il habita et où il mourut. On expose divers objets qui lui ont appartenu, comme un crucifix, une chemise, un cilice, des chaînes de fer et un oreiller de bois. A sa chapelle, son corps repose dans une urne d'albâtre, avec cette inscription gravée sur lapis-lazzuli: *Sacrvm. qvieti corporis beati. Nicolai a Longobardis.*

4. S. André Corsini, carme, évêque de Fiésole, mort l'an 1373[1]). — A S. Jean de Latran, à sa chapelle, messe, 10 h. Offrande par le sénat, tous les ans, de quatre torches, et, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches.

S. Eutychius, martyrisé à Rome l'an 280. — Son corps repose à S. Laurent *in Damaso*, sous le maître-autel.

A Ste Agathe *alla Suburra*, 4 h., premières vêpres pour la fête patronale de l'église.

---

1) *Il eut pour successeur sur le siége de Fiésole son frère Neri Corsini, que l'Eglise vénère comme bienheureux. — Cette famille a fourni un Pape (Clément XII) et cinq cardinaux.*

A S. Marcel, après la messe solennelle, 10 h. ½, septénaire en l'honneur des sept fondateurs de l'ordre des Servites.

5. Ste Agathe, vierge, martyrisée à Catane, l'an 252. — A Ste Agathe *alla Suburra* où sa vie a été peinte sur toile (1635), par les soins du Cardinal Antoine Barberini, grand aumônier de France, messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 4 h. — A Ste Agathe *in Trastevere* (vis-à-vis S. Chrysogone), I. P., et offrande par le sénat, tous les deux ans, d'un calice et de quatre torches.

S. Pierre Baptiste et ses vingt-deux compagnons, de l'ordre de S. François, martyrisés au Japon et canonisés par S. S. Pie IX, le 12 juin 1862. — On conserve leurs reliques dans la chambre de S. François, à S. François a Ripa.

6. Ste Dorothée, vierge, martyrisée à Césarée en Cappadoce, l'an 304. — A Ste Dorothée *in Trastevere*, où, sous le maître-autel, repose son corps, fête patronale de l'église. Messe, 9 h. ½, à laquelle se rend processionnellement et assiste le chapitre de Ste Marie *in Trastevere*. — A Ste Marie *in Trastevere*, on expose son chef, et on conserve près le maître-autel une goutte de son sang.

Ste Hyacinthe Mariscotti (*V.* 30 janvier). — A S. Laurent *in Lucina*, I. P.

7. S. Romuald, abbé, fondateur de l'ordre des Camaldules, mort l'an 1027. — A S. Romuald (près la place de Venise), fête patronale de l'église et de l'ordre. Messe, 11 h.; I. P.

A S. Chrysogone, 4 h., premières vêpres pour la fête patronale de l'ordre.

8. S. Jean de Matha, fondateur de l'ordre des Trinitaires pour la rédemption des captifs. Il établit un hôpital et mourut en 1213 à S. Thomas *in Formis*, où l'on montre sa chambre placée au-dessus de l'arc de Dolabella. — A S. Chrysogone, messe, 11 h.; 2es vêpres, 4 h.; I. P. — A S. Charles-aux-Quatre-Fontaines, messe, 10 h. ½; I. P.

9. Ste Apolline, vierge, brûlée vive à Alexandrie, l'an 202. — A Ste Marie *in Trastevere*, on expose son chef. — A S. Sylvestre *in Capite*, on expose une de ses dents. — A S. Augustin, 11 h., messe, procession et distribution de dots par la confrérie noble de Ste Apolline à de jeunes filles pauvres, en costume d'*amantate*.

L'Ave Maria sonne à 6 heures.

10. Ste Scholastique, vierge, soeur de S. Benoît, morte

l'an 550. — A Ste Scholastique, *all' arco della Ciambella,* fête patronale de l'église. Messe, 11 h.; I. P.

S. Guillaume, duc d'Aquitaine, abbé de l'ordre de S. Augustin, mort en 1156. — A S. Augustin, où l'on expose son bras, messe, 11 h.

S. Théodore, mansionnaire de la basilique de S. Pierre, mort l'an 560. — Son corps repose à S. Pierre.

11. Les sept fondateurs de l'ordre des Servites de Marie (au XIIIe siècle), B. Bonfigliuolo Monaldi, B. Buonagiunta Manetti, B. Manetto dell'Antella, B. Amadio degli Amidei, B. Uguccione degli Uguccioni, B. Sostegno de' Sostegni, B. Alessio Falconieri. — A S. Marcel et à Ste Marie *in Via,* fête patronale de l'ordre. Messe, 11 h.

12. Férie.

13. S. Grégoire II, pape, mort l'an 730. Son corps repose à S. Pierre, dans la confession. — L'église de Ste Agathe *in Trastevere* a été bâtie sur l'emplacement de sa maison paternelle.

Manifestation de la Madone miraculeuse de S. Apollinaire, le 13 février 1647. — A S. Apollinaire, messe, 10 h.; 2es vêpres, 3 h. ½.

14. S. Valentin, prêtre, décapité à Rome, l'an 271. Une partie de son corps repose à Ste Praxède, dans la chapelle de la Ste Colonne, et l'autre à S. Augustin, sous l'autel de S. Nicolas-de-Tolentin. — A S. Augustin, messe, 11 h.

Le B. Jean-Baptiste de la Conception, Espagnol, réformateur de l'ordre des Trinitaires, mort à Cordoue, l'an 1613. — A S. Chrysogone, fête patronale de l'ordre. Messe, 11 h.

S. Vitalien, pape, mort l'an 668. — Son corps repose à S. Pierre.

15. S. Faustin, prêtre, et S. Jovite, diacre, frères, martyrisés à Brescia, l'an 182. — A l'église nationale des habitants de Brescia, *via Giulia*, messe, 10 h. ½.

16. S. Onésime, disciple de S. Paul et évêque d'Ephèse, lapidé à Rome, l'an 110. — On croit qu'il habita à Ste-Marie *in Via lata,* dans la maison de S. Martial.

17. Le B. Alexis Falconieri, un des sept fondateurs de l'ordre des Servites, mort l'an 1310. — A S. Marcel, on expose sa relique.

18. A S. Sauveur *delle Coppelle,* 5 h., commence le mois consacré à honorer S. Joseph, avec bénédiction du S. Sacrement.

19. S. Gabin, père de Ste Susanne, frère du pape S. Caius, prêtre, martyrisé à Rome, l'an 296. Une partie de son corps repose dans la confession de Ste Susanne. — *L'église de S. Caius a été* construite sur l'emplacement de sa maison.

20. S. Léon, évêque de Catane, mort l'an 703. — Son corps repose à S. Martin-des-Monts, sous le maître-autel.

21. Férie.

22. La chaire de S. Pierre a Antioche, ou premier établissement dans cette ville du siége apostolique, l'an 38.

Ste Marguerite de Cortone, franciscaine, morte l'an 1297. — A Ste Marie *in Ara Cœli,* où l'on expose sa relique, I. P.

L'Ave Maria sonne à 6 h. 1/4.

23. S. Pierre Damien, cardinal-évêque d'Ostie, mort l'an 1089. — A S. Grégoire-sur-le-Coelius, on expose sa relique.

S. Lazare, moine basilien, peintre, mort l'an 831. — A Ste Martine, où un autel a été érigé en son honneur par le peintre Lazare Baldi (1681), I. P.

24. S. Mathias, apôtre, martyrisé en Judée, l'an 44. — A Ste Marie-Majeure, où, sous l'autel papal, repose son corps, on expose son chef. Office capitulaire. — Dans les années bissextiles, la fête de S. Matthias est renvoyée au 25, et toutes les suivantes retardées d'un jour.

25. S. Félix III, pape, aïeul de S. Grégoire le Grand, mort l'an 492. — Son corps repose à S. Paul-hors-les-Murs.

26. Férie.

27. S. Juste, martyrisé au IIIe siècle. — Son corps repose à S. Paul-hors-les-Murs.

28. Férie.

DERNIER DIMANCHE DE FÉVRIER.

A Ste Marie-de-la-Consolation, 8 h., communion générale et I. P. pour la clôture de la mission.

MARS.

1. Férie.

2. S. Simplicius, pape, originaire de Tivoli, mort l'an 483. — Son corps repose à S. Pierre, dans la confession.

3. Férie.

4. S. Lucius, pape, décapité l'an 253. Son corps repose à Ste Cécile, sous le maître-autel.

Au Gesù, 10 h., neuvaine préparatoire à la fête du patronage de S. François-Xavier; on y expose son bras. — A Ste Marie-sur-Minerve, 3 h. ½, triduo en l'honneur de S. Thomas d'Aquin et bénédiction du S. Sacrement.

5. S. Phocas, martyrisé à Antioche, l'an 110. — Son corps repose à S. Marcel, sous le maître-autel.

6. Férie.

7. St Thomas d'Aquin, dominicain et docteur de l'Eglise, mort en 1274. Les libraires le reconnaissent pour patron. Il a composé pour la liturgie romaine l'office du S. Sacrement, dont font partie le *Lauda Sion*, le *Pange lingua* et le *Tantum ergo*. —

A Ste-Marie-sur-Minerve, 10 h., chapelle cardinalice. La messe est suivie du panégyrique du saint, prononcé en latin par un dominicain. — A Ste Sabine, où il habita quelque temps, messe, 10 h. ½. — Aux SS. Dominique et Sixte, on expose son bras et sa jambe.

8. S. Jean de Dieu, fondateur de l'ordre des Hospitaliers, connus à Rome sous le nom de *Fate bene fratelli*, paroles dont le saint se servait pour exciter à la vertu ses religieux, et qui sont restées la devise de l'ordre. Il mourut en 1550. — A l'église de S. Jean-Calybite, dans l'île, messe, 11 h., et I. P. Offrande, tous les quatre ans, par le sénat d'un calice et de quatre torches. L'hôpital que tiennent les Pères est ouvert aux visiteurs.

9. Ste Françoise Ponziani del Buffo, veuve et fondatrice des Oblates de *Tor di Specchi*, morte l'an 1448. La sacristie de Ste-Cécile *in Trastevere* était autrefois sa chapelle seigneuriale. On y voit la dalle tumulaire de son jeune fils Jean-Paul, mort l'an 1400. — A Ste-Françoise-Romaine, au Forum, où, en avant du maître-autel, repose son corps, fête patronale de l'église. Offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches. Chapelle cardinalice, 10 h.[1]). — Au couvent des Oblates de *Tor di Specchi*, aujourd'hui et tous les

---

1) *Si le 9 tombe un dimanche, la chapelle a lieu à 4 h. pour les 2es vêpres, et, à la même heure, pour les complies, si le 9 est un vendredi, la matinée n'étant pas libre, à cause de la chapelle papale ou de la prédication du carême. La messe est alors chantée par l'abbé du monastère, à 10 h.* ½.

jours de l'octave, dans l'après-midi, on laisse voir la chambre de Ste Françoise et les divers objets qui lui ont appartenu, comme un vase, où elle préparait des médicaments pour les pauvres malades, une tasse, son voile, son cilice de fer et de laine, sa chaussure, son cercueil, etc. — A la maison des Pieux-Exercices, près Ste Cécile, où elle mourut, messe, 10 h. ½; bénédiction du S. Sacrement, 5 h.; I. P.

Ste Catherine de Bologne, clarisse, morte l'an 1563. — A St-Petrone des Bolonais, on expose sa relique. — On conserve sa voile dans la chambre de St François, à *S. Francesco a Ripa* et sa guimpe à *S. Alexis.*

10. Les quarante SS. martyrs de Sébaste, exposés une nuit entière sur un étang glacé, l'an 316. — A leur église *in Trastevere*, fête patronale; messe, 10 h. ½.

11. Férie.

12. S. Grégoire le Grand, pape, docteur de l'Église, mort l'an 604. — A la basilique vaticane, où, sous l'autel de sa chapelle, repose son corps, office capitulaire. — A S. Grégoire-sur-le-Cœlius, fête patronale de l'église, bâtie sur l'emplacement du monastère qu'il y fonda et dont il fut abbé. On montre la table de marbre sur laquelle il servait à manger aux pauvres, et, dans sa cellule, son siége de marbre et l'endroit où il dormait. On expose son bras. Messe, 11 h. Offrande, tous les deux ans, par le sénat d'un calice et de quatre torches. — A S. Grégoire *a ponte Quattro Capi*, fête patronale de l'église, bâtie sur l'emplacement de la maison paternelle du saint. — A la *Chiesa nuova*, messe 10 h. ½.

13. Au *Gesù*, dernier jour de la neuvaine.

14. Les quarante-sept martyrs, mis à mort l'an 68. — Ils furent baptisés par S. Pierre dans la prison Mamertine, où il demeurèrent neuf mois avec S. Pierre et S. Paul.

15. S. Longin, soldat, martyrisé à Césarée en Cappadoce, l'an 33. — Son corps repose à S. Marcel, sous l'autel du Crucifix. — A S. Augustin, où l'on expose ses deux fémurs, messe, 10 h. ½. — A S. Pierre, l'on conserve un de ses bras et la lance avec laquelle il perça le côté de N-S.

16. S. Philippe Néri, ressuscitant Paul Massimo, le 16 mars 1561. — Au palais Massimo, *alle Colonne* (près S. André *della Valle*), la chambre où s'opéra çe miracle a été transformée en chapelle. On y expose une de ses côtes,

ainsi que ses lunettes et son rosaire; que l'on fait baiser aux fidèles pendant le chant des litanies, 5 h. ½. I. P. — A S. Jérôme-de-la-Charité, station et I. P. On visite les chambres habitées par le saint et où il fonda la congrégation de l'Oratoire.

La Madone de la Clémence. — A Ste Marie *in Trastevere*, fête de sa manifestation et translation.

S. Zacharie, pape, mort l'an 752. — Son corps repose à *S. Pierre.*

SS. Calocère et Parthénius, martyrs. — Leurs corps reposent à S. Sylvestre *in Capite* au le maître-autel.

17. S. Patrice, évêque d'Armach et apôtre de l'Irlande, mort l'an 441. — On conserve un de ses doigts à S. Marc, dans un reliquaire pyramidal du XVe siècle. — A Ste Agathe *alla Suburra*, messe, 11 h. — A S. Isidore *a Capo le Case*, messe suivie du panégyrique du saint, 10 h.

S. Joseph d'Arimathie, qui ensevelit le Sauveur et mourut à Jérusalem, l'an 35. On conserve un de ses bras à la basilique vaticane et une de ses dents à Ste Marie-de-Lorette (place Trajane).

18. Manifestation de la Madone de Savone, l'an 1636. — A S. Nicolas-de-Tolentin, messe, 11 h.

Vigile de S. Joseph, avec jeûne et maigre strict.

19. S. Joseph, époux de la bienheureuse Vierge Marie, mort du vivant de J.-C. Fête d'obligation. — A S. Joseph *a Capo le Case*, fête patronale de l'église. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 11 h.; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 5 h.; I. P. — A Ste Marie *della Scala*, messe et 2es vêpres, 10 h. — A S. Joseph *alla Lungara*, fête patronale de l'église. Messe 11 h. — A la basilique vaticane, on ouvre la chapelle où sont conservées toutes les reliques, et l'on expose un morceau de la ceinture et du manteau de S. Joseph. — A S. Joseph des charpentiers et des menuisiers (au pied du Capitole), fête patronale de l'église et de la corporation. Messe, 9 h. ½, à laquelle assistent et communient les jeunes filles dotées par la corporation, en costume d'*amantate*. Messe solennelle, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 5 h. — A S. Joseph de l'Apparition, *piazza Margana*, 18, I. P. pour les associées de l'*œuvre apostolique* et ses bienfaiteurs et exposition, dans une des salles du

couvent, des ornements et vases sacrés destinés aux missions.

A Ste Croix-de-Jérusalem, anniversaire de la dédicace. — C'est le seul jour de l'année où les femmes peuvent entrer dans la chapelle de Ste Hélène, remplie de la terre du Calvaire; en tout autre temps, elles encourraient l'excommunication.

20. Ste Photine, Samaritaine convertie par J.-C. et martyrisée l'an 42. — On conserve son chef à S. Paul-hors-les-Murs.

21. S. Benoit, abbé, fondateur de l'ordre des Bénédictins, mort l'an 543. — A S. Paul-hors-les-Murs, messe et 2es vêpres, 10 h. — A S. Benoît *in Piscinula*, fête patronale de l'église. On y montre l'endroit où il priait étant jeune. — A Ste Marie *in Campo Marzo*, messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 5 h.

Aujourd'hui commence le *Printemps*.

22. Ste Catherine de Suède, vierge, fille de Ste Brigitte. — Elle habita avec sa mère, place Farnèse. (*Voir* 23 juillet.)

23. Férie.

24. Le B. Joseph-Marie cardinal Tommasi, titulaire de S. Martin des Monts, mort en 1713. Il compte parmi les plus savants liturgistes du XVIIe siècle. — Son corps repose à découvert à S. Martin-des-Monts, sous son autel.

Vigile de l'Annonciation, avec jeûne et abstinence en maigre strict.

25. Annonciation de la Ste Vierge. Fête d'obligation. — Au point du jour, on tire le canon et l'on arbore les bannières pontificales au château S. Ange. — A Ste-Marie-sur-Minerve, fête patronale de l'église. Chapelle papale, 10 h.; messe par le cardinal titulaire, après laquelle le pape donne à la confrérie de l'Annonciation 100 écus d'or, et chaque cardinal un écu d'or. Une députation des jeunes filles dotées par la confrérie vient ensuite, en costume d'*amantate*, baiser au trône le pied du Saint-Père. I. de 30 a. et 30 q. En 1869, 877 dots, prélevées sur un fonds de 138,000 frs. 50 ctms. ont été distribuées. — Panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 4 h. ½. — Au couvent des Annonciades, dites les *Turchine*, près Ste Marie-Majeure, fête patronale de l'ordre et de l'église. Offrande annuelle par le sénat de quatre torches. I. P. — A l'Annonciation *a Tor di Conti*,

fête patronale de l'église; I. P. — A la Trinité-des-Pèlerins, I. P. — Au couvent des religieuses de S. Basile, près Ste Marie-Majeure, offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice, et de quatre torches.

S. Dismas, le bon larron, crucifié à Jérusalem, l'an 33. — On conserve à Ste Croix-de-Jérusalem la traverse de sa croix.

26. S. Pamphile m., S. Paul m., Ste Tryphonie veuve et m. — Leurs corps reposent à S. Sylvestre *in Capite.*

27. Férie.

28. S. Sixte III, pape, mort l'an 439. — Son corps repose à S. Laurent-hors-les-Murs. — On lui doit les mosaïques historiées de l'Ancien et du Nouveau Testaments qui, à Ste Marie-Majeure, ornent l'arc triomphal et les murs de la grande nef.

29. Férie.

30. S. Quirin, tribun, père de Ste Balbine, décapité l'an 132. — Son corps repose à Ste Balbine, dans l'urne d'albâtre du maître-autel.

31. Ste Balbine, vierge, morte l'an 132. On l'invoque pour la guérison des écrouelles, infirmité dont elle fut délivrée par le pape S. Alexandre. — A Ste Balbine, sur l'Aventin, fête patronale de l'église où repose son corps. A 9 h., messe chantée par le chapitre de S. Pierre.

DERNIER DIMANCHE DE MARS.

A S. Ignace, 8 h., messe et communion générale pour la clôture de la mission.

VENDREDIS DE MARS.

Chaque vendredi de Mars, à la basilique vaticane, station et I. de 10 a. et 10 q. en carême; de 30 a. et 30 q. pendant le temps pascal. On expose sur le maître-autel plusieurs reliques et un morceau insigne de la vraie croix dans un reliquaire en cristal de roche et vermeil attribué au célèbre Benvenuto Cellini. — A 11 h. ½, le pape et les cardinaux se rendent à la basilique pour les prières stationnales. A 4 h. ½, complies solennelles en musique en carême, et vêpres pendant le temps pascal.

A S. Jean *della Malva*, 6 h. ¼, bénédiction de la vraie croix.

AVRIL.

1. S. Venance, évêque en Esclavonie, martyr. — Son corps repose sous l'autel de son oratoire, au baptistère de Latran.

2. S. François de Paule, natif de Paule en Calabre, fondateur de l'ordre des Minimes, mort l'an 1507, à l'âge de 91 ans, au couvent de Plessis-les-Tours (France), canonisé par Léon X, le 11 mai 1519. Sa vie a été peinte à fresque, en 1624 et 1625, dans le cloître de S. André *delle Fratte*. — A S. François-de-Paule *ai Monti*, fête patronale de l'ordre et de l'église. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 11 h.; 2es vêpres, 5 h., I. P. (*V.* dim. dans l'oct.) — Au couvent des religieuses Minimes, dites les *Paolotte*, I. P.

L'Ave Maria sonne à 7 h.

3. S. Pancrace, évêque de Taormina en Sicile, martyrisé l'an 60. — Son corps repose à S. Pancrace-hors-les-Murs, sous le maître-autel.

4. S. Isidore, évêque de Séville et docteur de l'Église, mort l'an 636.

5. S. Vincent Ferrier, dominicain espagnol, mort à Vannes (France) l'an 1419. (*V.* dim. dans l'oct.)

6. S. Sixte, pape, martyrisé l'an 127. — Une partie de son corps repose dans la confession de la basilique vaticane.

7. S. Célestin, pape, mort l'an 432. — Une partie de son corps repose à Ste Praxède, sous le maître-autel.

8. Ste Marie Egyptienne, pénitente, morte l'an 421. — On conserve de ses reliques à S. Jean de Latran et à S. Pierre.

9. Les SS. Démétrius, Concessus et Hilaire, martyrisés l'an 200. — On conserve à Ste Marie *in Cosmedin* le corps de S. Hilaire.

Translation du corps de Ste Monique d'Ostie à Rome, l'an 1430. — A S. Augustin, où il repose, messe, 10 h. ½.

10. Férie.

11. S. Léon le Grand, pape et docteur de l'Église, mort l'an 460. — A la basilique vaticane, où, sous son autel, repose son corps, office capitulaire.

12. S. Jules Ier, pape, mort l'an 352. — Son corps repose à Ste Marie *in Trastevere*, sous le maître-autel.

13. S. Justin le Philosophe, martyrisé à Rome, l'an 165. — Son corps repose sous le maître-autel de la Conception, aux Capucins.

A Ste Marie-des-Monts, triduo préparatoire à la fête du B. Joseph Labre, avec bénédiction du S. Sacrement, 6 h.

14. S. Tiburce, beau-frère de Ste Cécile, son époux S. Valérien, et S. Maxime, serviteur du préfet de Rome, martyrisés l'an 232. — Leurs corps reposent à Ste Cécile, dans la confession.

15. Ste Basilisse et Ste Anastasie, nobles romaines, disciples des apôtres, et martyrisées l'an 69. — Leurs corps reposent à Ste Marie *della Pace*.

L'Ave Maria sonne à 7 h. 1/4.

16. Translation des têtes de S. Pierre et de S. Paul, du *Sancta Sanctorum* à S. Jean de Latran, l'an 1369. — Elles sont exposées toute la journée.

Le B. Joachim Piccolomini, de l'ordre des Servites, mort à Sienne, en 1305, âgé de 47 ans. — A S. Marcel, on expose sa relique.

Le B. Benoît-Joseph Labre, né en France, pauvre mendiant, qui vécut au Colysée et mourut à Rome, en 1783. — A Ste Marie-des-Monts, où, sous son autel, on conserve son corps, et où l'on expose son chapeau, ses souliers, son habit, son écuelle de bois et son bréviaire, messe, avec musique instrumentale, 10 h.; vêpres, panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 4 h. — On peut voir, derrière l'église, *via dei Serpenti*, N° 3, au premier étage, la chambre où il mourut. — L'oratoire du B. Labre, situé *via dei Crociferi*, N° 20, au premier étage, est ouvert au public.

Cet oratoire a été établi par les soins du R. P. Virili, dans la maison d'un avocat que fréquentait le bienheureux. Il est précédé d'une chambre où l'on voit différents portraits de Benoît Labre, sa statue, le dessin de sa béatification dans la basilique de S. Pierre et la procession solennelle faite en son honneur, à Arras, son diocèse d'origine. Autour de l'oratoire sont disposés les passe-ports, laisser-passer, certificats et images de dévotion du bienheureux, dans l'ordre suivant: Attestation du pélerinage de S. François d'Assise, en 1776. Attestation du pélerinage de Notre Dame de Lorette, en 1776. Image de la Madone de Ste Marie des Monts. Image du *Santo Bambino* de Ste Marie *in Ara Cœli*. Morceau

du voile qui recouvre la statue de la Vierge, à Notre Dame de Lorette. 1782. Passeport délivré en France en 1774 et visé à Rome en 1775. Passeport délivré à Naples, en 1775. Certificat de bonne vie et mœurs, 1767. Certificat du séjour à l'abbaye de Sept-Fons, de l'ordre de Citeaux, comme novice, en 1770. Certificat de bonne vie et mœurs, 1767. Acte de baptême, délivré en 1767. Laisser-passer de la Nonciature de Naples. 1772. Laisser-passer de la Nonciature de Suisse. 1775. Attestation de l'évêque de Constance. 1775. Certificat de pélerinage délivré au monastère d'Einsiedeln. 1775. Certificat allemand. 1775.

Dans une armoire sont suspendus plusieurs vêtements: Une culotte de drap noir. Un habit de toile que le bienheureux porta depuis 1773 jusqu'à sa mort. Un habit de drap noir qu'il ne quitta qu'en 1773. Le sac de toile qu'il portait dans ses pélerinages et emplissait de pierres en esprit de pénitence. L'écuelle de bois dans laquelle il mangeait. Son tricorne de feutre noir. Un masque de plâtre, moulé sur sa figure après sa mort.

A l'autel, sont exposés dans un riche reliquaire: Cinq dents, plusieurs ossements, un morceau du crâne. Le tombeau de l'autel est rempli par deux lits, composés de draps, couvertes et matelas. L'un servit au bienheureux à l'hospice de l'Oeuvre pie: il mourut couché sur l'autre.

La vitrine, placée à la gauche de l'autel, contient: Quatre vases pleins de fragments d'os du bienheureux, le crucifix de bois sculpté qu'il tenait à la main au moment de sa mort, le bréviaire dans lequel il récitait l'office, deux lignes en latin écrites de sa main, de ses cheveux, un livre de dévotion, le verre dans lequel il but pendant sa dernière maladie, le morceau de peau qu'il portait sur la poitrine, le tronc de ferblanc qui lui servait à quêter, les jetons qu'il recevait au Colisée pour avoir gratis du pain, ce qu'il ne faisait jamais; la bourse de soie rouge dans laquelle il renfermait divers objets de piété, les écorces d'orange amère que l'on trouva dans sa poche et dont il mangeait, par esprit de pénitence, pendant son dernier Carême; une aiguille et une paire de ciseaux, un grain du chapelet qu'il portait au cou, une paire de souliers de cuir, les cordes dont il se ceignait et avec lesquelles il se donnait la discipline, une paire de bas blancs, deux chemises, deux caleçons. On voit dans la vitrine placée à droite de l'autel: Des

chaussettes grises, le sac de toile dans lequel le bienheureux mettait son briquet et tout ce qui lui servait à allumer du feu, deux mouchoirs, l'un rouge, l'autre gris; une boîte de ferblanc dans laquelle il renfermait ses papiers, le sac de toile blanche dont il fut revêtu comme confrère de l'archiconfrérie de Notre Dame des Neiges lorsqu'il resta exposé quatre jours consécutifs dans l'église de Ste Marie des Monts, après sa mort; le drap sur lequel il était couché pendant tout le temps de son exposition, la corde et la toile de la civière qui servirent à son enterrement, les clous de son cercueil, la plaque de cuivre trouvée dans son tombeau, autre plaque de cuivre mise dans son tombeau lorsqu'on en fit l'ouverture, par autorité apostolique, en 1796; drap mortuaire de soie noire à galons de soie jaune, qui servit à ses funérailles, fragments du bois de son cercueil.

17. S. Anicet, pape, martyrisé l'an 168. — Au palais Altemps, où, dans l'urne de jaune antique du maître-autel, repose son corps, messe 11 h.; 2es vêpres, 5 h.

18. S. Eleuthère, noble romain et évêque de Messine, martyrisé à Rome, l'an 139. — Son corps repose à Ste-Susanne.

19. S. Léon IX, pape, né en Alsace (France), mort l'an 1054. — Son corps repose à S. Pierre, sous l'autel de S. Martial et de Ste Valérie.

20. Anniversaire de la naissance de S. M. Napoléon III, empereur des Français et chanoine de la basilique de Latran. — A S. Jean de Latran, messe solennelle, 10 h., suivie du *Te Deum*, avec assistance de l'ambassade de France près le S. Siége, et de l'Académie de France. Une somme de 12,000 francs est affectée à cette messe et répartie entre les chanoines et bénéficiers présents. Huit chanoines, désignés par l'ambassadeur, reçoivent de S. M. l'Empereur, une pension annuelle de 1500 francs.

21. Les SS. Arator, prêtre, Fortunat, Sylvius, Félix et Vital, martyrisés à Alexandrie, l'an 300. — A S. Augustin, on expose le corps de S. Sylvius.

22. S. Sotère, pape, martyrisé l'an 185. — Son corps repose à S. Martin-des-Monts.

S. Caius, pape, parent de l'empereur Dioclétien, frère de S. Gabin et oncle de Ste Susanne, martyrisé l'an 296. — A S. Caius (près des Quatre-Fontaines), où, sous le maître-autel, repose son corps, fête patronale de l'église, bâtie sur l'emplacement de sa maison.

A S. Géorges *in Velabro*, premières vêpres, 5 h., pour la fête patronale de l'église.

23. S. Georges, capitaine de l'armée impériale, martyrisé l'an 289. — A son église *in Velabro*, où l'on expose son crâne, sa lance et son étendard de soie rouge, offrande annuelle par le sénat de trois écus. Messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 5 h.

S. Adalbert, moine de S. Alexis-sur-l'Aventin, puis évêque de Prague, mort en 997. — Son corps repose à S. Barthélemy-en-l'Ile, sous l'autel de S. Paulin.

24. S. Fidèle de Sigmaringen, capucin, assassiné par les Calvinistes et premier martyr de la Propagande, en 1622. — A la Propagande, où l'on expose sa relique, messe, 10 h. ½, avec assistance des Cardinaux qui forment la S. Congrégation de la Propagande. — On conserve son bras dans l'église des Capucins (place Barberini).

A S. Marc, 5 h., premières vêpres pour la fête patronale de l'église.

25. Les grandes Litanies, instituées par S. Grégoire le Grand, l'an 594, pour la cessation de la peste qui désolait Rome. — Procession du chapitre de S. Pierre, 6 h. ¼. — Procession du clergé romain, 7 h. ½, qui défile dans cet ordre, en partant de S. Marc pour se rendre à S. Pierre:

1. Orphelins.

Clergé régulier.

2. Religieux déchaussés de la Pénitence.
3. Augustins déchaussés.
4. Capucins.
5. Hiéronymites.
6. Minimes.
7. Tertiaires de S. François.
8. Conventuels.
9. Mineurs observantins.
10. Augustins.
11. Grands Carmes.
12. Servites.
13. Dominicains.

Ordre monastique.

14. Cisterciens.
15. Camaldules.

Clergé séculier.

16. Séminaire romain.
17. Curés des 54 paroisses de Rome.

Collégiales.

18. S. Jérôme-des-Esclavons.
19. Ste Anastasie.
20. S. Celse et S. Julien.
21. S. Ange *in Pescaria.*
22. S. Eustache.
23. Ste Marie *in Via lata.*
24. S. Nicolas *in Carcere.*
25. S. Marc.
26. Ste Marie-de-la-Rotonde.
27. Le camerlingue du clergé

Basiliques mineures, avec leurs clochettes et pavillons.	*Basiliques majeures ou patriarcales, avec leurs clochettes et pavillons.*
28. Ste Marie *de Monte Sancto.*	32. Ste Marie-Majeure.
29. Ste Marie *in Cosmedin.*	33. S. Jean de Latran [1]).
30, 31. S. Laurent *in Damaso* et Ste Marie *in Trastevere.*	34. Mgr Vice-gérant.
	34. Le tribunal du Vicariat.

S. MARC, disciple de S. Pierre et évangéliste[2]), martyrisé à Alexandrie, l'an 64. — A son église, où l'on ouvre l'armoire des reliques, messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 5 h.

26. S. CLET, pape, martyrisé, l'an 90. Il naquit là où fut depuis construite l'église de S. Matthieu, *Via Merulana.* — Son corps repose à S. Pierre dans la confession.

S. MARCELLIN, pape, martyrisé, l'an 304. — Son corps repose dans la confession de S. Pierre.

S. CLAUDE, diacre de S. Marcellin, martyrisé l'an 304. — On expose sa tête à la Conception *in Campo Marzo.*

LA MADONE DU BON CONSEIL, et la manifestation de Ste Marie des Monts, l'an 1579. — A Ste Marie-des-Monts, où, sur le maître-autel, est exposée cette Madone, peinte à fresque, fête patronale de l'église. Offrande par le sénat, tous les deux ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 6 h., I. P.

STE CONCORDE, nourrice de S. Hippolyte, martyrisée l'an 257. — Son corps repose à S. Jérôme-de-la-Charité, sous le maître-autel.

27. S. ANASTASE, pape, mort l'an 402. — Son corps repose à S. Martin-des-Monts.

Premières vêpres, 4 h., aux SS. Jean et Paul.

28. S. VITAL et STE VALÉRIE, sa femme, nobles milanais, martyrisés l'an 160. — A S. Vital, fête patronale de l'église.

---

1) *Le chapitre de S. Jean, auquel est uni celui du* **Sancta Sanctorum**, *porte en conséquence doubles insignes. — On remarque ses deux croix stationnales, dont l'une appartient au XIIIe siècle et l'autre porte la date de* 1451.

2) *Il écrivit à Rome son Evangile.*

S. Paul de la Croix, fondateur de l'ordre des Passionnistes, mort l'an 1775. — Son corps repose sous son autel aux SS. Jean et Paul, où l'on expose son cœur. Messe, 10 h.; 2es vêpres, 4 h. — On conserve dans le couvent voisin la chambre qu'il habita et où il mourut. On y voit plusieurs objets à son usage: son fauteuil, le crucifix qu'il portait dans les missions, l'autel sur lequel il célébrait la messe. Dans l'armoire du côté gauche: son cilice de fer, la chaîne dont il se ceignait les reins, sa discipline, son chapelet, la corde qu'il se mit au cou avant sa mort, son bréviaire, plusieurs livres ascétiques, un bénitier avec son aspersoir, cinq chasubles, noire, verte, rouge, blanche et violette; sa ceinture de cuir, son sac de voyage en cuir; un manuterge; un corporal et une pale; une tasse de faïence; une boîte en bois pour mettre les hosties; un bénitier de bois et une tablette de bois; un bénitier avec son aspersoir; son chapeau, son manteau, deux missels, son calice, ses burettes. Dans l'armoire du côté droit: un amict, une aube, un cordon, une chemise, un mouchoir, un chapeau, un bonnet de nuit, deux calottes, le drap sur lequel il était couché pendant sa dernière maladie, un nouveau testament, un diurnal, son linceul, ses lunettes avec leur étui, son couvert de buis, sa lampe, sa canne, deux tabatières, une paire de pantoufles et de sandales en cuir.

L'Ave Maria sonne à 7 h. ½.

29. S. Pierre, dominicain, martyrisé l'an 1252. — A Ste Marie-sur-Minerve, où l'on bénit des branches d'olivier et de palmier, pour préserver de la foudre et des tempêtes, messe, 11 h., avec assistance des Eminentissimes Cardinaux et des Consulteurs de la Congrégation du S. Office. Chacun d'eux reçoit un double bouquet bénit, de fleurs naturelles et artificielles.

30. Ste Catherine de Sienne, vierge dominicaine, morte l'an 1380, patronne secondaire de Rome. Les murs de la chambre où elle mourut ont été transportés, en 1637, derrière la sacristie de Ste Marie-sur-Minerve, et, sur l'emplacement, *via di Sta Chiara*, on a bâti un petit oratoire, auquel on a adapté le plancher de cette chambre. — Sa vie a été peinte à fresque, au XVIIe siècle, sur les parois de sa chapelle, à Ste-Marie-sur-Minerve (*V.* dim. dans l'octave), où, sous le maître-autel, repose son corps; messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 5 h. ½. — A Ste Catherine-de-Sienne, *Monte*

Magnanapoli, fête patronale de l'église. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. — A Ste Catherine-de-Sienne, *via Giulia*, où l'on expose un de ses doigts, fête patronale de l'église. (*V*. dim. dans l'octave.) — Aux SS. Dominique et Sixte, où l'on expose sa main droite desséchée et stigmatisée, messe, 10 h. ½; I. P.

Aux SS. Apôtres, premières vêpres des SS. Philippe et Jacques, 5 h.

Mois de Marie.

Au Gesù et à S. Barthélemy des Bergamasques 11 h. — A S. Louis des Français, 6 h. — A l'oratoire de la *Chiesa nuova*, à l'*Ave Maria*, et dans d'autres églises, à différentes heures, suivant l'*invito* publié par le Vicariat.

DIMANCHES D'AVRIL.

Dimanche dans l'octave de S. François de Paule. — A S. André *delle Fratte*, messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 4 h. ½.

Dimanche dans l'octave de S. Vincent Ferrier. — A Ste Marie-sur-Minerve, messe, 10 h. ½; 2es vêpres, panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 4 h. ½.

Dernier dimanche. — A la Trinité-des-Pèlerins, 8 h., communion générale et I. P. pour la clôture de la mission.

Visite des sept églises. — Si le temps est beau, un dimanche d'avril ou de mai, les diverses confréries de la ville font processionnellement, de 5 h. du matin à 8 h. du soir, la visite des sept églises stationnales, dévotion instituée par S. Philippe Néri, au XVIe siècle.

MAI.

1. Au château S. Ange, on tire le canon et l'on arbore les bannières pontificales, au point du jour.

S. Philippe, apôtre, crucifié et lapidé à Hiéropolis (Asie), l'an 54, et S. Jacques le Mineur, apôtre, frère de S. Simon le Zélé, S. Jude apôtre, S. Joseph le Juste et de S. Siméon, évêque de Jérusalem, jeté du haut du temple et assommé, l'an 64. — Aux SS. Apôtres, où, sous le maître-autel, reposent leurs corps, et où l'on expose un

pied de S. Philippe et une jambe de S. Jacques, messe, 10 h. ½; ostension de toutes les reliques de la basilique, (*V.* 7e ostension.) 3 h.; 2es vêpres, suivies d'une nouvelle ostension, 5 h. ½. A S. Athanase, 5 h. ½, premières vêpres selon le rit grec, suivies de la bénédiction du pain, du vin, de l'huile et du blé.

2. S. Athanase, patriarche d'Alexandrie, docteur de l'Eglise grecque, mort l'an 371. — A S. Athanase, fête patronale de l'église. Messe pontificale, suivant le rit grec, 10 h. ½, et distribution du pain bénit. A 5 h. ½, secondes vêpres selon le rit grec, suivies du panégyrique de S. Athanase et de la bénédiction du S. Sacrement.

A S. Marcel, 3 h., la confrérie de S. Roch découvre le crucifix miraculeux.

3. Invention de la croix de N.-S. sur le Calvaire, par Ste Hélène, l'an 326. (*V.* dim. dans l'octave.) — A Ste-Croix-de-Jérusalem, fête titulaire de l'église. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½, suivie de l'ostension des reliques de la Passion: un doigt de S. Thomas, deux épines de la Ste Couronne, un clou de la Passion, le titre de la croix et trois morceaux insignes de la vraie croix. Avant les vêpres, 5 h. ½, nouvelle ostension des reliques, à laquelle assiste la confrérie du Colisée, escortée par la garde suisse. — A S. Pierre, où l'on expose la vraie croix, qui a appartenu à Constantin, messe, 9 h. ½, suivie de l'ostension des grandes reliques: la Ste Lance, la Ste Face et la vraie croix; 2es vêpres, 5 h. ½, et nouvelle ostension, à laquelle assistent la confrérie du Suffrage et les Capucins. — A la Trinité-des-Monts, offrande par le sénat, tous les deux ans, d'un calice et de quatre torches.

S. Alexandre Ier, pape, S. Eventius et S. Théodule, martyrisés l'an 119. — Leurs corps reposent à Ste Sabine, dans la confession. — A sept milles sur la voie Nomentane existent un oratoire et des catacombes, qui rappellent le lieu de leur déposition. On peut les visiter aujourd'hui.

4. Ste Monique, veuve, mère de S. Augustin, morte à Ostie, l'an 389. — A S. Augustin, où, à sa chapelle, dans une urne de vert antique, repose son corps, et où l'on expose son crâne, messe, 10 h. ½.

Le S. Suaire, qui enveloppa N. S. dans le tombeau. — Au S. Suaire des Piémontais, où l'on expose une

copie du S. Suaire conservé à Turin, fête patronale de l'église, I. P.; messe, 11 h.

5. S. PIE V, pape, de l'ordre des frères Prêcheurs, mort l'an 1572. — A Ste Marie-Majeure, où, dans la chapelle du S. Sacrement, repose à découvert son corps, vêtu par Léon XII du rochet de dentelles, qui fut donné à Pie VII par Napoléon Ier, office capitulaire. — A Ste Sabine, on montre la chambre qu'il habita et son crucifix. — A la *Chiesa nuova*, on conserve sa mozette de soie rouge. — On conserve son fauteuil au fort S. Ange. — A Ste Marie-sur-Minerve, offrande annuelle par le sénat de quatre torches.

LE B. AMÉDÉE, duc de Savoie, mort l'an 1472. — Au S. Suaire des Piémontais, I. P.

STE IRÈNE, vierge, martyrisée l'an 300. — On l'invoque contre la foudre. — Sa relique est exposée à S. André *della Valle*.

S. ANGE, carme, au XIIIe siècle. — Il s'entretint avec S. Dominique, dans la cellule de Ste Sabine.

Anniversaire de la dédicace à S. Barthélemy des Corroyeurs, consacré le 19 mars 1827. Messe, 10 h.; I. P.

6. *Martyre de l'apôtre* S. JEAN DEVANT LA PORTE LATINE, l'an 90. — A S. Jean-Porte-Latine, fête patronale de l'église, construite près de l'endroit où l'apôtre fut mis dans une chaudière d'huile bouillante. Assistance du chapitre de S. Jean de Latran à la messe, 9 h., et aux 2es vêpres, 5 h.

Anniversaire de la dédicace à Ste Marie *in Cosmedin*, consacrée, l'an 1123, par Calixte II, pape français de la maison des comtes de Bourgogne.

7. S. STANISLAS, évêque de Cracovie en Pologne, martyrisé l'an 1079. — A S. Stanislas des Polonais, fête patronale de l'église; messe, 10 h. ½.

S. BENOÎT II, pape, mort l'an 684. — Son corps repose dans la confession de S. Pierre.

8. APPARITION DE S. MICHEL SUR LE MONT GARGANO, l'an 336. — Au point du jour, on tire le canon et l'on arbore les bannières pontificales au château S. Ange. — A S. Michel *in Borgo*, messe, 9 h., avec assistance des bénéficiers de S. Pierre. — A S. Ange *in Pescaria*, offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches. Office capitulaire.

9. S. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, de l'ordre de S. Basile, patriarche de Constantinople et docteur de l'Eglise

grecque, mort l'an 389. — A S. Pierre, son corps repose sous l'autel de la Vierge. — A Ste Marie *in Campo Marzo*, on expose son bras.

Anniversaire de la TRANSLATION DU CORPS DE S. JÉRÔME de Bethléem à Rome, l'an 640. — Il repose à Ste Marie-Majeure, sous l'autel du S. Sacrement.

Anniversaire de la TRANSLATION DU CORPS DE S. NICOLAS de Myre, en Lycie, à Bari dans le royaume de Naples, l'an 1807. — A S. Nicolas *in Carcere*, on expose son doigt.

10. S. CALÉPODE, prêtre, martyrisé l'an 226. — Son corps repose dans la confession de Ste Marie *in Trastevere*, où l'on expose sa mâchoire.

S. GORDIEN, STE MARINE, sa femme, et S. EPIMAQUE, martyrisés l'an 362. — Leurs corps reposent à S. Jean de Latran, sous l'autel de la Nativité, près le baptistère.

S. ANTONIN, de l'ordre de S. Dominique, archevêque de Florence, mort l'an 1459. — Etant prieur du couvent de Ste Marie-sur-Minerve, il fit sculpter le sarcophage, de marbre blanc, qui renferme le corps de Ste Catherine de Sienne.

LE B. NICOLAS ALBERGATI, de l'ordre des Chartreux, évêque de Bologne, cardinal-prêtre du titre de Ste Croix de Jérusalem et grand pénitencier, mort l'an 1443. — On expose son anneau à Ste Marie Majeure.

Anniversaire de la dédicace à l'église de S. Jean-Porte-Latine, consacrée en 1190. I. de 40 jours.

11. S. MAMERT, évêque de Vienne (France), mort l'an 477. Il institua les *petites litanies*, ou processions des Rogations, pour obtenir de Dieu la cessation des fléaux qui désolaient alors la Gaule.

Les SS. Martyrs ANASTASE, ASTÈRE, CALIEN, MAUR, PAULINIEN, SEPTIME, TELLIUS et ANTIOCHIEN, soldats esclavons, martyrs. — Leur corps reposent dans l'oratoire de S. Venance, près le baptistère de Latran.

L'Ave Maria sonne à 7 h. 3/4.

12. STE FLAVIE DOMITILLE, fille de Ste Plautille, et ses eunuques S. NÉRÉE et S. ACHILLÉE, frères, baptisés par S. Pierre et martyrisés vers la fin du I[er] siècle. — Aux SS. Nérée et Achillée, où, dans la confession, reposent leurs corps, fête patronale de l'église: offrande annuelle par le sénat de quatre torches. Messe, 10 h.; 2[es] vêpres, 6 h., I. P. — A la *Chiesa nuová*, leurs têtes sont exposées.

S. PANCRACE, noble romain, baptisé, ainsi que son oncle S. DENIS, par le pape S. Marcel, et décapité, à l'âge de

14 ans, l'an 311. — A S. Pancrace-hors-les-Murs, où, sous le maître-autel, reposent leurs corps, et où l'on expose le bras de S. Pancrace, fête patronale de l'église. On voit, dans la grande nef, le lieu de la décapitation du jeune martyr, et, dans la catacombe voisine, l'endroit de sa déposition. — A S. Jean de Latran, on expose la tête de S. Pancrace dans un buste en vermeil du XVI[e] siècle.

Anniversaire de la dédicace à Ste Pudentienne, consacrée sous le pontificat de S. Grégoire VII, au XII[e] siècle, et à S. Nicolas *in Carcere*, consacrée le 12 mai 1128.

13. Anniversaire de la dédicace de Ste Marie-des-Martyrs, autrefois le Panthéon, par Boniface IV, l'an 607.

14. S. Boniface, majordome de Ste Aglaé, martyrisé à Tarsus (Cilicie), l'an 305. — A S. Alexis, où, sous le maître-autel, repose son corps, on expose son chef. — On conserve une partie de ses cuisses dans l'église des Capucins (place Barberini).

S. Pascal I[er], pape, mort l'an 824. — Son corps repose dans la confession de S. Pierre. Il y a son portrait dans les mosaïques absidales de Ste Cécile, de Ste Praxède et de Ste Marie *in Domnica,* qui furent exécutées par ses soins.

15. S. Isidore, laboureur espagnol, mort l'an 1150. — A son église *à capo le case,* fête patronale. Messe, 10 h., I. P.

16. S. Ubald, de l'ordre des chanoines réguliers du Sauveur, évêque de Gubbio, mort l'an 1254. — A S. Pierre *in Vincoli,* on expose sa mitre brodée et à Ste Marie-de-la-Paix, sa mitre de soie blanche.

S. Pèlerin Savelli, évêque d'Auxerre, mort l'an 142. — Son corps repose à S. Pierre, dans la confession. — A son église (derrière le Vatican, près Ste Anne des Palefreniers), fête patronale; messe, 8 h., par les bénéficiers de S. Pierre.

Le B. Simon Stock, anglais, de l'ordre des carmes, mort, l'an 1265. — A Ste Marie-Transpontine, on expose sa relique.

17. S. Pascal Baylon, espagnol, de l'ordre de S. François, mort en 1592. — A son église *in Trastevere,* fête patronale; I. P.

Anniversaire de la dédicace à S. Thomas *in Parione,* consacré, l'an 1139, par Innocent II.

A S. Venance, premières vêpres, 6 h.

18. S. Venance, martyrisé l'an 254. — A son église, fête patronale; messe, 10 h. ½; 2[es] vêpres, 6 h.; I. P.

S. Félix de Cantalice, frère lai et quêteur de l'ordre

des Capucins, mort l'an 1587. (*V.* dim. dans l'octave). — Aux Capucins, où, sous son autel, repose son corps, on montre l'humble cellule qu'il habita quarante ans et dans laquelle il mourut.

19. Ste Pudentienne, fille de S. Pudens et sœur de Ste Praxède, morte l'an 163. — A son église, autrefois sa maison, où, sous le maître-autel, repose son corps, et où l'on voit le puits dans lequel elle recueillait les corps des martyrs, fête patronale: offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Le chapitre de Ste Marie-Majeure, 9 h., s'y rend processionnellement et y assiste à la messe. — On conserve à S. Pierre une partie de son chef.

S. Pudens, sénateur romain, fils de Ste Priscille et père des SS. Novat et Timothée et des Stes Praxède et Pudentienne, mort dans la première moitié du IIe siècle. — A Ste Pudentienne, où il logea l'apôtre S. Pierre, qui le baptisa, repose son corps.

S. Yves, avocat et patron des avocats, mort en Bretagne, l'an 1060. — A S. Yves des Bretons, fête patronale de l'église. Messe, 10 h., à laquelle assiste le clergé de S. Louis des Français. — A la Sapience, 10 h., chapelle cardinalice, avec assistance du collége des avocats consistoriaux. Messe pontificale; sermon latin par un étudiant de la Sapience, et offrande par le Recteur de l'université de bouquets de fleurs naturelles aux Cardinaux et aux avocats.

20. S. Bernardin de Sienne, de l'ordre de S. François, mort l'an 1444. — A son église *ai Monti,* fête patronale; offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches; messe chantée par les religieuses, 10 h., I. P. — On conserve son bréviaire manuscrit à la sacristie de S. Grégoire au *Cœlius.* Sa vie a été peinte, à fresque, au XVe siècle, par Pinturicchio, sur les murs de sa chapelle, à Ste Marie *in Ara Cœli,* où l'on expose le monogramme du Christ, qu'il portait dans les missions; messe, 10 h. ½; I. P.

Ste Basile, noble vierge romaine, martyrisée l'an 306. — Son corps repose à Ste Praxède, dans la confession.

Ste Plautille, noble dame romaine, mère de Ste Flavie Domitille, sœur de S. Flavius Clément, consul, et tante de S. Clément, pape, baptisée par S. Pierre, et morte l'an 98. Ce fut elle qui, sur la voie d'Ostie, remit à S. Paul le linge qui lui banda les yeux au moment de son

martyre. S. Paul lui apparut ensuite et le lui rendit. Un des bas-reliefs de la porte de bronze de S. Pierre et un tableau attribué à Giotto dans la sacristie de la même basilique, reproduisent cette légende.

21. Férie.

22. LA B^e RITE DE CASCIA, veuve et religieuse de l'ordre de S. Augustin, morte au XVe siècle. — A son église, au pied du Capitole, fête patronale; à 9 h. ½, messe, à laquelle communient, en costume d'*amantate*, les jeunes filles dotées par la corporation des charcutiers; grand'-messe, 10 h. ½. On distribue dans l'église des boutons de roses bénits, en souvenir d'une floraison de roses opérée miraculeusement par la bienheureuse, en hiver. — A S. Augustin, messe, 10 h. ½.

Premier jour du triduo de Ste Marie Auxiliatrice. A Ste Marie sur Minerve, 5 h. ½, sermon, récitation du Rosaire, bénédiction du S. Sacrement.

23. LE B. CRISPIN DE VITERBE, capucin, mort l'an 1750. — Aux Capucins, où, sous son autel, repose son corps, on montre, dans la cellule[1]) qu'il habita et où il mourut, une lettre écrite de sa main, datée de 1716 et signée *Fra Crispino da Viterbo, laico cappucino indegno,* son chapelet, une partie de sa tunique de laine, un morceau de son drap et une planche de son cercueil.

LE B. JEAN-BAPTISTE DE ROSSI, chanoine de la basilique de Ste Marie *in Cosmedin*, mort en 1764. — A la Trinité des Pèlerins, on conserve son corps, sous son autel, et à la maison canoniale de Ste Marie *in Cosmedin,* on montre les chambres qu'il habita neuf ans. Ces chambres ont été transformées en chapelle et renferment: la porte dont se servait le bienheureux, son confessional, son prie-dieu, son bâton, son mouchoir, sa barette, de ses cheveux, ses boucles de fer, une paire de souliers, le mouchoir qu'il eut pendant sa maladie, une culotte noire, un bureau pour écrire, un mouchoir bleu rayé de blanc, le crucifix devant lequel il priait, une brosse, quelques lignes écrites de sa main, une manche de chemise, un rochet moins les manches, des morceaux de sa soutane, de la dentelle d'une *cotta,* d'un bonnet de nuit, d'une ceinture noire, d'une calotte, d'un habit ouatté, d'une couverture de lit, d'une *cappa* violette, d'un rochet et de ses bretelles; deux linges imbibés de son sang. — A Ste Marie *in Cos-*

---

1) *L'entrée en est interdite aux femmes, à cause de la clôture.*

medin, *où l'on expose une de ses jambes*, *office capitulaire.* — A Ste Galle, on conserve dans la sacristie le tableau sur toile de la Ste Vierge qu'il portait dans les missions.

A S. Marcel, on découvre le crucifix qui resta intact, au milieu de l'incendie de l'église, en 1519.

Anniversaire de la dédicace à la *Chiesa nuova*, consacrée le 23 mai 1599.

24. STE MARIE AUXILIATRICE, ou anniversaire de la rentrée à Rome de Pie VII, en 1814, après cinq années de déportation. — Fête de dévotion. A Ste Marie sur Minerve, dernier jour du triduo; le matin, communion générale.

S. FRANÇOIS RÉGIS, de la compagnie de Jésus, mort l'an 1640. — On conserve de lui une lettre autographe, datée de 1640, au Gesù, dans les chambres de S. Ignace.

L'Ave Maria sonne à 8 h.

25. STE MARIE-MADELEINE DE PAZZI, noble florentine, religieuse carmélite, morte l'an 1607. — *Alle Barberine,* où l'on expose un de ses doigts, une de ses dents, son cilice et son crucifix, offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches; messe chantée par les religieuses, 9 h. ½.

S. URBAIN, pape, martyrisé l'an 230. Son corps repose à Ste Cécile, dans la confession. — A son église, fête patronale: messe, 9 h. — Sa vie a été peinte, au XIIe siècle, sur les murs de S. Urbain *alla Caffarella,* où il vécut retiré pendant la persécution et baptisa S. Tiburce et S. Valérien.

S. BONIFACE IV, pape, de l'ordre de S. Benoît, mort l'an 615. Il fut abbé du monastère de S. Sébastien-hors-les-Murs. — Son corps repose à S. Pierre, sous l'autel de S. Thomas.

S. GRÉGOIRE VII, pape, mort à Salerne, l'an 1085. — Il fut moine bénédictin à S. Laurent-hors-les-Murs et consacra un autel, dans la crypte de Ste Cécile, un autre à Ste Galle et l'église de Ste Pudentienne, ce qu'attestent des inscriptions commémoratives.

A la *Chiesa nuova*, premières vêpres, pour la fête patronale de la congrégation de l'Oratoire, 6 h.

26. S. PHILIPPE NÉRI, fondateur de la congrégation de l'Oratoire, mort l'an 1595. — Fête d'obligation pour Rome et son district. — Les bannières pontificales sont arborées au château S. Ange. — A la *Chiesa nuova,* où, sous son autel, repose son corps, chapelle papale, 10 h.; messe

par un cardinal-prêtre et I. de 30 a. et 30 q. — Panégyrique et 2es vêpres, 5 h. ½; I. P. — Offrande annuelle, par le sénat, d'un calice et de quatre torches. — On peut visiter dans le couvent des Oratoriens[1]):

Au rez-de-chaussée, une partie des murs de la chambre de S. Philippe, de ses cheveux, de son sang, son siége de bois et les nerfs de sa main. — Dans la sacristie: 1re châsse: une tasse, la chemise qu'il porta dans sa dernière maladie, celle que lui mirent les médecins qui ouvrirent son corps après sa mort, des pantoufles de brocart blanc qu'on lui mit avant de l'ensevelir, deux étoles, une rouge et l'autre violette, un linceul, un gilet et des manches de toile, deux caleçons de toile et une paire de bas de laine brune; 2e châsse: un crucifix de bronze, un reliquaire donné par S. Charles, une montre, des lunettes, un morceau de pain de son dernier repas, une cuiller de bois, une serviette, un bonnet de nuit, deux paires de chaussons de feutre, un mouchoir et une ceinture de soie dont il se servait quand il allait voir le pape; 3e châsse: un masque moulé sur sa figure après sa mort, deux coussins sur lesquelles sa tête fut appuyée tant qu'il resta exposé, une aube, divers objets sauvés de l'incendie de sa chambre, en 1605, une chasuble, des oreillers, des manches, une éponge, du coton et un linge imbibé de son sang. — Dans la première chambre: dessin colorié (J.-C. portant sa croix) de Ste Madeleine de Pazzi, un confessional, une armoire, un banc sur lequel il s'asseyait pour instruire les enfants, un bénitier de bronze, un lit complet, la corde de l'escalier qui conduisait à sa chambre, deux paires de souliers, une chaufferette; Ste Anne, statue en grande vénération et que font venir à domicile les femmes en couches. — Dans la 2e chambre, qui lui tint lieu de chapelle dans les dernières années de sa vie: dix lettres autographes, un masque de cire, une Madone peinte sur bois, un triptyque byzantin qu'il portait dans ses visites aux malades, les lunettes dont il se servit à sa dernière messe, son chapelet, un livre de dévotion, une autre paire de lunettes, de ses cheveux, son calice, la clochette que l'on sonnait à sa messe et l'ancienne porte de sa chambre. — A S. Philippe Neri *in via Giulia*, fête patronale de l'église; I. P. — A S. Jérôme de la Charité, fête patronale de la

---

1) *L'entrée en est interdite aux femmes, qui ne peuvent visiter les chambres que le dimanche dans l'octave.*

Congrégation. Messe, 10 h. ½. Les chambres du Saint sont ouvertes au public. On y voit la porte qu'il ouvrait et fermait, son escalier, sa chapelle, son calice, un masque en cire moulé sur sa figure après sa mort, une paire de lunettes, sa fenêtre grillée, l'endroit où il dormait, la Madone devant laquelle il priait, etc. Ce fut là que S. Philippe fonda la Congrégation de l'Oratoire et que Baronius écrivit ses *Annales ecclésiastiques.*

S. Eleuthère, pape, martyrisé l'an 193. — Son corps repose dans la confession de S. Pierre.

Anniversaire de la dédicace à S. Laurent *in Lucina,* consacré l'an 1196.

27. S. Jean Ier, pape, martyrisé l'an 525. — Son corps repose dans la confession de S. Pierre. Il eut, étant cardinal, le titre des SS. Jean et Paul.

Anniversaire de la dédicace à Ste Marie *della Quercia,* consacrée le 27 mai 1733.

28. S. Simmaque, sénateur romain, mort l'an 526. Il fut père de Ste Galle.

29. Férie.

30. S. Félix, pape, martyrisé l'an 273. — Son corps repose à S. Pancrace-hors-les-Murs.

S. Ferdinand III, roi de Castille et de Léon, mort l'an 1254. — A Ste Marie-Majeure, 9 h. ½, messe pontificale, en commémoration des bienfaits octroyés par les rois d'Espagne, autrefois, chanoines d'honneur de la basilique.

31. Ste Pétronille, fille de l'apôtre Saint Pierre, mort l'an 60. — A S. Pierre, où, sous son autel, repose son corps, l'on expose sa tête à découvert.

Ste Angèle Merici, née à Desenzano (Etats Vénitiens), en 1470, fondatrice à Brescia, de l'ordre des Ursulines, morte le 27 janvier 1540, béatifiée par Clément XIII (1768) et canonisée par Pie VII, à S. Pierre (le 25 mai 1807). — A Ste Ursule, fête patronale de l'ordre, messe, 10 h. ½.

Après la messe, *de profundis* pour le repos de l'âme de Louis XI, à S. Pierre.

DIMANCHES DE MAI.

1er *dimanche.* — Anniversaire de la dédicace à l'église de l'Annonciation, où se rend processionnellement, en partant de S. Sébastien-hors-les-Murs, 7 h., la confrérie de Ste Lucie du Gonfalon. L'église est ouverte jusqu'à midi seulement.

A S. Sébastien-hors-les-Murs, 10 h. ½, office du S. Sacrement, grand'messe et procession solennelle du S. Sacrement.

Dim. dans l'octave de L'INVENTION DE LA STE CROIX. — A S. André *della Valle,* communion générale, 8 h.; messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 5 h. ½; I. P.

Dim. dans l'octave de STE CATHERINE DE SIENNE. — A son église, *via Giulia,* où l'on expose un de ses doigts, 4 h., 2es vêpres et procession solennelle, où l'on porte la relique de la sainte, et à laquelle assistent, en costume d'*amantate,* les jeunes filles dotées par la confrérie; chemin faisant, la confrérie de la Trinité-des-Pèlerins s'y adjoint avec ses *amantate.* — A son église, *via Monte Magnanapoli,* où l'on expose une de ses épaules, messe, 10 h. ½, I. P.

Dim. dans l'octave de S. FÉLIX DE CANTALICE. — A la Conception des Capucins, fête patronale de la confrérie de S. Félix.

3e *dimanche.* STE MARIE DE LA MISÉRICORDE. — A S. Laurent-hors-les-Murs (chapelle du cimetière), communion générale, 8 h.; messe, 9 h.; vêpres, 4 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 5 h. ½.

Dimanche dans l'octave de S. Ferdinand. — A S. Pierre, messe pontificale en reconnaissance de l'abbaye de S. Dominique de Sora donnée par Ferdinand II, roi des deux Siciles, au chapitre de S. Pierre, en 1850.

Dernier dimanche. — A S. Pierre *in Vincoli,* 8 h., communion générale et I. P. pour la clôture de la mission.

Clôture du mois de Marie dans toutes les églises où se sont pratiqués les pieux exercices[1]). — Communion générale, 8 h.; sermon et bénédiction solennelle du S. Sacrement, 6 h.

JUIN.

1. Anniversaire de la MORT DE GRÉGOIRE XVI, en 1846. — Au palais apostolique, chapelle papale, 10 h. ½.

Anniversaire de la dédicace de l'église des Ursulines, messe, 10 h. ½.

2. S. MARCELLIN, prêtre, et S. PIERRE, exorciste, décapités l'an 301. — Aux SS. Pierre et Marcellin, près S.

1) *La clôture est quelquefois renvoyée au 1er dimanche de juin, s'il est plus rapproche de la fin du mois.*

Jean de Latran, fête patronale de l'église; messe chantée par les religieuses Carmélites, 10 h. ½. — Aux SS. Pierre et Marcellin, à *Tor Pignattara,* hors les murs, sur la voie Labicane, la catacombe est ouverte aux fidèles et on y montre le lieu de leur déposition.

S. Eugène, pape, mort l'an 655. — Son corps repose dans la confession de S. Pierre.

S. Erasme, évêque, martyrisé l'an 302. — On l'invoque pour la guérison des maladies spasmodiques.

2e anniversaire pour la mort de Grégoire XVI. — A S. Pierre, chapelle cardinalice, 10 h. Cette chapelle se fait aux frais des cardinaux créés par Grégoire XVI et présents à Rome; elle cessera à la mort du dernier d'entre eux.

3. B. Jean Grande, dit *le Pécheur,* de l'ordre des frères de S. Jean de Dieu. — Fête à S. Jean Calybite, où l'on expose sa relique.

A S. Laurent *in Lucina,* 6 h., premières vêpres pour la fête patronale de l'ordre.

4. S. François Caracciolo, fondateur de l'institut des Clercs réguliers mineurs, mort en 1608. — A S. Laurent *in Lucina,* où, sous son autel, repose son corps, messe, 10 h. ½; panégyrique et 2es vêpres, 6 h. — Aux SS. Vincent et Anastase *a Trevi,* offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches.

S. Quirin, évêque en Esclavonie, martyrisé l'an 300. — A Ste Marie *in Trastevere,* où, dans la confession, repose son corps, on expose son bras.

5. Ste Aglaé, noble dame romaine, morte l'an 318. — Son corps repose à S. Alexis, dans la confession.

6. S. Claude, évêque de Besançon, mort l'an 470. — A S. Claude des Bourguignons, fête patronale de l'église; messe, 10 h., avec assistance du clergé de S. Louis des Français; 2es vêpres, 5 h.

S. Norbert, évêque de Magdebourg et fondateur de l'ordre des Prémontrés, mort l'an 1134. — A S. Norbert, sur le Viminal, fête patronale de l'église.

S. Artémius, Ste Candide, sa femme, et Ste Pauline, leur fille, convertis par S. Pierre, exorciste, et martyrisés l'an 302. — Le corps de Ste Candide repose à Ste Praxède, et ceux de S. Artémius et de Ste Pauline, à S. Martin-des-Monts.

7. Férie.

8. Le B. François Patrizi, servite, au XIII[e] siècle. — A S. Marcel, on expose sa relique.

9. S. Prime et S. Félicien, frères et nobles romains, martyrisés sur la voie Nomentane, l'an 295. — Leurs corps reposent à S. Etienne-le-Rond, sous leur autel. Leur vie a été peinte à fresque, au XVII[e] siècle, dans le chœur de cette église.

10. Ste Marguerite, reine d'Ecosse, morte l'an 1407. — A S. André des Ecossais, où, dans un reliquaire pyramidal du XV[e] siècle, on expose sa relique, messe, 10 h.

S. Gétule, mari de Ste Symphorose, martyrisé sur la voie *Salara*, l'an 138. — Son corps repose à S. Ange *in Pescheria*, sous le maître-autel.

Les SS. Basilide, Tripode et Mandal, martyrisés l'an 275. — Leurs corps reposent à Ste Marie-Transpontine, sous l'autel des SS. apôtres Pierre et Paul.

11. S. Barnabé, apôtre, martyrisé à Salamine, l'an 50. — On expose sa relique à S. Charles au *Corso*.

A S. Onuphre, 6 h., premières vêpres pour la fête patronale de l'église.

L'Ave Maria sonne à 8 h. 1/4.

12. S. Onuphre, prince persan, mort anachorète, l'an 280. — A son église, sur le Janicule, où l'on expose son bras, messe, 10 h. ½; 2[es] vêpres, 6 h. — Sa vie a été peinte, au XVII[e] siècle, par le chevalier d'Arpin et Sébastien Strada, au pourtour du cloître. Des légendes italiennes et latines expliquent chaque tableau.

S. Léon III, pape, mort l'an 816. — Son corps repose à S. Pierre, sous l'autel de la Vierge de la Colonne.

S. Jean de S. Facond, de l'ordre de S. Augustin, mort l'an 1479. — A S. Augustin, messe, 10 h. ½.

A S. Antoine des Portugais, 6 h., premières vêpres pour la fête patronale de l'église.

13. S. Antoine de Padoue, de l'ordre de S. François, né à Lisbonne et mort à Padoue l'an 1231. (*V.* dim. dans l'oct.) — Sa vie a été peinte, au XVII[e] siècle, sur les murs de sa chapelle, à S. Barthélemy-en-l'Ile.

A S. Antoine des Portugais, messe, 10 h. ½; avec assistance de l'ambassadeur de sa Majesté très-Fidèle et de tout le personnel de l'ambassade de Portugal. 2[es] vêpres, 6 h. — A Ste Marie *in Ara Cœli*, messe, 10 h. ½; I. P. — A Ste Dorothée, 6 h. ½, on fait baiser sa relique. — Aux SS. Apôtres, 11 h., messe, et 1[er] jour de l'octave.

Ste Félicola, noble vierge romaine, martyrisée l'an 90. — Son corps repose à S. Laurent *in Lucina.*

14. S. Basile, évêque de Césarée, docteur de l'Eglise grecque, mort l'an 379. — A S. Basile, fête patronale de l'église; messe, 10 h. ½. — A l'Annonciation, *a Tor di Conti*, messe chantée par les religieuses, 10 h. ½.

15. S. Guy, S. Modeste et Ste Crescence, martyrisés l'an 303. — A S. Vito *ai Monti*, où l'on expose son bras, fête patronale de l'église. — On l'invoque pour la guérison de l'hydrophobie.

Anniversaire de la Translation solennelle du corps de S. Grégoire de Nazianze à la basilique vaticane, l'an 1580. — A S. Pierre, 9 h., messe capitulaire. Après l'évangile, sermon latin, avec exorde grec, par un élève du collége grec.

Le B. Nicolas da Forca Palena, hiéronymite, au XVe siècle. — Son corps repose, sous le maître-autel, à S. Onuphre qu'il fit construire, avec les aumônes des personnes pieuses.

Ste Germaine Cousin, bergère des environs de Toulouse, mort l'an 1601. — A S. Denis, 9 h., messe chantée par les religieuses.

16. S. Jean-François Régis, de la compagnie de Jésus, mort l'an 1640. — Au Gesù, où l'on expose son bras et où l'on montre dans la chambre de S. Ignace une lettre autographe, écrite au général de la compagnie (1640); messe, 10 h. ½. — A S. André-du-Noviciat, I. P.

S. Cyr et Ste Julitte, sa mère, martyrisés l'an 305. — A leur église *ai Monti*, fête patronale. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches.

S. Mamilien, évêque et martyr. — Son corps repose à Ste Marie *in Monticelli*, sous le maître-autel.

17. Anniversaire de la création de S. S. Pie IX, le 17 juin 1846. — Au point du jour, on tire le canon et l'on arbore les bannières pontificales au fort S. Ange. — Au palais apostolique, chapelle papale, 10 h. ½. Messe par le premier cardinal créé par Pie IX. I. de 30 a. et 30 q.

Le B. Pierre de Pise, instituteur de la congrégation des Hiéronymites, au XVe siècle. — A S. Onuphre, fête patronale du couvent.

A S. Ignace, 6 h., triduo préparatoire à la fête de S. Louis de Gonzague.

18. S. Marc et S. Marcellien, frères et nobles romains,

martyrisés l'an 286. — Leurs corps reposent dans l'église souterraine des SS. Côme et Damien.

Le B. Grégoire Barbadigo, cardinal et évêque de Padoue, mort l'an 1697. — A S. Marc, dont il fut titulaire, on expose son doigt annulaire, son chapeau, sa soutane et son mantelet.

A S. Marcel, premières vêpres, 6 h. ½.

19. Ste Julienne Falconieri, noble florentine, institutrice des religieuses du tiers ordre des Servites de Marie, morte l'an 1341. — A S. Marcel, où l'on expose une de ses côtes, messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 6 h. ½. Offrande annuelle par le sénat de quatre torches. — *Alle Mantellate,* où l'on expose sa jambe, fête patronale du couvent.

A la basilique vaticane, 6 h., neuvaine préparatoire à la fête de S. Pierre. Le pape y assiste. I. de 100 jours chaque fois, et I. P. pour cinq fois.

20. S. Novat, fils du sénateur S. Pudens, et frère de S. Timothée, prêtre, et des Stes Praxède et Pudentienne, mort dans le IIe siècle. — Son corps repose à Ste Pudentienne, où il habita.

S. Silvère, pape et martyr, l'an 540. — A S. Etienne des Ethiopiens, messe avec assistance du chapitre de S. Pierre.

A S. Ignace, premières vêpres de S. Louis de Gonzague, 6 h.

2e jour de la neuvaine de S. Pierre. — Illumination générale de la ville, à l'Ave Maria.

21. Anniversaire du couronnement de S. S. Pie IX, le 21 Juin 1846. — Au point du jour, on tire le canon et l'on arbore les bannières pontificales au fort S. Ange. — Au palais apostolique, distribution publique d'aumônes, 7 h.; chapelle papale, 10 h. ½. Messe par un des premiers cardinaux créés par Pie IX. I. de 30 a. et 30 q. — Illumination générale à l'Ave Maria.

S. Louis de Gonzague, de la compagnie de Jésus, mort l'an 1591. — La chapelle dédiée à S. Joseph, dans l'église de S. Ignace, occupe l'emplacement de la chambre où il mourut. Sous son autel, repose son corps. Communion générale des enfants du collége romain, qui l'ont pour patron, 9 h.; messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 6 h. On visite ses chambres au collége romain. Au premier étage est la chapelle de l'Annonciation. Sous l'autel on voit le corps de Ste Eutychia, martyre, dont l'épitaphe, extraite des catacombes et placée au fond de l'urne, la dit âgée

de cinq ans. Au rétable est la Madone peinte sur toile devant laquelle S. Louis de Gonzague priait et servait la messe. — Dans le corridor du second étage est suspendu le tableau sur toile qui fut placé sur le tombeau de S. Louis de Gonzague par les soins pieux de son frère, en 1605. — A l'étage supérieur, on montre la chambre du vénérable Jean Berchmans et à côté celle de S. Louis de Gonzague. Dans la pièce du fond, qui sert de sacristie, on remarque: une lettre autographe de S. Charles Borromée, une lettre de S. Louis de Gonzague, deux lettres de Ste Véronique Giuliani, dont une datée de 1725; deux lettres de S. Louis de Gonzague à son oncle (1581); une lettre de S. François de Sales (1613); un crucifix peint devant lequel priait S. Louis de Gonzague et qu'il apporta à Rome en 1585; un portrait à l'huile fait de son vivant; une image à son effigie qui, plongée dans un vase vide au monastère de S. Joseph *Capo le Case,* le remplit d'huile instantanément; de la teinture verte et un tissu de toile pour les pauvres multipliés par son intercession; trois feuilles de noyer qui poussèrent miraculeusement. — Dans la pièce suivante, qu'il habita comme religieux, on conserve la porte dont il se servait, le cercueil de bois où il fut enseveli (sous l'autel), et une Madone qui remua les yeux en 1796. Les murs ont été couverts de damas rouge et les soliveaux du plafond peints de fleurs et d'ornements, ce qui a dénaturé le caractère de cette chambre. — Le grand vestibule carré qui précède a ses murs peints à fresque et historiés de la vie de S. Louis de Gonzague. Il conduit à un autre oratoire, également peint à fresque et restauré en 1860: la nef est surmontée d'un voûte en dôme et terminée en abside. Cet oratoire, qui sert aux élèves du collége romain, est riche en reliques, ingénieusement disposées dans des fioles de cristal. C'est là, dans cette chapelle autrefois dédiée à Ste Catherine, que S. Louis de Gonzague prononça ses voeux. — Les dames, pour visiter les chambres et y entendre la messe ont besoin d'une permission spéciale du cardinal-vicaire, qui doit être ensuite visée par le général. — Les Jésuites distribuent sous le nom de *poudre de S. Louis*, ce qui est resté de la farine miraculeusement multipliée par le saint au couvent des Carmélites de Vetralla, en 1728.

A S. Pierre, 3e jour de la neuvaine.

Ste Démétrie, noble vierge romaine, fille de Ste Daphrose et sœur de Ste Bibiane, mort l'an 362. — Son corps

repose à Ste Bibiane, dans l'urne d'albâtre du maître-autel.

22. S. PAULIN, natif de Bordeaux (France), évêque de Nole, mort l'an 432. — A S. Barthélemy-en-l'Ile, où, sous l'autel de la Vierge, repose son corps, l'on expose son chef.

A S. Pierre, 4e jour de la neuvaine.

23. VIGILE DE S. JEAN-BAPTISTE. Jeûne et maigre strict. — A S. Jean de Latran, avant les premières vêpres, 6 h. ½, et dans la sacristie, ornée d'un tapis de fleurs et de fruits, bénédiction par le Cardinal Archiprêtre des clous de girofle que l'on distribue aux chanoines de la basilique, et dont se servent les infirmes pour leur guérison, et les femmes enceintes pour leur heureuse délivrance. — Au coucher du soleil, on tire le canon au fort S. Ange.

A S. Pierre, 5e jour de la neuvaine.

24. NATIVITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE, fils de S. Zacharie et de Ste Elisabeth, l'an I avant J.-C. — Fête d'obligation. Au point du jour, on tire le canon et l'on arbore les bannières pontificales au château S. Ange. — A S. Jean de Latran, où l'on découvre les têtes de S. Pierre et de S. Paul, fête patronale de l'église. Chapelle papale, 10 h.; messe par le cardinal-archiprêtre, sermon latin par un élève du séminaire romain et I. de 30 a. et 30 q.: 2es vêpres, 6 h. ½, avec assistance des Eminentissimes Cardinaux. — A S. Sylvestre *in Capite*, où l'on expose la tête de S. Jean et la Sainte Face du Sauveur, messe, 10 h. ½; bénédiction du S. Sacrement, 7 h. ½. — A S. Jean des Florentins, fête patronale de l'église. Messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 6 h. ½; I. P. — A Ste Croix des Lucquois, 9 h., messe à laquelle assistent les dignitaires et chevaliers de l'ordre de Malte. — Sa vie a été peinte, avec beaucoup d'art, sur les murs de l'oratoire de S. Jean-le-Décollé, en 1538, 1553 et 1561.

A S. Pierre, 6e jour de la neuvaine.

25. S. GALLICAN, noble romain, converti par les SS. Jean et Paul, décapité l'an 330. — A S. Gallican, fête patronale de l'église et de l'hôpital, qui est ouvert aux visiteurs.

S. ELOI, orfèvre, puis évêque de Noyon (France), mort l'an 665. — A S. Eloi des Forgerons, où l'on expose son bras, fête patronale de l'église et de la corporation. A 9 h., messe, à laquelle communient les jeunes filles dotées par la corporation. Grand'messe, 10 h. ½; I. P. — A S. Eloi des Orfèvres, où l'on expose une partie de son crâne,

fête patronale de l'église et de l'université. Messe, 10 h. ½; I. P.

Aux SS. Jean et Paul, premières vêpres en chant grégorien, pour la fête patronale de l'église, 6 h.

A S. Pierre, 7e jour de la neuvaine.

Ste Febronia, vierge, martyrisée l'an 311. — Une partie de son corps repose à S. Charles *ai Catinari.*

26. S. Jean et S. Paul, frères et nobles romains de la cour de Constantin, martyrisés l'an 362. — A leur église, bâtie sur l'emplacement de leur maison, on voit, dans la grande nef, l'endroit de leur martyre. Leurs corps reposent dans la confession du maître-autel. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 6 h.

A S. Pierre, 8e jour de la neuvaine.

27. A S. Pierre, dernier jour de la neuvaine.

28. S. Léon II, pape, mort l'an 683. — Son corps repose à S. Pierre, sous l'autel de la Vierge de la Colonne.

Vigile de S. Pierre et S. Paul. — Jeûne et abstinence en maigre strict. — Au palais apostolique du Vatican, dans la *Salle des Tributs,* à 5 h., le Cardinal Camerlingue de la Ste Eglise et les Clercs de la chambre Apostolique reçoivent les tributs ou redevances dues au Saint-Siége par des familles, corporations et royaumes. — Si le pape le juge opportun, vis-à-vis la grande porte de S. Pierre, on lit une protestation et on lance l'excommunication contre ceux qui se sont affranchis des redevances usitées. Ces redevances en grains, huiles, calices, argent, etc., sont énumérées dans le *Liber censuum,* publié chaque année. — Aujourd'hui, dans l'après-midi, et demain toute la journée, les souterrains de S. Pierre sont illuminés et ouverts aux hommes seulement (*V.* dim. dans l'octave.) La statue de S. Pierre est habillée en pape. — A l'occasion de la fête des SS. Apôtres, le Pape fait frapper chaque année une médaille commémorative, relative à quelqu' événement de son pontificat, et qu'il distribue au Sacré Collége ainsi qu'à la prélature. — A S. Pierre, 6 h., chapelle papale. Le Pape, précédé des Cardinaux et des Evêques, part de la Salle royale et descend l'escalier royal porté sur la *Sedia.* Les premières vêpres sont suivies de la bénédiction des *palliums* faits avec la laine des agneaux bénis le 21 janvier, puis déposées sur le tombeau de S. Pierre, dans une cassette de vermeil, aux armes de Benoît XIV, jusqu'à ce qu'on les en retire

pour les envoyer aux nouveaux archevêques, patriarches et primats. Au coucher du soleil, on tire le canon au fort S. Ange. — A l'Ave Maria, 8 h. 1/4, illumination de la coupole de S. Pierre à feux voilés. A 9 h. 1/4, addition de feux brillants. — Illumination générale de la ville.

29. S. Pierre et S. Paul, apôtres, protecteurs de Rome et de l'Eglise, martyrisés l'an 67. — La vie de S. Pierre a été reproduite en bas-reliefs de stuc, à la voûte du *Tempietto* de Bramante, dans le cloître de S. Pierre *in Montorio*, en 1536, et à la voûte du portique de la basilique vaticane, sous le pontificat de Paul V. — Fête d'obligation. Au point du jour, on tire le canon et l'on arbore les bannières pontificales au fort S. Ange. — A S. Pierre, où, dans la confession, repose son corps et où l'on expose son doigt, messe pontificale par le pape, 9 h.; I. de 30 a. et 30 q. — 2es vêpres, 6 h., auxquelles assistent les Eminentissimes Cardinaux. Offrande annuelle par le sénat d'un calice et de huit torches. — A S. Jean de Latran, on expose les têtes de S. Pierre et de S. Paul. — La prison Mamertine reste ouverte aujourd'hui et toute l'octave. — A Ste Marie-de-la-Rotonde, I. P. — A l'Ave Maria, illumination générale de la ville et de la coupole de S. Pierre à feux voilés. A 9 h. 1/4, feu d'artifice au *Janicule.*

30. Commémoration de S. Paul. 2e jour de l'octave des SS. Apôtres. Tous les jours de l'octave, la messe est chantée par un évêque, assisté des chantres de la chapelle papale. Cette octave a été établie par une bulle de Benoît XIV, en date du 30 mars 1743. — A S. Paul-hors-les-Murs, où l'on expose ses chaînes et où, sous l'autel papal, repose son corps, messe, 9 h., à laquelle interviennent le Pape et les Évêques assistants au trône pontifical. — A S. Paul-aux-trois-fontaines, on voit la colonne sur laquelle S. Paul fut décapité, et l'on boit, par dévotion, de l'eau des trois fontaines qui jaillirent miraculeusement aux trois bonds successifs que fit sa tête en roulant. — A Ste Marie *in Via lata*, offrande par le sénat, tous les deux ans, d'un calice et de quatre torches. — Sur la route d'Ostie, à moitié chemin de la porte de S. Paul à la basilique, le souvenir de la séparation des deux apôtres et de leurs derniers embrassements a été consacré par l'érection d'une chapelle.

DIMANCHES DE JUIN.

2e *dim.* Manifestation de la Madone de Ste Marie *in Cosmedin*, l'an 1672. — Panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 6 h.

3e *dim.* Ste Marie des Graces. — A son église, près la porte Angélique, messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 6 h. — Aux SS. Dominique et Sixte, où l'on expose la Madone attribuée à S. Luc, messe, 10 h. ½.

Translation du chef de S. André a S. Pierre, le 12 avril 1462. — Il reste exposé toute la journée.

Dim. dans l'octave de S. Antoine de Padoue. — Aux SS. Apôtres, messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 5 h. ½, et procession solennelle par les rues de la ville. Elle défile dans cet ordre: Confrérie de S. Antoine avec la bannière et le tronc, Capucins, Religieux du Tiers-Ordre de S. François conventuels, Relique de S. Antoine portée par un prêtre chapé, *Machina* ornée de la statue de S. Antoine.

Dim. après le dim. dans l'octave de S. Antoine de Padoue. — A Ste Dorothée *in Trastevere*, communion générale, 7 h., messe, 10 h.; procession solennelle, 6 h., à laquelle assistent, en costume d'*amantate*, couronnées de roses et un lis à la main, les jeunes filles dotées par la confrérie de S. Antoine. — A Ste Lucie *dei Ginnasi*, fête patronale de la confrérie. Communion générale, 7 h.; messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 6 h.

Dim. dans l'octave de S. Pierre. — Les femmes seules sont admises à visiter les souterrains. En tout autre temps, elles ne le peuvent sans une permission spéciale du pape; il y a peine d'excommunication pour quiconque transgresserait cette prohibition.

Dernier dimanche. — A Ste Marie *in Trastevere,* 8 h., communion générale et I. P. pour la clôture de la mission.

JUILLET.

1. 3e jour de l'octave des SS. Apôtres. — A Ste Pudentienne, bâtie sur l'emplacement de la maison où le sénateur S. Pudens donna l'hospitalité à S. Pierre, et où l'on

conserve, à son autel, la table de bois sur laquelle célébrait le saint apôtre, messe pontificale, 9 h., avec assistance des Protonotaires apostoliques, et, dans la soirée, procession de plusieurs archiconfréries.

S. Martial, évêque de Limoges, mort vers l'an 107. — Il habita, avec S. Pierre, S. Paul et S. Luc, le souterrain de Ste Marie *in Via Lata.* — Selon une pieuse croyance, il serait cet enfant que Notre-Seigneur proposa en modèle aux apôtres. Depuis ce moment, il se serait attaché au Sauveur, aurait porté les pains d'orge et les poissons qui nourrirent la foule dans le désert, aurait servi le Christ à la Cène, et serait compté parmi ses 72 disciples. On le dit cousin de S. Etienne.

2. 4e jour de l'octave des SS. Apôtres. — A Ste Marie *in Via Lata,* où S. Luc, selon une pieuse tradition, peignit plusieurs Madones, entr'autres, celle qui est exposée au maître-autel, et écrivit les Actes des Apôtres, où S. Paul écrivit plusieurs de ses épîtres, où S. Martial et S. Pierre habitèrent quelque temps, et où jaillit miraculeusement cette source dont on boit de l'eau par dévotion et qui servit au baptême d'un grand nombre de chrétiens; messe pontificale, 10 h., avec assistance des Auditeurs de Rote et du Maître du sacré palais, et, dans la soirée, procession de diverses archiconfréries; I. P.

Visitation de la Ste Vierge a Ste Elisabeth, l'an 1 avant J.-C. — A Ste Marie *in Aquiro* et à Ste Marie *della Pace,* fête titulaire de l'église. Offrande par le sénat, tous les deux ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 11 h. — A la villa Mills, au Palatin, fête titulaire de l'ordre de la Visitation. — A Ste Marie-Majeure (chapelle Borghèse), dans la matinée, messe par le Cardinal Pro-Dataire, à laquelle assistent et communient les ministres, officiers et expéditionnaires de la Daterie apostolique, qui reçoivent une médaille d'argent à l'effigie du Sauveur et de la Vierge, et bénite par le Pape. Cette dévotion, qui a pour but de remercier la Sainte Vierge d'avoir protégé la Daterie de la peste qui désolait Rome, en 1656, est l'accomplissement d'un vœu renouvelé pour cent ans, en 1756 et 1856.

Anniversaire de la dédicace à S. Jacques-des-Incurables, consacré le 2 juillet 1702.

A S. Augustin, anniversaire du couronnement de la Madone de la Maternité par le Chapitre de S. Pierre, en 1851; I. P.

3. 5e JOUR DE L'OCTAVE DES SS. APÔTRES. — A S. Pierre *in Vincoli*, où l'on expose et fait baiser au peuple les chaînes de S. Pierre, messe pontificale, 8 h., avec assistance des Clercs, des Avocats et des Notaires de la Chambre apostolique, et, dans la soirée, procession de plusieurs archiconfréries; I. P.

S. PROCESSE et S. MARTINIEN, baptisés par S. Pierre dans la prison Mamertine, dont ils étaient geôliers, et décapités sur la voie Aurélienne, l'an 68. — Leurs corps reposent à S. Pierre, à leur autel, dans une urne de porphyre.

S. PAUL Ier, pape, mort l'an 767. — Son corps repose dans la confession de S. Pierre, et sa maison a été transformée en église sous le vocable de S. Sylvestre *in Capite.*

4. 6e JOUR DE L'OCTAVE DES SS. APÔTRES. — A la prison Mamertine, où S. Pierre et S. Paul furent détenus neuf mois, et, avec l'eau de la source qui jaillit miraculeusement, baptisèrent un grand nombre de chrétiens, parmi lesquels S. Processe et S. Martinien, leurs geôliers, l'on montre la colonne à laquelle ils furent attachés, et, sur le mur de l'escalier, l'empreinte de la tête de S. Pierre. Messe pontificale, 9 h., avec assistance des Votants de la Signature, et, dans la soirée, procession de différentes archiconfréries; I. P.

STE ELISABETH, reine de Portugal, morte l'an 1336. — A S. Antoine des Portugais, on expose sa relique.

5. 7e JOUR DE L'OCTAVE DES SS. APÔTRES. — A S. Pierre *in Montorio,* où S. Pierre fut crucifié, messe pontificale, 9 h., avec assistance des Abréviateurs du Parc-Majeur, et, dans la soirée, procession de plusieurs archiconfréries.

STE ZOÉ, femme de S. Nicostrate, martyrisée l'an 280. — Son corps repose dans la confession de Ste Praxède.

6. OCTAVE DES SS. APOTRES. — A S. Jean de Latran, où leurs têtes sont exposées, chapelle cardinalice, 10 h.; visite du sénat, 7 h., et, dans la soirée, procession des archiconfréries du Colisée, du S. Sacrement (*Scala Sancta*), et autres.

S. TRANQUILLIN, père des SS. Marc et Marcellien, converti par S. Sébastien, baptisé par S. Polycarpe, ordonné prêtre par S. Caius et lapidé l'an 286. — Son corps repose dans l'église des SS. Côme et Damien.

7. STE LUCINE, noble dame romaine, qui ensevelit le corps de S. Paul dans sa propriété, sur la voie d'Ostie. — A S. Laurent *in Lucina,* où l'on expose sa relique, I. P.

Anniversaire de la dédicace à Ste Lucie *dei Ginnasi*, consacrée le 6 juillet 1728.

8. S. AQUILA et STE PRISCILLE, sa femme, fabricants de tentes, disciples des apôtres, morts à Ephèse. — Leurs corps reposent à Ste Prisque, où ils habitèrent et furent baptisés. S. Paul les mentionne en ces termes dans sa première épitre aux Corinthiens: „Salutant vos in Domino multum Aquila et Priscilla, cum domestica sua Ecclesia, apud quos et hospitor.“ *C. XVI*, *v.* 19.

Anniversaire de la dédicace à l'église du S. Esprit *in Sassia*, consacrée le 19 mai 1561. I. P.

9. PATRONAGE DE LA VIERGE, ou commémoration du mouvement d'yeux observé sur plusieurs Madones, l'an 1796. — A Ste Marie-des-Miracles, messe, 10 h.

S. ZÉNON, capitaine, et sa légion, composée de 10,203 soldats, martyrisés l'an 300. — Leurs corps reposent à Ste Marie *Scala Cœli*, aux Trois-Fontaines, où l'on expose la tête de S. Zénon.

STE VÉRONIQUE GIULIANI, franciscaine stigmatisée, morte en 1727. — A S. Urbain, messe, 9 h. — Au couvent des Capucines, sur le Quirinal, on expose un linge qui lui a servi; I. P. — On conserve à S. Marc de sa tunique, de la toile teinte du sang de son cœur, un tissu fait par elle, une pelote ouvrage de ses mains, des fleurs trouvées sur son corps, partie du cierge qui lui fut donné par la Ste Vierge le jour de la Purification, de la soie qui enveloppait son corps, du bois de la châsse où elle fut déposée et une autographe où on lit: *Viua Gesu e Maria. Veronica Giuliani, abbadessa cappucina.* — Ste Marie *in Campitelli* possède de ses cheveux.

10. STE RUFINE et STE SECONDE, vierges et sœurs, décapitées l'an 262. — A l'oratoire près le baptistère de Latran, où, sous leur autel, reposent leurs corps, messe, 9 h., avec assistance du chapitre de S. Jean de Latran. — A Ste Rufine *in Trastevere*, fête patronale de l'église, bâtie sur l'emplacement de leur maison.

Les SS. JANVIER, FÉLIX, PHILIPPE, SYLVAIN, ALEXANDRE, VITAL et MARTIAL, fils de Ste Félicité, martyrisés l'an 173. — Leurs corps reposent à S. Marcel.

11. S. PIE Ier, pape, martyrisé l'an 157. — Son corps repose dans la confession de S. Pierre.

12. S. JEAN GUALBERT, fondateur de la congrégation bénédictine des moines de Vallombreuse, mort l'an 1073.

— **A Ste Praxède, fête patronale du monastère; messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 6 h. ½.**

13. S. Anaclet, pape, martyrisé l'an 91. — Son corps repose dans la confession de S. Pierre.

A S. Bonaventure et aux SS. Apôtres, premières vêpres, *6 h. ½.*

14. S. Bonaventure Fidenza, de l'ordre de S. François, cardinal-évêque d'Albano et docteur de l'Eglise, mort à Lyon, l'an 1274. — Aux SS. Apôtres, où l'on expose son capuchon de laine cendrée, chapelle cardinalice, 10 h. La messe est suivie d'un discours latin par un conventuel; 2es vêpres, 6 h. ½. — A S. Bonaventure, sur le Palatin, fête patronale de l'église; messe, 10 h.; 2es vêpres, 6 h. ½.

S. François de Solano, mineur observantin, mort à Lima, en 1610. — On l'invoque contre les tremblements de terre.

A Ste Madeleine, 6 h. ½, premières vêpres pour la fête patronale du couvent.

15. S. Camille de Lellis, instituteur de la congrégation des Ministres des infirmes, mort l'an 1604. — On peut voir sa vie peinte et gravée dans le cloître de Ste Madeleine, où, sous son autel, repose son corps; l'on expose son pied et l'on montre, dans la chambre qu'il habita et où il mourut, divers objets autrefois à son usage: une lettre autographe, datée de Naples 1 octobre 1605, des sandales, une tasse, une lampe, un balai, une paire de burettes, le livre de ses constitutions et plusieurs vêtements, une chemise, un manteau, des caleçons de lin et de laine. Messe, 10 h. ½; 2es vêpres et panégyrique, 6 h. ½. (*V.* Dimanche dans l'octave).

S. Henri, empereur d'Allemagne, mari de Ste Cunégonde, mort l'an 1023. — Au Gesù, on expose sa relique.

Ste Bonose, noble vierge romaine, décapitée avec son frère S. Eutrope, et sa sœur Ste Zozime, l'an 275. — A Ste Bonose *in Trastevere*, où, sous le maître-autel, son corps repose à découvert, et où l'on conserve une fiole pleine de son sang, fête patronale de l'église.

L'Ave Maria sonne à 8 h.

16. Notre-Dame du Carmel, ou apparition de la Ste Vierge au B. Simon Stock, pour lui remettre le scapulaire, l'an 1246. (*V* dimanche dans l'octave.) — A Ste Marie-Transpontine, messe, 11 h. — A S. Martin-des-

Monts, offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches.

A Ste Marie *in Campitelli*, premières vêpres pour la fête patronale de l'église, 6 h. ½.

17. APPARITION DE LA VIERGE A STE GALLA, au VIe siècle. — A Ste Marie *in Campitelli*, où la Madone, en émail champlevé du XIIIe siècle, que l'on y vénère, reste exposée toute l'octave, messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 6 h. ½.

S. ALEXIS, noble romain, mort l'an 409. — A S. Alexis, où l'on conserve l'escalier sous lequel il passa dix-sept années, inconnu à ses parents, mendiant son pain et buvant de l'eau du puits voisin, et où son corps repose sous le maître-autel, fête patronale de l'église, bâtie sur l'emplacement de la maison de son père. On expose son chef, et tous les ans, le sénat fait l'offrande d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½.

S. LÉON IV, pape, mort l'an 855. — Son corps repose à S. Pierre, sous l'autel de la Madone de la Colonne.

LES DOUZE SAINTS MARTYRS SCILLITAINS (ainsi nommés de Scillita, ville d'Afrique), S. SPÉRAT, S. NARZAL, S. AQUILIN, S. BÉTURIUS, S. CITIRE, S. FÉLIX, S. LÉTANCE, S. JANVIER, STE GÉNÉREUSE, STE DONATE, STE VESTINE et STE SECONDE, décapités à Carthage, sous Septime Sévère, au commencement du IIIe siècle. — Leurs corps reposent à S. Jean et Paul, sous leur autel.

A S. Ange *in Pescheria*, premières vêpres, 6 h.

18. STE SYMPHOROSE noyée dans l'Anio, femme de S. GÉTULE brûlé vif, et leurs enfants, S. CRESCENT, S. JULIEN, S. NÉMÉSIUS, S. PRIMITIF, S. JUSTIN, S. STATÉE et S. EUGÈNE, tous martyrisés l'an 138. — A S. Ange *in Pescheria*, où, sous le maître-autel, reposent leurs corps, messe, 10 h.; 2es vêpres, 6 h.

A la Mission, 6 h., premières vêpres en chant grégorien, avec assistance du collége de la Propagande.

19. S. VINCENT DE PAUL, fondateur de la congrégation de la Mission, mort en 1600. — A la Mission, offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h., à laquelle assistent les Eminentissimes Cardinaux; 2es vêpres et panégyrique, 5 h. ½. — lOn conserve au Gesù, dans la chambre de S. Ignace, une lettre écrite de sa main et datée de 1664.

S. ÉPAPHRAS, un des 72 disciples de N.-S., évêque de Colosse, martyrisé l'an 80. — Son corps repose à Ste Marie-Majeure, sous l'autel papal.

S. Symmaque, pape, mort l'an 525. — Son corps repose dans la confession de S. Pierre.

A Ste Marie *in Aquiro*, 6 h., premières vêpres pour la fête patronale du couvent.

20. S. Jérôme Emiliani, fondateur de la congrégation des Clercs réguliers dits *Somasques*, mort l'an 1537. — A Ste Marie *in Aquiro*, messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 6 h. — S. S. Pie IX, par décret du 11 août 1851, a accordé 50 jours d'indulgence pour chaque récitation de ces paroles, affectionnées autrefois par S. Jérôme: „Dulcissime Jesu, ne sis mihi judex, sed salvator."

S. Elie, prophète, fondateur de l'ordre des Carmes, mort l'an 890 avant J.-C. — A Ste Marie-Transpontine et dans les autres couvents de Carmes et de Carmélites, fête patronale de l'ordre.

Ste Marguerite, vierge, décapitée à Antioche, l'an 278. — Au couvent de S. Jean-Baptiste *ai Monti*, offrande par le sénat, tous les deux ans, d'un calice et de quatre torches. — On conserve une partie de son chef à S. Pierre.

Ste Sévère, noble vierge romaine, martyrisée l'an 298. — Son corps repose sous l'autel de l'oratoire de S. François de Paule, *alla Suburra*.

21. Ste Praxède, noble vierge romaine, fille du sénateur S. Pudens et sœur de Ste Pudentienne, morte au IIe siècle. — A Ste Praxède-sur-l'Esquilin, où, dans la confession, repose son corps, et où l'on voit le puits dans lequel elle recueillait le sang des martyrs et la table de granit sur laquelle elle dormait, fête patronale de l'église. On expose son bras et une éponge teinte de sang. Offrande annuelle par le sénat de quatre torches. Messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 6 h.

Aux SS. Celse et Julien, premières vêpres de Ste Madeleine, 6 h.

22. Ste Marie Madeleine, pénitente, sœur de Ste Marthe et de S. Lazare, morte l'an 84. — Aux SS. Celse et Julien, où l'on expose son pied, messe, 9 h. ½; 2es vêpres, 6 h. — A Ste Madeleine, où l'on expose un morceau de son cilice, fête patronale de l'église. Offrande par le sénat, tous les deux ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½. — A Ste Madeleine-au-Quirinal, fête patronale de l'église. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches.

A S. Apollinaire, premières vêpres en chant grégorien pour la fête patronale de l'église, 5 h. ½.

23. S. Apollinaire, consacré évêque de Ravenne par S. Pierre dans la maison de S. Pudens, et martyrisé l'an 81. — A son église, où l'on expose son bras, messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 5 h. ½.

S. Liboire, évêque du Mans, mort l'an 384. On l'invoque pour la maladie de la pierre. Aux SS. Celse et Julien, où l'on expose sa relique, offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches.

Anniversaire de la mort de Ste Brigitte, l'an 1373. — A Ste Brigitte, place Farnèse, on expose à son autel la table dont elle se servait pour manger, et l'on montre la chambre qu'elle habita avec sa fille Ste Catherine. Messe, 9 h., avec assistance du chapitre de Ste Marie *in Trastevere*. — Elle mourut au monastère de S. Laurent *in Pane Perna*, dont Ste Catherine était alors Supérieure.

Ste Romula et Ste Redempta, mortes en Palestine, l'an 605. — Leurs corps reposent à Ste Marie-Majeure, sous l'autel papal.

24. Les 83 soldats martyrisés à Amiterne (Abruzzes), l'an 390. — Leurs corps reposent à S. Ignace, sous le maître-autel.

A S. Jacques *a Monserrato*, premières vêpres pour la fête patronale de l'église, 6 h.

25. S. Jacques le Majeur, apôtre et frère de S. Jean l'Evangéliste, décapité à Jérusalem, l'an 44. — A *Monserrato*, messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 6 h.; I. P. — Aux SS. Apôtres, on expose une fiole de son sang. — A S. Jacques *alla Lungara*, fête patronale de l'église; messe, 9 h., avec assistance du chapitre de S. Pierre. — A S. Jacques des Incurables, fête patronale de l'église et de l'hospice. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 11 h.

S. Christophe, décapité en Lycie, l'an 251. — On conserve une de ses dents à S. François *a Ripa*, et une de ses épaules à S. Pierre. L'une et l'autre indiquent un homme de taille colossale, comme le veut la tradition.

Procession de Ste Anne, 5 h. ½. Elle part de l'église des SS. Apôtres, suit la voie papale et s'arrête à Ste Anne des Palefreniers. — L'on tire le canon au fort S. Ange et l'on arbore les bannières pontificales, quand elle passe.

26. Ste Anne, mère de la Ste Vierge, morte l'an 4 avant J.-C. — A Ste Anne des Palefreniers, fête patronale de l'église et de la confrérie. Offrande annuelle par

le sénat de quatre torches, et, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½; I. P. — A la Conception *in Campo Marzo*, on expose son anneau. — A Ste Anne *dei Funari*, fête patronale de l'église. Messe, 10 h. ½. — A S. Pantaléon, I. P. — A S. Paul *alla Regola*, où l'on bénit, pour les femmes enceintes, les *cierges de Ste Anne*, qu'elles allument pendant le temps de leurs couches, offrande par le sénat, tous les quatre ans d'un calice et de quatre torches.

La Madone de la Santé. — A S. Laurent *in Lucina*, où elle est exposée au-dessus du maître-autel, on boit, par dévotion, de l'eau du puits dans lequel elle fut trouvée, le 26 juillet 1586.

S. Symphronius, S. Olympe, S. Théodule et Ste Exupérie, brûlés l'an 255. — Leurs corps reposent à Ste Françoise-Romaine, sous le maître-autel.

S. Pasteur, prêtre, mort l'an 298. — Son corps repose à Ste Pudentienne.

A S. Pantaléon, 6 h. ½, premières vêpres pour la fête patronale de l'église.

27. S. Pantaléon, médecin, décapité à Nicomédie, l'an 301. — Son corps repose à S. Grégoire, sous le maître-autel. — A S. Pantaléon, messe, 10 h. ½. — A la *Chiesa Nuova*, on expose une fiole pleine de son sang.

28. S. Victor Ier, pape, martyrisé l'an 202. — Son corps repose dans la confession de S. Pierre.

S. Innocent Ier, pape, mort l'an 417. — Son corps repose à S. Martin-des-Monts.

29. Ste Marthe, vierge, sœur de Ste Madeleine et de S. Lazare, morte l'an 84. — A Ste Marthe, près le collége romain, fête patronale de l'église. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches.

S. Félix II, pape, martyrisé à Cera (Toscane), l'an 360. — Aux SS. Côme et Damien, où, à son autel, repose son corps, on montre, dans le souterrain, l'endroit où il se cacha, pour se soustraire à la persécution des Ariens, et la source miraculeuse qu'il fit jaillir du sol pour le baptême de plusieurs chrétiens.

S. Simplice, S. Faustin et Ste Béatrix, frères et sœur, martyrisés l'an 300. — Leurs corps reposent à Ste Marie-Majeure, sous l'autel papal.

30. S. Abdon et S. Sennen, nobles persans, jetés aux bêtes dans le Colisée, puis décapités sous Dèce, l'an

250. — Leurs corps reposent à S. Marc, dans la confession.

Au Gesù, premières vêpres pour la fête patronale de la compagnie, 6 h.

31. S. Ignace de Loyola, fondateur de la compagnie de Jésus, mort l'an 1566. (*V.* dim. dans l'octave.) — Au Gesù, où, sous son autel, repose son corps, et où l'on montre, dans les chambres qu'il habita, divers objets autrefois à son usage (V. à l'*Inventaire des reliques*, au mot Gesu), messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 6 h.; I. P. — A S. Ignace, offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches.

A S. Pierre *in Vincoli*, 6 h., premières vêpres pour la fête patronale de l'église.

DIMANCHES DE JUILLET.

1er *dimanche.* — Précieux Sang de Notre-Seigneur. — A S. André *delle Fratte*, messe, 10 h. ½; I. P. — A S. Nicolas *in Carcere*, communion générale de l'Archiconfrérie du Précieux Sang, 8 h.; messe solennelle, 10 h. ½.

2e *dim.* — S. Louis de Gonzague. — A S. Jérôme-de-la-Charité, messe, 10 h. ½. — A l'oratoire du P. Caravita, communion générale, 8 h.; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 6 h.

Dimanche dans l'octave de N.-D. du Carmel. — A S. Chrysogone, messe, 10 h. ½; bénédiction du S. Sacrement, 7 h. (*V.* dimanche suivant.) — A Ste Marie du Carmel, *alle Tre Cannelle*, fête patronale de l'église. Messe, 10 h. ½; procession solennelle, 6 h.

Dimanche dans l'octave de S. Camille de Lellis. — A S. Tryphon, messe, 10 h. ½.

Dimanche après le dim. dans l'octave de N.-D. du Carmel. — A S. Chrysogone, messe, 10 h. ½; procession solennelle, 5 heures.

Dimanche dans l'octave de S. Jacques. — A S. Jacques *Scossacavallo*, fête patronale de l'église, messe, 10 h. ½.

Dernier dimanche. — A S. Charles, au *Corso*, 8 h., communion générale et I. P. pour la clôture de la mission.

AOUT.

1. S. **Pierre ès liens**, ou sa délivrance et sortie miraculeuse de la prison, par le ministère d'un ange, l'an 44. — A S. Pierre *in Vincoli*, où l'on expose et l'on donne à baiser aux fidèles, ainsi que chaque jour de l'octave, les chaînes qui lièrent l'apôtre à Jérusalem et à Rome, fête patronale de l'église. Offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 6 h.; I. P.

S. Fauste, martyr. — Son corps repose dans la chapelle de la villa Massimo, hors la porte Salara.

Les sept frères machabées, Aber, Acasph, Aratsph, Jacques, Judas, Machabée et Macur, martyrisés à Antioche, l'an 170 avant J.-C. — Leurs corps reposent à S. Pierre *in Vincoli*, sous le maître-autel.

A la basilique vaticane, 5 h. ¾, après les 2es vêpres, suivies d'un sermon sur la divine Providence, l'on enlève la *Coltre* des saints martyrs, exposée depuis l'Ascension.

Dans toutes les églises de l'ordre franciscain, à S. Jean de Latran et à Ste Marie-Majeure (chapelle de la Crèche), depuis l'heure de vêpres jusqu'au lendemain au coucher du soleil, indulgence plénière de la portioncule, dite *toties quoties*, c'est-à-dire que l'on peut gagner chaque fois que l'on entre dans une des églises indiquées pour y prier aux intentions requises; elle est applicable aux défunts. — Cette indulgence prend son nom de l'église de la *Portioncule*, à Assise, qui, la première, jouit de ce privilége apostolique.

Aujourd'hui commence le mois du S. Coeur de Marie dans l'église de S. Eustache, où Pie VII a établi l'*Archiconfrérie du S. Cœur de Marie*. Chaque jour, il y a sermon et bénédiction du S. Sacrement, 10 h. ½.

L'Ave Maria sonne à 7 h. ¾.

2. Ste Marie des Anges. — A Ste Marie-des-Anges, fête patronale de l'église. Messe, 10 h. ½.

S. Alphonse-Marie de Liguori, évêque de Ste Agathe des Goths et fondateur de l'ordre des Rédemptoristes, mort à l'âge de 91 ans, en 1787. — Il reçut la consécration épiscopale dans l'église de Ste Marie sur Minerve, en 1762. — A son église près Ste Marie-Majeure, fête patronale de l'ordre, et, pour l'octave, à Sainte-Marie *in Monterone*, messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 6 h.

S. **Etienne**, **pape, décapité dans la catacombe de S. Calixte, l'an 257. — Son corps repose à S. Sylvestre *in Capite*.**

3. Invention du corps de S. Etienne, diacre et martyr, à Jérusalem, l'an 415. — Il repose à S. Laurent-hors-les-Murs, dans la confession.

A Ste Marie-sur-Minerve, 6 h., premières vêpres pour la fête patronale de l'ordre.

4. S. Dominique, fils de la Be. Jeanne d'Aza, frère de S. Mamert dominicain, fondateur de l'ordre des Frères prêcheurs, mort l'an 1228. — A Ste Marie-sur-Minerve, où l'on expose un de ses doigts, messe par le général des Franciscains, 10 h. ½; 2es vêpres, 6 h. — A Ste Sabine, où il fonda son premier monastère et établit la dévotion du rosaire, on montre la table de marbre sur laquelle il reposait, l'oranger qu'il planta et la cellule qu'il habita. — A S. Sixte, on voit la salle capitulaire où il ressuscita deux morts. Sa vie a été peinte, à fresque, sur les murs du cloître, en 1728, par André Casale. — A Ste Catherine-de-Sienne *a monte Magnanapoli*, I. P.

S. Tertullin, noble romain, prêtre, décapité sur la voie Latine, l'an 257. — Son corps repose aux SS. Apôtres.

A Ste Marie-Majeure, premières vêpres, 6 h.

5. Ste Marie des Neiges. — A Ste Marie-Majeure, fête patronale de l'église; matines solennelles, 7 h.; messe basse, 8 h., à laquelle le sénat fait l'offrande d'un calice, de huit torches et de cent livres de cire jaune destinée à l'office des ténèbres; grand'messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 6 h., avec assistance des Eminentissimes Cardinaux. Pendant tout le temps de l'office, on jette des fleurs blanches du haut du plafond ou de la coupole de la chapelle Borghèse, en souvenir de la neige qui, tombée pendant la nuit sur l'Esquilin, traça le plan de la basilique, le 5 août 363. — A S. Pierre, où l'on jette également des fleurs blanches du haut de la coupole de la chapelle Grégorienne, fête patronale de la sacristie. Messe, 9 h., et sermon latin par un des clercs de la sacristie.

S. Dominique. — Aux SS. Dominique et Sixte, où l'on expose la main stigmatisée de Ste Catherine de Sienne et la Madone dite de S. Luc, fête patronale de l'église et du couvent. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 6 h.; I. P.

6. Transfiguration de N.-S., sur le mont Thabor, l'an

32. — A S. Jean de Latran, où l'on découvre les têtes de S. Pierre et de S. Paul, messe, 9 h.; 2es vêpres, 6 h. — A S. Sauveur des Thermes (près S. Louis des Français), messe, 9 h.

S. Sixte II, pape, décapité l'an 259. — A S. Sixte-le-Vieux, où repose son corps, fête patronale de l'église. Office conventuel. — Aux SS. Dominique et Sixte, où l'on expose deux vertèbres de l'épine dorsale et une partie de la jambe, messe, 10 h. ½; I. P.

S. Hormisdas, pape, mort l'an 523. — Son corps repose dans la confession de S. Pierre.

A Ste Marie-Transpontine et à S. Martin-des-Monts, après vêpres, 5 h., bénédiction de l'*eau de S. Albert*, que l'on boit par dévotion, aujourd'hui et demain.

A S. Roch, 6 h. ½, neuvaine préparatoire à la fête du saint.

A S. André *della Valle*, 6 h., premières vêpres pour la fête patronale de l'ordre.

7. S. Gaétan, protonotaire apostolique et fondateur de l'ordre des Théatins, mort à Naples, l'an 1547. Sa vie a été peinte, au XVIIe siècle, sur les murs de sa chapelle, à S. André *della Valle*, où le sénat fait une offrande de douze torches et, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 11 h., avec assistance des Protonotaires apostoliques et du général des Théatins, panégyrique et bénédiction solennelle du S. Sacrement, 6 h.

Les SS. Félicissime et Agapit, diacres de S. Sixte II, et Janvier, Magne, Vincent et Etienne, sous-diacres, martyrisés l'an 269. — A Ste Marie *in Via Lata*, on expose le chef de S. Agapit.

S. Albert, carme sicilien, assassiné l'an 1214. — A Ste Marie-Transpontine, on expose son bras.

8. S. Cyriaque, diacre, S. Large, S. Smaragde, et vingt autres, martyrisés l'an 300. — A Ste Marie *in Via Lata*, on expose la tête de S. Cyriaque et l'on distribue, dans la matinée, le pain bénit.

A S. Pierre *in Vincoli*, dernier jour de l'octave.

9. S. Emidius, évêque d'Ascoli, mort l'an 309. — On l'invoque contre les tremblements de terre.

S. Romain, soldat, converti par S. Laurent et décapité l'an 258. — A S. Laurent-hors-les-Murs, on montre le vase d'airain qui servit à son baptême dans la prison souterraine de S. Laurent *in Fonte*, où jaillit à cette occasion une source miraculeuse.

A S. Laurent *in Damaso*, premières vêpres pour la fête patronale de l'église.

10. S. LAURENT, fils de Ste Patience et diacre de S. Sixte II, martyrisé l'an 264. — A S. Laurent-hors-les-Murs où, dans la confession, repose son corps, on expose de sa graisse et la table de marbre sur laquelle il fut déposé après son martyre: fête patronale de l'église. Messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 6 h.; I. P. — A S. Laurent *in Damaso*, où l'on expose de sa graisse, des charbons qui le brûlèrent et de sa cendre, offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 6 h. — A S. Laurent *in Lucina*, où l'on expose son gril et ses chaînes, fête patronale de l'église. Messe, 10 h. ½; I. P. — A S. Laurent *in Fonte*, *via Urbana*, fête patronale de l'église; I. P. On visite le souterrain où il fut détenu et l'on boit de l'eau de la source avec laquelle il baptisa S. Romain et S. Hippolyte. — A S. Laurent *in Paneperna*, où, dans le souterrain, l'on montre le lieu de son martyre, fête patronale de l'église. Offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches. Distribution du pain bénit dans la matinée et messe, 10 h. ½. — Au palais apostolique du Quirinal, dans la chapelle de Mgr Sacriste, on expose sa tête.

S. JUSTIN, prêtre romain, martyrisé l'an 254. — Son corps repose à S. Laurent-hors-les-Murs.

11. STE SUSANNE, noble vierge romaine, parente de l'empereur Dioclétien et nièce du pape S. Caius, décapitée l'an 295. — A Ste Susanne, où, dans la confession, repose son corps, fête patronale de l'église, bâtie sur l'emplacement de son palais. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 11 h.

S. TIBURCE, noble romain, converti par S. Sébastien et décapité sur la *via Labicana*, l'an 300. — Son corps repose à S. Apollinaire, sous le maître-autel.

L'Ave Maria sonne à 7 h. ½.

12. STE CLAIRE, vierge, fondatrice de l'ordre des religieuses franciscaines, dites *Clarisses*, morte l'an 1353. — Fête dans tout l'ordre franciscain et à Ste Claire.

13. STE RADEGONDE, reine de France, morte en 587. — On conserve de ses reliques sous l'autel de S. Jean-Baptiste, au baptistère de Latran.

S. HIPPOLYTE, noble romain, converti par S. Laurent, qui le baptisa dans sa prison de S. Laurent *in*

Fonte, martyrisé l'an 257. — Son corps repose à S. Laurent-hors-les-Murs.

14. S. Eusèbe, noble romain, prêtre, mort l'an 357. — A S. Eusèbe, où, sous le maître-autel, repose son corps, fête patronale de l'église, bâtie sur l'emplacement de sa maison.

S. Orose, prêtre espagnol, martyrisé à Rome, dans la maison de S. Eusèbe, l'an 357. — Son corps repose à S. Eusèbe, sous le maître-autel.

Vigile de l'Assomption. Jeûne et abstinence en maigre strict. — A Ste Marie-Majeure, premières vêpres, 5 h. ½. — A Ste Marie *in Trastevere*, premières vêpres, pour la fête patronale de l'église, 5 h. ½. — A Ste Marie *Regina Cœli, alla Lungara*, 5 h., procession solennelle, où l'on porte la statue de la Vierge, habillée en reine, du couvent à l'église, où elle reste exposée sur un trône. — Après vêpres, 5 h. ½, le chapitre de S. Jean de Latran se rend processionnellement au *Sancta Sanctorum* et y découvre l'image du Sauveur, qui reste exposée à la vénération publique. — Illumination générale à l'*Ave Maria*.

15. Assomption de la Ste Vierge. — Fête d'obligation. (*V.* dim. dans l'oct.) — Au point du jour, on tire le canon et l'on arbore les bannières pontificales au fort S. Ange. — A Ste Marie-Majeure, messe, 8 h., à laquelle assistent et communient, en costume d'*amantate*, les jeunes filles dotées par le chapitre. A 10 h., chapelle papale; messe par le cardinal-archiprêtre, sermon latin par un élève du Collége des nobles. Offrande pour la dotation des jeunes filles, par le pape, de 50 écus d'or, et par chaque cardinal d'un écu d'or. Vers midi, bénédiction papale du haut du balcon et promulgation de l'indulgence plénière. A 5 h. ½, 2es vêpres, avec assistance des Éminentissimes Cardinaux. — A S. Louis des Français, fête patronale de la France. Messe et *Te Deum*, 10 h., auxquels assistent le corps diplomatique et l'Académie de France. A Ste Marie *in Trastevere*, offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches, Messe, 10 h.; 2es vêpres, 5 h. ½. — A Ste Marie *Regina Cœli, alla Lungara*, offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches; messe, 10 h.; 2es vêpres, 5 h.; I. P. — A Ste Marie de Constantinople, I. P. — A Ste Marie *delle Vergini*, offrande annuelle par le sénat de quatre torches et, tous les quatre

ans, d'un calice et de quatre torches. — A Ste Marie *in Campitelli*, 5 h., ostension des reliques (*V.* 9e ostension), 2es vêpres et nouvelle ostension. — A Ste Marie-sur-Minerve et dans les autres églises de l'ordre dominicain, I. P. à qui visite l'autel du Rosaire. — A l'Ave Maria, illumination générale.

A S. Roch, 5 h. ½, procession solennelle où l'on porte le bras du saint.

16. S. Roch, noble français, protecteur contre la peste et le choléra, mort l'an 1327. — A S. Roch, où l'on expose son bras, fête patronale de l'église. Offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½, panégyrique et 2es vêpres, 5 h. — A S. Marcel, on conserve la tasse de bois dans laquelle il buvait.

S. Hyacinthe, noble polonais, de l'ordre de S. Dominique, mort l'an 1237. — On montre, à Ste Sabine, la salle où S. Dominique le revêtit de l'habit de son ordre.

A Ste Marie *Regina Cœli*, *alla Lungara*, 6 h. ½, procession de l'église au couvent, où l'on remet la statue de la Vierge.

17. Octave de S. Laurent.

18. Ste Hélène, impératrice, mère de l'empereur Constantin, morte l'an 333. — A Ste Marie *in ara Cœli*, où, sous son autel, repose son corps, messe, 10 h. ½. — A S. Jean de Latran, on conserve un de ses bras et, au musée du Vatican, l'urne de porphyre sculpté où elle fut autrefois ensevelie. — A Ste Croix-de-Jérusalem, bâtie sur l'emplacement de son palais, on vénère, dans sa chapelle souterraine, dont l'entrée est interdite aux femmes, la terre du Calvaire qu'elle apporta de Jérusalem. — On conserve de son lait à S. Alexis et deux os et une jambe à Ste Sabine.

Anniversaire de la bataille de Castelfidardo, où l'armée pontificale, commandée par le général de La Moricière, défendit la cause du S. Siége, le 18 septembre 1860. — Au Gesù, 10 h., messe solennelle à laquelle assistent le ministre des armes, l'état-major et les détachements de la troupe.

19. S. Louis, fils du roi de Sicile, franciscain et évêque de Toulouse (France), mort l'an 1299. — On conserve de ses reliques à Ste Marie *in Ara Cœli*.

S. Magne, évêque de Trani, martyrisé à Anagni, l'an

254. — On conserve son chef et son bras à la basilique vaticane.

20. S. Bernard, abbé, fondateur de l'ordre de Cîteaux, mort en 1153. Il habita, lorsqu'il vint à Rome, le couvent des SS. Vincent et Anastase aux Trois Fontaines, où il écrivit pour le pape Eugène III son livre *de Contemplatione*. On voit son portrait peint à fresque par un contemporain chez les Cisterciens de Ste Croix-de-Jérusalem. — Sa vie a été peinte à fresque, au XVII[e] siècle, sur les murs du cloître de S. Bernard; fête patronale de l'église et de l'ordre. Offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 4 h. ½.

21. Ste Cyriaque, veuve et martyre, l'an 302. — Son corps repose à S. Laurent-hors-les-Murs, sous son autel, et l'église de Ste Marie *in Domnica* a été construite sur l'emplacement de sa maison, où logea S. Laurent.

Ste Jeanne-françoise Frémiot de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation de Ste Marie, morte à Annecy, en 1610. — A la villa Mills, fête patronale de l'ordre.

Le B. Bernard Tolomei, noble siennois, abbé et l'un des trois fondateurs de l'ordre du Mont-Olivet, mort en 1248. — A Ste Françoise-Romaine, fête patronale de l'ordre.

L'Ave Maria sonne à 7 h. ½.

22. S. Timothée, décapité l'an 312. — Son corps repose à S. Paul-hors-les-Murs.

Octave de l'Assomption. — A Ste Madeleine, messe, 10 h., avec assistance de la pieuse réunion des dames romaines.

23. S. Philippi Benizi, noble florentin, propagateur de l'ordre des Servites de Marie, mort l'an 1285. — A S. Marcel, fête patronale de l'ordre. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Bénédiction solennelle et distribution du pain, 10 h. ½, suivie de la messe conventuelle. On attribue à ce pain bénit la vertu de guérir la fièvre. — A Ste Marie *in Via* et aux *Mantellate, alla Lungara,* fête patronale de l'ordre; distribution du pain bénit.

Ste Marie del Sasso. — A Ste Marie des Martyrs[1]), messe, 9 h., 2[es] vêpres, 5 h.

---

1) *Cette église a plusieurs dénominations. On l'appelle indistinctement le Panthéon, à cause de sa destination primitive et païenne qui le consacra*

24. A S. Augustin, 5 h. 1/4, triduo préparatoire à la fête du saint.

25. S. Louis IX, roi de France, mort l'an 1270. — Une de ses côtes est conservée dans la chapelle du palais Massimo et un de ses bras au *Gesù*.

A S. Louis des Français, fête patronale de l'église. Le matin, à dix heures, les cardinaux assistent en soutane rouge et *cappa* violette à la messe pontificale que chante Mgr Vicegérant et qu'exécutent les chantres de la chapelle Papale. L'ambassadeur de France, en grand costume, siége du côté des cardinaux-diacres, à gauche et à l'entrée du chœur. Il reçoit l'encens et le baiser de paix. A la fin de la cérémonie, il va saluer et remercier chaque cardinal individuellement. Le soir, vers cinq heures, le Pape arrive dans une voiture de demi-gala à six chevaux. Il est précédé de la garde suisse. L'ambassadeur reçoit Sa Sainteté et ouvre la portière. A la porte, le clergé de l'église lui offre l'eau bénite. Le saint Père, après avoir adoré le S. Sacrement, s'assied dans le chœur ou à la sacristie et là admet au baisement du pied le clergé de S. Louis, l'ambassade française et l'académie impériale de France. Le Pape est reconduit par l'ambassadeur, qui ferme la portière de sa voiture. — La chapelle cardinalice et la visite pontificale ne remontent pas au delà de 1626.

S. Barthélemy, apôtre, écorché vif, puis décapité en Arménie, l'an 73. — A S. Barthélemy en l'Ile, où, dans l'urne de porphyre du maître-autel, repose son corps, et où l'on expose le bassin de cuivre dans lequel fut mise sa peau, fête patronale de l'église. Messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 5 h. — A S. Barthélemy, place Colonne, fête patronale de l'église; I. P., ainsi que chaque jour de l'octave.

S. Génès, comédien, converti sur le théâtre et martyrisé l'an 300. — Son corps repose à Ste Susanne.

26. S. Alexandre, soldat de la légion de S. Maurice, martyrisé l'an 301. — A S. Barthélemy, place Colonne, fête patronale de l'église, dédiée aussi sous le vocable de S. Alexandre. I. P. et dotation par leur église nationale des jeunes filles bergamasques.

---

aux faux dieux; Ste Marie de la Rotonde, à cause de sa forme circulaire, et Ste Marie des Martyrs, parce que Boniface IV y fit placer, pour la purifier, plusieurs milliers de corps de martyrs.

A S. Pantaléon, premières vêpres, 5 h.

27. S. JOSEPH CALASANZ, originaire du royaume d'Aragon, et instituteur de la congrégation des *Maîtres des écoles pies*, pour l'instruction de la jeunesse, mort l'an 1648. — A S. Pantaléon, où, sous le maître-autel, repose son corps, l'on montre dans la chambre qu'il habita trente-six ans et où il mourut, divers objets qui lui ont appartenu: ses deux chasubles, son calice, son siége, sa table, son lit, divers vases et coffrets à son usage, quelques livres et le masque moulé sur sa figure après sa mort. Fête patronale de la congrégation. Messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction solennelle du S. Sacrement, 5 h. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. — Au collége Nazaréen, on conserve une image qu'il avait coutume d'exposer à la vénération des fidèles.

28. S. AUGUSTIN, évêque d'Hippone et docteur de l'Eglise, mort l'an 433. Il enseigna la rhétorique à l'*école grecque* de Ste Marie *in Cosmedin*. — Sa vie a été peinte à fresque au XVII[e] siècle, dans le cloître des Augustins déchaussés de Jésus et Marie, au *Corso*. — A S. Augustin, messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 5 h.

29. DÉCOLLATION DE S. JEAN-BAPTISTE, l'an 31. — A S. Sylvestre *in Capite*, où l'on expose sa tête et la sainte face du Sauveur, offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½. A 5 h. ½, exposition et bénédiction solennelle du S. Sacrement. — A S. Jean le Décollé, fête patronale de l'église. Dotation de jeunes filles par la confrérie. Messe, 10 h. ½.

STE SABINE, noble dame romaine, décapitée l'an 124. — A Ste Sabine-sur-l'Aventin, où, sous le maître-autel, repose son corps, fête patronale de l'église, bâtie sur l'emplacement de sa maison. Office conventuel.

A Ste Marie *in Cosmedin*, 5 h., neuvaine préparatoire à la fête de la Nativité de la Ste Vierge et bénédiction du S. Sacrement.

30. S. PAMMACHIUS, de la famille des Gracques et des Scipions, prêtre, mort l'an 410. — Son corps repose dans l'église des SS. Jean et Paul, qui anciennement portait son nom.

Anniversaire de la dédicace à Ste Agnès, place Navone, consacrée le 27 janvier 1727, et à S. Charles *ai Catinari*, consacré le 18 mars 1622. I. P.

31. S. RAIMOND NONNAT, de l'ordre de la Merci, cardinal,

mort l'an 1000. — A S. Eustache, dont il fut diacre, office capitulaire.

Anniversaire de la dédicace à Ste Marie *in Campitelli*, consacrée le 12 juillet 1728, et à l'église des Capucines au Quirinal, consacrée le 30 novembre 1669.

L'Ave Maria sonne à 7 h.

DIMANCHES D'AOUT.

Samedi — A S. Ignace, 6 h., premières vêpres pour la fête patronale de l'église.

Dim. dans l'octave de S. Ignace, ou premier *dimanche*. — A S. Ignace, où, dans la sacristie, on expose sa soutane, son gilet et sa chasuble de soie blanche, messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 6 h. I. P.

Anniversaire de la dédicace à S. Eloi des Forgerons, consacré le 9 juin 1794.

2e *dimanche*. — Ste Philomène, vierge et martyre. — A Ste Marie-de-la-Victoire, où, sous un des autels latéraux, repose à découvert le corps de sa compagne, Ste Victoire, panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 6 h.

Dim. dans l'octave de l'Assomption. — La Madone de la Piété. — A S. Barthélemy des Bergamasques, communion générale, 8 h.; messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 5 h. ½; I. P.

Dernier dimanche. — Sacré Coeur de Marie. — A la Trinité-des-Monts, communion générale, 8 h.; bénédiction du S. Sacrement, 5 h. ½.

La Madone du Salut. — A Ste Madeleine, panégyrique et bénediction du S. Sacrement, 5 h. ½.

La Madone de la Lettre. — A S. Pierre *in Montorio*, messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 6 h.

Ste Marie consolatrice des affligés. — A Ste Marie-du Suffrage, communion générale, 7 h.; messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 6 h.; I. P.

Anniversaire de la dédicace à S. Antoine des Portugais, consacré le 28 août 1812.

A S. André *delle Fratte*, 8 h., communion générale et I. P. pour la clôture de la mission.

Le chapitre de S. Jean de Latran se rend processionnellement au *Sancta Sanctorum*, et y couvre l'image du Sauveur.

SEPTEMBRE.

1. S. Gilles, noble athénien et abbé, mort l'an 500. — *A S. Gilles in Borgo*, fête patronale de l'église; I. P.

2. *S. Etienne*, roi de Hongrie, mort l'an 1038. — On expose sa relique à S. Etienne-le-Rond.

3. Ste Sérapie, vierge romaine, décapitée l'an 129. — Son corps repose à Ste Sabine, dans la confession.

Anniversaire de la dédicace à l'église des SS. Jean et Paul, consacrée le 22 avril 1726.

A S. Augustin, 5 h., septénaire en l'honneur de S. Nicolas de Tolentin et bénédiction du S. Sacrement.

4. Ste Rosalie Sinibaldi, vierge, morte à Palerme, en 1160. — A Ste Marie de Constantinople, on expose sa relique.

Ste Rose de Viterbe, franciscaine. — On expose sa relique à l'*Ara Cœli*, dans sa chapelle.

5. S. Laurent Giustiniani, patriarche de Venise, mort l'an 1455. — On célèbre sa fête à Ste Marie-Madeleine.

6. Férie.

7. Manifestation de Ste Marie del Pascolo. — A son église *ai Monti* (près Ste Marie-des-Monts), on découvre l'image miraculeuse de la Vierge.

Stes Foi, Espérance et Charité, filles de Ste Sophie, vierges, martyrisées à Constantinople sous l'empereur Adrien. — On fait leur office à S. Sylvestre *in Capite*, où sont conservées leurs reliques.

A l'Ave Maria, illumination de toute la ville.

8. Nativité de la Ste Vierge, l'an 15 avant Jésus-Christ. — Fête d'obligation. L'on arbore les bannières pontificales au château S. Ange.

A S. Chrysogone *in Trastevere*, à minuit, matines, laudes et messe. — A Ste Marie du Peuple, fête patronale de l'église. Offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches. Chapelle papale, 10 h.; messe par le cardinal titulaire et I. de 30 a. et 30 q.; 2es vêpres, 6 h. — A Ste Marie *in Via*, fête patronale de l'église. On boit de l'eau du puits où fut trouvée, au XIIIe siècle, la Madone, qui est exposée sur l'autel du S. Sacrement. — A Ste Marie *dell' Orto*, au Transtévère, fête patronale de l'église; messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 5 h., avec assistance de l'Université des jardiniers, marchands fruitiers, etc. — A la Madone *del Riposo*, hors la porte Por-

tèse, I. de 7 a. et 7 q. — A Ste Marie *in Cosmedin*, fête patronale de l'église. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½. — A Ste Marie de Lorette, fête patronale de la corporation des boulangers. A 7 h. ½, messe, à laquelle communient les jeunes filles dotées par la corporation, en costume d'*amantate*. Messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 5 h. — *A la Morte,* près le palais Farnèse, offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches Communion générale, 8 h.; messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 4 h.; I. P. — A Ste Marie *in Ara Cœli,* offrande annuelle par le sénat de douze écus de cire pour l'exposition du S. Sacrement aux quarante heures. — A Ste Marie de la Consolation, près le Forum, fête patronale de l'église. Offrande par le sénat, tous les deux ans, d'un calice et de quatre torches. — A la Trinité des Pèlerins, I. P. — A S. Sylvestre *in Capite,* on expose au maître-autel une relique de la Ste Vierge et la *Santa Bambina* dans un berceau. — A l'Ave Maria, illumination générale. (*V.* dim. dans l'octave.)

S. Adrien, époux de Ste Natalie, martyrisé à Nicomédie, l'an 294. — A S. Adrien, au *Forum,* où, sous le maître-autel, repose son corps, fête patronale de l'église: messe, 10 h. ½.

L'Ave Maria sonne à 6 h. 3/4.

9. S. Serge Ier, pape, mort l'an 700. — Son corps repose dans la confession de S. Pierre.

S. Gorgon, martyr. — Son corps repose à S. Pierre.

10. S. Nicolas de Tolentin, religieux de l'ordre de S. Augustin, mort en 1309. — A son église *a Capo le Case,* fête patronale et distribution du pain bénit. Messe, 9 h.; bénédiction du S. Sacrement et baiser de la relique du saint, 6 h. — A S. Augustin, où l'on expose de son sang miraculeux, offrande par le sénat, tous les deux ans, d'un calice et de quatre torches. Tierce, procession, bénédiction et distribution du pain, messe, 9 h.; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 5 h. — A Jésus et Marie, au *Corso,* offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. — Sa vie a été peinte à fresque et sur toile, au XVIIe siècle, dans sa chapelle, à Jésus et Marie, au Corso.

S. Hilaire, pape, mort l'an 467. — Son corps repose à S. Laurent-hors-les-Murs. — On voit encore au baptis-

tère de Latran les inscriptions qu'il fit graver au-dessus des portes des chapelles de S. Jean-Baptiste et de S. Jean l'Evangéliste.

11. S. PROTE et S. HYACINTHE, frères, eunuques de Ste Eugénie, morts en 257. — Leurs corps reposent à S. Jean des Florentins, sous l'autel des SS. Côme et Damien. — Aux Quatre-Couronnés, il reste une partie de l'inscription en vers que le pape S. Damase fit graver sur leur tombe.

12. Anniversaire de la dédicace à Ste Marie *in Monticelli*, consacrée le 6 mai 1050.

13. A S. Marcel, 4 h., on porte processionnellement, autour de la place de l'église, le bois de la vraie croix, et l'on découvre le crucifix; premières vêpres.

14. EXALTATION DE LA STE CROIX, ou translation de la vraie croix par Héraclius, après sa victoire sur Chosroès, de la Perse à Jérusalem, l'an 629. — A S. Marcel, 10 h., chapelle cardinalice. Après la messe, chaque cardinal fait son offrande pour les dots que la confrérie de S. Marcel distribue chaque année aux filles pauvres, et reçoit un bouquet de fleurs artificielles.

A S. André *della Valle*, anniversaire de la fondation de l'ordre des Théatins, en 1524; chemin de la croix, 5 h. ½. (*V.* dim. dans l'octave.)

15. S. NICOMÈDE, prêtre, jeté dans le Tibre, l'an 90. — Son corps repose à Ste Praxède, dans la confession.

16. STE EUPHÉMIE, vierge, martyrisée en Chalcédoine, l'an 311. — A S. Laurent *alle Chiavi d'Oro*, près le forum de Trajan, fête patronale du conservatoire de jeunes filles qui y est annexé. — A S. Ambroise *alla Massima* (près la place des Tortues) offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches.

S. ABONDIUS, prêtre, et S. ABONDANTIUS, diacre, frères et nobles romains, décapités l'an 303, hors la porte Salara. — Au *Gesù*, où, sous le maître-autel, reposent leurs corps, messe, 10 h. ½.

STE LUCIE et S. GÉMINIEN, nobles romains, martyrisés sous Dioclétien. — Leurs corps reposent à Ste Lucie *della Tinta*.

S. CORNEILLE, pape, martyrisé l'an 252, et S. CYPRIEN, évêque de Carthage, décapité l'an 261. — Le corps de S. Corneille repose sous le maître-autel, à Ste Marie *in Trastevere*, où l'on expose son bras. On voit l'endroit de sa déposition dans le cimetière de S. Calixte, sur la voie Appienne.

L'Ave Maria sonne à 6 h. ½.

17. Impression des STIGMATES de la Passion de N.-S. sur les pieds, les mains et le côté de S. FRANÇOIS D'ASSISE, l'an 1224. — Aux Stigmates, où l'on expose une fiole du sang qui coula de ses plaies, fête patronale de l'église et de la confrérie. Offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 5 h. (*V.* dim. dans l'octave.)

S. LAMBERT, évêque de Maëstricht, martyrisé l'an 698. — A Ste Marie *dell'Anima,* messe, 11 h. — On conserve son chef à S. Pierre.

18. S. THOMAS DE VILLENEUVE, de l'ordre de S. Augustin, archevêque de Valence, mort l'an 1555. — A S. Augustin, messe, 10 h. ½. — A Jésus-et-Marie, au *Corso,* offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches.

19. S. JANVIER, évêque de Bénévent, décapité l'an 304. — A l'église napolitaine du S. Esprit, *via Giulia,* on expose sa relique.

A S. Eustache, 5 h., premières vêpres pour la fête patronale de l'église.

20. S. EUSTACHE, chevalier romain, STE THÉOPISTE, sa femme, et leurs enfants S. AGAPIT et S. THÉOPISTE, enfermés dans un bœuf d'airain ardent, l'an 120. — A S. Eustache — l'église a été bâtie à l'endroit même de leur martyre — où, sous le maître-autel, reposent leurs corps et où l'on expose le crâne, une jambe et la lance de S. Eustache, offrande par le sénat, tous les deux ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h.; 2es vêpres, 5 h.

S. AGAPIT, pape, mort à Constantinople, l'an 535. — Son corps repose dans la confession de S. Pierre.

21. S. MATHIEU, apôtre et évangéliste, martyrisé en Ethiopie, l'an 96. — A Ste Marie-Majeure, on expose son bras.

22. S. MAURICE, S. EXUPÈRE, S. CANDIDE, S. INNOCENT, S. THYRSE et S. VITAL, officiers de la légion thébaine, martyrisés à Agaune (Suisse), l'an 301. — Au S. Suaire, messe, 10 h. ½.

STE DIGNE et STE EMÉRITE, nobles romaines, filles de Ste Eugénie, martyrisées l'an 262. — Leurs corps reposent à S. Marcel, dans une urne de porphyre qui forme l'autel de leur chapelle.

Anniversaire de la dédicace à S. Ange *ai Corridori di Castello,* consacré le 22 septembre 1855.

23. Ste Thècle, vierge, disciple de S. Paul, martyrisée à Séleucie, l'an 90. — A l'hôpital du S. Esprit, messe, 10 h., chantée par les jeunes filles du conservatoire, dont elle est la patronne; bénédiction du S. Sacrement, 5 h.; I. P.

S. Lin, pape, successeur de S. Pierre, martyrisé l'an 78. — Son corps repose dans la confession de S. Pierre.

Notre dame du salut. — A S. Antoine de Padoue, aux *quatre fontaines*, communion générale, 7 h. ½; Grand' Messe, 10 h.; Panégyrique, 4 h. ½.

24. Notre-Dame de la Merci, ou apparition à Jacques, roi d'Aragon, de la Ste Vierge, qui lui ordonna l'institution de l'ordre de Notre-Dame de la Merci pour le rachat des captifs, l'an 1230. — A S. Adrien, fête patronale de l'ordre. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½; 2es vêpres, panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 5 h.

La Madone des Chaines, ainsi nommée à cause de la délivrance d'un prisonnier. — A S. Sylvestre au Quirinal, messe, 10 h.

L'Ave Maria sonne à 6 h. 1/4.

25. S. Herculanus, soldat, martyrisé l'an 138. — Son corps repose à S. Jean Calybite.

26. S. Cyprien et Ste Justine, vierge, martyrisés l'an 272, à Nicomédie. — Leurs corps reposent sous leur autel, près le baptistère de Latran.

S. Eusèbe, pape, martyrisé l'an 311. — Son corps repose à S. Sébastien-hors-les-Murs.

27. S. Côme et S. Damien, médecins arabes, décapités l'an 259. — A leur église *au Forum,* où, sous l'autel du souterrain, reposent leur corps et où l'on expose deux de leurs bras, fête patronale. Messe, 10 h. ½. — A S. *Cosimato in Trastevere,* fête patronale de l'église. Offrande par le sénat, tous les deux ans, d'un calice et de quatre torches. — A S. Jean *della Pigna,* offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. — Aux SS. Côme et Damien, *via dei Barbieri,* fête patronale de l'église et de l'université des barbiers. Messe, 10 h. ½.

28. S. Vinceslas, duc de Bohême, martyrisé l'an 936. — Un autel lui est dédié dans la basilique de S. Pierre.

29. S. Michel, archange, protecteur de la Ste Eglise et de l'ordre des Minimes, ou Apparition de S. Michel, sur le Mont Tumba, depuis Mont S. Michel, au diocèse d'Avranches (France), en 708. — Au point du jour, on

tire le canon et l'on arbore les bannières pontificales au fort S. Ange. — Fête d'obligation. — A l'hospice apostolique de S. Michel, *a Ripa grande*, messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 4 h. ½. — A S. Michel *in Borgo*, fête patronale de l'église. Messe, 9 h., avec assistance du Chapitre de S. Pierre. — A S. Ange *ai Corridori di Castello*, fête patronale de l'église. Les jeunes filles dotées par la confrérie, en costume d'*amantate*, communient à la messe de 8 h. et assistent à celle de 10 h. ½; I. P. — A l'université de la Sapience, messe, 10 h. ½, à laquelle assistent les Auditeurs de rote, les Avocats consistoriaux et le collége des Procureurs du Palais Apostolique, qui tous reçoivent un bouquet de fleurs artificielles; sermon latin par un élève du séminaire de S. Pierre. — A S. Ange *in Pescheria*, fête patronale de l'église; office capitulaire.

A S. Jérôme de la Charité, 4 h. ½, premières vêpres pour la fête patronale de l'église.

30. S. Jérôme, prêtre, docteur de l'église, mort à Bethléem, l'an 423. — A Ste Marie-Majeure, où, sous l'autel du S. Sacrement, repose son corps, l'on expose une partie de sa chasuble, l'étole et le manipule avec lesquels il célébrait à Bethléem. — A S. Jérôme de la Charité, où il habita dans la maison de Ste Paule, et où l'on expose son bras, offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 8 h., à laquelle communient, en costume d'*amantate*, les jeunes filles dotées par la congrégation des Prêtres de l'Oratoire. Grand'messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 4 h. ½. — A S. Jérôme des Esclavons, fête patronale de l'église. Messe, 10 h. ½, avec assistance du corps diplomatique d'Autriche; 2es vêpres, 4 h. ½. — A Ste Anastasie, on conserve un fragment de son calice et l'autel où il célébrait. On suppose que les reliques de la Nativité de N.-S. ont été apportées de Palestine par S. Jérôme, qui, suivant la tradition, habitait dans le voisinage même de l'église de Ste Anastasie. — La légende de S. Jérôme a été peinte à fresque, au XVe siècle, par Pinturicchio, sur les murs d'une des chapelles de Ste Marie du Peuple, et à l'abside de S. Onuphre.

DIMANCHES DE SEPTEMBRE.

1er *dimanche*. Sacré Coeur de Marie. — A S. Eustache, communion générale, 8 h.; messe, 10 h. ½; bénédiction du S. Sacrement, 6 h.

Madone de la Ceinture, ou apparition à S. Augustin de la Ste Vierge, qui lui remit la ceinture de cuir que son ordre a toujours porté depuis. — A S. Augustin, messe, 10 h. ½.

Dim. dans l'octave de la Nativité. — S. Nom de Marie. — Au S. Nom-de-Marie[1]), place Trajane, fête patronale de l'église et de la confrérie. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. A 9 h., messe à laquelle assistent, en costume d'*amantate,* les jeunes filles dotées par la confrérie. Grand'messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 5 h. (*V.* dim. suivant.) — A S. Pantaléon, fête patronale de la congrégation des écoles pies. Offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½. — A l'oratoire de Ste Marie *in Via,* place Poli, messe, 10 h. ½.

Notre-Dame de Bon Secours. — A Jésus-et-Marie, au *Corso,* messe, 10 h. ½; I. P.

Dimanche suivant. — Octave du S. Nom de Marie. — Au S. Nom-de-Marie, messe, 10 h. ½; procession que bénit le pape, lorsqu'il habite le Quirinal et qu'elle entre dans le palais, 5 h. ½.

Dim. dans l'oct. de l'Exaltation. — N.-D. des Sept-Douleurs. — A S. Marcel, messe, 10 h. ½; 2es vêpres et procession solennelle, 4 h.; I. P., ainsi que chaque jour de l'octave. — A S. Nicolas *in Arcione,* messe, 10 h. ½.

A Ste Marie *in Trivio,* consacrée le 25 mars 1675, anniversaire de la dédicace.

Dim. dans l'oct. des Stigmates. — Aux Stigmates, près la place de la Minerve, 4 h. ½, procession solennelle où l'on porte le sang de S. François d'Assise; I. P.

3e *dimanche.* — Anniversaire de la dédicace à S. Michel *a Ripa grande,* consacré le 27 septembre 1835.

Dernier dimanche. — Le précieux Sang de N.-S. J.-C.[2]). — A Ste Marie-des-Monts, messe, 10 h. ½; procession solennelle, où l'on porte la vraie croix, 4 h. ½.

---

1) *La fête fut instituée et l'église bâtie sous le pontificat d'Innocent XI, en action de grâces de la célèbre victoire remportée à Vienne sur les Turcs, en 1683.*

2) *Cette fête est quelquefois renvoyée au premier dimanche d'octobre, s'il est plus rapproché de la fin de septembre.*

La Madone de la divine Persévérance. — A S. Sauveur *delle Coppelle*, 8 h., communion générale; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 5 h.

A S. Jean des Florentins, 8 h., communion générale et I. P. pour la clôture de la mission.

OCTOBRE.

1. Anniversaire de la dédicace à la basilique de Ste Marie-Majeure, consacrée par S. Sixte III, au Ve siècle. I. de 1 an et 40 jours; même indulgence depuis le jour de la dédicace jusqu'à l'octave de l'Assomption. — Même anniversaire à S. Blaise *in Via Giulia*, consacré le 11 novembre 1730.

2. SS. Anges gardiens. — A l'Angelo Custode, I. P. et offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches.

Anniversaire de la dédicace à Ste Marie in Monterone, consacrée le 24 septembre 1817.

3. S. Candide, martyr. — Son corps repose à découvert sous le maître-autel, à S. Sauveur *in Campo*, près le Mont-de-Piété.

Aux SS. Apôtres et à Ste Marie *in Ara Cœli*, 4 h. ½, premières vêpres pour la fête patronale de l'ordre. Aujourd'hui et demain, le général des Dominicains, assisté des religieux de son ordre, officie à Ste Marie *in Ara Cœli*. Musique à grand orchestre.

4. S. François d'Assise, fondateur de l'ordre des Frères mineurs, mort l'an 1226. — A S. François *a Ripa*, où il établit un hôpital, on montre la chambre qu'il habitait, la pierre sur laquelle il posait sa tête pour dormir, et l'oranger qu'il planta. I. P., ainsi que toute l'octave. — A Ste Marie *in Ara Cœli*, messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 4 h. ½; I. P. — Aux SS. Apôtres, offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches. A 10 h. ½, messe basse, et à 11 h., messe solennelle, auxquelles assistent les jeunes filles dotées, en costume d'*amantate*. — Aux Stigmates, où l'on expose du sang des stigmates de S. François, 8 h. ½, messe à laquelle communient les jeunes filles dotées par la confrérie, en costume d'*amantate*. — A S. Sylvestre *in Capite*, où l'on expose une partie du capuchon de S. François, messe, 10 h. ½. — Sa vie a été peinte à fresque dans le cloître de S. Pierre

in Montorio, sous le pontificat de Sixte V, par J.-B. della Marca et Roncelli.

Fête patronale de S. M. Apostolique l'empereur d'Autriche, François-Joseph. — A Ste Marie *dell'Anima,* 11 h., messe suivie du *Te Deum,* avec assistance de l'ambassade d'Autriche.

S. Pétrone, évêque de Bologne, mort l'an 430. — A S. Pétrone des Bolonais, près le palais Farnèse, fête patronale de l'église. Messe, 10 h.

L'Ave Maria sonne à 6 h.

5. Ste Galle, dame romaine, morte l'an 504. — A Ste Galle, fête patronale de l'église, bâtie sur l'emplacement de sa maison. A 6 h. du matin, aumône aux pauvres de 50 centimes et d'un pain d'une livre chacun.

A Ste Marie *della Scala,* 5 h., neuvaine préparatoire à la fête de Ste Thérèse et bénédiction du S. Sacrement.

6. S. Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux, mort l'an 1101. — A Ste Marie des Anges, aux Thermes de Dioclétien, fête patronale de l'ordre. I. P. Messe, 10 h.; 2es vêpres, 5 h.

A S. Marc, 4 h., premières vêpres pour la fête patronale de l'église; le reliquaire est ouvert aujourd'hui et demain.

Anniversaire de la dédicace à Ste Marie de la Paix; I. P.; le reliquaire est ouvert.

7. S. Marc, pape, mort l'an 336. — A S. Marc, où, dans l'urne de porphyre du maître-autel, repose son corps, messe, 10 h.; 2es vêpres, 4 h.

S. Serge et S. Bach, nobles romains, martyrisés l'an 300. — A S. Serge et S. Bach *ai Monti,* fête patronale de l'église; messe, 10 h. ½.

Anniversaire de la dédicace à S. Martin-des-Monts, consacré le 29 mai 1729.

8. Translation du corps de Ste Brigitte de S. Laurent *in Pane et Perna,* où elle fut enterrée, en Suède, l'an 1373. (*V.* 23 juillet.) — A Ste Brigitte, place Farnèse, messe, 10 h., à laquelle assiste le chapitre de Ste Marie *in Trastevere.* I. P.

9. S. Denis, évêque de Paris, mort sur la fin du Ier siècle. — A S. Denis aux Quatre-Fontaines, fête patronale de l'église; I. P.; messe, 10 h. ½, chantée par les religieuses du couvent. — A S. Louis des Français, 10 h., messe; 5 h., 2es vêpres.

Anniversaire de la dédicace à S. Chrysogone, consacré le 9 juillet 1123.

Le B. Jean Léonardi, fondateur des Clercs de la Mère de Dieu, mort à Rome, en 1609. — Son corps repose sous son autel, à Ste Marie *in Campitelli*. Il habita l'hospice de Ste Galle.

10. S. François de Borgia, quatrième duc de Candie, troisième général de la compagnie de Jésus, fondateur du collége romain, mort l'an 1572. — Au *Gesù*, où il habita la chambre de S. Ignace et où l'on conserve une lettre autographe datée de 1561, messe 10 h. ½.

11. A S. François *a Ripa*, dernier jour de l'octave. I. P.

12. Férie.

13. Anniversaire de la dédicace à S. Stanislas des Polonais *alle Botteghe oscure*; messe, 10 h. ½.

A S. Calixte, 4 h. ½, premières vêpres pour la fête patronale de l'église.

L'Ave Maria sonne à 5 h. 3/4.

14. S. Calixte Ier, pape, martyrisé l'an 214. — A S. Calixte, où l'on montre le puits dans lequel il fut précipité, messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 4 h. 1/4. — A Ste Marie *in Trastevere*, où, sous le maître-autel, repose son corps, on expose son bras et l'on conserve dans la nef la pierre qui lui fut mise au cou quand on le jeta dans le puits. (*V.* dim. dans l'oct.)

A Ste Marie *della Scala*, premières vêpres, 4 h. 1/4, pour la fête patronale de l'ordre.

Anniversaire de la dédicace à l'église *delle Mantellate, alla Lungara*, consacrée par le cardinal d'York, le 13 novembre 1768.

15. Ste Thérèse, réformatrice de l'ordre des Carmes, morte à Avila (Espagne), l'an 1582. — Sa vie a été peinte sur toile, dans sa chapelle, à Ste Marie *della Scala* (XVIIe siècle), où l'on expose son pied; offrande par le sénat, tous les deux ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 4 h. 1/4. — A S. Joseph *Capo le Case*, I. P.; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 5 h. — A Ste Thérèse aux Quatre-Fontaines, fête patronale de l'église. I. P.; messe, 10 h.; 2es vêpres et bénédiction du S. Sacrement, 5 h. L'office est chanté par les Carmélites déchaussées. Offrande par le sénat, tous les dix ans, d'un calice et de quatre torches. — A Ste Marie de la Victoire, I. P.; bénédiction du S. Sacrement, 5 h. 1/4.

16. Férie.

17. Le musée de l'académie de S. Luc et les souterrains

de Ste Marie *in Via Lata* sont ouverts dans l'après-midi et demain toute la journée.

18. S. Luc, évangéliste, mort en Bithynie, l'an 61. — A Saint-Pierre au Vatican, où l'on expose son chef, office capitulaire, le matin, 7 h. 3/4; le soir, 3 h. 3/4. — A Ste Martine, I. P. Messe, 10 h. ½, à laquelle assistent les Académiciens de S. Luc, qui l'ont pour patron. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. — A Ste Marie *in Via Lata*, où il habita et écrivit les Actes des apôtres, on découvre la Madone qui lui est attribuée. — A Ste Marie-Majeure, on expose son bras et l'on découvre la Madone de la chapelle Borghèse, peinte par lui, suivant la tradition. — A Ste Marie *in Ara Cœli*, on découvre la Madone dite de S. Luc. Messe, 10 h. ½, avec assistance des Notaires, qui le reconnaissent pour patron; après l'évangile, sermon latin. — Suivant la tradition populaire de Rome, S. Luc aurait peint à fresque ou sur bois les sept Madones conservées et exposées dans les églises de Ste Marie-Majeure, Ste Marie *in Via Lata*, Ste Marie du Peuple, Ste Marie *in Ara Cœli*, Ste Marie-des-Grâces, près l'hôpital de la Consolation, S. Augustin et S. Dominique et S. Sixte. — S. Luc écrivit son *Evangile* de l'an 53 à l'an 56 et les *Actes des Apôtres* vers l'an 59.

19. S. Pierre d'Alcantara, franciscain espagnol, réformateur de l'ordre de S. François, mort en 1562. — On conserve une de ses jambes à S. Pierre.

A S. Antoine des Portugais, à l'occasion de la fête patronale de S. M. Très-Fidèle le Roi de Portugal, messe pontificale, suivie du *Te Deum*, 10 h., avec assistance du corps diplomatique.

Anniversaire de la dédicace à Ste Anne *ai Falegnami*, consacrée le 7 octobre 1682.

20. Invention du corps de Ste Cécile, la première fois, l'an 821, dans la catacombe de S. Sixte, sur la voie Appienne; la seconde, le 20 octobre 1690, sous l'autel de son église *in Trastevere*.

Anniversaire de la dédicace à S. François de Paule *ai Monti*, consacré le 18 juillet 1728 par Benoît XIII, qui accorda à perpétuité l'indulgence de 50 a. et 50 q.; à Ste Madeleine, consacrée le 6 mai 1728, et à S. Jean le décollé.

21. Ste Ursule et ses compagnes, vierges, martyrisées l'an 453. — A Ste Ursule, fête patronale de l'église; of-

frande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. — A S. Louis des Français, on expose la tête d'une des compagnes.

22. Anniversaire de la dédicace à S. Nicolas de Tolentin, consacré le 7 octobre 1685.

L'Ave Maria sonne à 5 h. ½.

23. Jésus Nazaréen. — A S. Charles aux Quatre-Fontaines, messe, 10 h. ½. — Au *S. Bambino Gesù,* I. P. — A Ste Marie *in Aquiro,* messe, 8 h. ½.

S. Jean de Capistran, mineur observantin, mort l'an 1456. — A Ste Marie *in Ara Cœli,* on conserve le monogramme du nom de Jésus, dont il prit la défense, à la basilique vaticane, en présence de Martin V et des cardinaux.

24. S. Raphael, archange. — Au *Gesù,* messe, 10 h. ½. — A l'église nationale des Lucquois, au pied du Quirinal, messe, 11 h.

Anniversaire de la dédicace à S. Apollinaire, consacré par Benoît XIV, le 21 avril 1748.

25. S. Crépin et S. Crépinien, nobles romains, décapités à Soissons (France), où ils exercèrent le métier de cordonniers, l'an 303. — Leurs corps reposent sous leur autel à S. Laurent *in Pane e Perna,* où l'on expose leur têtes. Messe, 10 h. ½. (*V.* dim. dans l'oct.)

Anniversaire de la dédicace à Ste Marie *in Via Lata.* I. P. Le reliquaire est ouvert.

26. S. Evariste, pape, martyrisé l'an 109. — Son corps repose à la basilique vaticane, dans la confession.

27. A S. Pierre au Vatican, 3 h. ½, premières vêpres des SS. Simon et Jude.

28. S. Simon et S. Jude ou Thadée, apôtres, martyrisés en Perse, l'an 45. — A la basilique vaticane, où, sous leur autel, reposent leurs corps, messe, 9 h.; 2es vêpres, 3 h. ½. — A leur église *ai Coronari,* fête patronale.

29. Férie.

30. Le B. Alphonse Rodriguez, de la compagnie de Jésus, mort en 1617. — Au *Gesù,* où l'on expose son bras, messe, 10 h.

Quirin, martyr, l'an 270. — Son corps repose à S. Pierre.

31. S. Siricius, pape, mort l'an 397. — Son corps repose à Ste Pudentienne, où l'on voit son épitaphe extraite de la catacombe de Ste Priscille.

Vigile de la Toussaint. — Jeûne et abstinence en maigre strict. — Au palais apostolique, 3 h. ½, chapelle papale pour les premières vêpres.

DIMANCHES D'OCTOBRE.

1er *dimanche.* — LA MADONE DU ROSAIRE. Fête établie par Clément XI, le 3 octobre 1716. — On ajoute une oraison à la messe, par ordre de S. Pie V, en souvenir de la victoire remportée à Lépante sur les Turcs, en 1571. — A Ste Marie-sur-Minerve, messe, 11 h. Procession solennelle par les rues de la ville, 4 h., avec assistance des *amantate*, dotées par la confrérie de l'Annonciation. Cette procession a été ordonnée par Grégoire XIII, en mémoire de la victoire de Lépante: on y porte la statue de la Ste Vierge habillée. — A Ste Sabine, messe, 10 h.; procession sur l'Aventin, 4 h. — A Ste Catherine de Sienne *a monte Magnanapoli*, I. P. Messe, 9 h., chantée par les religieuses du couvent.

LA MADONE DES SEPT-DOULEURS. — A Ste Marie-des-Monts, messe, 10 h. ½.

COMMÉMORAISON DE LA VICTOIRE NAVALE REMPORTÉE A LÉPANTE SUR LES TURCS, le 7 octobre 1571. — A S. Pierre, on en fait mémoire à la messe. — Le magnifique plafond de Ste Marie *in Ara Cœli* a été offert à cette occasion par le sénat. — On conserve à Ste Marie Majeure, dans la salle des Archives, deux drapeaux pris sur les Turcs.

Samedi. — A S. Augustin, premières vêpres pour la fête de la Maternité, 4 h. ½.

2e *dimanche.* — LA MADONE *del Parto*, ou de LA MATERNITÉ. — A S. Augustin, messe, 10 h.; panégyrique, bénédiction du S. Sacrement et *Te Deum,* 4 h.; I. P.

LA MADONE DU ROSAIRE. — A l'église du Rosaire *a Monte Mario*, procession, 4 h.

LA MADONE DU REMÈDE. — A S. Denis aux Quatre-Fontaines, I. P.

Dimanche dans l'octave de S. CALIXTE. — A Ste Marie *in Trastevere,* station; messe, 10 h. On expose le bras de S. Calixte.

Dim. dans l'octave des SS. CRÉPIN et CRÉPINIEN. — A S. Sauveur *a Ponte Rotto,* fête patronale de la corporation des cordonniers. Messe, 9 h. A 3 h. ½, ils se rendent processionnellement à l'église de S. Laurent *in Pane e Perna,* pour y vénérer les reliques de leurs saints patrons.

Dim. dans l'octave de JÉSUS NAZARÉEN. — A Ste Marie de Constantinople et à *l'Angelo Custode,* I. P. — A Ste Marie *in Via*, messe, 11 h. — A S. Chrysogone, messe,

11 h.; 2es vêpres, 3 h. ½; I. P. — A Ste Marie *in Monticelli*, messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 4 h.

3e *dimanche*. — Anniversaire de la dédicace à S. Joachim *ai Monti*, consacré le 20 février 1780. — Même anniversaire à S. Venance, consacré par Benoît XIII, le 19 mars 1728. — Même anniversaire à S. Nicolas *ai Cesarini*, consacré le 31 janvier 1729. — Même anniversaire à l'église de la Mort, consacrée le 20 octobre 1738. — Même anniversaire à l'église de Jésus-et-Marie, au *Corso*, consacrée le 28 janvier 1675.

4e *dimanche*. — Anniversaire de la dédicace à S. Benoît *in Piscinula*, consacré le 11 novembre 1728. — Même anniversaire à S. Laurent *alle Chiavi d'Oro*, consacré le 5 juin 1728. — Même anniversaire à S. Jean *della Malva*, consacré le 12 octobre 1851. — Même anniversaire à S. Sauveur *a Ponte Rotto*, consacré le 8 octobre 1769. — Même anniversaire à S. Ignace, consacré le 17 mai 1727.

Dernier dimanche. — Anniversaire de la dédicace à Ste Marie *Regina Cœli*, sur la place du Peuple, consacrée le 26 septembre 1830. — Même anniversaire à Ste Anastasie, consacrée le 26 mai 1818.

NOVEMBRE.

1. La Toussaint, fête d'obligation instituée par Boniface IV, en 610. — Au point du jour, on tire le canon et l'on arbore les bannières pontificales au château S. Ange. — Au palais apostolique, chapelle papale, 10 h. ½; messe par un cardinal-évêque, sermon latin par un élève hongrois-germanique, et I. de 30 a. et 30 q. — Vêpres, matines et laudes de l'office des morts, 3 h. — A Ste Marie des Martyrs, où l'on expose toutes les reliques, fête patronale de l'église. Offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches. — Au *Gesù*, communion générale et I. P. pour la clôture de la mission, 8 h.

S. Césaire, diacre, martyrisé à Terracine, l'an 110. — Son corps repose à Ste Croix-de-Jérusalem, dans l'urne de basalte du maître-autel.

Dans l'après-midi commence l'octave des Morts[1]), avec

---

1) *Pendant cette octave, les confiseurs vendent des bonbons imitant des os de mort et des fèves confites, en mémoire de la distribution de fèves que font les religieux aux pauvres, à la porte de chaque couvent.*

I. P. chaque jour, à S. Grégoire sur le *Cœlius*, à S. Jacques *Scossacavallo*, à Ste Lucie *della Tinta*, aux Stigmates, à Ste Marie-du-Suffrage, à *la Morte*, à S. Michel *in Borgo*, où l'on monte à genoux une imitation de la *Scala Santa*, et dans les oratoires des confréries. Dans la plupart des oratoires, sur le soir, récitation du chapelet, sermon et bénédiction du S. Sacrement. — Au cimetière du S. Esprit in Sassia, indulgence plénière pour la visite de la chapelle du crucifix, où tous les jours se célèbre l'octave des morts. — Le charnier des Capucins, place *Barberini*, reste ouvert toute l'octave. — Représentation, avec personnages de grandeur naturelle, d'un fait historique, le plus souvent relatif à la mort, dans les cimetières de S. Jean de Latran, du Saint Esprit, de la *Morte*, et de Ste Marie *in Trastevere*. Ces représentations restent exposées toute l'octave. On peut se procurer et l'on trouve affichée dans chacun des cimetières l'explication et la gravure du sujet représenté.

A l'oratoire de la *Chiesa Nuova*, une demi-heure après *l'Ave Maria*, commencent les *oratorios* de musique sacrée institués par S. Philippe Néri; on les continue ainsi tous les dimanches et autres jours de fête d'obligation jusqu'au dimanche des Rameaux inclusivement. Les hommes seuls y sont admis.

2. Commémoraison des fidèles trépassés. — Au palais apostolique, chapelle papale, 10 h. ½; messe par le Cardinal Grand Pénitencier. On chante le *Dies iræ* de Baïni; le Pape fait l'absoute.

3. Commémoraison des souverains Pontifes défunts. — Au palais apostolique, chapelle papale, 10 h. ½; messe par le Cardinal Camerlingue de la Ste Eglise et absoute par le Pape.

A S. Charles, au *Corso*, 4 h., premières vêpres pour la fête patronale de l'église et de la confrérie.

4. S. Charles Borromée, cardinal-prêtre, archiprêtre de Ste Marie-Majeure et archevêque de Milan, mort l'an 1584. Ses armoiries sont sculptées au plafond de l'église de S. Martin des Monts, qu'il fit restaurer. — A Ste Praxède, son nom fut gravé à la façade pour semblables restaurations et embellissements. — On conserve de lui une lettre autographe, datée de 1561, dans la chambre de S. Ignace, au Gesù; une autre lettre à la même date, à Ste Croix de Jérusalem. — A S. Charles, au *Corso*, où l'on expose, à son autel, son cœur, son crucifix d'or, un linge imprégné de son sang et la représentation de sa

châsse telle qu'on la voit à Milan, chapelle papale 10 h.; messe par un cardinal-prêtre; I. de 30 a. et 30 q. — 2es vêpres, 4 h. — A S. Charles *ai Catinari* où l'on expose sa mitre de damas blanc et un morceau de la corde qu'il porta au cou lors de la peste de Milan, fête patronale de l'église; messe, 10 h. ½; I. P. — A Ste Praxède, on expose de sa peau et de sa mozette de soie rouge, son fauteuil, sa mitre de damas blanc, et la table sur laquelle il faisait manger les pauvres. — Au palais Altemps, on montre la chambre qu'il habita et la chasuble rouge brodée dont il se servait pour dire la messe. — On conserve de ses lettres autographes au collége Romain (chambre de S. Louis de Gonzague), et à la *Chiesa nuova* (chapelle) S. Philippe de Néri (1567): les capucins de la place Barberini possèdent sa mozette.

L'Ave Maria sonne à 5 h. 1/4.

5. S. Zacharie, prêtre et prophète, et Ste Elisabeth, sa femme, parents de S. Jean-Baptiste. — A S. Jean de Latran, on expose la tête de S. Zacharie dans un buste en vermeil.

Ste Sylvie, mère de S. Grégoire le Grand, morte l'an 604. — Sa maison était située sur l'Aventin, où est aujourd'hui l'église de S. Saba.

Commémoraison des Cardinaux défunts. — Au palais apostolique, chapelle papale, 10 h. ½; messe par le Cardinal Camerlingue du Sacré Collége et absoute par le Pape.

A la Sapience, messe du S. Esprit et chant du *Veni creator*, pour l'ouverture des cours, à laquelle assiste le Cardinal Archichancelier de l'Université, qui reçoit ensuite dans la grande salle la profession de foi, selon la formule de Pie IV, de tous les professeurs enseignants.

Anniversaire de la dédicace à S. Tryphon, consacré en 1113, et à S. Augustin, consacré le 11 juillet 1728.

6. A S. Jean de Latran, messe de *Requiem* pour Henri IV et les rois de France ses successeurs, chanoines de la basilique, 9 h.

7. Aux Quatre-Couronnés, premières vêpres pour la fête patronale de l'église, 3 h. 1/4.

8. Les quatre Saints couronnés Sévère, Sévérien, Carpophore et Victorin, frères, martyrisés l'an 302. — A leur église, sur le *Cœlius*, où, dans la confession, reposent leurs corps, offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h.; 2es vêpres, 3 h. 1/4.

Les SS. Claude, Nicostrate, Symphronien, Castorius et Simplice, sculpteurs romains, martyrisés l'an 302. — Leurs corps reposent aux Quatre-Couronnés, dans la confession.

A Ste Marie des Anges, exposition des nombreux corps des martyrs que possède l'église.

Au cimetière de S. Laurent hors-les-murs, service funèbre solennel, célébré aux frais de la commune de Rome, par le camerlingue du clergé, en présence du cardinal-vicaire, du vice-gérant, des curés de la ville, des sénateurs, des conservateurs et des conseillers municipaux.

Premières vêpres à S. Jean de Latran, 3 h. 1/4.

9. Dédicace de la basilique du Sauveur, par S. Sylvestre, l'an 313. La nouvelle basilique a été consacrée par Benoît XIII, le 28 avril 1726. — A S. Jean de Latran, où l'on découvre les têtes de S. Pierre et de S. Paul et où l'on expose les reliques, dans leur chapelle (*V.* 1re ostension), matines solennelles, 7 h.; messe par le Cardinal-Archiprêtre, 10 h.; 2es vêpres, avec assistance des Eminentissimes Cardinaux, 3 h. 1/4.

S. Théodore, soldat, brûlé vif à Amasée, dans le Pont, l'an 303. — A S. Théodore-le-Rond, où l'on expose un de ses doigts, fête patronale de l'église; I. P. Offrande par le sénat, tous les deux ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h., chantée par la confrérie du sacré cœur sur le ton de la psalmodie.

Dernier jour de l'octave des Morts. — A S. Grégoire sur le *Cœlius,* 3 h. 1/4, procession, où l'on porte le bras de S. Grégoire le Grand.

Un des jours de l'octave, on célèbre au *Gesù* une messe solennelle pour les défunts de l'armée pontificale. Le Ministre des armes y assiste avec l'état-major et des détachements de toutes les armes.

10. S. Tryphon, martyr, au IIIe siècle. Son corps repose à S. Augustin, sous le maître-autel.

S. Dieudonné pape l'an 675. — Son corps repose à S. Pierre.

S. André Avellin, de l'ordre des Théatins, mort l'an 1608. — On l'invoque contre la mort subite et l'apoplexie. — A S. André *della Valle,* communion générale et distribution des médailles de S. André, bénites *in articulo mortis,* 7 h. ½; messe, 11 h.; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 3 h. ½; I. P. — A Ste Marie-du-Suffrage, communion générale, 7 h., et distribution de la médaille bénite *in articulo mortis* par Sa Sainteté.

A S. Martin-des-Monts, 3 h. ½, premières vêpres pour la fête patronale de l'église.

11. S. MARTIN, évêque de Tours, mort l'an 397. — A S. Martin-des-Monts, messe, 10 h. ½.

Anniversaire de la dédicace à S. Joseph des Charpentiers, consacré le 11 novembre 1663, et à Ste Marie-Transpontine, consacrée le 11 novembre 1728.

12. S. MARTIN, pape, mort exilé en Chersonèse, l'an 653. — A S. Martin-des-Monts, où, sous le maître-autel, repose son corps, messe, 9 h. ½.

A S. André au Quirinal, premières vêpres, 3 h. ½.

S. DIEGO, franciscain, mort à Alcala (Espagne), en 1463. — A Ste Marie *in Ara Cœli*, on montre la chambre qu'il habita en 1450 et l'on donne à boire de l'eau bénite avec sa médaille.

13. S. STANISLAS KOSTKA, noble polonais, novice de la compagnie de Jésus, mort en 1568. — A S. André au Quirinal, où, sous l'autel de sa chapelle, repose son corps, et où l'on montre la cellule qu'il habita pendant son noviciat, et dans laquelle il mourut, messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 3 h. ½; I. P. — On expose sa relique à S. Ignace.

S. HOMMEBON, tailleur, mort à Crémone, l'an 1197. — A S. Hommebon, fête patronale de l'église et de la corporation des tailleurs.

S. NICOLAS Ier, mort l'an 867. — Son corps repose dans la confession de S. Pierre.

Anniversaire de la dédicace à S. Marc, où l'on ouvre l'armoire dans laquelle est conservée une partie des reliques.

14. Premières vêpres à Ste Marie *in Trastevere*, 3 h. ¼.

S. MENNA, préfet romain, martyrisé l'an 307. — Son chef est à S. Pierre.

15. Anniversaire de la dédicace à Ste Marie *in Trastevere*; messe, 9 h.; 2es vêpres, 3 h. ¼.

S. MALO, évêque d'Aleth (France), mort en 627. — A S. Malo, près S. Ignace, fête patronale de l'église; messe, 9 h., avec assistance du chapitre de S. Pierre.

Aux SS. Jean et Paul, 4 h., premières vêpres de la fête patronale de l'ordre des Passionistes.

16. Férie.

17. S. GRÉGOIRE LE THAUMATURGE, évêque de Néocésarée, mort l'an 266. — On expose sa relique à S. Ignace. — Une partie de son corps est à S. Pierre.

S. AIGNAN, évêque, disciple de S. Marc, mort à Ale-

xandrie, l'an 61. — A S. Aignan, près la place *Montanara*, où l'on expose sa relique, fête patronale de l'église.

Premières vêpres de la dédicace à S. Pierre, 3 h.

18. Dédicace des basiliques de S. Pierre et de S. Paul, l'an 313, par S. Sylvestre. La nouvelle basilique de S. Pierre a été consacrée par Urbain VIII, en 1626, et celle de S. Paul par S. S. Pie IX, le 10 décembre 1854. — A la basilique vaticane, l'on ouvre la confession, dont les degrés sont couverts par le tapis brodé et offert par les princesses romaines, et l'on y expose la cassette où sont conservés les palliums. Matines solennelles, 8 h.; la messe, à laquelle assistent le Pape et les cardinaux palatins, 10 h. ½, est suivie de l'ostension des reliques de la Passion: la sainte lance, le bois de la croix et la sainte face. 2es vêpres, 3 h., avec assistance des Eminentissimes Cardinaux, et 2e ostension des mêmes reliques.

19. Ste Elisabeth, veuve, reine de Hongrie, morte l'an 1231. — Aux SS. Apôtres, après le panégyrique et la bénédiction, 4 h., on fait baiser sa relique.

20. S. Félix de Valois, un des deux fondateurs de l'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs, mort l'an 1212. — A S. Chrysogone, fête patronale de l'ordre; messe, 11 h.; 2es vêpres, 3 h. ½; I. P. — A S. Charles aux Quatre-Fontaines, I. P. — A S. Denis, messe, 9 h. ½, avec assistance du clergé de S. Louis des Français.

L'Ave Maria sonne à 5 h.

21. Présentation au temple de la Ste Vierge, fête établie en occident sous Grégoire XI (1374). — A Ste Marie *in Posterula*, fête patronale de l'église; messe, 10 h.

A Ste Cécile *in Trastevere*, premières vêpres pour la fête patronale de l'église, 3 h.

22. Ste Cécile, noble vierge romaine, martyrisée l'an 232. — Sa vie a été peinte à fresque au XIIIe siècle, sur les murs de S. Urbain *alla Caffarella* et sur les murs et à la voûte de sa chapelle à S. Louis des Français, en 1611, par Dominico Zampieri, dit le Dominiquin, aux frais de Pierre Poulet, de Noyon. — A Ste Cécile, bâtie sur l'emplacement de la maison de Valérien, son mari, où, sous le maitre-autel, repose son corps, et où l'on voit la salle des bains, avec les conduits de vapeur, dans laquelle elle fut exposée pendant un jour et une nuit pour y être suffoquée, offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½, par le

cardinal titulaire, qui accorde aux assistants l'I. de 100 jours; 2es vêpres, 3 h.; I. P. — L'église du Divin-Amour, près le palais Borghèse, fut bâtie à l'endroit de la maison de son père, où elle naquit. — A l'oratoire de *la Chiesa Nuova*, *oratorio* de musique sacrée, 5 h. ½. — La catacombe de S. Calixte, où reposa plusieurs siècles le corps de Ste Cécile, est ouverte et éclairée dès le matin: on y peut assister à la messe.

23. S. Clément, pape, précipité dans la mer avec une ancre au cou, l'an 99. — A S. Clément, où, sous le maître-autel, repose son corps, et où l'on expose son bras, fête patronale de l'église. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 3 h. ½; I. P. L'église souterraine est ouverte au public et illuminée.

Ste Félicité, noble dame romaine, martyrisée l'an 157. — Son corps repose à S. Marcel.

A S. Chrysogone, 3 h., premières vêpres pour la fête patronale de l'église.

24. S. Chrysogone, noble romain, décapité l'an 303. — Sa vie a été modelée en stuc doré à la voûte de l'abside de son église *in Trastevere*; offrande par le sénat, tous les deux ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 11 h.; 2es vêpres, 3 h.

25. Ste Catherine, vierge, martyrisée à Alexandrie, l'an 307. — Sa vie a été peinte à fresque par Masaccio (XVe siècle) sur les murs de sa chapelle, à S. Clément. — A Ste Catherine *dei Funari*, fête patronale de l'église. Chapelle cardinalice, 10 h.; 2es vêpres, 3 h.; I. P. — A Ste Catherine *della Rota*, fête patronale de l'église; messe 9 h., avec assistance du chapitre de S. Pierre.

A S. Etienne *sopra Cacco*, premières vêpres, 4 h., pour la fête patronale de l'ordre des Sylvestrins.

26. S. Sylvestre, abbé, fondateur de l'ordre des Sylvestrins, mort l'an 1267. — A S. Etienne *sopra Cacco*, messe, 10 h. ½; I. P. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches.

S. Gélase, pape, l'an 1196. — Son corps repose à S. Pierre.

S. Léonard de Port-Maurice, instituteur de la confrérie du Chemin de la Croix, au Colisée, mort l'an 1750. — A S. Bonaventure sur le Palatin, où, sous le maître-autel, son corps repose à découvert, l'on montre, dans la cellule qu'il habita et où il mourut, divers objets au-

trefois à son usage: sa discipline de fer, sa ceinture de corde, son crucifix, la bannière qu'il portait dans les missions, les images de la Conception et de S. Dominique, qu'il tenait habituellement sur lui, cinq lettres écrites de sa main, et une de ses dents. Messe, 11 h.

Anniversaire de la dédicace à S. Sauveur *delle Coppelle*, consacré le 26 novembre 1195. — L'inscription de dédicace se lit au bas de la nef.

27. S. Jacques l'Intercis, noble persan, martyrisé l'an 430. — Son chef est à S. Pierre.

28. S. Grégoire III, pape, mort l'an 741. — Son corps repose dans la confession de S. Pierre.

29. S. Saturnin et S. Sisinnius, diacre, martyrisés [à Rome, l'an 302. — Le corps de S. Saturnin repose aux SS. Jean et Paul, et celui de S. Sisinnius à S. Martin-des-Monts.

A la basilique vaticane, premières vêpres de Saint André, 3 h.

30. S. André, apôtre, frère aîné de S. Pierre, crucifié l'an 44.

A la basilique vaticane, où l'on expose son chef, messe, 10 h.; 2es vêpres, 3 h. — A S. André *della Valle*, fête patronale de l'église; messe, 11 h.; vêpres, 3 h. ½. — A S. Sylvestre *in Capite*, on expose une de ses dents molaires dans un gracieux reliquaire en filigrane d'argent. — On vend aux portes des églises qui lui sont dédiées les fruits du *santo legno*, arbre que l'on croit avoir servi à la crucifixion de l'apôtre.

DIMANCHES DE NOVEMBRE.

1er *dimanche.* — A Ste Marie-du-Suffrage, *via Giulia*, offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches.

2e *dimanche.* — Ste Marie de la Victoire ou fête commémorative de la victoire remportée près de Prague, le 8 novembre 1620, par les Impériaux et les Bavarois sur les Hongrois et les Bohémiens. — A Ste Marie-de-la-Victoire, où l'on suspend à la voûte les drapeaux pris sur l'ennemi, et où l'on expose le tableau de la Vierge que le P. Dominique, général des Carmes déchaussés, portait à la bataille, fête patronale de l'église. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 11 h.; 2es vêpres, 3 h. ½; I. P.

Patronage de la Vierge. — A Ste Marie *della Divina Pietà* ou S. Grégoire *a ponte Quattro Capi*, I. P.

La Madone de la Providence. — A S. Charles *ai Catinari*, messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 4 h.; I. P.

Anniversaire de la dédicace à l'église de la Mission, consacrée le 14 juillet 1743.

3e *dimanche*. Ste Marie de l'Espérance. — Fête aux Capucins par l'*Archiconfrérie de Ste Marie Immaculée de la Bonne Espérance*, établie dans cette église, en 1863.

Anniversaire de la dédicace à S. Grégoire *a ponte Quattro Capi*, consacré le 8 novembre 1729; I. de 50 a. et 50 q.; et à S. Jacques *Scossacavallo*,, consacrée par le cardinal d'York, le 23 novembre 1777.

Dernier dimanche. — A la basilique vaticane, 8 h., communion générale et I. P. pour la clôture de la mission.

Au *Gesù*, anniversaire de la dédicace. Offrande annuelle par le sénat, d'un calice et de quatre torches.

DÉCEMBRE.

1. Ste Natalie, femme de S. Adrien, morte l'an 311. — Une partie de son corps est conservée à S. Adrien.

S. Diodore, prêtre, et S. Marianus, diacre, enfermés vivants dans les catacombes. — Leurs corps reposent aux SS. Apôtres, dans le puits de la grande nef.

Aux SS. Apôtres, 3e jour de la neuvaine.

2. Ste Bibiane, vierge, martyrisée l'an 362. — A Ste Bibiane, sa vie a été peinte à fresque, en 1625, par Ciampelli (à droite) et Pierre de Cortone (à gauche). — On l'invoque pour la guérison de l'épilepsie et des maux de tête. — Dans l'urne d'albâtre du maître-autel, repose son corps; l'on expose son chef et la colonne de rouge antique à laquelle elle fut attachée pour être fouettée. Fête patronale de l'église, bâtie sur l'emplacement de sa maison. Messe, 9 h., à laquelle se rend processionnellement et assiste le chapitre de Ste Marie-Majeure, I. P.

S. Eusèbe, prêtre; S. Marcel, diacre; S. Maxime, S. Hippolyte, et les Stes Marie, Adria, Pauline, Néoné, décapités à Rome, l'an 259. — Leurs corps reposent à Ste Agathe *alla Suburra*, sous le maître-autel.

Anniversaire de la dédicace à Ste Sabine, consacrée en 1228. I. de 1 an et 40 jours.

Aux SS. Apôtres, 4e jour de la neuvaine.

3. S. FRANÇOIS-XAVIER, de la Compagnie de Jésus, apôtre des Indes, mort l'an 1552. (V. dimanche dans l'octave.) — Au *Gesù*, où l'on expose son bras et où l'on conserve le parasol d'honneur dont il se servait aux Indes, messe, 10 h. ½; I. P. — A S. André-du-Noviciat, I. P. — Avant son départ pour les Indes, il prêcha à S. Laurent *in Damaso* (1534) et à S. Louis-des-Français.

Aux SS. Apôtres, 5e jour de la neuvaine.

4. STE BARBE, vierge, décapitée à Nicomédie, l'an 237. — Au point du jour, les artilleurs, qui la reconnaissent pour patronne, tirent le canon et arborent les bannières pontificales au château S. Ange. — A S. Laurent *in Damaso*, on expose son chef. — A Ste Marie *dell' Anima*, où l'on expose son bras, messe, 10 h. — A Ste Marie-Transpontine, 10 h. ½, messe militaire, à laquelle assiste le corps des artilleurs. — A Ste Barbe des Libraires, fête patronale de l'église; I. de 4 ans et 4 quarantaines. — Sa vie a été peinte en 1642, sur les murs de sa chapelle aux SS. Côme et Damien et à Ste Marie Transpontine.

Anniversaire de la dédicace à S. Sauveur-des-Néophytes, consacré sous le pontificat de Clément II (XIIe siècle).

Aux SS. Apôtres, 6e jour de la neuvaine.

5. S. SABA, abbé de l'ordre de S. Basile, mort en Cappadoce, l'an 531. — A S. Saba sur l'Aventin, fête patronale de l'église. Messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 3 h. L'office est entièrement chanté en chant grégorien par les élèves du collége germanique. C'est le seul jour de l'année où cette église soit ouverte au public.

Aux SS. Apôtres, 7e jour de la neuvaine.

6. S. NICOLAS, évêque de Myre en Lycie, nommé aussi S. NICOLAS DE BARI, du lieu de sa déposition, mort l'an 310. — A S. Nicolas *in Carcere*, où l'on expose son bras et un de ses doigts, fête patronale de l'église. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 3 h. — A S. Nicolas des Lorrains, où sa vie a été modelée en bas-reliefs de stuc (1750), l'on oint le front et la gorge des fidèles avec la *manne* de S. Nicolas; fête patronale de l'église. Messe, 10 h. ½, et 2es vêpres, 3 h., avec assistance du clergé de S. Louis des Français. — A la basilique vati-

cane, on ouvre la chapelle où sont conservées toutes les reliques.

Aux SS. Apôtres, 8[e] jour de la neuvaine.

7. S. AMBROISE, évêque de Milan et docteur de l'Eglise, mort l'an 397. — A S. Ambroise *della Massima*, fête patronale de l'église, bâtie sur l'emplacement de sa maison. — A S. Charles, au *Corso*, messe, 11 h.

Aux SS. Apôtres, dernier jour de la neuvaine. Le Pape, entouré des Cardinaux, y assiste, puis donne la bénédiction du S. Sacrement, 3 h. ½.

8. IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. Fête d'obligation. Les bannières pontificales sont arborées au château S. Ange. — Au palais apostolique, 10 h. ½, chapelle papale; messe par un cardinal-prêtre, sermon latin par un élève du séminaire Pie, et I. de 30 a. et 30 q. — A Ste Marie *d' Ara Cœli*, fête patronale de l'église. Offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches. Procession solennelle par les rues de la ville, suivie de la bénédiction du S. Sacrement, 3 h. ½. — A la Conception des Capucins, fête patronale de l'église. — A la Conception, près Ste Marie-Majeure, fête patronale de l'église; I. P. — A la Madone *della Sanità*, sur le Viminal, I. P. — Aux SS. Apôtres, 2 h. ½, office de la Conception, sermon et bénédiction du S. Sacrement. Même indulgence qu'à la Fête-Dieu. — A S. André *della Valle*, on bénit le scapulaire bleu de l'Immaculée Conception. — A Ste Marie Majeure, où l'on découvre la Madone de S. Luc, discours sur l'Immaculée Conception, après les Complies du chapitre.

MERCREDI DANS L'OCTAVE DE LA CONCEPTION. A Sainte Marie *in Campitelli*, 9 h. ½, messe, à laquelle le sénat assiste et fait l'offrande d'un calice et de quatre torches.

9. A la Conception *a Campo Marzo*, anniversaire de la dédicace. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches.

S. EUTYCHIEN, pape, martyrisé l'an 283. — Son corps repose à S. Sébastien-hors-les-Murs.

10. TRANSLATION DE LA MAISON DE LA STE VIERGE à Lorette (Etat pontifical), l'an 1294. — A S. Sauveur *in Lauro*, offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. — A Ste Marie-de-Lorette, place Trajane, fête patronale de l'église, desservie par la corporation des boulangers. A 3 h. du matin, *Te Deum*, Litanies de la Vierge, Matines, Messe et Laudes.

Grand'-messe, 10 h. ½; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 3 h. ½. I. P. — A Ste Marie-de-Lorette, près le Colisée, fête patronale de l'église; messe, 10 h. ½; I. P. — Au Collége Nazaréen, fête patronale de l'église. On y vénère une image miraculeuse de N. D. de Lorette.

A S. Laurent *in Damaso*, 3 h., premières vêpres pour la fête patronale de l'église.

11. S. Damase, pape, mort l'an 384. — A S. Laurent *in Damaso*, où, sous le maître-autel, repose son corps, messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 3 h. — A la basilique vaticane, on expose son chef. — On voit encore à Ste Agnès-hors-les-Murs, à S. Sébastien-hors-les-murs, aux quatre S. Couronnés, et ailleurs, les inscriptions en vers latins qu'il composa pour les tombeaux des Saints Martyrs.

12. Anniversaire de la dédicace à l'église de S. Sauveur *in Lauro*, consacrée le 7 octobre 1731.

La Vierge de Guadalupe, ainsi nommée à cause du sanctuaire où on la vénère au Mexique. — A Ste Madeleine, messe, 10 h.; vêpres, panégyrique et bénédiction, 3 h.

13. Ste Lucie, vierge, martyrisée à Syracuse, l'an 298. — On l'invoque pour la guérison des maux d'yeux. — A Ste Lucie *della Tinta*, fête patronale de l'église; messe, 10 h.; bénédiction du S. Sacrement, 4 h.; I. P. — A Sainte Lucie *delle Botteghe oscure*, fête patronale de l'église; messe, 10 h.; bénédiction du S. Sacrement, 4 h. — A Ste Lucie *del Gonfalone*, fête patronale de l'église. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches. — A Ste Lucie *in Selci*, fête patronale de l'église. Messe, 10 h. Offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches.

Les SS. Eustrase, Auxence, Eugène, Mardaire et Oreste, martyrisés en Arménie, l'an 311. — Leurs corps reposent à S. Apollinaire, sous le maître-autel.

Aujourd'hui et pendant les huit jours qui suivent, dans les églises indiquées par l'*invito sagro* du Cardinal-Vicaire, exercices spirituels pour préparer à la fête de Noël: à 3 h., instruction brève sur les devoirs du chrétien, chant du *Veni creator*, méditation sur les vérités éternelles, chant des Litanies de la Ste Vierge et bénédiction du S. Sacrement. Le soir ont lieu les mêmes exercices, pour les hommes seulement, dans les oratoires nocturnes.

14. S. Spiridion, évêque de l'île de Chypre, mort l'an 343. — On expose un de ses bras à la *Chiesa Nuova.*

15. Ste Claude, mère de Ste Eugénie, morte l'an 261. — Son corps repose aux SS. Apôtres, sous l'autel de la chapelle Odescalchi ou de S. Antoine de Padoue.

Neuvaine préparatoire à la fête de Noël: à Ste Marie-de-la-Victoire, à la Trinité-des-Pèlerins, 6 h. du matin; — à l'Annonciation *al Grillo*, 8 h. du matin; à Ste Marie *del Pascolo*, à S. Marcel, à Ste Marie-sur-Minerve, à S. Charles *ai Catinari* et aux SS. Dominique et Sixte, où, tout le temps de la neuvaine, l'image miraculeuse de la Madone est exposée, 4 h.

16. Les trois enfants hébreux Sidrach, Misach et Abdenago, jetés par ordre de Nabuchodonosor dans une fournaise ardente à Babylone, l'an 190 avant J.-C. — Leurs corps reposent à S. Adrien, au *Forum*, sous l'autel qui leur est consacré.

17. S. Lazare, frère des Stes Marie-Madeleine et Marthe, ressuscité par J.-C., puis évêque de Marseille, mort l'an 63. — On conserve à S. Pierre une jambe et un bras au Gesù.

18. 4e jour de la neuvaine de Noël.

19. Ste Fauste, mère de Ste Anastasie, morte l'an 300. — Son corps repose à l'église de Ste Anastasie, bâtie sur l'emplacement de sa maison.

20. 6e jour de la neuvaine de Noël.

21. S. Thomas, apôtre, martyrisé dans l'Inde orientale, l'an 57. — A Ste Croix-de-Jérusalem, on conserve le le doigt qu'il mit dans le côté de N.-S. — A S. Thomas *in Formis*, fête patronale de l'église: messe, 9 h., avec assistance du chapitre de S. Pierre. A S. Thomas *a Cenci*, fête patronale de l'église; messe, 10 h. — A S. Jean de Latran, on expose la table de la Cène.

22. S. Flavien, mari de Ste Dafrose et père des Stes Bibiane et Démétrie, préfet de Rome, martyrisé l'an 362. L'église de Ste Bibiane a été construite sur l'emplacement de sa maison.

23. S. Servule, pauvre paralytique qui passa toute sa vie à mendier sous le portique de S. Clément, mort l'an 580. — Son corps repose à S. Clément.

24. Ste Tarsille, tante de S. Grégoire le Grand, morte l'an 594. — Son corps repose à S. Grégoire sur le *Cœlius*, où elle naquit.

Vigile de Noël. Jeûne et abstinence en maigre strict. — A Ste Marie-Majeure, on expose dans la chapelle de la sacristie la Crèche de N.-S. — Au palais apostolique,

8 h., chapelle papale pour les premières vêpres de Noël. — A S. Blaise, *via Giulia*, 3 h., messe pontificale en rit arménien, suivie de la distribution des eulogies. — Après vêpres, 3 h., le chapitre de S. Jean de Latran se rend processionnellement au *Sancta Sanctorum* et y découvre l'image du Sauveur. — Au coucher du soleil, on tire le canon au fort S. Ange. — Au palais apostolique, 8 h., chapelle papale. Matines, messe de la nuit par le Cardinal Camerlingue. I. de 15 a. et 15 q. Tout le temps de l'office, ainsi que demain à S. Pierre, l'on tient exposés, à droite de l'autel, le chapeau et l'épée que le Pape a bénits, et qu'il destine aux princes catholiques. — Si la chapelle papale se tient à Ste Marie-Majeure, 8 h., bénédiction du chapeau et de l'épée, matines, procession de la Ste Crèche et messe pontificale par le Pape. — Illumination de la Voie papale. — A S. Louis des Français, matines 11 h., suivies de la messe de minuit. — La messe de minuit se célèbre également dans toutes les églises paroissiales; mais on n'y donne pas la communion. — Sixte V, par bref du 22 octobre 1586, accorde à toute personne confessée et communiée qui récitera l'office le jour de Noël, ou y assistera en quelque église, 100 ans d'indulgence pour Matines et Laudes, 100 ans pour la messe, les 1ères et les 2es vêpres et 40 ans pour chacune des petites Heures.

25. Nativité de N.-S. Fête d'obligation. — A Ste Marie-Majeure, 3 h., matines, procession solennelle de la Ste Crèche, qui reste exposée toute la journée sur le maître-autel, et messe de la nuit. — A S. Pierre au Vatican, 3 h., matines, suivies de la messe en musique dite la *pastorella*. — Au point du jour, on tire le canon et l'on arbore les bannières pontificales au château S. Ange. — A Ste Anastasie, où l'on expose le voile de la Ste Vierge et la chlamyde de S. Joseph qui servirent à envelopper l'enfant Jésus au moment de sa naissance, station et I. de 15 a. et 15 q. pour la messe de l'aurore. — A la basilique vaticane, 9 h., messe pontificale par le Pape. — — A Ste Marie-Majeure, station et I. P.; 2es vêpres, auxquelles assistent les Eminentissimes Cardinaux, et illumination de la basilique, 3 h. — A l'église des Agonisants, on expose un morceau des langes de l'enfant Jésus. — A Ste Marie *in Trastevere*, on montre, près le grand autel, l'endroit d'où jaillit miraculeusement une fontaine d'huile, lors de la naissance du Sauveur. — A

Ste Marie in *Ara Cœli*, et à S. François *a Ripa*, la représentation figurée de la Crèche est ouverte, et tous les jours jusqu'à l'Epiphanie, dans l'après-midi, les petits garçons et les petites filles viennent fêter par leurs discours enfantins la naissance du *Santo Bambino.* — La *Crèche* si ingénieusement disposée au sommet de la tour féodale des *Anguillara*, *via della Lungaretta*, 134, est également ouverte. — Au *Santo-Bambino Gesù*, fête patronale de l'église. Offrande par le sénat, tous les deux ans, d'un calice et de quatre torches; 2es vêpres en chant grégorien par les religieuses, 4 h. On expose un morceau des langes de l'enfant Jésus. — A Ste Marie *in Via Lata*, on découvre la Madone de S. Luc, au maître-autel et on ouvre, dans les chapelles latérales, les armoires où sont conservées les saintes reliques. — A S. Sylvestre *in Capite*, on expose un morceau du voile de la Ste Vierge et du manteau de S. Joseph. — A S. Louis des Français, 3 h., vêpres et illumination du maître-autel, à l'occasion de l'exposition du S. Sacrement.

Ste Anastasie, noble dame romaine, brûlée vive dans l'île de Palma, où elle était exilée, l'an 303. — Son corps repose sous le maître-autel de son église, autrefois sa maison, au pied du Palatin.

Ste Eugénie, noble vierge romaine, martyrisée l'an 262. — Son corps repose aux SS. Apôtres, sous l'autel de la chapelle Odescalchi.

26. S. Etienne, diacre, premier martyr, lapidé à Jérusalem, l'an 34. — Son corps repose sous le maître-autel à S. Laurent-hors-les-Murs, où l'on expose deux pierres de sa lapidation. — Sa vie a été peinte en grisaille et à fresque, au XVIe siècle, sous le pontificat de Grégoire XIII, au pourtour intérieur de la balustrade du grand autel, à S. Etienne-le-Rond. Fête patronale de l'église; station et I. de 30 a. et 30 q. Messe en chant grégorien par les élèves du collége germanique, 10 h.; vêpres, 3 h., — Au palais apostolique, 10 h. ½, chapelle papale. Messe, par un cardinal-prêtre, sermon latin par un élève du collége anglais et I. de 30 a. et 30 q.

A S. Philippe Néri, *via Giulia*, 11 h., triduo en l'honneur de S. Trophime et bénédiction du S. Sacrement.

A S. Jean de Latran, 3 h., premières vêpres pour la fête patronale de la basilique.

27. S. Jean, frère de Jacques le Majeur, apôtre et

évangéliste, mort à Ephèse, l'an 101. — A Ste Marie-Majeure, station et I. de 30 a. et 30 q. — Au palais apostolique, *10* **h. ½, chapelle papale.** Messe par un cardinal-prêtre, sermon latin par le procureur général des Minimes, et I. de 30 a. et 30 q. — A S. Jean de Latran, l'on découvre les têtes de S. Pierre et de S. Paul, et l'on expose la coupe dans laquelle l'apôtre dut boire, par ordre de Domitien, un poison qui ne lui fit aucun mal; la tunique avec laquelle il ressuscita les ministres de l'empereur morts subitement pour avoir goûté à ce même poison, et les chaînes dont il fut lié lorsqu'on l'amena d'Ephèse à Rome. Il est de tradition qu'il fut emprisonné au palais de Latran, dans cette chapelle placée sous le maître-autel, et qui sert aujourd'hui de confession. — Offrande annuelle par le sénat d'un calice et de six torches. Matines et messe pontificale, suivie d'une homélie sur *la Bonté de Dieu*, 8 h.; 2es vêpres, avec assistance des Eminentissimes Cardinaux, 3 h.

A S. Chrysogone *in Trastevere,* 8 h., communion générale et I. P. pour la clôture de la mission.

28. Les SS. INNOCENTS, égorgés à Bethléem, l'an 1. — A S. Paul-hors-les-Murs, où plusieurs de leurs corps reposent, station et I. de 30 a. et 30 q. On découvre le crucifix miraculeux qui parla à Ste Brigitte. — A l'église des Agonisants, offrande par le sénat, tous les quatre ans, d'un calice et de quatre torches.

L'Ave Maria sonne à 5 h. 1/4.

29. S. THOMAS, archevêque de Cantorbéry (Angleterre), martyrisé l'an 1170. — A S. Thomas, au collége anglais, où S. Thomas résida lors du voyage qu'il fit à Rome pour implorer la protection du Pape contre Henri II, fête patronale de l'église; 10 h., chapelle cardinalice, à laquelle assistent les seuls Cardinaux de la Congrégation de l'Immunité ecclésiastique.

S. TROPHIME, évêque d'Arles (France), au Ier siècle. — On l'invoque pour la guérison de la goutte. — A S. Philippe Néri, *via Giulia*, on expose sa relique.

30. S. SAVIN, évêque de Spolète, et S. EXUPÉRANCE, diacre, martyrs. — Leurs corps reposent à S. Barthélemy-en-l'Ile, sous l'autel de la Vierge.

A S. Sylvestre *in Capite*, 3 h. ½, premières vêpres pour la fête patronale de l'église.

31. S. SYLVESTRE, fils de STE JUSTE, pape, mort l'an 336. — A S. Sylvestre *in Capite*, où sous le maître-autel,

repose son corps, et où l'on expose son chef, ainsi que celui de S. Jean-Baptiste et la Ste Face de N.-S., messe, 10 h. ½; 2es vêpres, 3 h. ½. — A S. Sylvestre et S. Martin-des-Monts, où l'on expose sa mitre et où l'on voit encore l'église souterraine qu'il avait ouverte au culte dans les Thermes d'Equitius, fête patronale de l'église. — On montre, dans le cloître de S. Jean de Latran, le siége de marbre blanc sur lequel il s'est assis. — Sa vie a été peinte à fresque, au XIIIe siècle, sur les murs de l'oratoire qui avoisine l'église des Quatre-Saints-Couronnés, et, au XVIe siècle, également à fresque, dans le transsept de S. Jean de Latran.

Ste Mélanie, dame romaine, qui mourut à Jérusalem, en 431. — Mgr Sacriste conserve ses reliques au palais apostolique du Quirinal.

Au palais apostolique, 2 h. ½, chapelle papale pour les *premières vêpres de la Circoncision.* Le motet de l'obédience est de Palestrina, le *Dixit* d'Anerio et le *Lætatus sum* de Pascal Pisori.

Pour l'année écoulée, au *Gesù*, 4 h., *Te Deum* d'actions de grâces et bénédiction du S. Sacrement, auxquels assistent le Pape et les Cardinaux. — A Ste Marie *in Ara Cœli*, 4 h., *Te Deum* et bénédiction du S. Sacrement avec assistance du Sénat.

DIMANCHES DE DÉCEMBRE.

*Dimanche dans l'*octave de S. François-Xavier. — A l'oratoire du P. Caravita, 8 h., communion générale. — A S. André *della Valle*, où est établie l'œuvre de la Propagation de la Foi, communion générale, 8 h.; messe en musique, 10 h. ½, et bénédiction du S. Sacrement, 4 h.; I. P.

PROPRE DU TEMPS.

AVENT.

1er DIMANCHE. — Aujourd'hui commence l'Année ecclésiastique. — A Ste Marie-Majeure, station et indulgence de 10 a. et 10 q. — Au palais apostolique, chapelle papale, 10 h. ½. Messe par un Patriarche ou, à son défaut, par le plus ancien Archevêque présent à Rome. Sermon latin par le Procureur général des Dominicains. I. de 10 a. et 10 q. Après la messe, le Pape porte processionnellement le S. Sacrement à la chapelle Pauline, illuminée sur les dessins du Bernin, pour l'ouverture de l'Oraison des Quarante heures instituée par Clément VIII. — A l'oratoire de *la Chiesa Nuova*, une demi-heure après l'*Ave Maria*, *oratorio* de musique sacrée.

Vendredi. — Jeûne. Ce jeûne des vendredis et samedis de l'Avent remplace celui des *vigiles* des apôtres, qui n'existe plus.

Samedi. — Jeûne.

2e DIMANCHE. — A Ste Croix-de-Jérusalem, station et I. de 10 a. et 10 q. — Au palais apostolique, 10 h. ½, chapelle papale. Messe, par un évêque assistant au trône; sermon latin par le Procureur général des Mineurs Conventuels; I. de 10 a. et 10 q. — A l'oratoire de la *Chiesa Nuova*, une demi-heure après l'*Ave Maria*, *oratorio* de musique sacrée.

Vendredi. — Jeûne.

Samedi. — Jeûne.

3e DIMANCHE GAUDETE. — A la basilique vaticane, station et I. de 15 a. et 15 q. — Au palais apostolique, 10 h. ½, chapelle papale. Les Cardinaux s'y rendent en soutane, mantelet et mozette de couleur rose. Messe par un cardinal-prêtre; sermon latin par le Procureur

général des Augustins. I. de 30 a. et 30 q. — A l'oratoire de la *Chiesa Nuova*, une demi-heure après l'*Ave Maria, oratorio* de musique sacrée.

MERCREDI DES QUATRE-TEMPS. — Le maigre strict est obligatoire, outre le jeûne. — A Ste Marie-Majeure, station et I. de 10 a. et 10 q.

VENDREDI DES QUATRE-TEMPS. — Jeûne et maigre strict. — Aux SS. Apôtres, station et I. de 10 a. et 10 q.

SAMEDI DES QUATRE-TEMPS. — Jeûne et maigre strict. — A la basilique vaticane, station et I. de 10 a. et 10 q. — A S. Jean de Latran, 7 h. ½, ordination générale.

4e DIMANCHE. — Aux SS. Apôtres, station et I. de 10 a. et 10 q. — Au palais apostolique, 10 h. ½, chapelle papale. Messe par un évêque assistant au trône; sermon latin par le Procureur général des Carmes chaussés. I. de 10 a. et 10 q. — A l'oratoire de la *Chiesa Nuova*, une demi-heure après l'*Ave Maria, oratorio* de musique sacrée.

DIMANCHES AVANT LE CARÊME.

DERNIER DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE. — Au *Sancta Sanctorum*, 10 h., le chapitre de S. Jean de Latran couvre l'image achérotype du Sauveur.

Dim. de la SEPTUAGÉSIME. A S. Laurent-hors-les-Murs, station et I. de 30 a. et 30 q. Offrande par le sénat d'un calice et de quatre torches. — A S. Philippe Néri *in Via Giulia*, on expose le S. Sacrement toute la journée pour la conversion des pécheurs. — A partir de la Septuagésime jusqu'à Pâques, l'abside de S. Jean de Latran et celle de Ste Marie Majeure sont tendues de damas violet aux armes du sénat.

Samedi. — A S. Sauveur *in Campo*, à S. Jérôme de la Charité et aux Stigmates, deux heures avant l'*Ave Maria*, exercice du carnaval sanctifié et bénédiction du S. Sacrement. De même, chaque jour du carnaval. — Au Colisée, trois heures avant l'*Ave Maria*, chemin de la croix et, au retour, aux SS. Côme et Damien, exercices spirituels et bénédiction du S. Sacrement. De même chaque jour de carnaval.

Dim. de la SEXAGÉSIME. A S. Paul-hors-les-Murs, station et I. de 30 a. et 30 q. On expose une jambe de S. Epaphras, des reliques des SS. Innocents, la tête de S. Chrysanthe, celle de S. Gordien, un bras de Ste Anne,

le vêtement de la Ste Vierge et les chaînes et le bâton de voyage de S. Paul.

Lundi. — A l'oratoire du P. Caravita, exposition du S. Sacrement toute la journée. Deux heures avant l'*Ave Maria*, sermon et chant de divers motets. — De même le mardi et le mercredi suivants.

Jeudi. — A S. Laurent *in Damaso*, 10 h. ½, messe à laquelle assistent les Eminentissimes Cardinaux; procession et exposition du S. Sacrement pour l'oraison des quarante heures.

MARIAGE MYSTIQUE DE STE CATHERINE DE SIENNE AVEC N.-S., au XVe siècle. — A S. Dominique et Sixte, on expose la main stigmatisée de la sainte. — A Ste Catherine de Sienne à *monte Magnanapoli*, I. P. On expose une épaule de la sainte.

Dim. de la QUINQUAGÉSIME. A la basilique vaticane, station et I. de 30 a. et 30 q. — Au *Gesù*, 10 h., chapelle cardinalice, sermon italien par un P. jésuite, exposition du S. Sacrement pour l'oraison des quarante heures et I. P. — A la basilique vaticane et à Ste Marie-Majeure (chapelle Borghèse), exposition du S. Sacrement pour l'oraison des quarante heures. — Aux SS. Côme et Damien, 8 h., communion générale pour la clôture des exercices spirituels.

Lundi. — Au *Gesù*, quarante heures et I. P.

Mardi. — Au *Gesù*, quarante heures et I. P. — A 10 h., le Pape s'y rend adorer le S. Sacrement et, vers l'*Ave Maria*, le sénat assiste à la bénédiction. — Clôture du carnaval.

CARÊME.

Le jeûne est obligatoire chaque jour de Carême, le dimanche excepté. Un édit du Cardinal-Vicaire règle ce qui concerne l'abstinence et l'usage des aliments gras.

Pour les reliques exposées dans les l'églises à l'occasion des stations, voir l'*Inventaire des reliques*.

MERCREDI DES CENDRES. Abstinence en maigre strict. — A Ste Sabine, à S. Alexis et à Ste Marie *in Cosmedin*, station et I. de 15 a. et 15 q. — A Ste Marie *in Trastevere*, à S. Jean des Florentins et au S. Nom-de-Marie, chaque jour du Carême, indulgence de la station occurrente.

A Ste Sabine, 3 h. ½, procession de la confrérie des

Sacconi. — A S. Alexis, on expose les têtes de S. Boniface et de S. Alexis. — A Ste Marie *in Cosmedin*, on expose dans le souterrain plusieurs corps de martyrs extraits des catacombes. — Au palais apostolique, 10 h., chapelle papale. Bénédiction et imposition des cendres par le Pape; messe par le Cardinal Grand Pénitencier; sermon latin par le procureur général des Théatins et I. de 15 a. et 15. q. — A l'église des Trinitaires, *via Condotti*, deux heures avant l'*Ave Maria*, exercice de la bonne mort. I. P.

Les prédications ont lieu dans les basiliques et autres églises désignées par le Cardinal-Vicaire, à 11 h., tous les jours de Carême, le samedi excepté, et à S. Louis des Français, à 3 h. ½, les dimanche, mercredi et vendredi de chaque semaine.

Jeudi. — A S. Georges *in Velabro;* on expose la lance, l'étendard et le crâne de S. Georges. Vêpres et prières stationnales, 4 h. — A Jésus-et-Marie, messe stationnale, 11 h.

Vendredi. — Aux SS. Jean et Paul et à S. Grégoire, station et I. de 10 a. et 10 q. — A la Trinité-des-Pèlerins, station et I. P. —

A S. Grégoire, prières stationnales et procession autour du cloître, 3 h. On expose la crosse d'ivoire de S. Grégoire, le bréviaire manuscrit de S. Bernardin de Sienne et une partie du cilice de S. François d'Assise. — Au Colisée, 4 h., sermon et chemin de la croix.

Samedi. — A S. Tryphon, *piazza Fiammetta*, et à S. Augustin, station et I. de 10 a. et de 10 q.

A S. Augustin, messe, 10 h. ½; prières stationnales, 4 h. On découvre la Madone dite de S. Luc.

Ier Dimanche de Carême. — A S. Jean de Latran, station et I. de 10 a. et 10 q. Vêpres, 4 h. On découvre les têtes de S. Pierre et de S. Paul, et l'on expose celles de S. Zacharie et de S. Pancrace, une épine de la sainte couronne de N.-S. et diverses reliques de S. Jean l'évangéliste. — Au palais apostolique, 10 h. ½, chapelle papale. Messe par un Patriarche ou un Archevêque, sermon latin par le Procureur général des Dominicains; I. de 10 a. et de 10 q. — A Ste Praxède, la chapelle de la Ste Colonne est ouverte aux femmes seules. En tout autre temps, il leur est interdit d'y entrer sous peine d'excommunication. — A S. Augustin et à Ste Praxède, 4 h., exposition du S. Sacrement et prières pour les be-

soins de l'Eglise. — *Oratorio* de musique sacrée, une demi-heure après l'*Ave Maria,* à l'oratoire de la *Chiesa Nuova.*

LUNDI. — A S. Pierre *in Vincoli* et à S. Jean *della Pigna*, station et I. de 10 a. et 10 q. — A S. Pierre *in Vincoli,* messe et vêpres, 11 h.; complies et prières stationnales, 4 h. On expose les chaînes de S. Pierre, deux morceaux insignes de la croix de S. Pierre et de celle de S. André, la mitre de S. Ubald, un doigt et un bras de Ste Agnès, et partie des têtes de Ste Constance et de Ste Emérance. — A l'église des Trinitaires, *via Condotti,* exercice de la bonne mort, 4 h., et I. P.

MARDI. — A Ste Anastasie, station et I. de 10 a. et 10 q. On expose le calice de S. Jérôme, un bras de Ste Eugénie, et diverses reliques de la Nativité de N.-S.

MERCREDI DES QUATRE-TEMPS. — On est astreint au maigre strict. — A Ste Marie-Majeure, station et I. de 10 a. et 10 q. Complies en musique, 4 h. On expose la tête de S. Mathias, un bras de S. Luc et un autre de S. Matthieu. On découvre la Madone de la chapelle Borghèse.

JEUDI. — A S. Laurent *in Pane e Perna*, station et I. de 10 a. et 10 q. Messe, 8 h.; complies, 4 h. On expose les têtes des SS. Crespin et Crespinien, un bras de Ste Brigitte, une épine de la sainte couronne de N.-S. et diverses reliques de S. Laurent.

VENDREDI DES QUATRE-TEMPS. — Maigre strict. — Aux SS. Apôtres, station et I. de 10 a. et 10 q., messe conventuelle, 11 h. — A la Trinité-des-Pèlerins, station et I. P. — Au Colisée, 4 h., sermon et chemin de la croix.

SAMEDI DES QUATRE-TEMPS. — Maigre strict. — A la basilique vaticane, station et I. de 10 a. et 10 q.

2e DIMANCHE de carême. — A Ste Marie-Majeure, à Ste Marie *in Domnica* et à S. Grégoire, station et I. de 10 a. et 10 q. — A Ste Marie-Majeure, on expose les têtes de de Ste Bibiane et de S. Marcellin, pape. — A S. Grégoire, on expose les mêmes reliques que le premier vendredi de carême et, en plus, le bras de S. Grégoire, la mitre de S. Rinaldo, évêque au XVIIIe siècle, et le livre du *Concile de Trente* dont se servait S. Pie V. — Au palais apostolique, chapelle papale, 10 h. ½. Messe par un Evêque assistant au trône, sermon latin par le Procureur général des Mineurs observantins, et I. de 10 a. et 10 q. — A Ste Praxède, toute la journée, les femmes seules peuvent entrer dans la chapelle de la Ste Colonne. — A S. Augustin et à Ste Praxède, 4 h., exposition du S. Sacrement

et prières pour les besoins de l'Eglise. — *Oratorio* de musique sacrée à l'oratoire de la *Chiesa Nuova,* une demi-heure après l'*Ave Maria.*

LUNDI. — A S. Clément, station et I. de 10 a. et 10 q. L'église souterraine est ouverte. — A l'église des Trinitaires, *via Condotti,* 4 h., exercice de la bonne mort et I. P.

MARDI. — A Ste Balbine, station et I. de 10 a. et 10 q. Messe, 9 h., avec assistance du chapitre de S. Pierre.

MERCREDI. — A Ste Cécile, station et I. de 10 a. et 10 q. Complies et prières stationnales, 4 h. ½.

JEUDI. — A Ste Marie *in Trastevere,* station et I. de 10 a. et 10 q. Messe, 11 h. Complies en musique, 4 h.

VENDREDI. — A S. Vital, station et I. de 10 a. et 10 q. A la Trinité-des-Pèlerins, station et I. P. — Au Colisée, 4 h., sermon et chemin de la croix.

SAMEDI. — Aux SS. Pierre et Marcellin, près S. Jean de Latran, station et I. de 10 a. et 10 q. — A l'oratoire du P. Caravita, 10 h., exercices spirituels pour les femmes seules. Ils se terminent avec la communion générale le samedi suivant.

3e DIMANCHE. — A S. Laurent-hors-les-murs, station et I. de 10 a. et 10 q. — Au palais apostolique, 10 h. ½, chapelle papale: messe par un Evêque assistant au trône, sermon latin par le Procureur général des Augustins, et I. de 10 a. et 10 q. On chante à l'offertoire la magnifique *Lamentation de Jacob*, par Moralès. — A Ste Praxède, la chapelle de la Ste Colonne est ouverte toute la journée aux femmes seules. — A S. Augustin et à Ste Praxède, 4 h. ½, exposition du S. Sacrement et prières pour les besoins de l'Église. — *Oratorio* de musique sacrée à l'oratoire de la *Chiesa Nuova,* une demi-heure après l'*Ave Maria.*

LUNDI. — A S. Marc et à S. Venance (près le Capitole), station et I. de 10 a. et 10 q. — A S. Marc, messe et vêpres, 10 h.; complies en musique et prières stationnales, 4 h. ½. On expose une dent de S. Dominique, un doigt, le chapeau, la soutane et le mantelet du B. cardinal Barbadigo, la mozette de S. Pie V, la tête de S. Marc, pape, et celle de S. Marc évangéliste, un doigt de S. Patrice, un autographe de Ste Véronique Giuliani, un bras de S. Guy, le cilice de Ste Brigitte, trois épines de la sainte couronne de N.-S., un linge teint de son sang, et plusieurs corps de martyrs extraits des catacombes. — A S. Venance, messe, 11 h. — A l'église des Trinitaires

***in via Condotti*, 4 h. ½, exercice de la bonne mort et I. P.**

MARDI. — A Ste Pudentienne, station et I. de 10 a. et 10 q. Messe, 9 h., à laquelle se rend processionnellement et assiste le chapitre de Ste Marie-Majeure.

MERCREDI. — A S. Sixte le Vieux, station et I. de 10 a. et 10 q. Messe, 11 h.; complies, 4 h. ½. — Aux SS. Nérée et Achillée, station et I. P.

JEUDI. — *Mi-Carême.* — Aux SS. Côme et Damien, station et I. de 10 a. et 10 q. On expose le corps de S. Victor, deux jambes des SS. Abondius et Abondantius, un bras de Ste Lucine et les bras des SS. Côme et Damien, dont les corps reposent sous le maître-autel. — On découvre les images les plus insignes de la Vierge, et elles restent ainsi exposées à la vénération publique jusqu'au mardi qui suit le dimanche *in Albis.* Ces images sont celles de Ste Marie-Majeure, de S. Augustin, de Ste Marie du Peuple, etc.

VENDREDI. — A S. Laurent *in Lucina,* station et I. de 10 a. et 10 q. On expose le gril, les chaînes et autres reliques de S. Laurent, la tête de S. Alexandre, pape, et une foule d'ossements de martyrs extraits des catacombes. — A la Trinité-des-Pèlerins, station et I. P. — Au Colisée, 4 h., sermon et chemin de la croix.

SAMEDI. — A S. Caïus et à Ste Marie des Anges, station et I. P. — A Ste Marie des Anges, on ouvre la chapelle des reliques, qui contient les corps ou les ossements de 730 martyrs, la plupart extraits des catacombes et disposés de manière à faire un calendrier offrant une relique pour chaque jour de l'année. — A Ste Susanne, station et I. de 10 a. et 10 q. Messe chantée par les religieuses, 11 h.

4e DIMANCHE LÆTARE. — A Ste Croix-de-Jérusalem, station et I. de 15 a. et 15 q. On expose le reliquaire dit de S. Grégoire. A 4 h., vêpres, procession, prières stationnales et ostension du doigt de S. Thomas, de deux épines de la Ste Couronne, d'un clou de la Passion, du titre de la croix et de trois morceaux insignes de la vraie croix. — Au palais apostolique, 10 h. ½, chapelle papale. Les cardinaux s'y rendent en soutane, mantelet et mozette de couleur rose sèche. Messe par un cardinal-prêtre; sermon latin par le Procureur général des Carmes chaussés, et I. de 25 a. et 25 q. On expose sur l'autel la rose d'or que le pape a bénie dans la sacristie avant

la messe, et qu'il destine à un prince catholique, à une église insigne, ou même à quelque personnage illustre qui a bien mérité du S. Siége. Après l'élévation, on chante le *Benedictus* de Baïni, morceau à quatre voix entremêlé de chœurs. — A l'oratoire de Ste Marie *del Buon Aiuto,* près Ste Croix-de-Jérusalem, I. P. — A Ste Praxède, les femmes seules peuvent entrer dans la chapelle de la Ste Colonne. — A Ste Praxède et à S. Augustin, exposition du S. Sacrement et prières pour les besoins de l'Eglise, 4 h. ½.

Dans les églises déterminées par le Cardinal-Vicaire, de 4 h. ½ à 5 h. ½, catéchismes ou cours d'instructions religieuses établis par Benoît XIV, spécialement pour les adultes, comme préparation au devoir pascal. — *Oratorio* de musique sacrée à l'oratoire de la *Chiesa Nuova,* une demi-heure après l'*Ave Maria.*

Lundi. — Aux Quatre-Couronnés, station et I. de 10 a. et 10 q. Messe, 11 h. — A l'église des Trinitaires, *via Condotti,* 4 h. ½, exercice de la bonne mort et I. P.

Mardi. — A S. Laurent *in Damaso* et à S. André *della Valle*, station et I. de 10 a. et 10 q. — A S. Laurent, messe, 10 h.; complies en musique, 4 h. On expose le chef de Ste Barbe, une cuisse de S. Damase et plusieurs reliques de S. Laurent (*V.* 10 août).

Mercredi. — A S. Paul-hors-les-murs, station et I. de 10 a. et 10 q. Messe, 11 h.

Jeudi. — A S. Sylvestre *in Capite,* station et I. P. Messe, 11 h. — A S. Martin-des-Monts, station et I. de 10 a. et 10 q. Messe, 10 h. ½; complies, 4 h.: on peut descendre dans l'église souterraine.

Vendredi. — A S. Eusèbe, à Ste Bibiane et à S. Antoine des Portugais, station et I. de 10 a. et 10 q. — A S. Antoine des Portugais, messe, 11 h. — A la Trinité-des-Pèlerins, station et I. P. — Au Colisée, 4 h., sermon et chemin de la croix.

Samedi. — A S. Nicolas *in Carcere*, station et I. de 10 a. et 10 q. — A S. Jean de Latran, 8 h., ordination générale. — On couvre dans toutes les églises, à l'heure de vêpres, les images et statues des saints, aux autels seulement.

Dimanches de la Passion. — A la basilique vaticane et à S. Lazare hors-la-Porte-Angélique, station et I. de 10 a. et 10 q. — A S. Lazare, 11 h., messe à laquelle assiste une partie des Bénéficiers de S. Pierre. — Au palais

apostolique, 10 h. ½, chapelle papale. Messe par un Evêque assistant au trône, sermon par le Procureur général des Servites, et I. de 10 a. et 10 q.

A Ste Marie *in Via*, fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs. I. P. Messe, 10 h. ½; vêpres, 3 h. ½, et procession solennelle.

A Ste Praxède, les femmes seules peuvent entrer dans la chapelle de la Ste Colonne. — A l'oratoire de la *Chiesa Nuova,* une demi-heure après l'*Ave Maria, oratorio* de musique sacrée. — A S. Augustin et à Ste Praxède, 4 h. ½, exposition du S. Sacrement et prières pour les besoins de l'Eglise. — A S. Pierre *in Montorio,* depuis le dimanche de la Passion jusqu'au dimanche *in albis,* I. P. pour les personnes qui vont prier, aux intentions de l'Eglise, dans la chapelle de la crucifixion de S. Pierre.

Lundi. — A S. Chrysogone, station et I. de 10 a. et 10 q. — A Ste Marie *in Via*, 5 h., aujourd'hui et chaque jour du septénaire, laudes et rosaire médité de N.-D. des Sept-Douleurs, suivi du *Stabat* en musique et de la bénédiction du S. Sacrement. I. P. — A l'église des Trinitaires *in via Condotti,* 4 h. ½, exercice de la bonne mort et I. P.

Mardi. — A Ste Marie *in Via Lata* et à S. Cyr et Ste Julitte, station et I. de 10 a. et 10 q. — A Ste Marie *in Via Lata,* complies en musique, 4 h. On expose plusieurs corps de martyrs extraits des catacombes, le chapeau rouge du B. cardinal Barbadigo et une fiole pleine du sang de S. Cyriaque. — A S. Cyr et Ste Julitte, on expose un bras de S. Cyr. — A l'oratoire du P. Caravita, 10 h., exercices spirituels pour les femmes seules: ils se terminent le mardi suivant par la communion générale.

Mercredi. — A S. Marcel, station et I. de 10 a. et 10 q.

Jeudi. — A S. Apollinaire, station et I. de 10 a. et 10 q. Messe, 10 h. ½. On expose une partie de la soutane violette de S. Charles Borromée; le crucifix de S. Pie V, un des souliers avec lesquels il fut enseveli, un bras de S. Apollinaire et plusieurs reliques de martyrs trouvées dans les catacombes. — La custode des reliques du Vicariat, près S. Augustin, est ouverte toute la journée, et l'on y montre les corps des martyrs exhumés des catacombes dans le courant de l'année précédente.

Vendredi. — A S. Etienne-le-Rond, station et I. de 10 a. et 10 q. On y montre un siége de marbre blanc sur lequel, au rapport de la tradition, S. Grégoire le

Grand était assis lorsqu'il prononça une de ses homélies. Les fresques de cette église, exécutées par Pomarancio et Tempesta, représentent les divers genres de supplices et de tortures dont furent tourmentés les premiers chrétiens pendant les persécutions.

SAMEDI. — A S. Césaire et à S. Jean-Porte-Latine, station et I. de 10 a. et 10 q. — A S. Jean-Porte-Latine, messe, 9 h., à laquelle assiste le chapitre de S. Jean de Latran.

Vers 10 h., le chapitre de S. Jean de Latran se rend processionnellement au *Sancta Sanctorum* et y découvre l'image du Sauveur, qui reste exposée à la vénération publique jusqu'au soir de l'octave de la Fête-Dieu.

DIMANCHE DES RAMEAUX. — Au château S. Ange, on arbore les bannières pontificales. — A S. Jean de Latran, station et I. de 25 a. et 25 q. A 4 h., vêpres et sermon. Pendant complies, le Cardinal Grand Pénitencier, entouré du Tribunal de la Pénitencerie, entend les confessions ou accorde cent jours d'indulgence à ceux qui viennent s'agenouiller devant lui et recevoir, en signe de pénitence, un coup de sa baguette sur la tête. — A la basilique vaticane, 9 h., chapelle papale. Le Pape s'habille à la chapelle de N.-D. de Pitié, monte sur la *sedia*, adore le S. Sacrement et arrive dans le sanctuaire, précédé du Sacré Collége. Obédience des Cardinaux. Bénédiction des palmes et distribution. Messe par un Cardinal-Prêtre. On chante à la Passion les chœurs d'Avila (1585), à l'offertoire le *Stabat* de Palestrina, et après l'élévation le *Benedictus* de Baïni. I. de 30 a. et 30 q. — A Ste Praxède, toute la journée, la chapelle de la Ste Colonne est ouverte aux femmes seules. — A Ste Marie *in Via*, dernier jour du septénaire. — A S. Augustin et à Ste Praxède, exposition du S. Sacrement et prières pour les besoins de l'Eglise, 4 h. ½. — A l'oratoire de la *Chiesa Nuova*, une demi-heure après l'*Ave Maria*, dernier *oratorio* de musique sacrée.

LUNDI. — A Ste Praxède, station et I. de 10 a. et 10 q. On expose la Ste Colonne à laquelle J.-C. fut attaché pour être flagellé, et trois épines de la couronne que les Juifs mirent sur sa tête. — A S. André, près *ponte Molle*, où Pie II, en 1462, reçut la tête de S. André, station et I. P. — A S. Jean de Latran, on découvre les têtes de S. Pierre et de S. Paul. — A l'église des Trinitaires *in via Condotti*, 4 h. ½, exercice de la bonne mort et I. P.

Mardi. — A Ste Prisque et à Ste Marie du Peuple, station et I. de 10 a. et 10 q. — A Ste Marie du Peuple, on expose un bras de S. Ignace, évêque et martyr, la jambe d'une des compagnes de Ste Ursule et un bras de S. Innocent, martyr de la légion Thébaine. — A la Trinité-des-Pèlerins, une heure après l'*Ave Maria*, on lave les pieds et l'on sert à manger aux pauvres pèlerins venus à Rome pour les fêtes de Pâques.

Mercredi saint. — A Ste Marie-Majeure, station et I. de 10 a. et 10 q. A 5 h., audition des confessions et distribution de 100 jours d'indulgences par le Cardinal Grand Pénitencier. — Au palais apostolique, 4 h., chapelle papale pour l'office des Ténèbres. On y chante au premier nocturne une *Lamentation* à quatre voix de Palestrina (XVIe siècle), et, après le *Benedictus* des laudes, le *Miserere* à versets alternés de Baï (1714) et de Baïni (1821) ou de quelque autre maître. — A la basilique vaticane, après le *Miserere*, ostension des grandes reliques de la Passion: la lance, le bois de la vraie croix et le voile de Ste Véronique. — A la Trinité-des-Pèlerins, une heure après l'*Ave Maria*, lavement des pieds et repas des pauvres pèlerins.

Jeudi saint. — Abstinence en maigre strict. — A S. Jean de Latran, station et I. P. On expose la table de la Cène. A S. Jean de Latran et à S. Pierre, 8 h., pendant la messe pontificale, bénédiction des saintes huiles et communion générale du chapitre. — Au palais apostolique, 10 h., chapelle papale. Messe par un Cardinal-Evêque. On chante à l'offertoire le motet *Fratres* de Palestrina. Après la messe, le Pape porte processionnellement l'Hostie consacrée à la chapelle Pauline illuminée sur les dessins du Bernin, et donne ensuite, un peu avant midi, la bénédiction solennelle du haut du balcon de S. Pierre. Deux Cardinaux promulguent l'indulgence plénière en latin et en italien. — A la basilique vaticane, 12 h., le Pape lave les pieds à treize prêtres de différentes nations, auxquels il donne un bouquet de fleurs et deux médailles d'or et d'argent. — Au portique supérieur de S. Pierre, 12 h. ½, *Cène des apôtres*, servis par le Pape. — A la basilique vaticane, 5 h., audition des confessions et distribution de 100 jours d'indulgence par le Cardinal Grand Pénitencier. — Visite du Sépulcre par la confrérie de S. Gilles et les pèlerins de la Trinité. — Au palais apostolique, 4 h., chapelle papale pour l'of-

fice des Ténèbres. La première *Lamentation* est de Palestrina et le *Miserere* de Baï et d'Allegri. — A la basilique vaticane, après le *Miserere*, 6 h. ½, lavement de l'autel papal par le Chapitre, et ostension des grandes reliques. — A la Trinité-des-Pèlerins, une heure après l'*Ave Maria*, lavement des pieds et repas des pauvres pèlerins. — On peut visiter, comme les plus remarquables, les Sépulcres du couvent de *Tor di Specchi*, de S. Antoine des Portugais, de S. André *della Valle*, du *Gesù*, des SS. Apôtres et de Ste Marie-sur-Minerve.

Vendredi saint. Abstinence en maigre strict. — A Ste Croix-de-Jérusalem, où, après l'office du matin, on montre les reliques de la Passion, station et I. de 30 a. et 30 q. — Au palais apostolique, 9 h. ½, chapelle papale. Chant de la Passion avec les chœurs d'Avila; sermon latin par le Procureur général des Mineurs Conventuels, et I. de 30 a. et 30 q.; adoration de la croix, pendant laquelle on chante les *Impropères* de Palestrina; procession à la chapelle Pauline, et exposition de la vraie croix dans un reliquaire en cristal de roche, monté en vermeil et ciselé par Benvenuto Cellini; messe et fonction par le Cardinal Grand Pénitencier; vêpres. — Au *Gesù*, à Ste Marie-des-Monts, à S. Jérôme-de-la-Charité et à S. Sylvestre *in Capite*, 2 h. ½, les trois heures d'agonie de N.-S., ou sermon entrecoupé de différents morceaux de musique. — Au palais apostolique, 3 h. ½, chapelle papale pour l'office des Ténèbres. La première Lamentation est d'Allegri. Après le *Miserere*, le Pape et les Cardinaux descendent par l'escalier royal à S. Pierre, où ils assistent à l'ostension des grandes reliques et lisent, sur des cartons qu'on leur présente, les prières d'usage. — Au Colisée, 4 h., sermon et chemin de la croix. — A la basilique vaticane, 5 h., audition des confessions et distribution de 100 jours d'indulgences par le Cardinal Grand Pénitencier. — A S. Marcel et à S. Roch *a Ripetta*, une heure après l'*Ave Maria*, l'heure de désolation de la Ste Vierge, où représentation de Marie au pied de la croix, et sermon entrecoupé de morceaux de musique.

Une heure après l'*Ave Maria:* — A l'hospice de la Trinité-des-Pèlerins, lavement des pieds et repas des pauvres pèlerins. — Au Conservatoire des Arcades, séance académique où l'on célèbre en vers et en prose la passion et la mort de N.-S.

SAMEDI SAINT. **Abstinence en maigre strict et dernier jour du jeûne quadragésimal.** — A S. Jean de Latran, station, I. de 30 a. et 30 q. et diverses cérémonies faites par le Cardinal-Vicaire dans cet ordre: 8 h., bénédiction du feu nouveau, de l'encens et du cierge pascal; chant de tierce et des prophéties, procession au baptistère, bénédiction des fonts, baptême d'adultes juifs ou turcs, retour de la procession à la basilique, administration du sacrement de confirmation aux nouveaux baptisés, ostension des têtes de S. Pierre et de S. Paul, chant des litanies des saints, messe et ordination générale. Au *Gloria in excelsis*, on laisse tomber le voile du retable et l'on découvre les têtes de S. Pierre et de S. Paul, qui restent exposées toute la journée. — Au palais apostolique, 9 h., chapelle papale. Bénédiction du cierge pascal, chant des prophéties et des litanies, messe par un Cardinal-Prêtre, avec musique de Palestrina. Au *Gloria in excelsis*, on découvre la tapisserie du retable, on tire le canon au fort S. Ange et l'on sonne toutes les cloches de la ville. Vêpres. I. de 30 a. et 30 q. — A la basilique vaticane, 8 h., bénédiction du feu nouveau et de l'encens sous le portique, rentrée au chœur, bénédiction du cierge pascal, chant des prophéties, bénédiction des fonts, baptême d'un enfant nouveau-né, litanies, messe et vêpres. Ostension des grandes reliques. — A S. André *della Valle*, ou à S. Blaise, *via Giulia*, 3 h. ½, messe pontificale en rit arménien et distribution des eulogies. — A S. Ignace, exposition du S. Sacrement et illumination à l'occasion des quarante heures. — A S. Marcel, complies solennelles et distribution de roses bénites. — Toute la journée, les curés vont dans les maisons particulières de leurs paroisses respectives bénir les appartements, le lit des époux et les œufs de Pâques. — A S. Grégoire l'Illuminateur, près la colonnade de S. Pierre, messe en rit Arménien par l'abbé du monastère, 5 h. du soir.

TEMPS PASCAL.

PAQUES. — Au point du jour, on tire le canon au château S. Ange et l'on arbore les bannières pontificales. A 9 h., le Pape célèbre pontificalement à S. Pierre, vénère les reliques de la Passion, puis donne la bénédiction, du haut de la *loggia*, avec indulgence plénière: si le

Pape n'assiste pas à la messe, chapelle cardinalice. I. de 50 a. et 50 q. — A S. Sylvestre *in Capite*, on expose au maître-autel un morceau du voile de la Ste Vierge et du manteau de S. Joseph. Au grand parloir du monastère, 9 h., bénédiction du pain, de l'huile, des œufs et de l'agneau papal. — A S. Pierre, 4 h., PROCESSION DES TROIS MARIES, vêpres et sermon. La procession descend la nef, va sur la place et rentre à la basilique dans cet ordre: Clochette, Pavillon, Porte-bénitier et thuriféraire, Croix capitulaire entre deux chandeliers, Séminaire de S. Pierre, Bénéficiers, Chanoines, six bénéficiers et le chanoine hebdomadier en pluvial. — A l'*Ave Maria*, illumination à feux voilés de la coupole, de la façade et des portiques, au moyen de 4400 lampions; une heure après l'*Ave Maria*, addition de feux brillants, au nombre de 790. (Il faut 365 personnes pour allumer ces divers feux.) — A Ste Marie-Majeure, station et I. P. A 4 h., ostension de toutes les reliques de la basilique (*V.* 2e ostension), vêpres solennelles, auxquelles assistent les Eminentissimes Cardinaux, et 2e ostension des mêmes reliques. — A Ste Praxède, 3 h. ½, ostension de toutes les reliques de la basilique (*V.* 3e ostension), vêpres et 2e ostension. — A S. Jean de Latran, 4 h., ostension à l'autel papal de toutes les reliques de la basilique, vêpres solennelles et 2e ostension des mêmes reliques (*V.* 1re ostension). Les têtes de S. Pierre et de S. Paul sont découvertes.

LUNDI DE PAQUES. — A S. Onuphre, station et I. de 30 a. et 30 q. On expose le bras de S. Onuphre et plusieurs reliques de saints martyrs extraits des catacombes. — Au palais apostolique, 10 h. ½, chapelle papale. Messe par un Cardinal-prêtre, sermon latin par le Procureur Général des Minimes, et I. de 30 a. et 30 q. — A la basilique vaticane, 8 h. ½, matines et laudes solennelles, messe pontificale, sermon après l'évangile, et, 11 h. ½, procession pour la translation des reliques à la chapelle ou *loggia* de Ste Hélène. — A 3 h. ½, ostension de ces mêmes reliques, vêpres et 2e ostension (*V.* 4e ostension). — A S. Jean de Latran, on découvre les têtes de S. Pierre et de S. Paul. — Au Janicule, une heure après l'*Ave Maria*, feu d'artifice.

MARDI. — A S. Paul-hors-les-Murs, station et I. de 30 a. et 30 q. Vêpres solennelles, 4 h. — Au palais apostolique, 10 h. ½, chapelle papale. Messe par un Cardinal-

prêtre, sermon latin par un élève du collége Nazaréen, et I. de 30 a. et 30 q.

MERCREDI. — A S. Laurent-hors-les-Murs, station et I. de 30 a. et 30 q. Prières stationnales et procession, 4 h. ½.

JEUDI. — Aux SS. Apôtres, station et I. de 30 a. et 30 q.

VENDREDI. — A Ste Marie-des-Martyrs et à Ste Marie-sur-Minerve, station et I. de 30 a. et 30 q. — A Ste Marie-des-Martyrs, on expose les corps des SS. Marius et Anastase, martyrs, et à l'autel du Crucifix, la châsse dans laquelle le voile de Ste Véronique fut apporté à Rome.

SAMEDI IN ALBIS. — A S. Jean de Latran, station et I. de 30 a. et 30 q. — Au palais apostolique, 10 h. ½, chapelle papale. Messe par un Cardinal-prêtre. On chante à l'offertoire le motet *Angelus Domini* d'Anerio. I. de 30 a. et 30 q.

Dim. de QUASIMODO. — A S. Pancrace-hors-les-Murs, à Ste Marie *della Scala* et à Ste Marie *in Trastevere*, station et I. de 30 a. et 30 q. — A S. Pancrace, on expose une partie du bras de S. Clément, pape, du crâne et du bras de Ste Praxède, du bras de Ste Pudentienne et plusieurs reliques des saints martyrs extraites des catacombes. — A Ste Marie *della Scala*, on expose un morceau de l'autel de la Présentation, la tête d'une des compagnes de Ste Ursule et des reliques des trois Mages, Gaspar, Balthasar et Melchior. — A Ste Marie *in Trastevere*, messe, 9 h. ½, et première ostension des reliques; 2e ostension, 4 h. ½, vêpres et 3e ostension (*V.* 5e ostension).

2e *Dim. après Pâques.* — A S. Roch *a Ripetta*, 11 h., messe, avec assistance de la confrérie, et ostension des reliques; 2es vêpres, 5 h., et seconde ostension (*V.* 6e ostension).

A la Propagande, consacrée le 18 avril 1729, anniversaire de la dédicace et I. de 40 jours; 2es vêpres, 3 h. ½. — Anniversaire de la dédicace et exposition des bras de S. Fabien et de S. Sébastien, à Ste Marie *in Aquiro*, consacrée le 11 avril 1728. I. de 40 jours. — Anniversaire de la dédicace et I. de 100 jours à l'église de S. Antoine *ai Monti*, consacrée le 28 avril 1833.

3e *dim. après Pâques.* PATRONAGE DE S. JOSEPH. — A Ste Marie-des-Martyrs, 10 h. ½, messe en musique, exé-

cutée par les Virtuoses du Panthéon, avec assistance des membres de cette insigne Congrégation. — A l'oratoire de Ste Marie *in Via*, messe, 11 h.; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 5 h. — A l'*Angelo Custode* et à S. Joseph *Capo le Case*, I. P.

Anniversaire de la dédicace à S. Eustache, consacré en 1196.

4e *dim. après Pâques.* — LE B. ALEXANDRE SAULI, général des Barnabites et évêque de Pavie, mort en 1591. — A S. Charles *ai Catinari*, messe 11 h.; panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 5 h. ½. I. P.

5e *dim. après Pâques.*

Lundi. ROGATIONS OU PETITES LITANIES, instituées, sur la fin du IVe siècle, par S. Mamert, évêque de Vienne (France) pour la conservation des fruits de la terre et l'éloignement des fléaux publics. — A Ste Marie-Majeure, station et I. de 30 a. et 30 q. La procession part de S. Adrien au *Forum*, 7 h. ½, fait une première station à Ste Marie-des-Monts, une autre à Ste Praxède, et s'arrête à Ste Marie-Majeure, où elle est reçue par le chapitre. Aujourd'hui et les deux jours suivants, elle défile dans cet ordre:

1. Orphelins.
2. Tiers Ordre de la Pénitence.
3. Augustins Déchaussés.
4. Capucins.
5. Hiéronymites.
6. Minimes.
7. Tiers Ordre de S. François.
8. Conventuels.
9. Mineurs observantins.
10. Augustins.
11. Grands Carmes.
12. Servites.
13. Dominicains.[1]
14. Curés des 54 Paroisses.
15. Clergé des Collégiales.
16. Evêque officiant.

Mardi. 2e JOUR DES ROGATIONS. — A S. Jean de Latran, où l'on découvre les têtes de S. Pierre et de S. Paul, station et I. de 30 a. et 30 q. La procession part de Ste Françoise-Romaine, au *Forum*, fait une station à S. Clément et s'arrête à S. Jean de Latran, où elle est reçue par le Chapitre, précédé de ses pavillons et de ses croix stationnales.

Mercredi. 3e JOUR DES ROGATIONS. — A la basilique

1) *Le Séminaire Romain vient ensuite à la procession du mercredi.*

vaticane, station et I. de 30 a. et 30 q. La procession part de S. Laurent *in Damaso* et s'arrête à S. Pierre, où elle est reçue par le Chapitre. Immédiatement après suit, dans la sacristie, l'élection par les chapitres et les curés de Rome, du Camerlingue du Clergé.

VEILLE DE l'ASCENSION DE N.-S. — Au palais apostolique, 5 h. ½, chapelle papale pour les 1[res] vêpres.

Jeudi. ASCENSION DE N.-S., quarante jours après sa résurrection, l'an 34. — Fête d'obligation. — Au point du jour, on tire le canon et l'on arbore les bannières pontificales au fort S. Ange. — A S. Jean de Latran, où l'on découvre les têtes de S. Pierre et de S. Paul, chapelle papale, 10 h. Messe par un Cardinal-Evêque. On éteint le cierge pascal après l'évangile; sermon latin par un élève du collége Capranica. Vers midi, bénédiction solennelle par le Pape du haut du balcon et promulgation de l'indulgence plénière: 2[es] vêpres, 5 h. ½, avec assistance des Eminentissimes Cardinaux. — A Ste Marie-des-Grâces, à la porte Angélique, messe, 10 h. ½. — A Ste Marie *della Scala*, 2 h. ½, pendant le chant de None et l'exposition de J.-C. montant au ciel, on jette des fleurs du haut de la voûte. — A S. Pierre, station et I. P.; vêpres, 5 h. ½, suivies de l'exposition du *linceul des SS. martyrs*, au balcon de Ste Hélène, pendant le chant du *Te Deum*. Ce linceul, *coltre dei SS. Martiri*, servit à couvrir les corps des martyrs, lorsqu'on les transporta des catacombes dans les églises.

*Dim. dans l'*OCTAVE DE L'ASCENSION. — A Ste Marie-des-Martyrs, station et I. de 10 a. et 10 q.

Samedi. VIGILE DE LA PENTECÔTE. Jeûne et abstinence en maigre strict. — A S. Jean de Latran, station et I. de 10 a. et 10 q. — Au baptistère de Latran, 8 h. ½, bénédiction des fonts par le Cardinal-Vicaire, et administration des sacrements de baptême, de confirmation et d'eucharistie à des adultes juifs ou turcs convertis à la foi catholique. — A S. Pierre, 9 h., bénédiction des fonts et baptême d'un enfant. — Au palais apostolique, 5 h. ½, chapelle papale pour les 1[res] vêpres. Le *Dixit* et le *Beatus vir* de Casciolini, écrits *alla Palestrina*, sont des morceaux de l'harmonie imitative la plus riche.

Dim. de la PENTECÔTE, ou descente du S. Esprit sur les Apôtres dans le Cénacle, l'an 34. — Au point du jour, on tire le canon et l'on arbore les bannières pon-

tificales au fort S. Ange. — A S. Pierre, station et I. de 30 a. et 30 q. — Au palais apostolique, 10 h. ½, chapelle papale. Messe par un Cardinal-Evêque; sermon latin par un élève de la Propagande et I. de 30 a. et 30 q. — A S. Marc, 5 h., ostension des reliques avant et après vêpres (*V.* 8e ostension). — A S. Barthélemy des Bergamasques, exposition du S. Sacrement, en forme de quarante heures.

Lundi. — A S. Pierre *in Vincoli*, station et I. de 30 a. et 30 q. — A S. Esprit *in Sassia*, fête titulaire de l'église. Messe pontificale, 10 h., par Mgr le Commandeur de l'hospice du S. Esprit, Abbé Commendataire de *Monte Romano*. — A la basilique vaticane, 5 h. ½, procession de la confrérie du S. Esprit et ostension des grandes reliques.

Mardi. — A Ste Anastasie, station et I. de 30 a. et 30 q.

Mercredi des Quatre-Temps. — Jeûne et abstinence en maigre strict. — A Ste Marie-Majeure, station et I. de 10 a. et 10 q.

Jeudi. — A S. Laurent-hors-les-Murs, station et I. de 30 a. et 30 q.

Vendredi des Quatre-Temps. — Jeûne et abstinence en maigre strict. — Aux SS. Apôtres, station et I. de 10 a. et 10 q.

Samedi des Quatre-Temps. — Jeûne et abstinence en maigre strict. — A S. Pierre, station et I. de 10 a. et 10 q. — A S. Jean de Latran, 7 h. ½, ordination générale. — Au palais apostolique, 5 h. ½, chapelle papale pour les premières vêpres de la Trinité.

Dimanche. La très-sainte Trinité. — Au palais apostolique, 10 h. ½, chapelle papale. Messe par un Cardinal-Evêque; sermon latin par le Procureur Général des PP. de la Merci, et I. de 30 a. et 30 q. — A la Trinité-des-Monts, fête titulaire de l'église. Bénédiction solennelle du S. Sacrement, 7 h.; I. P. — A la Trinité-des-Pèlerins, fête titulaire de l'église. Offrande annuelle par le Sénat d'un calice et de quatre torches. Messe, 10 h. ½. — A la Mission, messe, 10 h.; 2es vêpres, 6 h. Chant Grégorien. — A Ste Marie *delle Fornaci*, fête patronale de l'Ordre; I. P. — A 4 h., procession de pénitence, par la confrérie du S. Sacrement, de Ste Marie-des-Martyrs à S. Pierre, imposée à l'occasion de scandales arrivés pendant la visite des sept églises.

MERCREDI. Au palais apostolique, 6 h., chapelle papale pour les premières vêpres de la Fête-Dieu.

JEUDI. FÊTE-DIEU, dite *Corpus Domini*, instituée par le Pape français Urbain IV, l'an 1264. Fête d'obligation.

A la chapelle Sixtine, 8 h., messe basse célébrée par le Pape avec assistance des Eminentissimes Cardinaux, et chant de divers motets. Elle est suivie de la procession, qui défile sous les portiques et entre à S. Pierre, où elle est reçue par le Chapitre et où le Pape donne la bénédiction. L'ordre est celui-ci:

1. Hospice apostolique de S. Michel.
2. Orphelins.
3. Religieux du tiers ordre de la Pénitence.
4. Augustins déchaussés.
5. Capucins.
6. Hiéronymites.
7. Minimes.
8. Religieux du tiers ordre de S. François.
9. Mineurs Conventuels.
10. Mineurs observantins.
11. Augustins.
12. Grands Carmes.
13. Servites.
14. Dominicains.
15. Olivétains.
16. Cisterciens.
17. Camaldules.
18. Bénédictins, précédés de leur séminaire.
19. Chanoines réguliers du Sauveur.
20. Séminaire romain.
21. Curés des 54 paroisses de Rome.
22. Collégiales.
23. Camerlingue du clergé.
24. Basiliques mineures, avec leurs clochettes et pavillons: Ste Marie *Regina Cœli de Monte Santo*, Ste Marie *in Cosmedin*, S. Laurent *in Damaso*, Ste Marie *in Trastevere*.
25. Basiliques majeures, avec leurs clochettes et pavillons: Ste Marie-Majeure, S. Pierre du Vatican, précédé de son séminaire; S. Jean de Latran.
26. Mgr Vice-Gérant et le Tribunal du Vicariat.
27. Procureurs généraux des ordres religieux.
28. Chapelains portant les mitres et tiares papales, Avocats consistoriaux, Procureurs de Collége et Camériers.
29. Chantres de la chapelle papale, premier chœur.
30. Prélature et Tribunal de la Rote.
31. Prince assistant au trône.
32. Croix papale entre sept chandeliers.
33. Pénitenciers de S. Pierre.
34. Evêques assistants au trône.
35. Cardinaux-Diacres.
36. Cardinaux-Prêtres.
37. Cardinaux-Evêques.

38. Sénat, en toges de drap d'or.
39. Ministre des armes.
40. Deux Cardinaux-Diacres assistants.
41. Le Pape porté sur la *sedia* et tenant le S. Sacrement.
42. Chantres de la chapelle papale, 2e chœur.
43. Protonotaires apostoliques, précédés de l'Auditeur de la Chambre et du Majordome.
44. Généraux d'ordre.
45. Camériers de cape et d'épée et Massiers.
46. Garde noble, en uniforme de gala et à cheval.
47. Etat-major des troupes pontificales.
48. Infanterie, artillerie.

A S. Pierre, 11 h., messe capitulaire; 6 h., 2es vêpres et bénédiction du S. Sacrement. — A S. Esprit *in Sassia*, à S. Laurent *in Lucina* et à Ste Marie de la Victoire, 6 h., procession solennelle du S. Sacrement.

VENDREDI. — A Ste Marie-sur-Minerve, 9 h., procession solennelle du S. Sacrement, à laquelle assiste le Sénat. — A S. Augustin, 6 h., procession solennelle du S. Sacrement.

SAMEDI. — A Ste Marie du Peuple, 6 h., procession solennelle du S. Sacrement. — A Ste Marie *in via Lata*, 6 h., procession solennelle du S. Sacrement.

DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE LA FÊTE-DIEU. — A la Trinité-des-Pèlerins, 10 h. ½, messe et procession du S. Sacrement, avec *amantate*. — Aux Stigmates, procession solennelle du S. Sacrement, 11 h. ½; I. P. — A S. Jean de Latran, 5 h. ½, vêpres; procession solennelle du S. Sacrement, 6 h. Elle défile dans cet ordre:

1. Clochette et pavillons.
2. Domestiques en grande livrée du Vicaire du Chapitre et du Cardinal-Archiprêtre.
3. Confrérie du S. Sacrement, avec bannière et tronc.
4. Musique d'infanterie.
5. *Amantate.*
6. Orphelins.
7. Religieux du tiers ordre de la Pénitence.
8. Augustins déchaussés.
9. Capucins.
10. Minimes.
11. Tiers ordre de S. François.
12. Conventuels.
13. Mineurs observantins.
14. Augustins.
15. Carmes.
16. Servites.
17. Dominicains.
18. Croix stationnales.
19. Chantres de la basilique.

20. Séminaire romain.
21. Curés de la basilique, des SS. Pierre et Marcellin à *Tor Pignattara* et de S. Sébastien.
22. Bénéficiers.
23. Chanoines.
24. Pénitenciers, précédés de leurs baguettes.
25. Cardinal-Vicaire portant le S. Sacrement.
26. Eminentissimes Cardinaux et leur maison.

Lundi. — Aux SS. Apôtres, 6 h., procession solennelle du S. Sacrement, à laquelle assistent l'Empereur et les Princes du Catéchisme. — A Ste Marie *dell' Orto*, 6 h., procession solennelle du S. Sacrement, à laquelle prennent part la corporation des jardiniers et marchands fruitiers et les *amantate* qu'elle dote.

Mardi. — A Ste Marie *in Via*, 6 h., procession solennelle du S. Sacrement, à laquelle assistent, tous les trois ans, les *amantate* dotées par la confrérie du S. Sacrement. — A Ste Cécile *in Trastevere*, 6 h., procession solennelle du S. Sacrement, à laquelle prennent part les élèves de l'hospice apostolique de S. Michel et la corporation des potiers.

Mercredi. — A S. Marc, offrande annuelle par le sénat d'un calice et de quatre torches; 6 h., procession solennelle du S. Sacrement, à laquelle assiste le Sénat, entouré des drapeaux des 14 régions de Rome.

Jeudi. — A Ste Marie-sur-Minerve, messe, 9 h.; procession du S. Sacrement sur la place de l'église, 10 h. — A S. Pierre, 5 h. ½, vêpres; procession solennelle du S. Sacrement dans cet ordre:

Clochette et pavillon.
Confrérie du S. Sacrement.
Amantate dotées par la confrérie.
Confrérie de S. Gilles.
Confrérie de S. Jacques.
Amantate dotées par le Chapitre.
Chantres de la basilique.
Séminaire de S. Pierre.
Bénéficiers.
Chanoines.
Le Vicaire du Chapitre, portant le S. Sacrement.
Le Pape, une torche à la main, entouré de sa maison et de la garde noble en uniforme de demi-gala.
Cardinaux.

Après la bénédiction, donnée à l'autel papal, les Chanoines chantent complies, et les confréries retournent processionnellement à leurs églises.

VENDREDI. SACRÉ COEUR DE JÉSUS. — A la Trinité-des-Monts, fête patronale de la communauté. Panégyrique et bénédiction du S. Sacrement, 6 h.; I. P. — A Ste Catherine de Sienne à *Monte Magnanapoli* et à S. Théodore, I. P. — A S. Sylvestre *in Capite* et à Ste Ursule, messe, 10 h. ½.

*Dimanche dans l'*OCTAVE. A Ste Marie de la paix, 7 h., communion générale; à 10 h., messe pontificale; à 6 h. ½, panégyrique et bénédiction du S. Sacrement.

INVENTAIRE

DES PRINCIPALES RELIQUES DE CHAQUE ÉGLISE.

A

S. Adrien, au Forum, *S. Adriano a Campo Vaccino* (diaconie, paroisse et couvent des Pères de la Merci): corps de S. Adrien et de Ste Natalie, au maître-autel; corps des trois enfants jetés, par ordre de Nabuchodonosor, dans une fournaise ardente, Sidrach, Misach et Abdenago, sous leur autel.

Ste Agathe, *Sta Agata alla Suburra* (diaconie, collége irlandais): corps de S. Eusèbe, S. Hippolyte, Ste Marie, Ste Adria et Ste Néoné, martyrs, au maître-autel; corps des Saintes martyres Pauline, Martana, Amilia et Nominanda, à l'autel de Ste Agathe.

Ste Agathe, *Sta Agata in Trastevere* (maison des PP. Doctrinaires); autrefois maison de S. Grégoire II.

Ste Agnès, place Navone, *Sta Agnese, piazza Navona* (collége Pamphili): *lupanar* où fut exposée Ste Agnès.

Ste Agnès hors les murs, *Sta Agnese fuori le mura* (titre, abbaye de chanoines réguliers et paroisse): corps de Ste Agnès et de Ste Emérance, au maître-autel.

S. Alexis, sur l'Aventin, *S. Alessio* (titre et maison de Somasques): corps (sous le maître-autel) et chef (à la sacristie) de S. Alexis; église bâtie sur l'emplacement de sa maison; escalier sous lequel il vécut; puits qui fut à son usage et dont on boit de l'eau par dévotion; Madone qui lui parla; corps (sous le maître-autel) et chef (à la sacristie) de S. Boniface; corps de Ste Aglaé, dans la

confession. A l'autel de la crypte, reliques des SS. MM. Thomas de Cantorbéry, Sébastien, Boniface, Agapit, Anastase, Hermès, Panuce, Nérée et Achillée. Guimpe de Ste Catherine de Bologne. Du lait de Ste Hélène. Reliques de Ste Agnès v. et m., de S. Joseph conf., de S. Silvère m., de S. Prime m., de S. Christofare m.; ossements de S. Secondin m., de S. Lerus m., de S. Félicien m., de Ste Pulchérie m., de S. Prudence m., de Ste Clémentine v. et m., de Ste Sabinille v. et m., de Ste Festive v. et m., de Ste Grania Musa v. et m., de Ste Lorica m. Portrait en cire de S. Ignace m., fait avec de la pâte d'ossements de martyrs des catacombes. Crâne de Ste Lucille m.

Altemps (chapelle du palais), près S. Apollinaire: corps de S. Anicet, pape.

S. Ambroise, *S. Ambrogio alla Massima* (monastère de Bénédictins réformés de Subiaco): autrefois maison de S. Ambroise et couvent fondé par sa sœur Ste Marcelline.

Ste Anastasie, *Sta Anastasia* (titre, collégiale): corps des Stes Fauste et Anastasie, au maître-autel, autrefois leur maison; autel et calice de S. Jérôme. Bras de Ste Eugénie. De l'étendard de soie rouge de S. Georges m.; un bras de Ste Maxime m., un bras de Ste Marie m., un bras de S. Crescentien m., un bras de S. Mergure m., des ossements de S. Saba abbé, de Ste Anastasie m., des Quatre Couronnés, de S. Fabien et de S. Sébastien m., le corps de S. Successus, enfant m., avec son épitaphe; le calice de S. Jérôme qui célébra dans cette église à l'autel de la Nativité; un bras de Ste Eugénie; le voile de la Vierge et le manteau de S. Joseph dans lesquels l'enfant Jésus fut enveloppé au moment de sa naissance.

S. André, *S. Andrea delle Fratte*, (paroisse, couvent de Minimes): Madone miraculeuse et lieu de la conversion de M. de Ratisbonne.

S. André des Ecossais, *S. Andrea degli Scozzesi* (collége ecclésiastique Ecossais). Relique de Ste Marguerite d'Ecosse.

S. André au Quirinal, *S. Andrea a Monte Cavallo* (noviciat des Jésuites): corps, à son autel; corps de S. Zénon, soldat et m., au grand autel. Dans l'intérieur du couvent, chambres de S. Stanislas: 1re chambre, qu'habita S. Stanislas pendant son noviciat, principaux traits de sa vie en dix tableaux à l'aquarelle; porte de la chapelle bâtie par S. Ignace dans la vigne du collége Romain, dite

della Balbina; porte de la chambre de S. François de Borgia.

2e chambre: Calotte en soie rouge du vénérable Robert cardinal Bellarmin, de la société de Jésus, mort à l'âge de 79 ans, le 17 septembre 1621. — Exhortations, cahier manuscrit de la main du même cardinal. — Autre cahier écrit par le bienheureux Berchmans. — Deux lettres autographes et portrait de S. Léonard de Port Maurice. — Lettre du B. Alphonse Rodriguez — Lettre de S. Louis de Gonzague — Lettre du vénérable Canisius recommandant S. Stanislas à S. François de Borgia.

3e chambre dans laquelle mourut S. Stanislas, le 15 août 1568. — Masque fait en pâte d'ossements de martyrs. — Autre masque fait avec les cendres de Ste Manilie m. — Fiole pleine du sang d'un martyr — Chef de Ste Laudence v. et m. — Jambe de S. Crespin m. — Bras de S. Martial m. — Bras de Ste Valentine m.

S. André, *S. Andrea della Valle* (couvent de Théatins): chaînes de S. Sébastien et égoût où fut trouvé son corps. Lettre autographe de S. Gaétan, des reliques de S. Anastase m. (dans un bras), S. Felix m., S. Lélius m., S. Albert m., S. Benoît m., S. Néophyte m., S. Jules m. (dans un bras), S. Aurèle m. (idem), S. Antigone m., S. Gaudence m., S. Victor m. (dans un bras), S. Donat m., S. Crescent m., Ste Colombe m., S. Célestin m., S. Zozime m. (dans un bras), S. Terrilunien m., S. Innocent m., S. Théodore m., partie du corps de S. Candide m., et du crâne de S. Clément.

S. André hors la porte du Peuple. Cette église a été bâtie à l'endroit où Pie II reçut la tête de S. André que lui apportait d'Orient le cardinal Bessarion, en 1462. Corps des SS. martyrs Diodore, Fauste, Vénérand, Innocent, Juste, Gaudence, Aurèle et de Ste Bonose m.

S. Ange, *S. Angelo in Pescheria* (diaconie, collégiale et paroisse): corps de S. Gétule et de Ste Symphorose et c., au maître-autel.

Angelo Custode. Reliq. des SS. Hilaire, évêque de Poitiers; Martin, évêque de Tours; Paulin, évêque de Nole; Guillaume, duc d'Aquitaine.

S. Apollinaire, *S. Apollinare* (séminaire romain): bras de S. Apollinaire; corps des SS. Tiburce, Eustrase, Auxence, Eugène, Mardaire et Oreste, au maître-autel. Des ossements de Ste Pudentienne v., de S. Eutrope m., de Ste Sabine m., de Ste Théodore m., de Ste Laurentia m.,

de S. Placide m., de S. Modestin m., de S. Félicien m., de Ste Plautille m., de S. Constance m., de S. Agapit m., de S. Urbain m., de S. Gisbert m., de Ste Frixille m., de S. Antonin m., de S. Eutrope m., de S. Paschase m.; les os des jambes de S. Romulus m.; le chef de S. Victorin m., accompagné de deux têtes d'enfants et de trois fioles de sang; le corps de S. Félix m., avec une fiole de sang; le corps de Ste Hilaire v. et m.; la partie antérieure de la soutane en soie violette et à boutons rouges de S. Charles Borromée; le crucifix de bois dont se servait S. Pie V, chez les Dominicains (on lit au pied: P . M . MICHEL . GHISILIERI . O . P . 1520); de ses ossements; un des souliers, de la calotte de velours rouge, de la mozette de soie rouge, de la ceinture à gland d'or avec lesquels il fut inhumé.

SS. Apôtres, *SS. Apostoli*[1]) (titre, couvent de Conventuels et paroisse): corps de S. Diodore et c., dans le puits de la nef; de S. Jacques le Mineur et de S. Philippe, au maître-autel. Sous l'autel de S. Antoine de Padoue, corps des SS. MM. Primitif, Honorat, Cirille, Théodose, Jovin, Basilée, Bon, Fauste, Maur, Jean, Calumniose, Exupérance, et des Stes MM. Claudia et Eugénie. Ossements de Ste Victoire m., de S. Laurent et de S. Bonaventure.

S. Antoine, sur l'Esquilin. — Rel. de S. Antoine abbé. Corps de Ste Uranie m., avec une fiole de sang.

S. Antoine des Portugais. Reliq. de Ste Urbaine m., de S. Benoît m., Ste Candide m., S. Jocundin m., S. Modeste m., S. Constance et S. Firmin mm.

S. Augustin, *S. Agostino* (titre, paroisse et couvent d'Augustins): Madone dite de S. Luc, au maître-autel; corps de S. Sylvius, bras de S. Guillaume, cuisses de S. Longin et sang de S. Nicolas de Tolentin, à la sacristie; corps de Ste Monique, à son autel; de S. Tryphon, au maître-autel; partie du corps de S. Valentin, à l'autel de S. Nicolas, le chef et des ossements de Ste Théodora m., des ossements de S. Gorgon m., de S. Bonianus m., de Ste Hantipe m., de Ste Cyriaque m., et de Ste Janvière m.

---

1) *V. 7e ostension.*

B

Ste Balbine sur l'Aventin, *Santa Balbina al monte Aventino* (titre, maison de correction): corps de Ste Balbine et de S. Félicissime m., au maître-autel.

Baptistère de Latran: corps de S. Cyprien et de Ste Justine, à leur autel; de Ste Rufine et de Ste Seconde, à leur autel; corps de S. Venance, à son oratoire; corps de S. Anastase et c., *ibid.*

Barberine, aux Quatre-Fontaines (couvent de religieuses Thérésiennes réformées par Ste Madeleine de Pazzi): doigt, dent, cilice et crucifix de Ste Madeleine de Pazzi.

S. Barthélemy en l'Ile, *S. Bartolomeo all'Isola* (titre, couvent de Franciscains et paroisse): corps de S. Barthélemy, au maître-autel; bassin où fut mise sa peau; corps et chef de Ste Paulin, et de S. Adalbert; deux épines de la sainte couronne de N.-S. Corps de S. Marcel m.; corps de Ste Théodore, matrone romaine, à l'autel du S. Sacrement; corps des SS. Savin et Exupérance, à l'autel de la Vierge.

S. Barthélemy des Corroyeurs. Os de S. Martin, évêque de Tours; os de S. Hilaire, évêque de Poitiers.

S. Benoît, *S. Benedetto in Piscinula*: autrefois maison de S. Benoît.

S. Bernard, aux Thermes de Dioclétien, *S. Bernardo, ai Termini* (titre, abbaye de Cisterciens, paroisse): une épine de la couronne de N.-S.

Ste Bibiane, *Santa Bibiana*, (unie à Ste Marie-Majeure): sa maison, son corps, la colonne de sa flagellation; corps de Ste Démétrie, nombreux ossements de martyrs. Les reliques exposées sont: une jambe de S. Fauste m., une jambe de Ste Victoire m., un os de S. Victor m., un os de S. Boniface m., une jambe de Ste Théodore m., un os de Ste Colombe m., une jambe de S. Flavien m., le chef de Ste Lucide m., le chef de S. Magne m., le chef de S. Réparat m., la mâchoire inférieure de S. Redemptus m., le chef de S. Jucundin m., le chef de Ste Félicité m., une partie de la mâchoire de S. Amantius m., des vêtements, des cheveux et des entrailles de S. Pie V, des entrailles de S. Philippe Néri; six corps entiers de martyrs sous l'autel latéral, avec des vases de verre pleins de leur sang, enfin une grande quantité d'ossements de martyrs désignés sous des noms de convention.

S. Blaise, *S. Biagio, via Giulia* (hospice de prêtres arméniens et communauté de religieuses arméniennes de l'Immaculée Conception): Corps habillé de Ste Antonine, martyre, avec la fiole de son sang, sous le grand autel; crânes des SS. MM. Bénigne, Justin, Benoît et Célestin.

S. Bonaventure sur le Palatin, *S. Bonaventura al Palatino* (couvent de Mineurs de la stricte observance): cellule de S. Léonard de Port-Maurice et son corps, au maître-autel.

Ste Bonose, *Santa Bonosa in Trastevere*: son corps, au maître-autel.

Ste Brigitte, *Santa Brigida, piazza Farnese* (église unie au chapitre de Ste-Marie *in Trastevere* et maison de la congrégation de Ste Croix): sa chambre et sa table.

C

S. Caius, *S. Caio*, autrefois maison de S. Gabin et de S. Caïus: corps de S. Caïus sous l'autel. Partie du cilice en laine grise et de la discipline en chaînes de fer de Ste Madeleine de Pazzi, des vêtements et des cendres de S. Pie V.

S. Calixte, *S. Callisto, al Trastevere* (titre et abbaye de Bénédictins): puits où fut jeté S. Calixte.

Ste Catherine-de-Sienne, *Santa Catarina da Siena, via Giulia* (église nationale des Siennois): son doigt.

Ste Catherine de Sienne, *via di Sta Chiara:* plafond et emplacement de la chambre habitée pendant trois ans par Ste Catherine de Sienne, à son retour d'Avignon (1376); corps de S. Héraclius m. et de Ste Exupérance m., extraits de la catacombe de S. Pontien (1687).

Ste Catherine-de-Sienne, *Santa Catarina da Siena, a monte Magnanapoli* (monastère de Dominicaines): son épaule.

Ste Cécile, *Santa Cecilia, in Trastevere* (titre et abbaye de Bénédictines): son corps, au maître-autel; dans la maison de son mari, salle des bains où commença son martyre; corps de S. Lucius, de S. Urbain, de S. Tiburce, de S. Valérien et de S. Maxime, dans la confession, où est l'inscription de consécration d'autel par S. Grégoire VII.

Du bois de la croix de N.-S.; deux épines de la Ste Couronne; de l'éponge; du voile et de la chemise de la Ste Vierge; du vêtement et du bâton de S. Joseph; du crâne et du vêtement d'or taché de sang de Ste Cécile;

les chefs des saints martyrs Valérien et Tiburce; chef de S. Maxime avec des cheveux tachés de sang; deux dents de S. Pierre apôtre; sept anneaux de sa chaîne; une dent et un os de S. Paul; partie d'une jambe de S. André ap.; du menton de S. Jacques Majeur; des vêtements de S. Jean évangéliste; de la tête, des ossements et deux doigts de S. Thomas ap.; du bras de S. Philippe apôtre; du bras de S. Luc évangéliste; une jambe et un pied des SS. Innocents, un os de S. Laurent m.; un os de S. Fabien pape et m.; une dent et des os de S. Sébastien; du bras de S. Côme et de S. Damien; de la tête et une dent de S. Ignace évêque et m.; un os de S. Etienne diacre et m.; du bras et des os de S. Sylvestre pape; du bras droit de S. Grégoire pape, du bras de S. Jean Chrysostôme; une dent de S. Dominique; l'os d'une jambe de S. Jérôme; de la tête de S. Saba abbé; du crâne de Ste Agnès v. et m.; un doigt de pied de Ste Marie Madeleine; une dent de Ste Apolline; les tenailles de fer avec lesquelles elles lui furent arrachées; de la tête de Ste Christine v. et m.; du bras et de la tête de Ste Praxède; du bras et de la tête de Ste Lucine, de la tête de Ste Marguerite v. et m.; une côte, le doigt annulaire, le cilice, la discipline et la chaîne de fer de Ste Catherine de Sienne; quatre côtes de Ste Julienne v. et m., un os de S. Origo conf.; un os de la bienheureuse Bruno; de l'étendard de S. Georges m.; des cheveux et du sang de S. François d'Assise; des vêtements de S. François de Paul; les sandales et la calotte de S. Bernardin de Sienne; des cheveux de S. Galgano; des cheveux de Ste Claire v.; tout le vêtement cardinalice de S. Charles Borromée; une lettre de S. François de Sales; des ossements de S. Jean Baptiste, des Saints apôtres Jacques Mineur, Barthélemy, Mathieu, Simon, Thadée, Barnabé; de S. Etienne diacre et m.; des Saints papes et martyrs, Clément, Sixte, Calixte, Lucius, Urbain, Alexandre; des Saints martyrs Blaise évêque, Eustache, Cyprien évêque, Valérien, Tiburce, Maxime, Pancrace, Abondius, Christophe, Pantaléon, Adrien, Placide, Laurent, Pergentin, Gétule, Boniface, Donat évêque, Prote, Hyacinthe, Némésius; de S. Martin év., de S. Benoît abbé, de S. Nicolas év., de S. Grégoire de Nysse, de S. Richard roi d'Angleterre, de S. Albert, de S. Sabin, de S. Guillaume Pie, de S. Nicodême, de S. Mamela, de S. Nicolas de Tolentin, de S. Bernard abbé, de S. Gaudence évêque, de S. Siméon

prophète, de S. Tobie, de S. Félix évêque, de S. Egée m., de S. Gaudence m., de S. Provin évêque de Côme, de S. Cusméo m., de S. Eustache évêque et m., de Ste Marthe, de Ste Pauline v. et m., de Ste Agathe v. et m., de Ste Lucie v. et m., de Ste Catherine v. et m., de Ste Latine v. et m., de Ste Symphorose m., de Ste Irène, de Ste Marie Egyptienne, des Stes Flavie et Domitille, de Ste Félicité et de ses fils martyrs; un vase plein du sang et de la graisse de Ste Marguerite de Cortone.

S. Celse et S. Julien, près le pont S. Ange; *S. Celso e Giuliano, ai Banchi* (collégiale et paroisse): autrefois maison de S. Julien; pied de Ste Marie Madeleine.

S. Charles, *S. Carlo, ai Catinari* (couvent de Barnabites et paroisse): corps de Ste Fébronia, gorge de S. Blaise, mitre et corde de S. Charles Borromée.

S. Charles, *S. Carlo, al Corso* (église nationale des Lombards): coeur, crucifix et sang de S. Charles Borromée.

Chiesa-Nuova (maison d'Oratoriens): corps, chambre et reliques de S. Philippe Néri (*V.* 26 mai): corps de S. Papias et c., au maître-autel; bras de S. Spiridion; chef des SS. Nérée et Achillée et de Ste Flavie Domitille; sang de S. Pantaléon, mozette de S. Pie V.

Oratoire de la Chiesa Nuova. Sous l'autel, corps des SS. Julien et Munatius, martyrs.

S. Chrysogone, *S. Crisogono, in Trastevere* (titre, paroisse et couvent de Trinitaires déchaussés): un morceau de la vraie croix, du crâne de S. Chrysogone, un os de Ste Sabine v., dans un buste de bois; des ossements des SS. Innocents, un os de S. Modeste m., de la cendre et ossement de S. Laurent m., du tombeau de N. S. J.-C. (morceau de marbre blanc); des vêtements, du voile, de la maison et du sépulcre de la Ste Vierge.

S. Clément, *S. Clemente* (titre et prieuré de Dominicains Irlandais): corps de S. Flavius Clément et de S. Ignace év. et m. sous le maître-autel; corps de S. Servule, dans l'église; bras de S. Clément pape, à la sacristie.

Conception, *la Concezione*, *piazza Barberini* (couvent de Capucins): corps de S. Justin, au grand autel; corps de S. Félix de Cantalice, à son autel et sa cellule dans le couvent; corps du B. Crispin de Viterbe, à son autel et sa cellule dans le couvent. — A la sacristie, chef de S. Valentin, m., d'une compagne de Ste Ursule et de Ste Vincenza, m.; du voile, des cheveux et de la chaussure de la Ste Vierge; un bras de S. Fidèle de Sigma-

ringen (dans un reliquaire en cuivre, daté de 1729); des ossements de S. Thomas d'Aquin, S. Bonaventure et S. Emigdius, évêque; partie d'une cuisse de S. Boniface, m.; *item* de S. Pacifique, m.; de la ceinture de S. François d'Assise et du linge imbibé de son sang; du capuce de S. Antoine de Padoue; du gant de S. Séverin évêque; du cilice de Ste Madeleine de Pazzi; mozette de S. Charles Borromée.

CONCEPTION, *la Concezione, a Campo Marzo* (abbaye de Bénédictines): anneau de Ste Anne, tête de S. Claude et bras de S. Grégoire de Nazianze.

S. CÔME ET S. DAMIEN, au *Forum, SS. Cosma et Damiano a Campo Vaccino* (diaconie, Frères du tiers ordre de S. François): leurs corps et leurs bras; corps de S. Tranquillin, de S. Félix II; corps des SS. Marc et Marcellin, dans la crypte; du lait de la Ste Vierge; calice en étain dit de S. Félix; deux lettres de Ste Hyacinthe Mariscotti (1623, 1632); du tibia de S. Abundantius diacre et m.; des quarante SS. martyrs, des reliques de S. Cyriaque, le bras de Ste Lucine, dans un reliquaire en forme de bras; des os et cendres de S. Abundius prêtre et m., un tibia du même S. Abundius et deux fioles de verre pleines du sang des martyrs. On voit au bas de la nef deux poids romains qui servirent au supplice des premiers chrétiens.

STE CONSTANCE-HORS-LES-MURS, *Sta Costanza:* A l'autel, corps des Stes Constance[1]), Atthica et Artémie.

S. COSIMATO, au Transtèvére, corps des Stes MM. Fortunée et Sévère.

STE CROIX-DE-JÉRUSALEM, *Sta Croce in Gerusalemme* (titre, abbaye de Cisterciens): morceau insigne de la vraie croix, titre de la croix de N.-S.; deux épines de la Ste Couronne; un des clous de la crucifixion; doigt de S. Thomas; traverse de la croix du Bon larron[2]); corps de S. Césaire, au maître-autel; terre du calvaire dans la chapelle souterraine, autrefois palais de Ste Hélène; titre du B. Nicolas Albergati. Le reliquaire, dit de S. Grégoire-le-Grand, contient 213 reliques. Voici les principales: Os de S. Gélase pape, reliques de S. Jacques apôtre, de Ste Eli-

---

1) *Sa vie a été peinte à fresque en 1626, aux frais du Cardinal Sfondrat.*

2) *Ces reliques, dites de la Passion, ne peuvent se voir que sur la présentation d'une permission signée du Cardinal titulaire, et, pour les dames, du Cardinal Secrétaire des Mémoriaux, qui en demande l'autorisation au Pape.*

sabeth, de Ste Anastasie, de S. Nérée, de S. Jean-Baptiste, de S. Paul apôtre, de divers Saints, d'une côte de S. Laurent, de la croix de S. Pierre, de ses reliques, de son tombeau; des vêtements, de la peau et des cheveux de Ste Catherine de Sienne; des reliques de S. Sixte, de S. Benoît, de Ste Madeleine, de S. Blaise, des SS. Innocents, de Ste Pétronille, de S. Urbain, de Ste Félicula m., de la tête de Ste Praxède, des reliques des SS. Côme et Damien, de Ste Euphémie v. et m., de S. Fabien, de S. Hippolyte, de S. Thomas de Cantorbéry, de Ste Brigitte, de S. Sixte pape et m., de S. Nicolas, de S. Epiphane, de S. Félicissime, de S. Christophe, de S. Savin, de S. Innocentius, de S. Agapit m., du dos de S. Blaise évêque et m.; une dent de S. Gordien et plusieurs reliques de N.-S. et de la Ste Vierge, ainsi qualifiées par les étiquettes: *De lapide quo tegitur sepulchrum Yhesu, lapis ubi sedebat Xpistus quando dimisit peccata Marie Magdalene, lapis domus ubi fuit Virgo Maria, de sepulcro Xpisti Yhesu, lapis de sepulcro beate Marie Virginis, de sanguine Xpisti, de fragmentis Domini Yhesu, de lacte beate Virginis, lapis ubi Dominus Yhesus ascendit ad celos, lapis ubi Xpistus jejunavit, lapis ubi stetit angelus quando annuntiavit Virgini, de Sancto monte Calvarie ubi Xpistus fuit crucifixus, lapis ubi Xpistus fuit lotus, lapis montis Calvarie ubi Xpistus fuit crucifixus, lapis monumenti Domini Yesu Xpisti, lapis ubi natus est Xpistus, de loco ubi sancta crux fuit reperta;* et enfin pour l'ancienne loi: *Reliquie undecim prophetarum* et *de virga Aaron que floruerat in deserto.*

S. Cyr et Ste Julite, *S. Quirico e Sta Giulitta* (titre cardinalice, paroisse).

D

Divin-Amour, près le palais Borghèse, *Divino Amore:* autrefois maison paternelle de Ste Cécile.

SS. Dominique et Sixte, *SS. Domenico e Sisto a Monte Magnanapoli* (couvent de Dominicaines): Madone dite de S. Luc, bras et jambe de S. Thomas d'Aquin, épine dorsale et jambe de S. Sixte II; main stigmatisée de Ste Catherine de Sienne; chemise en laine blanche de S. Pie V.

Ste Dorothée, *Sta Dorotea in Trastevere* (église unie à Ste Marie *in Trastevere,* paroisse et couvent de religieux du tiers ordre de S. François): son corps, au maître-autel.

E

S. Eloi des Forgerons, *S. Eligio dei Ferrari* (corporation des forgerons, maréchaux, etc.): son crâne; caisse ornée d'émaux du XIII[e] siècle, dans laquelle fut apportée la Ste Face de N.-S.

S. Eloi des orfèvres, *S. Eligio degli orefici* (corporation des orfèvres): son bras.

S. Esprit, *S. Spirito in Sassia* (hôpital): au maître-autel, corps des SS. MM. Tryphon et Respicius et des Stes MM. Nymphe et Sévère.

S. Etienne-le-Rond, *S. Stefano Rotondo* (titre, église unie au collége germanique): corps des SS. Prime et Félicien, à leur autel. Siége de S. Grégoire le Grand. Rel. de S. Boniface m., S. Théodore m., S. Concorde m., S. Innocent m.

S. Eusèbe, *S. Eusebio* (maison de retraite des Jésuites): sa maison et son corps; corps de S. Orose et de S. Paulin, prêtres martyrs; le chef de S. Valentin m., le chef de S. Eusèbe m., des reliques de S. Faustin m., de S. Benoît m., S. Fortunat m., bras et ossements de S. Boniface m.; reliques de S. Tranquillin m., S. Vincent m., S. Victor m., S. Théodore m., S. Maxime m., S. Placide m.; une côte de Ste Constance m., une côte de Ste Faustine m.; le corps entier de S. Vincent m. au maître-autel; un os de S. Vincent, diacre et m.; le crâne de Ste Félicité m.; un os de S. Columban m.; une vertèbre de S. Stanislas Kostka; le corps de S. Passivus, enfant de cinq mois, avec son épitaphe et la fiole de sang.

S. Eustache, *S. Eustachio* (diaconie, collégiale et paroisse): au maître-autel, son corps; sa lance, son crâne et sa jambe, à la sacristie; corps de sa femme et de ses enfants; autrefois diaconie de S. Raimond Nonnat.

F

S. François, *S. Francesco a Ripa* (couvent de Mineurs observantins): dans la chambre qu'habita S. François d'Assise, pierre qui lui servit d'oreiller, des langes de l'enfant Jésus, du suaire de N.-S. taché de sang, du bois de sa crèche, une épine de sa couronne, de la pourpre dont il fut revêtu, du voile qui couvrit ses yeux quand il fut souffleté, de la pierre de son tombeau, une dent

molaire de S. Christophe, un vase plein du sang de Ste Victoire, vierge et martyre, un doigt de Ste Hélène, du voile de la Ste Vierge, voile blanc et cheveux de Ste Catherine de Bologne. — Dans le jardin du couvent, oranger planté par S. François. Les religieux permettent aux étrangers d'en prendre quelques feuilles, et même des oranges. — Dans l'église, corps de la B. Albertoni, à son autel; corps habillés des Stes Léontia et Simplicia Vereconda, martyres, dans une chapelle latérale; corps de S. Restitut, martyr, au grand autel.

S. François-de-Paule, *S. Francesco di Paola ai Monti* (couvent de Minimes du royaume des Deux-Siciles): corps du B. Nicolas des Lombards, à son autel; sa cellule.

S. François-de-Paule, *alla Suburra:* corps de Sainte Sévère.

Ste Françoise Romaine, au *Forum, Sta Francesca Romana* (abbaye d'Olivétains): son corps, lieu de son inhumation; corps de S. Symphronius.

Ste Françoise Romaine, à *Tor di Specchi* (religieuses Oblates): la chambre où elle dormait, son oratoire, son cercueil de bois, une tasse dans laquelle elle buvait, son cilice de fer et de laine, sa chaussure, son voile, le vase dans lequel elle préparait les remèdes pour les malades; lettres de S. Charles Borromée (1564) et de Ste Marie Madeleine de Pazzi (1602); corps habillé de S. Æmilianus m.

G

Ste Galle, *Sta Galla* (hospice), autrefois sa maison. — A la sacristie, tableau sur toile de la Vierge que portait dans ses missions le B. J.-B. de Rossi.

S. Georges, *S. Giorgio al Velabro* (diaconie): son crâne, sa lance et son étendard de soie rouge; une jambe de S. Crédent m.; une jambe de S. Bon m.; une relique de S. Félix m.; des ossements des SS. MM. Urbain, Lucidien, Marc, Léonce, Julien, Neiti, Hyacinthe, Honorat, Paulin, Maur, Félicien, des compagnons de S. Placide, Cyr, Jemain, Fabien, Marianus, Calixte, Sixte, Octavien et Apagathe, enfant; des ossements des Stes MM. Innocence, Félicité, Maxime, Crescence et des onze mille Vierges.

Gesù (maison de Jésuites): corps de S. Ignace, à son autel; bras du B. Alphonse Rodriguez et de S. François-Xavier; relique de S. Henri; corps des SS. Abondius et Abondantius, au maître-autel. Chambres de S. Ignace.

Dans la première, où il mourut: tableau de la Ste famille devant lequel il disait la messe; lettres autographes de S. Charles Borromée (1561), de S. Vincent de Paul (1644), de S. François de Sales (1603), du B. Alphonse Rodriguez (1609), du B. Jean de Britto (1668), de S. François de Jérôme (1675), de S. François Régis (1640), de S. François de Borgia (1561), de S. Ignace (1539. 1544); tableau en broderie devant lequel priait S. François de Sales. — Dans la deuxième chambre, qui était celle du socius: Portrait de S. Ignace en gentilhomme; livre écrit par le B. Thomas de Cora; des vêtements du B. Benoît Labre; crucifixion, image en parchemin ayant appartenu à S. Ignace. — Dans la troisième chambre: portrait au crayon des neuf fondateurs de la compagnie de Jésus; masque en cire de S. François de Borgia; parasol de S. François Xavier; masque en cire, manteau noir, discipline de fer et chapelet du Vén. Pignatelli; manteau rouge, clochette, cilice, chapelet, lettres, calotte de soie rouge, soutane rouge, trois vases pleins de graisse, lunettes, bourse d'autel, linge imbibé de sang, culotte, souliers, boîte pour la mitre, livres armoriés, cordon d'aube, ceinture rouge, vêtement noir, chemise, vêtement de laine rouge du Vén. Robert cardinal Bellarmin. — Dans la quatrième chambre où il écrivit ses constitutions: porte de bois; deux autres portes dont une conduit à un balcon; mannequin, habillé des vêtements sacerdotaux de S. Ignace: aube, chasuble blanche, souliers, etc. — Dans l'antichambre, fenêtre à volets; cheminée également fermée de volets où S. Ignace brûlait les lettres de sa famille sans les lire; porte d'entrée, plafond en bois; chemise de S. Ignace; ses culottes et ses bas; vêtement de dessous de S. François de Borgia; vêtement de S. François de Jérôme; autographe du B. Thomas de Cora.

S. Grégoire, *S. Gregorio al Cœlio* (titre et abbaye de Camaldules): sa maison et son monastère, sa table et son bras; corps de Ste Tarsille et de S. Pantaléon; mitre de S. Rinaldo; Concile de Trente de S. Pie V; crosse dite de S. Grégoire; bréviaire manuscrit de S. Bernardin de Sienne et partie du cilice de François d'Assise; courroie de cuir noir dont se ceignait S. Parisius, camaldule; du manteau de S. Joseph; jambe de S. Pantaléon m.; ossement de Ste Marie Égyptienne; corps des SS. Fauste et Innocent, enfants martyrs; des ossements de S. Rinaldo, évêque de Nocera; des SS. Vincent et Anastase, de S.

Blaise évêque et m., des SS. Jean et Paul, de S. Apollinaire évêque; de S. Thadée ap.; de S. François de Jérôme, de S. Romuald, de S. Maur abbé, de S. Philippe ap.; du tibia de S. Pantaléon m.; de la croix et des ossements de S. Pierre ap.; des ossements des SS. mm. Félix, Placide, Constance et Clément; un os et des vêtements de S. Bonaventure, docteur; un os de S. Paulin évêque de Nole; du cilice de laine grise de S. Antoine de Padoue; des vêtements de S. Ignace de Loyola, de S. Ubald, de S. Philippe Benizi, de S. Charles Borromée (soie rouge) et cordon d'aube de S. François de Sales. Dans la chapelle de S. Grégoire, trois cent soixante reliques disposées en forme de calendrier.

S. Grégoire, *S. Gregorio a ponte Quattro-Capi:* autrefois sa maison paternelle.

S. Guy et S. Modeste, *SS. Vito e Modesto* (diaconie): bras de S. Guy.

I

S. Ignace, *S. Ignazio* (collége de Jésuites): corps des 83 soldats d'Amiterne, au maître-autel; de S. Louis Gonzague, à son autel; sa chambre, son crucifix et lettre autographe; soutane et chasuble de S. Ignace.

S. Isidore, *S. Isidoro* (franciscain irlandais): bras de S. Pie m.; bras de S. Guy m.

J

S. Jacques, *S. Giacomo, piazza Scossacavalli* (confrérie du S. Sacrement unie à la basilique vaticane): autel de la Présentation de N.-S. et pierre du sacrifice d'Abraham.

S. Jacques, *S. Giacomo alla Lungara* (église unie au Chapitre de S. Pierre, couvent de religieuses Augustines): au maître-autel, corps de S. Clément et de Ste Casta, mm.; à l'autel de Ste Madeleine, corps des Stes martyres Innocente et Candide; à l'autel de S. Augustin, corps des Stes martyres Claire et Colombe.

S. Jean Calybite, *S. Giovanni Calibita all'Isola* (hospice des frères de S. Jean-de-Dieu): son corps, au maître-autel; corps des SS. MM. Herculanus, Marius, Audifax, Abacon, Hippolyte et Taurin, et de Ste Marthe m.

S. Jean des Florentins, *S. Giovanni dei Fiorentini* (église nationale et paroisse): corps des SS. Prote et Hyacinthe, à un autel du transsept.

S. Jean de Latran, *S. Giovanni in Laterano* (basilique patriarcale, cathédrale de Rome, église-mère du monde entier, chapitre et paroisse): autel de bois sur lequel ont célébré Saint Pierre et les premiers Papes, à l'autel papal; table de la Cène; corps de S. Gordien et c., à l'autel de la Nativité; têtes de S. Pierre et de S. Paul, dans le ciborium (*V.* 1re ostension).

S. Jean della Pigna, crâne de S. Basilée m., crâne de S. Fidèle m., un os de Ste Candide m., un os de S. Urbain m., un os de S. Innocent m., un os de Ste Colombe m., le chef de S. Castule m., un os de S. Fortunat m., un os de Ste Claire m., le crâne de S. Justin m., un fragment de l'épine dorsale de Ste Aurélie m., une jambe de S. Faustin m., un os de Ste Bonose m., un os de S. Prosper m., une jambe de S. Vincent m., un os de Ste Sévère m., et un os de S. Aurèle m.

SS. Jean et Paul, *SS. Giovanni e Paolo* (titre, couvent de Passionnistes): leurs corps sous le maître-autel; autrefois leur maison; lieu de leur martyre; corps de S. Paul de la Croix, à son autel; sa chambre et ses reliques, au couvent: son fauteuil, le crucifix qu'il portait dans les missions, l'autel sur lequel il célébrait la messe. Dans l'armoire du côté gauche: son cilice, sa discipline, son chapelet, son bréviaire, cinq chasubles, un bénitier avec son aspersoir, son chapeau, son manteau, deux missels, son calice, ses burettes, etc. Dans l'armoire du côté droit: plusieurs vêtements, un nouveau testament, un diurnal, son linceul, ses lunettes, son couvert de buis, sa lampe, sa canne, deux tabatières, une paire de pantoufles et de sandales, etc. Corps de S. Saturnin, de S. Pammachius et des douze SS. Scillitains. Du bois de la vraie croix, du roseau qui fut mis en guise de sceptre aux mains de N. S.; de la colonne de sa flagellation, de ses langes et de sa crèche, de son vêtement de pourpre, de son suaire, du linge avec lequel il lava les pieds aux apôtres, des épines de la Ste Couronne, de l'éponge qui lui fut présentée lorsqu'il demanda à boire sur la croix, de ses vêtements, de la corde qui le lia, de son tombeau, de la terre imprégnée de son sang; de la chemise, des vêtements, du voile et des cheveux de la Ste Vierge, du voile de la Vierge taché du sang de Notre Seigneur; des reliques de S. Joseph, de S. Joachim, de Ste Anne et de S. Jean Baptiste; de S. Zacharie père du Précurseur; des SS. prophètes Jérémie et Zacharie; des SS. apôtres

Pierre, Paul, André, Jacques majeur, Jean, Thomas, Jacques mineur, Philippe, Barthélemy, Simon, Mathias, Thadée et Barnabé; des saints évangélistes Matthieu, Luc et Marc; des SS. Etienne diacre et m.; de S. Laurent diacre et m., des SS. Innocents; des SS. Papes et martyrs Clément, Anaclet, Boniface, Anastase, Clet, Antère, Fabien, Hormisdas, Félix, Jean, Jules, Marcel, Pie I, Etienne, Victor, Silvère et Léon; des SS. Evêques et martyrs Apollinaire, Blaise, Denis, Maxime, Théoneste, Gotard, Janvier et Gérard; des SS. martyrs Jean et Paul; des SS. douze martyrs Scillitains; des SS. martyrs Saturnin, Adéodat, Albain, Alexandre, Ange, Antonin, Boniface, Cantien, Chrysogone, Lucius, Christophe, Côme, Faustin, Marcellien, Constance, Damien, Eustache, Erasme, Magne, Fidèle de Sigmaringen, Florent, Justin, Georges, Gorgonius, Hilaire, Jules, Marc, Jean Népomucène, Marin, Julien, Martin, Maxime, Modeste, Pantaléon, Paul, Placide moine, Romulus, Salvatus, Sébastien, Second, Servilien, Simon, Simplice, Théodore, Théodule, Valentin prêtre, Valérien, Venance, Victor, Victorin, Vital enfant, Guy et Jacques; de l'un des SS. Quarante martyrs de Sébaste; des SS. docteurs Grégoire, Léon, Ambroise, Athanase, Augustin, Jean Chrysostôme, Grégoire de Nazianze et Bonaventure; des SS. Papes Agathon, Anicet, Eugène, Félix, Grégoire II, Hilaire, Léon II, Pie V et Sylvestre; des saints archevêques et évêques Agathon, Ansanus, Charles Borromée, Héliodore, Eutychius, Eusèbe, Godard, Laurent Justinien, Gotard, Lazare disciple de N. S., Léonard, Léon, Libère, Léonin, Simplice, Zacharie, Zosime, Macaire, Magne, Siméon, Sisinnius, Spiridion et Etienne; des SS. docteurs Jérôme, Thomas d'Aquin et Bernard; des SS. Confesseurs Pammachius, Louis de Gonzague, André Avellin, Andra, Antoine abbé, Antoine de Padoue, Bernardin de Sienne, Gaétan, Constant, Dié, Félix de Cantalice, François d'Assise, François de Sales, François de Borgia, François de Paule, François Xavier, François Régis, Gérard, Henri, Henri empereur, Jérôme Emilien, Jourdain, Joseph Calasanz, Joseph de Léonisse, Laurent Scapula, Pascal Baylon, Paul ermite, Pélerin Laziosi, Pierre de Cotanto, Pierre d'Alcantara, Pierre Urcéoli, Pierre Regalati, Philippe Néri, Portius Roch, Scilla ermite, Stanislas Kostka, Tharaise, Vincent de Paul et Vincent Ferrier; des SS. Abbés Gilles, Ami, Artémius, Benoît, Eustase, Hilarion, Macaire, Marcel, Maur; des

bienheureux Grégoire Barbadigo, cardinal Tomasi, Laurent de Brindisi, Léonard de Port-Maurice et Sébastien Valfré; des Stes Vierges et Martyres Agathe, Agnès, Barbe, Catherine, Cécile, Christine, Euphrosine, Fauste, Fosca, Faustine, Lucie, Marguerite, Philomène, Susanne, Théodosie et Victoire; d'une des compagnes de Ste Ursule; des Stes Martyres Bérénice, Catherine, Emérite, Généreuse, Julienne, Juste, Léta, Libérate, Marcelline, Pauline, Symphorose, Victoire et Cantianille; des Stes Vierges Catherine de Sienne, Catherine de Bologne, Catherine Ricci, Julienne, Julienne de Colatto, Madeleine de Pazzi, Marthe, Rosalie de Palerme, Etienne, Véronique; Catherine Séraphique, Françoise de Chantal, Marguerite de Cortone, Marie Cléophas; des Stes pénitentes Marie Madeleine et Marie Egyptienne; des bienheureuses Grâce et Jeanne Bonacorsi.

S. Jean des Génois, *S. Giovanni dei Genovesi*, au Transtévère (église et confrérie nationales des Génois): chef de S. Maxime, m.; ossements des SS. MM. Victorien et Simplicien.

S. Jérôme de la Charité, *S. Girolamo della Carità* (congrégation particulière des pères de l'Oratoire): autrefois maison de Ste Paule, habitée par S. Jérôme; chambres de S. Philippe Néri; crucifix qui lui parla; corps de Ste Concorde, au maître-autel, crâne de S. Clément, corps de S. Urbain m., corps de Ste Concorde m., extrait du cimetière de S. Saturnin de la via Salaria nova, avec un vase de verre brisé plein de son sang (sous le maître-autel); crâne de S. Benoît, crâne de S. Innocent, reliques de S. Tranquille m., bras de S. Jérôme, dans un reliquaire en forme de bras dont la main tient une plume, reliq. de Ste Joconde, m., dans un buste de bois; du crâne de S. Fauste m., du crâne de S. Probe m., reliq. de S. Modestin m., du sang de S. Philippe Néri; chef entier d'un martyr des Catacombes, avec de la terre arrosée de son sang et un vase en verre plein également de son sang.

L

S. Laurent in Damaso (titre, chapitre, paroisse): corps Se S. Damase et de S. Eutychius, au maître-autel; moitié du corps de S. Hippolyte, évêque et martyr. Chef de dte Barbe, v. et m., une cuisse de S. Damase et des

reliques de S. Vincent m., S. Carissime m., Ste Adaucte m., S. Prime m., S. Natalis m., Ste Justine m., S. Léopard m., Ste Florentine m., Ste Félicité m., S. Pontien m., S. Montan m., S. Silvain m., S. Maximien m., S. Lucien m., S. Calixte m., S. Lucius m., S. Libérat m., S. Clément m., S. Large m., S. Dulcissime m., S. Alexis m., Ste Bassa m., S. Alexandre m., S. Castorius m., S. Justin m., S. Serge m., S. Ange m., S. Florent m., S. Ami m., S. Cassien m., S. Crescentien m., Ste Geneviève m., S. Laurent m., S. Longin m., S. Aurèle m., S. Adrien m., Ste Emérance m., S. Abondantius m., et de Ste Saturnine m.; de la chair fondue, du sang, des cendres, des charbons et trois anneaux de la chaîne de S. Laurent diacre et m.; le corps de S. Maur, celui de S. Faustus m., une épaule de S. Jean Baptiste, une épaule de S. Jacques ap., un morceau du cilice de S. Paul. Dans la chapelle Massimo, le crucifix qui parla à Ste Brigitte.

S. Laurent, *S. Lorenzo, in Borgo* (maison des Pères des Ecoles Pies): Crânes des SS. MM. Faustin, Diodore et Benoît; mâchoire de S. Clément m.

S. Laurent, *S. Lorenzo in Fonte* (congrégation des nobles formant la cour des Cardinaux): prison de S. Laurent et source miraculeuse du baptême de S. Romain et de S. Hippolyte.

S. Laurent-hors-les-Murs, *S. Lorenzo fuori le Mura* (basilique patriarcale et stationnale, abbaye commendataire, couvent de Capucins et paroisse): corps de S. Etienne et de S. Laurent, de Ste Cyriaque, de S. Justin et de S. Hippolyte; pierre de la déposition de S. Laurent; deux pierres de la lapidation de S. Etienne, et vase du baptême de S. Romain; à la confession, poids romain qui fut mis au cou de S. Abundus, quand on le jeta dans un puits.

S. Laurent in Lucina (titre du doyen de l'ordre des prêtres, couvent de Clercs Mineurs et paroisse): corps de Ste Félicola, au maître-autel; corps de S. François Caracciolo, à son autel; Madone de la Santé, au maître-autel, et puits où elle fut trouvée (nef); deux copies de la Madone de Ste Marie-Majeure, dite de S. Luc et facsimile de la colonne de la flagellation de N.-S. Deux dents de S. Laurent; de ses ossements et de ses cendres; de son sang et de sa graisse; neuf anneaux de la chaîne avec laquelle il fut attaché; gril en fer sur lequel il fut brûlé. Chef de S. Alexandre, pape et m. Omoplate de

S. Restitut, m. Jambe de S. Vincent m. Jambe de S. Eusèbe m. Des ossements de Ste Hyacinthe Mariscotti. Côte de S. Valentin m. Côte de S. Libérat, m. Crâne de S. Antonin m. Jambe de S. Pèlerin m. Jambe de S. Pontien m. Crâne de S. Justin m. Jambe de S. Quintus m. Reliques de Ste Lucie m., de S. Eugène m., de S. Abondius m., de S. Diodore m., de S. Florien m., de S. Adrien m., de S. Modeste m., de S. Quirin évêque, de S. Rustique m. Du berceau de N.-S.

S. Laurent in Panepernà (titre, couvent de Clarisses): lieu du martyre de S. Laurent et de la sépulture de Ste Brigitte; corps des SS. Crespin et Crespinien, à leur autel; leurs chefs à la sacristie; bras de Ste Brigitte; une épine de la Ste Couronne. Jambe de S. Donat m., crâne de S. Tranquillin m., os de S. Gallican m., crâne de S. Secundianus m.; des ossements de Ste Marguerite, de S. Sébastien m., de S. Laurent m.; bras de S. Félix m., des dents, du charbon et des ossements de S. Laurent diacre et m.; os de S. Célestin m., des ossements de Ste Marie-Madeleine, chef de S. Fortunat m., chef de S. Boniface m.; du sépulcre de N.-S.

S. Louis des Français, *S. Luigi dei Francesi* (église nationale): tête d'une compagne de Ste Ursule.

Ste Lucie, *Sta Lucia della Tinta:* corps de Ste Lucie et de S. Géminien.

M

Ste Madeleine, *Sta Maddalena* (couvent des Ministres des Infirmes et paroisse): de son cilice; corps de S. Camille de Lellis, à son autel; son pied à la sacristie, sa chambre au couvent. De l'étendard de soie rouge de S. Georges m.; guimpe plissée de Ste Catherine de Bologne; des bas de S. Pie V; de sa chemise; du suaire et des vêtements de S. Camille de Lellis.

Mantellate *alla Lungara* (couvent de religieuses Servites): jambe de Ste Julienne Falconieri.

S. Marc, *S. Marco* (titre, collégiale et paroisse): corps de S. Marc, pape, et des SS. Abdon et Sennen, dans la confession. (*V.* 8[e] ostension); chapeau, soutane et mantelet du B. cardinal Barbadigo.

S. Marcel, *S. Marcello* (titre, couvent de Servites, paroisse): autrefois sa maison; son corps au maitre-autel; écuelle de S. Roch, à la sacristie; corps de S. Longin, de S. Phocas,

de Ste Félicité et de ses sept fils; côte de Ste Julienne Falconieri; corps des Stes Digne et Emérite, à leur autel. Os de S. Marcel, dans un chef doré, reliques du B. Joachim Piccolimini, bras de Ste Ansanie m.

Ste Marie dell' Anima (église nationale des Allemands): bras de Ste Barbe.

Ste Marie in Aquiro (diaconie, paroisse, maison de Somasques et orphelinat); bras des SS. Fabien et Sébastien. Reliques de S. Ambroise, de S. Pie V, de S. Justin évêque et de S. Pierre Célestin pape.

Ste Marie des Anges, *Sta Maria degli Angeli* (titre cardinalice, couvent de Chartreux): corps ou ossements de 730 martyrs, à leur chapelle. Voici les principaux: Corps de S. Libérat, soldat, sous l'autel. Côte de S. Boniface m. Côte de Ste Colombe m. Côte de S. Vincent m. Crâne de S. Marcellin m. Corps de S. Prosper, avec une fiole de sang. Corps de Ste Aurélie m. Jambe de S. Smaragde m. Jambe de S. Cyriaque m. Jambe de S. Maxime m. Corps de S. Maxime m., avec une fiole de sang. Corps de S. Janvier m., avec une fiole de sang. Corps de Ste Valentine m., âgée de 17 ans et 7 mois. Corps de Ste Félicité m., avec une fiole de sang. Corps de S. Félix, avec une fiole de sang. Corps de Ste Irène m., avec sa fiole de sang. Corps de S. Laurent m. Corps de S. Anastase m. Corps de S. Priscus m., âgé de 37 ans. Corps de S. Nectaire m. Corps de Ste Quintiola m. Corps de Ste Patria m. Corps de S. Victor m. Corps de Ste Clémentine m. Tous ces corps de martyrs de nom propre sont accompagnés de vases en verre ayant contenu leur sang.

Ste Marie in Ara Coeli (titre, église du Sénat et couvent de Franciscains): Madone dite de S. Luc, au maître-autel; corps de Ste Hélène, à son autel; monogramme de S. Bernardin de Sienne et de S. Jean de Capistran; Santo Bambino, à la sacristie; dans le couvent, chambre de S. Diégo; de la chape de S. Vincent Ferrier; du suaire et de la chemise de S. Diégo; crâne des SS. papes Urbain et Etienne, mm.; crâne de S. Artémius, tribun militaire et martyr; os de S. Louis de Toulouse; de la tunique de S. Antoine de Padoue; du sang des stigmates de S. François; de la graisse, de la chemise de toile et du vêtement de laine verte de Ste Marguerite de Cortone; corps des BB. Junipert et Sabbatini, compagnons de S. François d'Assise.

Ste Marie in Campitelli (titre, maison des Clercs de la Mère de Dieu.) (*V.* 9e ostension). Sous son autel, corps du B. Jean Léonardi.

Ste Marie in Cosmedin (diaconie, basilique, chapitre et paroisse): corps de S. Hilaire, m. Sous l'autel du chœur des Chanoines, corps de S. Coronat, martyr. (*V.* au 23 mai pour les chambres du B. J.-B. de Rossi.) Chef de S. Didier m., chef de S. Valentin m., chef de S. Julien m., chef de S. Désiré m., jambe de Ste Olympe m., chef de Ste Concorde, crâne de Ste Amélie m., chef de S. Benoît m., chef de S. Adaucte m., chef de S. Bénigne m., ossement de S. Aurèle m., ossement de S. Vincent m., chef de S. Candide m., chef de Ste Candide m., chef de S. Romain m., chef de S. Placide m., chef de S. Ange, enfant m., crâne de Ste Clémence m., crâne de S. Octave m., crâne de S. Adrien m., crâne de S. Généreux m., crâne de S. Patrice m., crâne de S. Antonin m., chef de S. Hippolyte m.; reliques des SS. MM. Hippolyte, Valentin, Benoît et Adaucte.

Ste Marie in Domnica (église des Grecs Melchites, dits Arméniens): maison de Ste Cyriaque, où habita S. Laurent.

Ste Marie-des-Graces, près l'hospice de la Consolation; *Sta Maria delle Grazie* (chapellenie unie à l'hospice): Madone dite de S. Luc.

Ste Marie-Majeure, *Sta Maria Maggiore* (basilique patriarcale et stationnale, chapitre, paroisse): Madone dite de S. Luc (chapelle Borghèse); crèche de N.-S.; étable de N.-S. (chapelle du S. Sacrement); corps de S. Matthias, de S. Epaphras, de Ste Romula et de Ste Redempta, de S. Simplice et c., dans la confession; de S. Pie V, de S. Jérôme, dans la chapelle du S. Sacrement (*V.* 2e ostension).

Ste Marie des Martyrs, *Sta Maria dei Martiri* (diaconie, collégiale): corps des SS. Marius et Anastase, martyrs, et à l'autel du Crucifix, la châsse dans laquelle le voile de Ste Véronique fut apporté à Rome.

Ste Marie-sur-Minerve (titre, prieuré de Dominicains et paroisse): corps de Ste Catherine de Sienne, au maître-autel; sa chambre, à la sacristie, et doigt de S. Dominique.

Ste Marie des Miracles, place du Peuple (confrérie du S. Sacrement): corps de Ste Candide, m., extrait de la catacombe de Ste Priscille.

Ste Marie in Monterone (couvent de Rédemptoristes): Ossements, extraits des Catacombes, des SS. MM. Benoît, Prosper, Vital, Sévérien, Victorien, Clémentien, Lucidien, Gaudence, Clément, Constance, Théodore, Placide, Félix, Aurèle, Théophile, Donat, et des Stes MM. Victoire, Bonose, Faustine, Claire, Colombe.

Ste Marie, *in Monticelli* (maison de Doctrinaires, paroisse): corps de S. Mamilien, au maître-autel.

Ste Marie des Monts, *Sta Maria ai Monti*: corps du B. Labre, à son autel.

Ste Marie de la Paix, *Sta Maria della Pace* (titre, congrégation des prêtres de S. Paul): corps des Stes Basilisse et Anastasie; gants et mitre de S. Ubald.

Ste Marie du Peuple, *Sta Maria del Popolo* (titre, prieuré d'Augustins et paroisse): Madone dite de S. Luc, au maître-autel, et Crucifix qui parla à S. Philippe Néri; bras de S. Ignace év. et m.; jambe d'une des compagnes de Ste Ursule; bras de S. Innocent, martyr, de la légion Thébaine. Reliques de S. Honorius m.; bras de S. Ignace év. et m.; os de S. Victorin m., de Ste Christine m., de S. Irénée m., de Ste Constance m., de Ste Libérate m., de Ste Félicissime m.; jambe de S. Sabin m.; corps de Ste Faustine m.; reliques des SS. martyrs de Trèves qui souffrirent sous Rictiovarus.

Ste Marie *della Scala* (diaconie, couvent de Carmes déchaussés): pied de Ste Thérèse; un morceau de l'autel de la Présentation; la tête d'une des compagnes de Ste Ursule et des reliques des trois Mages, Gaspar, Balthasar et Melchior. A l'autel du chœur, corps de Ste Placide, m.

Ste Marie Scala Coeli, aux Trois-Fontaines: corps de S. Zénon et c.

Ste Marie du Suffrage, *Sta Maria del Suffragio*, *Via Giulia* (confrérie de la Ste Vierge): corps de S. Ascagne, m., dans une urne de jaune antique.

Ste Marie-Transpontine (titre, couvent de Carmes et paroisse): corps des SS. MM. Mandal, Tripode et Basilide sous un autel latéral; bras de S. Albert; colonnes de la flagellation de S. Pierre et de S. Paul.

Ste Marie, *in Trastevere* (*V.* 5e ostension) (titre, basilique mineure, chapitre et paroisse): corps de S. Jules, de S. Calépode, de S. Quirin, de S. Corneille et de S. Calixte, pierre qui lui fut mise au cou; gouttes du sang de Ste Dorothée; fontaine d'huile miraculeuse. Sous

l'autel du Crucifix, corps des SS. MM. Victor, Castus et des Stes MM. Félicissime et Hypérécièss. Sous l'autel du transsept droit, corps des SS. MM. Florentin, Sabinien, Alexis et de Ste Cornélie, m., femme de S. Florentin.

Ste Marie, *in Via Lata* (première diaconie, collégiale et paroisse): Madone dite de S. Luc. Dans le souterrain, ancienne habitation de S. Pierre, S. Paul, S. Luc, S. Martial et S. Onésime; un os de la gorge de S. Blaise, du cilice de Ste Françoise Romaine; ossements de Ste Bonose m., de S. Félicien m., de Ste Félicissime m.; reliques des SS. martyrs Hippolyte et Maxime, et des Stes martyres Adria, Pauline, Néoné, Marie, Martana et Aurélie; chapeau rouge du B. Grégoire cardinal Barbarigo; du sang et des cheveux de S. Vincent m., reliques de S. Victorius m., de Ste Astère m.; des vêtements de S. Bonaventure, docteur de l'Eglise. Dans l'armoire gauche: reliques de S. Déodat m., de Ste Illuminée m., de S. Venuste m., de Ste Flavie Virginie m., de Ste Marcie m., de S. Pélage m., de Ste Prisque v. et m.; corps de S. Félix m., avec une fiole en terre; reliques des SS. martyrs Basilée, Aucte, Elidore, Optat et Tranquillin; des Stes martyres Eutrope et Aurée; crânes des SS. martyrs Généreux, Bénigne et Didier; reliques de S. Calixte pape et m.; de l'impératrice Ste Hélène; chef de S. Eustrate m.; reliques de Ste Ursule v. et m., de S. Cyrus m.; jambe du pape S. Etienne; jambe du pape S. Sylvestre; du bras de S. Smaragde m.; du bras de S. Siximius diacre et m.; reliques de S. Pierre et de S. Paul; chef de S. Agapit diacre et m.; reliq. de S. Urbain I pape, de S. Marcellin m., de Ste Macaire m.; jambe de S. Hippolyte m.; jambe de S. Maxime m.; du bras de S. Saturnin m.; du bras de S. Large m.; chef de S. Cyriaque, lévite et m., avec une fiole de son sang; corps de S. Valentin m., avec une fiole de son sang; reliques de S. Tellien m.; des dix milles martyrs; corps de S. Sabite, avec une fiole; corps de S. Afranius, avec une fiole; corps de S. Marcetius avec une fiole; corps de S. Jules m.; corps de S. Aurélius Faustus m.

Ste Marie de la Victoire, *Sta Maria della Vittoria* (titre et couvent de Carmes déchaussés): copie de la Madone portée à la bataille de Prague, au maître-autel; drapeaux pris sur l'ennemi (sacristie et dans le chœur); corps de Ste Victoire, m., à son autel.

Ste Marthe, place du collége Romain, *Sta Marta* (cou-

vent d'Augustines): corps de S. Boniface m. sous le maître-autel; à la sacristie, ossements de S. Neitus m., S. Tigris m., Ste Félicie m. et Ste Marianne m.

S. Martin-des-Monts, *S. Martino ai Monti* (titre, paroisse et couvent de Carmes): corps de S. Martin, de S. Sisinnius, de S. Sotère, de S. Anastase, de S. Artémius et c.; de S. Victor Ier, sous le maître-autel; du B. cardinal Tomasi, à son autel; mitre, étole et église souterraine de S. Sylvestre; voile de S. André Corsini; étole, sandale et manipule de S. Martin, pape; corps de Ste Pauline, m.

Ste Martine, au pied du Capitole, *Sta Martina* (académie de S. Luc): son corps dans la confession. Dans la crypte, corps de Ste Martine et des Stes MM. Concorde et Epiphanie; reliques des Stes MM. Sabine, Euphémie, Théodore et Dorothée, *ibid.;* dans des reliquaires, reliques de S. Victorin, m., de Ste Flore, vierge martyre, et de Ste Zaviana, m. Reliques de S. Lazare, moine et peintre, dans un reliquaire en cuivre argenté, daté de l'an 1703; du crâne de S. Placide m., ossement de Ste Claire m., os de S. Castolus m., crâne de S. Vital m., deux os de S. Honorat m., crâne de Ste Clémence m., os de S. Magne m., deux os de Ste Candide m., deux os de Ste Placide, os de S. Fidèle m., os de Ste Félicissime m., os de S. Hippolyte m., épaule de S. Maxime m., os de Ste Candide m., os de S. Déodat m., crâne de S. Boniface m., os de S. Juste m., épaule de Ste Généreuse m.

Massimo (palais) près S. André *della Valle*: Ossements de Ste Zoé m., épouse de S. Nicostrate m.; partie du crâne de S. Alexis conf., dans un reliquaire du XVIe siècle; ossem. de Ste Lucie v. et m., dans un reliquaire émaillé du XVe s.; ossem. de S. Apollinaire, évêque de Ravenne et m., dans un reliq. du XVII s.; ossem. de S. Thomas d'Aquin, dans un reliq. émaillé du XIVe s.; une épaule de S. Maxime, provenant du cimetière de S. Prétextat (1848), dans un reliq. du XVIIe siècle; une épaule de S. Victorius proven. du cim. de S. Calixte (1826) dans un reliq. du XVIIe s.; lunettes et chapelet de S. Philippe Néri; du tombeau et des entrailles et de la culcitra (étoffe blanche rayée de bleu) de Ste Françoise Romaine; de l'aumusse en soie rouge et du manteau en soie violette de S. Charles Borromée; du crâne de S. Louis IX, roi de France; des cendres de S. Pie V, pape; du tombeau de N. S., dans un reliq. du XVe s.; de la chaîne de S. Paul, ap., dans un reliq. du XVIe siècle; ossem.

de Ste Théodore m., dans un reliq. du XVIIe s.; ossem. de S. Etienne, dans un reliq. du XVe s.; petite croix de bois ayant appartenu à Ste Hyacinthe de Mariscotti, XVe siècle; du chef de Ste Bibiane, v. et m., dans un reliq. du XVe s.; ossem. de S. Cyprien m., dans un reliq. émaillé du XVe s.; ossem. de Ste Cécile, v. et m., dans un reliq. émaillé du XIVe s.; ossem. de Ste Balbine v. et m., dans un reliq. émaillé du XVe s.; ampoule de verre pleine du sang d'un martyr, dans un reliq. du XVIIe s.; ampoule de verre pleine du sang de S. Daniel, m., dans un reliq. du XVIIe s.

Massimo (villa) hors la porte Salara; corps de S. Fauste.

N

Nativité des Agonisants, *Natività degli Agonizzanti, piazza di Pasquino* (confrérie des Agonisants et des condamnés à mort); des langes de N.-S.

SS. Nérée et Achillée, *SS. Nereo ed Achilleo* (titre, église unie à la *Chiesa Nuova*): leurs corps et celui de Ste Flavie Domitille, dans la confession. Crâne de S. Félicien m., un ossement de S. Urbain m., deux dents et une partie de la mâchoire des compagnons de S. Zénon m., deux ossements de S. Ethérius m., une jambe de S. Anatase m., un ossement de S. Marc pape et plusieurs reliques de S. Philippe Néri. S. Grégoire-le-Grand prononça dans cette église une homélie que le Cardinal Baronius a fait graver sur le dos en marbre du siége pontifical. La peinture de l'abside reproduit ce fait.

S. Nicolas, *in Carcere* (diaconie, collégiale et paroisse): son bras et un doigt; du sang et de l'eau qui coulèrent du côté percé de N.-S.; un doigt de S. Sébastien; ossements de S. Alexis, de Ste Hélène impératrice, de S. Denis m., de S. Cyriaque diacre et m., de S. Pierre m., de S. Gilles abbé, de Ste Gaudence m.; de l'épaule de S. Christophe, d'une côte de S. Matthieu, du crâne de S. Boniface, un doigt de S. Marcellin, du crâne de Ste Béatrix m., du tibia de S. Faustin m., un os de la main de S. Marc m., de la cuisse de S. Antoine abbé, rotule du bras de S. Philippe apôtre, du bras de Ste Pontienne v. et m., vertèbre de Ste Benoîte m., os d'un doigt de S. Sébastien, du voile de la Vierge.

O

S. Onuphre, sur le Janicule, *S. Onofrio al Gianicolo* (titre et couvent d'Hiéronymites): son bras, à la sacristie; corps du B. Nicolas da Forca Palena, au maître-autel.

P

S. Pancrace hors les murs, *S. Pancrazio fuori le mura* (titre et couvent de Carmes déchaussés missionnaires): corps de S. Pancrace, évêque; corps et bras de S. Pancrace, lieu de sa décapitation et déposition; corps de S. Félix, lieu de sa déposition; source avec laquelle il baptisait; catacombes. Partie du bras de S. Clément; du crâne et du bras de Ste Praxède; du bras de. Ste Pudentienne.

S. Pantaléon, *S. Pantaleone* (maison des Pères des Ecoles Pies): corps de S. Joseph Calasanz, au maître-autel; sa chambre et ses reliques. Corps de S. Flavien, mart., à l'autel d'une chapelle latérale. De la chair de S. Vincent de Paul.

S. Paul ermite, *S. Paolo eremita*, au Viminal (conservatoire): corps de Ste Crescentina, m.

S. Paul hors les murs (basilique patriarcale, abbaye de Bénédictins, avec juridiction ordinaire et séminaire, paroisse): corps de S. Paul, dans la confession; Crucifix qui parla à Ste Brigitte; corps de S. Félix III, des SS. Innocents, des SS. Celse et Julien, de S. Juste; corps de S. Timothée à l'autel de la confession; chef de Ste Photine.

S. Paul aux Trois-Fontaines, *S. Paolo alle tre Fontane.* Lieu de son martyre, colonne de sa décapitation, sources qui jaillirent aux trois bonds de sa tête et dont on boit de l'eau par dévotion.

S. Paul, *S. Paolo alla Regola* (couvent sicilien du Tiers Ordre de S. François): autrefois sa résidence, pendant son premier séjour à Rome.

S. Pierre, *S. Pietro in Montorio*, (titre et couvent de Mineurs Observantins): lieu de sa crucifixion.

S. Pierre, au Vatican, *S. Pietro al Vaticano* (basilique patriarcale et stationnale, chapitre et paroisse): dans la confession, corps de S. Pierre (*V.* 4e ostension); corps de S. Agathon, des SS. Sixte Ier et III, de S. Serge Ier, de S. Pie Ier, de S. Evariste, de S. Symmaque, des SS. Grégoire II et III, de S. Anaclet, de S. Hygin, de S. Thé-

lesphore, de S. Clet, de S. Marcellin, de S. Victor Ier, de S. Hormisdas, de S. Simplice, de S. Nicolas Ier, de S. Paul Ier, de S. Eugène, de S. Jean Ier, de S. Eleuthère, de S. Pascal Ier et de S. Benoît II; de S. Boniface IV, à l'autel de S. Thomas; de Ste Pétronille, à son autel; de S. Grégoire de Nazianze, à l'autel de la Vierge; des SS. Processe et Martinien, à leur autel; de S. Léon Ier, à son autel; des SS. Léon II, III et IV, à l'autel de la Vierge de la Colonne; de S. Grégoire, à son autel; de S. Jean-Chrysostôme, à l'autel de S. Martial; des SS. Jude et Simon, à leur autel: 11 colonnes du temple de Jérusalem, 8 au-dessous de la coupole, 2 dans la chapelle du S. Sacrement et une, contre laquelle J.-C. s'appuya dans le temple pour prier et enseigner, à la chapelle de la Piété.

S. Pierre-ès-Liens, *S. Pietro in Vincoli* (titre et abbaye de chanoines réguliers du Sauveur): chaînes de S. Pierre[1]; corps des sept frères Machabées, au maître-autel; partie supérieure des chefs de Ste Constance et de Ste Emérance; morceaux insignes des croix de S. Pierre et de S. André; mitre brodée de S. Ubald (XIVe siècle). Ossements de S. Valentin m., de S. Vincent m., de S. Marcel m., (dans un chef de bois), de S. Hippolyte m. (*id.*), des onze milles vierges (*id.*), de Ste Marguerite reine d'Ecosse, de S. Hyacinthe m.; de la chair du B. Archange, du bras de Ste Agnès v. m. (dans un bras de bois), un doigt de Ste Agnès v. m. (dans un doigt d'or).

SS. Pierre et Marcellin. Reliq. de S. Pierre d'Alcantara, S. Diego d'Alcantara, Ste Gertrude, SS. Pierre et Marcellin. Ossements des SS. MM. Secondin, Pie, Simplice, Pontien, Chrysanthe, Félix, Tatius, Célestin, Valentin, Abundius, Bénigne, Justin, Tigrinus, Epigménius; ossements des Stes MM. Bibiane vierge, Christine, Constance v., Gisitanie v., Joconde; un os de Ste Madeleine, une autographe de Ste Thérèse; des os de Ste Restitute et de Ste Rosalie v.; des vêtements de S. Léonard de Port-Maurice, de la tunique de S. François d'Assise; de la cappa de S. Charles Borromée, des ossements de S. Emigdius m. et de Ste Gertrude v.; de Ste Catherine v. et m., de S. Fabien pape, de S. Dominique, de Ste Barbe v. et m.; du voile de Ste Madeleine de Pazzi; deux tar-

---

1) *Pour les voir, il faut une permission du Cardinal titulaire.*

ges avec le XPI PASSIO de S. Paul de la Croix; une lance de fer trouvée dans la tombe d'un martyr au cimetière Castolus hors la porte Majeure; ossements des SS. MM. Artémius, Georges, Vincent, Cellanius, Gervais, Maximien, Vital, Apollonius; ossements des Stes MM. Corona, Martine, Agathe v., Apolline v. et Faustine v.; ossements de S. Antoine de Padoue, des évangelistes S. Luc, et S. Marc, des apôtres S. Thomas, S. Pierre, S. Paul et S. Matthieu; une dent de S. Respicius m.; ossements de Ste Thérèse, de S. Etienne diacre, de S. Calixte pape, de S. Laurent diacre et de Ste Agnès v. et m.

S. PIERRE ET S. PAUL, sur la voie d'Ostie (oratoire uni à la Trinité-des-Pèlerins): lieu de leur séparation et dernier adieu.

PIEUX EXERCICES (maison des), au Transtévère: autrefois habitation de Ste Françoise Romaine.

STE PRAXÈDE, *Sta Prassede* (titre et abbaye de Bénédictins de Vallombreuse): son corps, son puits, son lit de granit; colonne de la flagellation de N.-S., trois épines de la Ste Couronne; corps de S. Marius, de Ste Zoé, de S. Fabien, de Ste Candide, de Ste Basile, de S. Célestin Ier, de S. Nicomède, de 2300 martyrs, dans la confession; autrefois titre de S. Charles Borromée: sa table, sa mitre, son fauteuil et sa mozette. (*V.* 3e ostension.) Partie du corps de S. Valentin, dans la chapelle de la Ste Colonne.

PRISON MAMERTINE, au pied du Capitole, *Carcere Mamertino* (confrérie des charpentiers et menuisiers): prison de S. Pierre et de S. Paul; colonne à laquelle ils furent attachés; source miraculeuse qui servit au baptême des SS. Processe et Martinien et de 37 martyrs.

STE PRISQUE, sur l'Aventin, *Sta Prisca* (titre et prieuré de l'ordre de S. Augustin): sa maison, habitée par S. Pierre; son corps, dans la confession; lieu illustré par le baptême de S. Aquila et de Ste Priscille. — On montre dans la crypte un ancien font en marbre qui aurait servi à ce baptême, ainsi qu'à celui de Ste Prisque: une inscription, gravée sur le rebord, le qualifie BAPTISMVM SANCTI PETRI.

PROPAGANDE, *Propaganda* (collége des Missionaires pour les pays infidèles): corps de S. Fortunat, martyr, sous le maître-autel, et son épitaphe dans le mur voisin.

STE PUDENTIENNE, *Sta Pudenziana* (titre et couvent de Chanoinesses régulières du Sauveur): maison de S. Pudens,

habitée par S. Pierre: son corps; corps et inscription tumulaire de S. Siricius; corps de Ste Pudentienne et de S. Novat, au maître-autel; puits où reposent les corps de 3000 martyrs, fermé par une grille du XIII[e] siècle; morceau de l'autel de bois de S. Pierre, à sa chapelle. Crânes de S. Clément m., de S. Pie m., de S. Vincent m. et de S. Maxime m., ossements de S. Prosper m.

Q

QUATRE SS. COURONNÉS, sur le *Cælius*, *SS. Quattro* (titre et couvent d'Augustines, orphelinat): leurs corps et ceux de S. Claude et c., dans la confession; partie du chef de S. Sébastien. Chef de S. Juste, martyr; bras de S. Fabien, pape; bras de S. Antonin, martyr; reliques de S. Hippolyte m., de S. Célestin m., de S. Fortunat m., de S. Sévère, de S. Victorin, de S. Sévérien et de S. Carpophore mm.

QUIRINAL (palais apostolique du): chef de S. Laurent, dans la chapelle de Mgr Sacriste; sous l'autel, corps de Ste Justine, m.

R

S. ROCH, *S. Rocco a Ripetta* (paroisse): son bras. (*V.* 6[e] ostension.)

STE RUFINE, *Sta Rufina in Trastevere* (couvent du Sacré-Cœur et maison d'éducation): autrefois sa maison; mandibule inférieure avec ses dents d'une compagne de Ste Ursule; ossement de Ste Ursule; corps de S. Sévère.

S

S. SABA, sur l'Aventin (uni au collége germanique): autrefois maison de Ste Sylvie.

STE SABINE, sur l'Aventin, *Sta Sabina* (titre et prieuré de Dominicains): autrefois sa maison; son corps, au maître-autel, avec ceux de Ste Sérapie, de S. Alexandre, et c.; chambre et souvenirs de S. Dominique; chambre de S. Pie V: S. Thomas d'Aquin et S. Hyacinthe y ont habité. Deux os et jambe de Ste Hélène, impératrice, dent de S. Priscillien m., os de Ste Séraphine m., ossements de plusieurs SS. Martyrs, jambe de Ste Constance m., bras de S. Crescence m., vertèbre de S. Firme m.,

corps et chef de S. Vincent m., du bras de Ste Sabine m., corps de S. Decentius m., vertèbre de S. Fortunat m., rotule de la jambe de S. Constance m.

Sancta Sanctorum (uni au Chapitre de S. Jean de Latran et couvent de Passionistes): escalier du prétoire, partie du lit de la Cène, image achérotype du Sauveur, corps de S. Anastase et plusieurs autres reliques.

S. Sauveur, *S. Salvatore in Campo:* corps de S. Candide, m.

S. Sauveur *delle Coppelle* (collége des Curés): Madone de S. Philippe Néri.

S. Sauveur *in Lauro, S. Salvatore in Lauro* (paroisse): corps des SS. MM. Quirin, Urse et Valère, au maître-autel.

S. Sauveur des Néophytes (hospice et confrérie des juifs néophytes): inscription de dédicace, fin du XII[e] siècle.

S. Sébastien au Palatin: lieu de son martyre.

S. Sébastien hors-les-murs (une des sept basiliques stationnales, paroisse et couvent de Mineurs observantins): son corps, à son autel; une des flèches qui le percèrent, la colonne à laquelle il fut attaché; corps des SS. Eutichius et Eusèbe; puits où furent cachés les corps de S. Pierre et de S. Paul; empreinte des pieds de N. S.

S. Sixte-le-Vieux, *S. Sisto Vecchio* (titre, église unie à S. Clément): corps de S. Sixte II au maître-autel; reliques de S. Placide m., de S. Félix m., de Ste Blandine m., de Ste Claire m., partie de la mâchoire et deux dents de S. Fortunat m. — La salle capitulaire fut témoin de la résurrection de trois morts opérée par S. Dominique: d'un ouvrier tué pendant la construction de cette même salle, d'un cavalier renversé de cheval et du fils unique d'une noble dame. Ces trois miracles ont été peints sur les murs par le R. P. Besson, Dominicain français.

Stigmates, *Stimmate* (confrérie des Stigmates de S. François): sang de S. François d'Assise.

Ste Susanne, *Sta Susanna* (titre et couvent de Cisterciennes): sa maison et son corps; corps de S. Gabin, de S. Eleuthère, évêque, et de S. Génès, dans la confession. Crâne de Ste Théodora m. Crâne de Ste Pudicissime m. Dent de S. Fabien pape et m. Des ossements de S. Laurent m., de Ste Praxède, des SS. Innocents. Reliques de S. Maur abbé, de S. Calépode m., de S. André, de

S. Luc évang., de S. Etienne diacre, de S. Georges m., de S. Longin m., de S. Gabin, prêtre et m., de S. Maur m., de S. Zénon et de ses compagnons mm., de S. Sébastien m., de S. Pierre, de S. Paul, de S. Barthélemy, de S. Jacques majeur, de S. Simon, de S. Pamphile m., de Ste Aurée, v. et m., de S. Fabien, pape et m., de Ste Gertrude, v., de S. Clément, pape et m. Du manteau de S. Joseph (rayé jaune et rouge).

S. Sylvestre, *S. Silvestro in Capite* (titre et couvent de Clarisses): Ste Face de N.-S., chef de S. Jean-Baptiste, corps de S. Etienne, pape; corps et chef de S. Sylvestre, morceau du voile de la Vierge et du manteau de S. Joseph; corps de S. Anthère; capuchon de S. François d'Assise; autrefois maison de S. Paul Ier; rel. de S. André; dent de Ste Apolline; deux épines de la Ste Couronne; morceau de l'éponge qui servit à la Passion de N.-S., cheveux de Ste Claire, chevelure de la Be. Marguerite Colonna.

S. Sylvestre au Quirinal, *S. Silvestro al Quirinale* (desservi par les PP. de la Mission): corps des SS. MM. Innocent, Rufus, Jean, Maximien, Léonce, Crescentius, Juste et Zénon, à l'autel de la chapelle Ghislieri.

T

S. Théodore, *S. Teodoro* (confrérie des *Sacconi*): son doigt.

S. Thomas, *S. Tommaso in Formis* (uni au Chapitre de S. Pierre): lieu de la mort de S. Jean de Matha.

Tor di Specchi (Oblates de Ste Françoise et pensionnat de demoiselles nobles): chambre et reliques de Ste Françoise Romaine. Dans la chambre de Ste Françoise: Lettres de S. Charles Borromée, de Ste Madeleine de Pazzi; bois du lit de S. François d'Assise; une épine de la Ste Couronne, un morceau de la vraie croix, une dent de S. François Régis. Dans le couvent, corps des SS. MM. Mercure, Alexandre, Fortunat. (V. à Ste Françoise.)

Trinité-des-Monts, *Trinità dei Monti* (titre, couvent du Sacré-Cœur et pensionnat): aube, bourse de calice, partie d'une nappe d'autel, doublure de chasuble, cordon et mitre de S. François de Sales.

Trinité-des-Pèlerins, *Trinità dei Pellegrini* (confrérie): corps du B. J.-B. de Rossi, à son autel. Bras de S. Diodore m. (dans un bras), Ste Bonose m. (*id.*), S. Magne

m. (*id.*), S. Gaudence m. (*id.*), S. Aurèle m. (*id.*), S. Faustin (*id.*); os de S. Vénérand m. (dans un buste), S. Innocent m. (*id.*), S. Juste m. (*id.*), S. Fauste m. (*id.*)

S. TRYPHON, *S. Trifone:* Ossements de Ste Sévérine m., S. Blandin m., Ste Constance m., Ste Placide m., Ste Candide m., S. Benoît m., S. Tryphon m., et trente-trois reliquaires renfermant chacun de dix à douze reliques des SS. Martyrs extraits des Catacombes.

U

S. URBAIN, *S. Urbano alla Caffarella:* lieu de sa retraite et du baptême de S. Tiburce et de S. Valérien; remarquables fresques du XIII[e] siècle, représentant la vie de N.-S. et celle de Ste Cécile.

S. URBAIN, *via Alessandrina* (couvent de Capucines). Relique de S. Urbain, pape et m.; corps et chefs des SS. MM. Hiemanus, Priscianus, Urbain, Félix, Marianus, Antiochus, Peregrinus et Petronius; ossements des SS. MM. Serenus, Valère, Eugène, Benoît et Crescentius.

V

S. VALENTIN, *S. Valentino, a piazza Paganica.* — Crâne des SS. MM. Tranquillin, Prosper, Constance et de Ste Grata, m.; ossements des SS. MM. Restitut, Urbain et Célestin.

S. VENANCE, *S. Venanzio* (église nationale des habitants de Camerino): corps des SS. Félix et Amat, martyrs. Reliques de Ste Fortunate, v. et m., de Ste Valérie, v. et m., de Ste Juste, v. et m., de S. Quirin, martyr de nom propre, de S. Victor m., de Ste Rosalie v. de Palerme, de S. Alexandre évêque, de S. Placide, m. de nom propre, de S. Fidèle m., du bois de l'autel de S. Pierre ap. et du cilice de S. François d'Assise.

SS. VINCENT ET ANASTASE aux Trois-Fontaines, *SS. Vincenzo ed Anastasio* (abbaye commendataire, couvent de Trappistes): corps de S. Vincent; ossements de S. Vincent, diacre et m., et de S. Eventius; trois dents de S. Anastase; deux os de S. Agapit; ancien tableau du chef de S. Anastase; habitation de S. Bernard.

SS. Vincent et Anastase *alla Regola* **(confrérie des cuisiniers et pâtissiers): bras de S. Anastase; corps de** S. Serenus, enfant de 13 ans, m. Reliq. de S. Vincent m., de la tête de S. Anastase m., de la tête de S. Saturnin, m., rel. de S. Côme m., de S. Damien m., de S. Gervais m., de S. Protais m., de la tête de S. Solerce m., de Ste Prossédie, m., de S. Simplicius conf.

SS. Vincent et Anastase à Trévi (Ministres des infirmes): on y conserve les entrailles des Papes, depuis Sixte V (1590).

S. Vital (Jésuites). — Ossements des SS. MM. Secondin, Victor, Vital, Félix, Libère, Gorgon, Victor évêque et m., Boniface m., Certain m.; des Stes MM. Urbica v., des compagnes de Ste Ursule, Paschasie v., Hilaritas, Quizaga, Apollie; crâne de S. Théodore m., une jambe de S. Félicien m., une jambe de S. Clément m., crâne de S. Victor m.

OSTENSIONS SOLENNELLES
DES RELIQUES.

Première ostension, à S. Jean de Latran, le jour de Pâques.

1. Ossements de S. Jean de Dieu.
2. Reliques du bienheureux cardinal Barbadigo.
3. Bras de Ste Hélène.
4. Ossements de Ste Marie Salomé.
5. Un doigt de Ste Catherine de Sienne et des ossements de Ste Marie Madeleine et de Ste Marie Egyptienne, dans un reliquaire en gothique fleuri du XV[e] siècle.
6. Des ossements et du voile de Ste Barbe.
7. Partie d'un doigt de S. Joseph de Léonisse.
8. Partie du cerveau de S. Vincent de Paul et des ossements de S. François Régis.
9. Du sang et des entrailles de S. Philippe Néri.
10. Chef de S. Zacharie.
11. Du sang de S. Charles Borromée.
12. Chef miraculeux de S. Pancrace.
13. Des ossements de S. Sylvestre, pape.
14. Des ossements de S. Alexandre, pape, des SS. Eventius et Théodule et des Stes Sabine et Sérapie.
15. Partie d'une épaule de S. Laurent.
16. Coupe dans laquelle, par ordre de Domitien, le poison fut présenté à l'apôtre S. Jean.
17. Tunique miraculeuse de S. Jean.
18. Une partie de la chaîne qui liait S. Jean lorsqu'on l'amena d'Ephèse à Rome.

19. **Des ossements de S. André.**
20. **Partie du menton de S. Jean-Baptiste.**
21. **Des cheveux et du vêtement de la Ste Vierge.**
22. De la crèche de N.-S.
23. Du linge avec lequel J.-C. s'essuya les mains après la dernière cène.
24. Du linge avec lequel J.-C. essuya les pieds de ses disciples.
25. Morceau de la colonne de la flagellation.
26. Une épine de la sainte couronne.
27. Vêtement de pourpre, encore taché de sang, dont Jésus-Christ fut habillé par dérision.
28. Morceau de l'éponge trempée dans le fiel et le vinaigre.
29. Voile, encore taché de sang, dont la Ste Vierge couvrit la nudité de N.-S. sur la croix.
30. Suaire qui enveloppait la tête de N.-S. dans le sépulcre.
31. Morceau du bois et du titre de la croix.
32. Du sang et de l'eau qui coulèrent du côté percé de Jésus-Christ, après sa mort.

Deuxième ostension, à Ste Marie-Majeure, le jour de Pâques.

1. Côte de S. Charles Borromée.
2. Anneau du B. cardinal Nicolas Albergati.
3. Dent de S. Philippe Néri.
4. Partie d'une jambe de Ste Pudentienne.
5. De la ceinture et du voile de Ste Scholastique et reliques des Stes Catherine, Euphémie, Anne, Pauline et Félicité.
6. Chef de Ste Bibiane.
7. Tunique ensanglantée, partie d'un bras et de la cervelle de S. Thomas de Cantorbéry.
8. Corps de S. Innocentiole, m.
9. Menton de S. Zacharie.
10. Chef de S. Marcellin, pape.
11. Reliques et de la croix de S. André.
12. Bras de S. Luc.
13. Bras de S. Matthieu.
14. Reliques de S. Marc.
15. — de S. Jean Evangéliste.

16. Reliques des SS. Pierre, Paul, Jacques, Thomas et Barthélemy.
17. Chef de S. Matthias.
18. Reliques de S. Vincent Ferrier.
19. — des Stes Lucie, Apolline et Barbe.
20. Du manteau de S. Joseph; du voile et des cheveux de la Ste Vierge.
21. Du foin de l'étable de N.-S.
22. Des bandelettes et langes de N.-S.
23. Du vêtement de pourpre, de l'éponge, du suaire et du sépulcre de N.-S.
24. Du bois de la vraie croix.

A la 2e ostension, qui suit vêpres, on ne montre que les reliques, 1, 6, 12, 16, 17, 18, 21, 22, 24.

Troisième ostension, à Ste Praxède, le jour de Pâques.

1. De la peau et de la chair de S. Charles Borromée.
2. Des habits de S. Benoît et de S. Jean Gualbert, abbés.
3. Tête et ossements de Ste Pauline, vierge et mart.
4. Reliques de S. Nicolas de Bari.
5. Du bras de Ste Praxède et de l'éponge avec laquelle elle recueillait le sang des martyrs pour le déposer dans le puits de sa maison.
6. Image du Sauveur, donnée par S. Pierre au sénateur S. Pudens.
7. Du bras de S. Etienne.
8. Ossements de S. Laurent.
9. Du chef et autres reliques de S. Luc.
10. Du bras de S. Matthieu.
11. Du chef de S. Barthélemy.
12. Du côté et autres reliques de S. Philippe.
13. De la croix de S. André.
14. Dent de S. Pierre, dent de S. Paul et des têtes des SS. apôtres.
15. Reliques de S. Jean-Baptiste.
16. Des vêtements et du tombeau de la Ste Vierge.
17. De la tunique sans couture de N.-S.
18. Trois épines de la couronne de N.-S.
19. Quatre morceaux du bois de la vraie croix.

Quatrième ostension, à la basilique vaticane, le lundi de Pâques.

1. Relique de la Be. Marguerite Marie Alacoque.
2. Relique du B. Pierre Canisius.
3. Ossements du B. Jean Léonardi.
4. — du B. J.-B. de Rossi.
5. Dent du B. Benoît-Joseph Labre.
6. Os du B. Sarcander m.
7. Relique de la bienheureuse Victoire Fornari.
8. — de la Be Marie de l'Incarnation.
9. — de la Be Germaine Cousin.
10. — de la Be Marianne de Jésus de Parédès.
11. — de la Be Marie Françoise des Cinq Plaies.
12. — de Ste Jeanne de Chantal.
13. — de Ste Marie Egyptienne.
14. Ossements de Ste Marie-Madeleine.
15. Relique de Ste Véronique Giuliani.
16. — de Ste Hyacinthe Mariscotti.
17. Chef de Ste Pétronille.
18. Une côte de Ste Judith, vierge et martyre.
19. Reliques des Stes Théodore et Bibiane, vierges et mart.
20. Reliques des Stes Colombe et Susanne, v., et de Ste Rufine, vierge et martyre.
21. — des Stes Barbe et Lucie, vierges et mart.
22. — des Stes Catherine, Agathe, Pudentienne et Marguerite, vierges et mart.
23. — du B. Jean Grande.
24. — de S. Paul de la Croix.
25. — du B. Jean Berchmans.
26. — du B. Pierre Claver.
27. — du B. Martin de Porres.
28. — du B. Jean Massias.
29. — du B. Sébastien Valfré.
30. — du B. Ange d'Acri.
31. — du B. Hippolyte Galantini.
32. Une côte du B. Alphonse Rodriguez.
33. Relique du B. Julien de S. Augustin.
34. Ossements du B. Jean-Baptiste de la Conception.
35. Relique du B. François de Posadas.
36. Un doigt du B. Joseph Oriol.
37. Relique du B. Crispin de Viterbe.

38. Relique du B. cardinal Tommasi.
39. — de S. Léonard de Port-Maurice.
40. — du B. Bernard d'Ophida.
41. — du B. André Hibernon.
42. — du B. Sébastien Apparizi.
43. — du B. Nicolas des Lombards.
44. — du B. Gaspard de Bono.
45. — du B. Michel de Santi.
46. — du B. Bonaventure de Potenza.
47. — du B. Jean de Ribeira, patriarche d'Antioche et archevêque de Valence.
48. De la chair du B. Antoine Fatati, chanoine et vicaire de la basilique vaticane.
49. Relique du B. cardinal Grégoire Barbadigo.
50. — du B. André Bobola, mart.
51. — du B. Jean de Britto, mart.
52. — de S. Jean-Joseph de la Croix.
53. — de S. François de Girolamo.
54. — de S. Joseph de Copertin.
55. — des SS. Alexis et Louis de Gonzague.
56. Un bras de S. Guillaume d'Aquitaine et une jambe de S. Pierre d'Alcantara.
57. Relique de S. Philippe Néri.
58. — de S. Bernardin de Sienne.
59. — de S. Roch.
60. — de S. Thomas d'Aquin.
61. De la peau de la tête et des cheveux de S. Antoine de Padoue.
62. Relique et du sang des stigmates de S. François d'Assise.
63. — de S. Alphonse-Marie de Liguori.
64. Ossements et cheveux de S. Pie V.
65. Relique de S. Charles Borromée.
66. — de S. Hormisdas, pape.
67. — de S. Boniface IV, pape.
68. — des SS. Léon Ier, II, III et IV, papes.
69. Une épaule de S. Jean-Chrysostôme, un bras de S. Grégoire de Nazianze et un bras de S. Joseph d'Arimathie.
70. Reliques de S. Hilaire de Poitiers, de S. Martin de Tours, de S. Paul, premier ermite, et de S. Antoine, abbé.
71. Reliques de S. Urse, abbé, de S. Jérôme, de S. Basile et de S. Grégoire de Nazianze.

72. **Une jambe de S. Sévère, évêque de Ravenne.**
73. **Chef de S. Damase, pape.**
74. **Relique de S. Nicolas de Bari.**
75. **Rotule du genou de S. Rufille, évêque de Forlimpopoli.**
76. Ossements de S. Grégoire le Thaumaturge.
77. Relique de S. Trophime d'Arles.
78. Une jambe de S. Lazare, évêque de Marseille.
79. Tenailles avec lesquelles on tourmentait les premiers chrétiens.
80. Morceau du drap avec lequel on couvrait les corps des martyrs.
81. Relique de S. Tryphon.
82. Chefs de S. Lambert, évêque d'Utrecht et de S. Quirin, martyrs.
83. Relique de S. Silvère, pape.
84. Chef de S. Jacques, martyr et un bras de S. Longin.
85. Gorge de S. Blaise.
86. Chef de S. Menna.
87. Partie du chef de S. Sébastien.
88. Relique de S. Erasme, évêque et martyr.
89. Une côte de S. Venance et du bras de S. Vincent.
90. Chef de S. Magne.
91. Reliques des SS. Sixte II et Jean premier, pape.
92. — de S. Polycarpe, évêque et martyr, et des SS. Agapit, Hippolyte et Vincent, martyrs.
93. Relique de S. Sixte premier, pape.
94. — de S. Laurent.
95. — de S. Etienne.
96. Un doigt de S. Luc.
97. Chef de S. Luc.
98. Reliques des SS. Barthélemy, Sébastien, Hippolyte et Jérôme.
99. — des SS. Jean-Baptiste, Simon, Jude, Philippe et Jacques le Mineur.
100. Chef de S. André.
101. Ancienne représentation peinte des SS. apôtres Pierre et Paul.
102. Relique de S. Paul.
103. Un doigt de S. Pierre.
104. Du manteau et de la ceinture de S. Joseph.
105. De la chair et des os de Ste Anne.
106. Des cheveux de la Ste Vierge.

107. De la crèche et du foin de l'étable de N.-S. et du voile de la Ste Vierge.
108. Deux épines de la sainte couronne de N.-S.
109. Bois de la vraie croix donné, ainsi que le reliquaire, à la basilique vaticane, par l'empereur Justin.
110. Morceau de la vraie croix, conservé dans un triptyque d'or, et que Constantin portait sur sa poitrine, en temps de paix et de guerre.
111. La lance qui perça le côté de N.-S.
112. Le bois de la vraie croix.
113. Le voile de Ste Véronique, où est empreinte la face du Sauveur.

Cinquième ostension, à Ste Marie in Trastevere, le dimanche de Quasimodo.

1. Reliques des bienheureux Pacifique, Crispin de Viterbe et Léonard de Port-Maurice.
2. — de Ste Marguerite de Cortone et de Ste Marie-Madeleine.
3. Relique de Ste Françoise Romaine.
4. Reliques des Stes Elisabeth et Brigitte.
5. Relique de Ste Rose de Viterbe.
6. Reliques des Stes Aurélie, Balbine et Constance.
7. — des Stes Basilide, Praxède, Pudentienne, Marie-Madeleine de Pazzi et Thérèse.
8. Corps de Ste Eutrope, martyre.
9. Reliques des Stes martyres Victoire, Restitute, Théophile, Véréconde, Trutène, Janvière, Vincent, Faustine, Candide, Félicité, Généreuse, Tranquilline, Aurée, Sévère, Valérie, Victorine, Sévérine et Hospita.
10. Corps de Ste Fortunule, mart.
11. Relique de Ste Théodore, vierge et mart.
12. Bras de Ste Marguerite, vierge et mart.
13. Tête de Ste Dorothée, vierge et mart.
14. Reliques des Stes Agnès, Barbe, Cordula, Hilaire, Gémine, Colombe, Rufine, Justine, Mucienne, Sabine, Romule, Milta, et d'une des compagnes de Ste Ursule.
15. Bras et côte de Ste Justine, vierge et mart.
16. Tête de Ste Apolline, vierge et mart.
17. Reliques des SS. Galgaire de Sienne conf., Alexis,

Philippe Néri et François d'Assise (de ses vêtements et de son cilice et du sang de ses stigmates).

18. Relique de S. François de Paule.
19. Reliques des SS. Jean de la Croix, Albert, Louis de Gonzague, Vincent Ferrier, André Avellin, Camille de Lellis et Bernard.
20. Relique de S. Paulin, évêque.
21. — de S. François de Sales.
22. Reliques des SS. Martin, Séverin, Constance, Rémy et Grégoire évêque.
23. Relique de S. Charles Borromée.
24. Reliques des SS. Vitalien, Nicolas, Jean-Chrysostôme et Jérôme.
25. — des SS. Damase et Pie V.
26. Bras et dent de S. Jules, pape.
27. Crâne de S. Brice, martyr, et reliques des Stes Uranie et Exupérance.
28. Reliques des SS. Magne, Constance, Maxime, Simplicien, Théophile, Célestin et Justin, martyrs.
29. — des SS. Valentin, Auguste, Corpus, Apre, Cyriaque, Orsule, Vital, Mamertin, Nectaire, Mercure, Dextera, Anastase, martyrs.
30. Tête de S. Ferme, mart.
31. Reliques des SS. Zénon, Théodore, Maurice, Félicien, Eustache, Chrysante, Modeste et autres saints martyrs.
32. Corps de S. Aurèle, mart.
33. Reliques des SS. Dalmace, Chaste, Firmin, Victor, Félicissime et Hypérécie. (Leurs corps reposent sous l'autel du Crucifix.)
34. Corps de S. Hermogène, mart.
35. Reliques des SS. martyrs Alexis, Savinien, Florentin et Cornélie. (Leurs corps reposent sous l'autel de la Vierge *di Strada Cupa.*)
36. Reliques des SS. Georges, Gallican, Hippolyte, Pantaléon, Romain, Hilarin, Côme, Damien et Justin, martyrs.
37. Partie du corps de S. Pasteur, martyr, et reliques des SS. martyrs Jules, Claude, Léon, Titien, Abondius, Domitius, Simplice, Agapit et Astère.
38. Partie de l'épaule et de la tête de S. Calépode (son corps est sous le grand-autel).

39. Bras de S. Quirin, évêque et mart.
40. Reliques des SS. Blaise, Emidius, Félix, Ignace, Sixte, Télesphore et Etienne.
41. Bras et ossements de S. Corneille, pape et mart.
42. Reliques des SS. Anthère, Alexandre, Fabien et Caïus, papes et martyrs.
43. Bras, crâne et dent de S. Calixte, pape et mart.
44. Ossements de S. Laurent.
45. Relique de S. Etienne, premier martyr.
46. Reliques des SS. apôtres Simon, Matthieu, Thadée et Barnabé.
47. Du bras de S. Jacques le Mineur.
48. Partie d'une jambe de S. Barthélemy.
49. Reliques des SS. apôtres André, Jacques Majeur, Thomas, Philippe et Barthélemy.
50. Ossements de S. Paul et morceau de la colonne sur laquelle il fut décapité.
51. Dent de S. Pierre.
52. Bras de S. Pierre.
53. Relique de S. Joachim.
54. Chair et os de Ste Anne.
55. Du manteau de S. Joseph.
56. Reliques de S. Jean-Baptiste, de S. Zacharie et de Ste Elisabeth.
57. Du sépulcre, des vêtements, du voile et des cheveux de la Ste Vierge.
58. De l'étable et de la crèche de N.-S.
59. Morceau de la table de la Cène.
60. Morceau de la colonne de la flagellation.
61. Partie d'une épine de la sainte couronne.
62. De l'éponge trempée dans le fiel et le vinaigre.
63. Du S. Suaire.
64. Du linceul et du sépulcre de N.-S.
65. Du bois de la vraie croix.

Sixième ostension, à S. Roch, le deuxième dimanche après Pâques.

1. Ossements de Ste Hyacinthe Mariscotti.
2. — de Ste Marie-Madeleine, pénitente.
3. De la chemise de Ste Angèle Merici et ossements de Ste Colette.
4. Du voile de Ste Catherine de Sienne et ossements de Ste Cardua, martyre.

5. **Ossements des Stes martyres Abondia, Aimée, Benoîte, Bonose, Félicissime, Fortunate, Juste, Lucide, Prime, Espérance et Vincent.**
6. Ossements des Stes martyres Fulgence et Constance.
7. Dent de Ste Apolline, vierge et mart.
8. Ossements de Ste Marguerite, vierge et mart.
9. — de Ste Barbe, vierge et mart.
10. — de Ste Ursule et de ses compagnes, et de l'huile du tombeau de Ste Catherine, vierge et mart.
11. Du vêtement de S. Alphonse de Liguori.
12. — de S. Jean de Capistran.
13. Ossements de S. Benoît de Philadelphie et des entrailles de S. François Caracciolo.
14. Ossements de S. Louis de Gonzague et des entrailles de S. Ignace de Loyola.
15. Partie des entrailles de S. Camille de Lellis.
16. Ossements de S. François de Paule.
17. Linge imprégné du sang de S. Philippe Néri.
18. Ossements de S. Vincent Ferrier.
19. — de S. Antoine, abbé.
20. — de S. Martin, évêque de Tours.
21. De la chasuble de S. Nicolas de Tolentin.
22. Une côte de S. Cassino, évêque de Lodi.
23. Ossements de S. Nicolas de Bari.
24. — de S. Emidius, évêque d'Ascoli.
25. — de S. Adolo, évêque de Savone, et des SS. papes Paul Ier et Boniface.
26. Partie d'une côte de S. Agapit, pape.
27. Calotte rouge de S. Pie V.
28. Calotte blanche de S. Pie V.
29. Dent de S. Marcel, pape.
30. Ossements de S. Antoine de Padoue et de S. Julien, m.
31. — des SS. martyrs Abondius, Abondantius, Aimé, Benoît, Félix, Félicissime, Fortunat, Juste, Lucide et Vincent.
32. — des SS. martyrs Denis, Georges, du B. Cassius, martyr, des SS. martyrs Félix et Cyprien, évêques.
33. — et dent de S. Eustache et de ses compagnons.
34. — des SS. martyrs Colomban, Victorius et un bras de S. Aquilin, m.
35. Partie d'un bras de S. Julien, m.

36. Ossements de S. Laurent, diacre, et des SS. martyrs Romain, Benoît et Martius.
37. — et cendres des SS. Gervais et Protais, Hermès, Georges et de plusieurs martyrs.
38. — de S. Sébastien.
39. — de S. Innocent et de S. Urbain, martyrs.
40. Une côte de S. Etienne.
41. Ossements de S. Marc, évangéliste.
42. — de S. Luc, év.
43. — de S. Matthieu, év.
44. — de S. Barnabé.
45. — de S. Barthélemy.
46. — de S. Matthias.
47. — de S. Jaques Mineur.
48. — de S. Thomas.
49. — de S. Simon.
50. — de S. Jacques Majeur.
51. — de S. André.
52. — de S. Paul.
53. — de S. Pierre.
54. Partie d'un bras de S. Roch.
55. Du crâne de S. Jean-Baptiste.
56. Ossements de Ste Anne.
57. Du manteau de S. Joseph.
58. Du voile de la Ste Vierge.
59. Des cheveux de la Ste Vierge.
60. Du berceau de N.-S.
61. De la tunique sans couture de N.-S.
62. Du sépulcre de N.-S.
63. Partie d'une épine de la Ste Couronne.
64. Du bois de la vraie croix.

Septième ostension, aux SS. Apôtres, le 1er mai.

1. Ossements du B. André Caccioli de Spello, franciscain.
2. — du B. Bonaventure de Potenza, franc.
3. — du sang et de la ceinture du B. Gilles, franc.
4. — et du crâne du B. André Conti, franc.
5. — de S. Othon, franc., martyr.
6. Reliques de Ste Eugénie, v. et m.
7. Chefs des SS. Félicissime et Agapit, martyrs.
8. Partie d'une jambe de S. Erasme, m.
9. Du cilice et des ossements de Ste Catherine de Sienne,

du sang de Ste Catherine d'Alexandrie et ossements de S. Félicien, m.
10. Des vêtements de S. Bonaventure, cardinal et docteur.
11. De la chair de Ste Marthe et ossements de l'impératrice Ste Hélène.
12. Reliques des SS. Chrysanthe et Daria, martyrs.
13. Ossements de S. Vincent, m.
14. Bras de Ste Anastasie, ossements de Ste Agathe et de S. Démétrius, év. et m.
15. Bras de S. Blaise.
16. Chef de Ste Benoîte.
17. Ossements de S. Guy.
18. Mâchoire et trois dents de S. Nicolas.
19. Deux dents de Ste Marie-Madeleine.
20. Chef de Ste Agape, v. et m.
21. Reliques du B. Crispin de Viterbe, du B. François de Poxadas, de Ste Hyacinthe Mariscotti, de Ste Colette, de Ste Rose de Viterbe, de Ste Catherine de Bologne, de S. Louis, évêque de Toulouse, de S. Benoît, de S. Emidius; des entrailles de S. Philippe Néri; ossements de S. François Caracciolo et de S. Charles Borromée.
22. Reliques des Stes Apolline, Lucie, Ursule, Barbe, Elisabeth, reine de Hongrie; de la chair de Ste Marguerite de Cortone, des cheveux de Ste Claire; reliques de S. Liboire, de S. Etienne, de S. Grégoire le Grand et de S. Joseph Calasanzio.
23. Ossements des SS. Clément et Sabin, martyrs.
24. Côte de S. Joseph de Copertin.
25. De la tunique de S. Bernardin de Sienne.
26. Reliques de S. Grégoire VII et de S. Roch.
27. Côte de S. Laurent.
28. Du capuchon et des cendres de S. Antoine de Padoue.
29. Du sang des stigmates de S. François d'Assise.
30. De son cilice.
31. De ses cendres.
32. De son linceul.
33. Mâchoire de S. Barnabé.
34. Reliques des SS. apôtres Matthieu, Matthias, Simon, Thadée et Thomas.
35. Du bras de S. Barthélemy.
36. Du sang de S. Jacques Majeur.
37. Partie d'une jambe, d'un bras et de la croix de S. André.

38. Des vêtements de S. Jean évangéliste.
39. Partie d'un doigt de S. Paul.
40. Un des clous de la crucifixion de S. Pierre.
41. Pied droit de S. Philippe.
42. Partie d'un bras de S. Jacques Mineur.
43. Ossements de Ste Anne.
44. Du manteau de S. Joseph.
45. Du cilice de S. Jean-Baptiste.
46. Des vêtements de la Ste Vierge.
47. De la crèche, du berceau, de la table de la dernière cène et du tombeau de N.-S.
48. Du bois de la vraie croix.

Huitième ostension, à S. Marc, le jour de la Pentecôte.

1. Doigt annulaire du B. cardinal Grégoire Barbadigo.
2. Ossements des Stes Procula et Benerosa, et dents de Ste Colombana, martyres.
3. Ossements des Stes martyres Thècle et Marie, et doigt de Ste Anastasie.
4. Dents, cheveux, de la tunique, toile imprégnée du sang de son coeur et autres reliques de Ste Véronique Giuliani: Soie qui enveloppait son corps, tissu fait de ses mains, pelotte façonnée par elle; fleurs trouvées sur son corps, partie du cierge qui lui fut donné par la Vierge le jour de la Purification, morceau de la châsse de bois dans laquelle fut déposé son corps, trois lignes écrites de sa main.
5. Ossements de Ste Néménie, martyre.
6. — de Ste Mercuria, martyre.
7. Du crâne de S. Jean-Chrysostôme, de S. Damien, martyr, et de S. Abondantius, martyr.
8. Ossements des Stes martyres Fortissima, Sorilione, et des SS. martyrs Ingénu, Vitalion, Boniface et Flavius Castinus.
9. Du crâne de Ste Ursule.
10. D'une jambe de Ste Lucine, matrone romaine.
11. Cilice de Ste Brigitte.
12. Mâchoire et dent de Ste Nymphe, vierge et martyre.
13. Du crâne de S. Hermès. (Son corps repose sous le maître-autel.)
14. Vertèbres de S. François de Jérôme et de S. Joseph Calasanzio, et du chef de S. Marcellin, martyr.

15. Partie d'un bras de S. Patrice, apôtre d'Irlande.
16. Chef de S. Adrien, martyr.
17. Chef de Ste Lucille, martyre.
18. Ossements, entrailles, du linceul et mozette de S. Charles Borromée.
19. Ossements des SS. Urbain, Stratonique, Petrius et Fausta martyrs.
20. Ossements des SS. Hyacinthe, Cyrille et Lupercille, mart.
21. Chef de S. Julien, martyr.
22. Ossements de S. Jules, sénateur, martyr.
23. Du bras de S. Léonin, martyr.
24. Dent de S. Dominique.
25. Ossements des SS. Sylvestre Ier, Boniface Ier, Télesphore, Urbain, Eleuthère, Silvère, Sixte et Clément, et du chef de S. Marcel.
26. Ossements des SS. Alexandre, Théodule, Eventius et des Stes Sabine et Sérapie; du chef de S. Georges et du crâne de S. Agapit, martyrs.
27. Mozette en velours rouge et des entrailles de S. Pie V.
28. Bras de S. Livius, martyr.
29. Ossements des SS. Abdon et Sennen.
30. Du chef de S. Sébastien et ossements de S. Longin.
31. Ossements des Stes Hélène, Praxède, Pudentienne et Lucie, et des SS. Romain, Hippolyte et Justin.
32. Ossements des SS. Large, Smaragde, Vincent et Anastase; du chef de S. Cyriaque et de S. Etienne.
33. Du sang de S. Valentin.
34. Cheveux teints du sang de S. Vincent, martyr.
35. — — de Ste Floride, vierge et mart.
36. Ossements de S. Marc, martyr.
37. Bras de S. Guy.
38. Ossements, cendre, chair, charbons et fer du gril de S. Laurent.
39. Partie du chef et dent de S. Marc, pape.
40. Doigt de Ste Marie-Madeleine.
41. Ossements des SS. Barthélemy, Philippe, Jacques Mineur, Thomas, Jacques Majeur et Matthieu; ossements et dent de S. André; de la chaîne et ossements de S. Paul.
42. Ossements des SS. Luc, Barnabé, Matthias, Thadée et Simon; du vêtement, de la ceinture, du tombeau et de la chaîne de S. Jean évangéliste; de l'autel, de la croix et des ossements de S. Pierre.

43. Du chef de S. Marc évangéliste.
44. Ossements de S. Jean-Baptiste, de S. Zacharie, de Ste Elisabeth, de Ste Anne et de S. Joachim.
45. Du manteau de S. Joseph.
46. Du voile, des vêtements, des cheveux et du tombeau de la Ste Vierge.
47. Du berceau de N.-S. et de la paille de la crèche.
48. Des langes de N.-S.
49. De son tombeau.
50. Du titre de la croix.
51. De la colonne de la flagellation.
52. De l'éponge de sa passion.
53. Partie insigne du suaire, encore teint de sang, qui couvrait sa tête dans le tombeau.
54. Du voile qui couvrait sa nudité sur la croix.
55. Partie du linceul dont l'enveloppa Joseph d'Arimathie.
56. Trois épines de la sainte Couronne.
57. Croix stationnale (fin du XIV[e] siècle), avec du bois de la vraie croix.
58. Voile imbibé de l'eau et du sang qui coulèrent du côté percé de N.-S. après sa mort.

Neuvième ostension, à Ste-Marie in Campitelli, le jour de l'Assomption.

1. Des vêtements et de la graisse de Ste Marguerite de Cortone, des vêtements de Ste Brigitte, du voile de l'impératrice Ste Hélène; reliques de Ste Sylvie et des entrailles de Ste Françoise Romaine.
2. Tête de Ste Octaville, veuve et martyre.
3. Corps de Ste Vincent, veuve et martyre.
4. — de Ste Victoire, veuve et martyre.
5. — de Ste Cyriaque, veuve et martyre.
6. Reliques des saintes vierges et martyres Lucille, Maxime, Euphémie, Thècle, Lucie, Agathe, Cécile, et partie antérieure de la tête de Ste Barbe.
7. Tête de Ste Candide, vierge et martyre.
8. Cheveux de Ste Véronique Giuliani.
9. Vêtements et ossements de Ste Agnès, doigt de Ste Emérance et reliques de Ste Constance.
10. Des ossements et du cilice de Ste Thérèse; reliques de Ste Bonose, veuve et martyre; ossements et sang de saint Joseph Calasanzio; reliques des SS. Camille

de Lellis, Antoine de Padoue, Grégoire Thaumaturge et Agabius II, évêque de Novare.

11. Autel portatif de S. Grégoire de Nazianze.
12. Du vêtement de palmier de S. Paul ermite; ossements de S. Bruno et de S. Dominique; de la tunique de S. François d'Assise; reliques de S. François de Paule, de S. Philippe Néri, de S. Charles Borromée et de S. Damase, pape.
13. Jambe de Ste Clémentine, m.; bras de Ste Christine, martyre; du crâne des SS. Romain, Patrice et Octave, martyrs, et une côte de S. Félicien, martyr.
14. Partie de la tête de S. Boniface, martyr.
15. Un doigt et de la chair de S. Abondius, évêque de Côme; ossements du B. Philippe de Plaisance; reliques des SS. Marcel, Saturnin, Anastase, Vincent et Agapit, et parcelle d'une côte de S. Thomas de Cantorbéry.
16. Crâne et ossements de S. Eugène, martyr, et des vêtements de Ste Zite, servante.
17. Du sang de S. Sébastien.
18. Jambe de S. Eusèbe, martyr; du crâne des SS. Antonin, Alexandre et Adrien; une jambe et du sang de S. Vital.
19. Bras de S. Marcellien, martyr.
20. Partie des corps de S. Irénée et de S. Abondius, martyrs.
21. Doigt de S. Blaise.
22. Reliques des SS. Zénon, Eustache et ses compagnons; de la chaîne et ossements de S. Sébastien; ossements des SS. Cyprien, Sixte Ier, Etienne Ier, Urbain, Anaclet, des SS. Innocents et des SS. apôtres Barnabé, Jacques Majeur, Barthélemy, et du vêtement de poil de chameau de S. Jean-Baptiste.
23. Une côte de S. André.
24. Dent de S. Pierre et reliques de S. Paul (extr. de l'autel portatif de S. Grégoire de Nazianze).
25. Reliques des SS. apôtres Jacques Majeur, Thomas, Philippe, Matthieu, Simon, Thadée et Matthias; ossements de Sainte Marie Salomé et du crâne de Ste Anne.
26. Des vêtements de la Ste Vierge.
27. Du voile et du lit de la Ste Vierge et des langes de N.-S.
28. Du berceau de N.-S. et de la table de la dernière cène.

29. Partie d'une épine de la couronne de N.-S.
30. De l'éponge de sa Passion.
31. Un des clous de sa crucifixion (extr. de l'autel portatif de S. Grégoire de Nazianze).
32. Du sang de N.-S. (extr. du même autel).
33. Deux parcelles insignes du bois de la croix.

OSTENSIONS DES GRANDES RELIQUES.

A STE CROIX-DE-JÉRUSALEM.

(*Titre de la Croix*, *vraie Croix*, *S. Clou*, *Stes Epines.*)

Vendredi Saint;
4e dimanche de Carême.
3 mai.

A S. PIERRE DU VATICAN.

(*Ste Lance*, *Ste Face*, *vraie Croix*)[1]).

2e dim. après l'Epiphanie; pour la visite de l'archiconfrérie de S. Esprit *in Sassia.*
Mercredi, jeudi, vendredi de la Semaine Sainte; après Ténèbres;
Samedi saint, après la messe.
Pâques, après la messe.
Lundi de Pâques, avant et après vêpres.
3 mai, après la messe et après les vêpres.
Lundi de la Pentecôte, pour la visite de l'archiconfrérie de S. Esprit *in Sassia.*
18 novembre, après la messe et après les vêpres.

A S. JEAN DE LATRAN.

(*Table de la Cène.*)

21 décembre.
Jeudi Saint.

(*Table sur laquelle S. Pierre célébra.*)

9 novembre.

---

1) *Les Chanoines de S. Pierre ont seuls le privilége d'entrer dans la chapelle où sont conservées ces reliques.*

GLOSSAIRE.

ABBÉ, *abbate*. — Le premier religieux et chef d'une abbaye, qui jouit, avec les insignes épiscopaux, mitre, crosse et croix pectorale, de la juridiction ordinaire sur son abbaye.

L'abbé est *commendataire*, s'il n'appartient pas à l'ordre, ne vit pas dans le monastère avec les religieux, mais prélève seulement sur les revenus de l'abbaye un droit fixe qui constitue un bénéfice ecclésiastique connu sous le nom de *commende*.

ABRÉVIATEURS DU PARC-MAJEUR. — Ils forment un collége dont la fonction est de revoir les lettres apostoliques en les abrégeant, et de les signer au nom du Cardinal Vice-Chancelier. Toutes les lettres apostoliques doivent être, sous peine de nullité, signées par l'un des douze Abréviateurs. Ils siégent, au palais de la Chancellerie, dans la magnifique salle peinte en 1546 par l'Arétin et où sont représentées la Charité, la Concorde, la Justice, la Bénignité, la Religion, l'Opulence et l'Eloquence.

ABSOLUTION. — Acte par lequel le confesseur efface les péchés avoués par le pénitent.

Après le sermon qui suit l'évangile, aux chapelles papales le Pape récite les prières de l'absolution, fait promulguer par le prédicateur l'indulgence partielle qu'il accorde aux assistants et donne la bénédiction solennelle.

ACADÉMIES. — Les plus célèbres Académies de Rome, tant artistiques que littéraires, sont celles des *Arcades*, de la *Religion Catholique*, l'Académie *Tibérine*, l'Académie romaine d'archéologie sacrée et profane, qui tient ses séances à la Sapience, l'Académie Théologique, l'Académie pontificale de S. Luc, l'Académie de l'Immaculée Conception, etc.

L'*Académie pontificale de Ste Cécile* est à la fois une association de charité qui vient au secours des artistes pauvres, et une réunion des plus habiles compositeurs ou instrumentistes de Rome et de l'étranger.

Académie noble ecclésiastique. — Maison d'éducation ecclésiastique supérieure, où, sous la direction d'un Evêque, les jeunes gens de famille noble se livrent à des études spéciales. Cette Académie est située sur la place de la Minerve.

Académie Théologique. — Le siége de l'académie théologique est à la Sapience, par concession spéciale des Souverains Pontifes. Elle reconnaît pour fondateur le savant Cardinal Raphaël Cosimo de Girolami, qui se proposa d'exciter par là, le goût des études sacrées dans les jeunes ecclésiastiques, en les invitant à défendre des thèses d'Ecriture sainte, de théologie et d'histoire ecclésiastique contre les erreurs anciennes et modernes.

Le pape Clément XI prévit les avantages que l'Eglise pouvait retirer de cette institution; il approuva ses statuts, lui donna le nom d'académie théologique, et accorda des priviléges aux académiciens. Il assigna quatre cardinaux protecteurs, et permit d'établir le siége de l'académie dans le local de l'université de Rome. Toutes ces concessions se trouvent exprimées dans le bref *Inscrutabili divinae bonitatis*, du 23 avril 1718.

Outre les quatre cardinaux protecteurs, l'académie a un prélat secrétaire, un pro-secrétaire nommé pour six ans, et deux camerlingues nommés pour un an. Il n'y a que les *censeurs émérites* appartenant au clergé séculier, qui puissent être nommés aux charges. Il y a par conséquent trois classes de censeurs.

La première se compose de *censeurs émérites*, qui doivent avoir soutenu au moins six actes publics, un par an; chacun de ces actes doit être de huit thèses, quatre le matin pendant trois heures, et quatre après-midi, d'égale durée. Les exercices ont lieu dans l'église de la Sapience. Les censeurs votent au scrutin secret, et la votation est renouvelée trois fois pour chacun des candidats, avant d'obtenir l'approbation. Ainsi, l'exercice public consiste à défendre huit thèses. Les quatre thèses du matin sont combattues par quatre académiciens, et les thèses du soir le sont par deux académiciens et par deux censeurs.

La seconde classe est celle des censeurs *ex-académiciens*, qui ont subi au moins un acte public, lequel a été rati-

fié par les censeurs et approuvé par les cardinaux protecteurs.

La troisième classe comprend les censeurs *honoraires:* elle est formée de professeurs et personnages connus, et qui ont été reçus comme les censeurs de la seconde classe.

Pendant l'année on soutient 120 thèses, dont le programme est imprimé d'avance. Il y a trente thèses d'Écriture sainte, soixante thèses de théologie, et trente d'histoire ecclésiastique. Ces thèses varient d'une année à l'autre, de manière à ne recommencer le cercle que tous les six ans. Les réunions de l'académie se tiennent le mardi et le vendredi, excepté les fêtes et le temps des vacances. *Les actes privés* consistent à répondre, pendant une heure, aux objections que font deux académiciens. On parle latin et l'on observe rigoureusement la forme syllogistique.

Pour être reçu à l'académie, il est nécessaire d'avoir suivi le cours de théologie pendant quatre ans. Plusieurs épreuves doivent être subies. On devient académicien après que l'on a soutenu une thèse avec approbation des censeurs. Viennent ensuite diverses argumentations et cinq thèses, puis l'acte public. Le candidat qui mérite l'approbation des censeurs dans ces divers exercices, a le droit de prendre un des postes de *participants,* s'il y en a de vacants. Les participants reçoivent chaque année un prix de 50 écus, mais ils doivent pour cela faire l'acte public. Les participants sont actuellement au nombre de sept.

Les académiciens qui ne sont pas encore *participants,* reçoivent des prix particuliers, toujours avec l'approbation des censeurs. Un pieux et savant prêtre, Giuseppe Righetti, a laissé des fonds pour donner un prix de 50 écus à l'académicien qui écrit une dissertation complète sur les PP. de l'Eglise et sur leurs ouvrages. Le sujet est tiré au sort, et le concours a lieu tous les ans. Le testament de Righetti porte que l'on devra faire d'autres concours sur des sujets ecclésiastiques.

Tous les papes ont honoré et protégé l'académie théologique. Le bref de Clément XI, cité plus haut, a été confirmé par le bref de Benoît XIII, *In excelsa sedis apostolicae specula constituti,* du 6 mai 1726, qui accorde de nouveaux priviléges. Le bref de Clément XIV, *Ex commisso nobis,* du 27 avril 1770, confirme à perpétuité les priviléges accordés par ses prédécesseurs et confère

aux censeurs de l'académie la faculté de présenter tous les ans au collége théologique de la Sapience un académicien, afin qu'il soit revêtu du doctorat *ad honorem* en théologie. En 1838, les statuts de l'académie furent renouvelés et développés; Grégoire XVI daigna les approuver de sa main, le 26 octobre de la même année. Enfin, Pie IX a bien voulu honorer de sa présence un acte public qui lui fut dédié, le 15 novembre 1852, et a conféré d'importantes charges à plusieurs membres de l'académie.

Agence. — Pour toutes les permissions, facultés, pouvoirs à obtenir, suppliques, mémoires à rédiger et à présenter, indulgences ou autres faveurs à solliciter, les étrangers peuvent s'adresser soit à un agent, soit à un *expéditionnaire apostolique.*

Agnus Dei. — On nomme *Agnus Dei* de petits gâteaux de cire blanche, faits par les religieux Cisterciens de Ste Croix de Jérusalem avec la cire du cierge pascal de la chapelle Sixtine et des autres églises de Rome. Ces gâteaux, de forme ovale, offrent, d'un côté, l'effigie de l'Agneau pascal, avec la légende: ECCE AGNVS DEI QVI TOLLIT PECCATA MUNDI, les armes et le nom du Pape qui les bénit et les consacre, et de l'autre côté la représentation de la Ste Vierge et d'un ou plusieurs Saints. Les *Agnus Dei* ne sont bénis et consacrés solennellement que la première année du pontificat, et puis successivement tous les sept ans.

Le Pape, quand il le juge à propos pour les besoins des fidèles, en consacre d'une manière privée dans la sacristie de Ste Croix de Jérusalem.

L'Eglise compte les *Agnus* parmi les Sacramentaux. Il importe donc de les tenir avec respect et vénération. On peut les toucher, les porter sur soi, surtout en voyage, ou les tenir exposés dans sa maison qu'ils protègent, ainsi que les personnes qui l'habitent.

L'Eglise a attribué aux *Agnus* une double vertu qui correspond à nos besoins spirituels et corporels. Voici, d'après les papes Urbain V, Paul II, Jules III, Sixte V et Benoît XIV, les propriétés reconnues aux *Agnus* pour ceux qui en font usage dévotement et y ont confiance.

Les *Agnus* confèrent ou augmentent la grâce en nous, favorisent la piété, dissipent la tiédeur, mettent à l'abri du vice et disposent à la vertu.

Ils effacent les péchés véniels et purifient de la tache

laissée par le péché, après qu'il a été remis par le sacrement de pénitence.

Ils mettent en fuite les démons, délivrent de leurs tentations et préservent de la ruine éternelle.

Ils gardent de la mort subite et imprévue.

Ils empêchent la frayeur qu'inspirent les fantômes et calment les terreurs qu'occasionnent les mauvais esprits.

Ils munissent de la protection divine contre l'adversité, font éviter le péril et le malheur, donnent la prospérité.

Ils protégent dans les combats et procurent la victoire.

Ils délivrent du poison et des embûches que tend l'homme ennemi.

Ils sont d'excellents préservatifs contre les maladies et aussi un remède efficace.

Ils combattent l'épilepsie.

Ils empêchent les ravages de la peste, de l'épidémie et de la corruption de l'air.

Ils apaisent les vents, dissipent les ouragans, calment les tourbillons et éloignent les tempêtes.

Ils sauvent du naufrage.

Ils écartent l'orage et font échapper aux dangers de la foudre.

Ils chassent les nuées qui portent la grêle.

Ils éteignent l'incendie et en arrêtent les ravages.

Ils sont efficaces contre les pluies torrentielles, les débordements des fleuves et les inondations.

Enfin, les *Agnus* conservent la mère et l'enfant pendant tout le temps de la grossesse et les tirent du danger au moment de la délivrance, dont ils calment et abrégent les douleurs.

Tout ceci se trouve en substance dans les vers qu' Urbain V adressa à l'empereur Jean Paléologue:

Balsamus et munda cera cum chrismatis unda
Conficiunt Agnum, quod munus do tibi magnum.
Fulgura desursum depellit et omne malignum,
Peccatum frangit ceu Christi sanguis et angit;
Prægnans servatur, simul et partus liberatur,
Munera fert dignis, virtutem destruit ignis;
Portatus munde de fluctibus eripit undæ;
Morte repentina servat Satanæque ruina.
Si quis honorat eum retinet super hoste trophæum,
Parsque minor tantum tota valet integra quantum.
Agnus Dei, miserere mei.
Qui crimina tollis, miserere nobis.

Parmi les martyrs trouvés dans les catacombes de Rome et exhumés par les soins du Vicariat pour être exposés dans les églises à la vénération publique, il en est quelquefois qui n'ont pas de nom et dont les ossements sont réduits en poussière. C'est cette même poussière, vraie relique, qui, précieusement recueillie, est ensuite mêlée à la cire, à laquelle elle donne une couleur jaunâtre et foncée, pour former ce qu'on appelle en conséquence *Pâte de martyrs.*

Mgr. le Sous-garde-robe, qui habite piazza Rusticucci 18, 3° p°., tient les *Agnus* enfermés dans de grandes caisses oblongues, disposées à terre, le long des parois de son oratoire privé. Chaque distribution particulière, faite sur simple présentation, le samedi, après-midi, est accompagnée d'une feuille imprimée qui motive la vénération que doivent avoir les fidèles pour les *Agnus* et engage à avoir confiance en leur vertu.

L'obtention de la faveur pontificale est essentiellement gratuite.

On nomme aussi *Agnus Dei* la prière liturgique qui, trois fois répétée, précède, à la messe, les oraisons de la communion. Le premier et le second *agnus* se terminent par *miserere nobis*; le troisième par *dona nobis pacem*, formule adoptée par l'Église à une époque de troubles. Seule la basilique de S. Jean de Latran a conservé l'ancien usage de conclure le troisième *Agnus Dei* par les mots *miserere nobis.*

Aiguière. — Vase qui sert à verser l'eau sur les mains du célébrant, Evêque, Prélat, Abbé ou Cardinal, aux messes basses ou solennelles, au commencement, au *lavabo* et après les ablutions.

Amantate. — Les jeunes filles dotées pour le mariage ou la vie religieuse prennent, avec le nom d'*amantate*, un costume particulier, dans lequel elles comparaissent à la fête patronale de l'église ou aux processions. Ce costume se compose d'une robe blanche, quelquefois bleue ou rouge, suivant la couleur du sac de la confrérie, d'un corsage blanc, d'une guimpe montante couvrant toute la partie inférieure de la figure et d'un long voile blanc. La guimpe et le voile sont couverts d'épingles symétriquement et ingénieusement disposées. — Celles qui se destinent à la vie religieuse ont une couronne sur la tête.

Ambons. — Chaires de marbre, élevées de plusieurs

marches au dessus du sol et usitées autrefois pour la lecture de l'épître et de l'évangile, aux messes solennelles. Ste Marie *in Ara Cœli* est la seule église où cet usage se soit maintenu, quoiqu'il y ait encore des ambons à S. Clément, à S. Laurent-hors-les-Murs et à Ste Marie *in Cosmedin.*

Les sacristains préparent, chaque année, un ambon de circonstance pour la bénédiction du cierge pascal, à S. Jean de Latran et à S. Pierre.

Analogie. — Pupitre qui se replie et a la forme d'un X. On le place, à matines et à vêpres, devant le célébrant qui y dépose son livre.

Dans quelques Chapitres, le Diacre et le Sous-Diacre s'en servent pour chanter l'épître et l'évangile.

Angelus. — L'*Angelus* du soir doit varier suivant les saisons, car les bulles pontificales ordonnent de sonner les cloches *in vespertino crepusculo.* Les *Annales* de Baronius rapportent une lettre adressée d'Avignon par Jean XXII en 1327, au vicaire de Rome, pour prescrire le son des cloches *in quolibet noctis crepusculo.* Le concile de Sens de 1346 commande de réciter la salutation angélique trois fois, *sero, hora ignitegii.* On ne peut pas sonner les cloches à la même heure pendant toute l'année. Autrement les fidèles s'exposent à ne pas gagner les indulgences que les Souverains Pontifes concèdent pour cette pieuse pratique.

A Rome l'*Angelus* du soir varie depuis 5 heures jusqu'à 8 h. 1/4; il ne franchit jamais ces limites extrêmes. L'écart est plus sensible à mesure qu'on s'éloigne de l'Equateur.

Anneau, *anello.* — L'anneau est un des insignes de la dignité papale, cardinalice, abbatiale et du protonotariat. Il se met au doigt annulaire de la main droite.

On baise l'anneau des Cardinaux et des Evêques, quand on est admis à leur audience.

L'anneau que les Cardinaux, lors de leur promotion, reçoivent en cadeau du Pape, est en or avec saphir au chaton; à l'intérieur sont les armes en émail du donateur. Chaque Cardinal est obligé de payer pour cet anneau à la Propagande la somme de 600 écus (3210 fr.).

Il est aussi porté, mais sans pierre précieuse au chaton, par les Docteurs en quelque faculté que ce soit.

Anneau du Pêcheur. — Sceau gravé à l'effigie de S.

Pierre pêchant et au nom du Pape régnant, dont sont timbrés les Brefs apostoliques. On le brise à la mort de chaque Pape.

Anniversaire. — Service funèbre, fait au bout de l'an, pour le repos de l'âme d'un défunt, ou renouvelé chaque année à pareil jour du décès.

Pour toute autre cérémonie religieuse, dédicace, couronnement de Vierge, etc., époque coïncidant avec une première fonction dont on renouvelle la mémoire.

Archiconfrérie. — Association de personnes pieuses, autorisée par le S. Siége, avec faculté de s'affilier des confréries analogues, afin de pouvoir les faire participer aux faveurs spirituelles dont elle jouit par concession apostolique. Les Archiconfréries sont très-nombreuses à Rome. Elles se distinguent par leur costume, qui, identique pour la forme, varie pour la couleur.

Ce costume se compose d'un sac, d'un cordon, d'une pélerine aux armes de la confrérie et d'un capuchon qui, rabattu sur la tête, couvre la figure et ne laisse apercevoir que les yeux.

Il n'est pas rare de voir ces confréries assister aux enterrements, où les confrères récitent deux à deux le *Miserere* et le *De profundis*, et reçoivent un cierge en aumône.

Archiconfrérie de l'Assomption de Notre-Dame pour le soulagement des ames du Purgatoire. — Cette pieuse union, qui a pris naissance en Belgique, a son siége à Rome dans l'église de Ste Marie *in Monterone*, où elle a été canoniquement érigée, les 4 et 8 mai 1841. Le Directeur général est un religieux de la Congrégation des PP. Rédemptoristes qui desservent cette église. Les Brefs de Grégoire XVI (4 mai 1841) et de Pie IX (8 août 1859 et 26 mars 1860) accordent l'Indulgence Plénière aux associés: le jour de leur admission, à l'article de la mort, un jour de chaque mois à leur choix, aux fêtes de l'Epiphanie, de Noël, de l'Immaculée Conception, de la Nativité, de l'Annonciation, de l'Assomption, des SS. Pierre et Paul et des Trépassés.

Armoiries. — Les armoiries se mettent ainsi sur les vêtements ecclésiastiques: à la mitre, aux extrémités des fanons; au pluvial, au bas de chaque orfroi; à la chasuble, au bas de l'orfroi du dos; à la tunique et à la dalmatique, au bas du dos; à l'étole, à la hauteur de la poitrine.

Aux solennités, les armoiries des Cardinaux, brodées sur velours rouge, sont placées dans leurs églises titulaires ou leurs diaconies.

Les armoiries du Pape, peintes sur bois, sont appendues aux portes des titres et diaconies, des basiliques et des édifices publics.

Celles des Cardinaux y sont jointes pour leurs églises respectives ou celles dont ils sont protecteurs. De même pour la Prélature.

Atelier de mosaïque du Vatican. — L'église de S. Paul-hors-les-Murs est ornée des portraits en mosaïque des Papes. — La collection n'étant pas encore complète, on peut voir travailler les artistes au Vatican. Les billets s'obtiennent aux ambassades ou à l'économat de la fabrique de S. Pierre.

C'est à cet atelier que se fabriquent également toutes les mosaïques dont fait cadeau le S. Siége, soit aux Souverains, soit aux particuliers qui ont mérité cette faveur.

Audience du Pape. — L'audience s'obtient par lettre adressée à S. Exc. Mgr le Maître de la Chambre de Sa Sainteté; si l'on n'est pas connu, il est à propos de se faire recommander par l'ambassade ou le consulat de son pays. Le costume d'étiquette est le même que pour la chapelle Sixtine: pour les dames, robe noire et voile noir sur la tête (sans chapeau); pour les hommes, habit et pantalon noirs. On peut porter à l'audience les chapelets, médailles, croix, etc., que l'on désire faire bénir et indulgencier et aussi la supplique, rédigée suivant la formule usitée, par laquelle on demande au S. Père des faveurs spirituelles pour soi et sa famille, comme l'Indulgence Plénière à l'article de la mort, etc. Nous ne parlons pas des audiences quotidiennes du cardinal secrétaire d'État ou du substitut de la secrétairerie d'État. Nous allons faire connaître les audiences régulières qu'ont les secrétaires des diverses congrégations, les ministres, et autres prélats qui remplissent les hautes charges de la cour romaine.

L'audience du Pape a lieu deux fois par jour, le matin à partir de 9 h. et le soir après l'Ave Maria.

Lundi matin, le S. Père reçoit à l'audience le cardinal secrétaire des mémoriaux, le ministre des armes, le secrétaire de la discipline régulière le 1er et le 3e lundi du mois, le promoteur de la foi le 2e lundi, l'avocat des

pauvres le 4e lundi, le président de l'académie ecclésiastique le 1er lundi. Le *soir*, le cardinal préfet de la signature, le secrétaire de la Sacrée Congrégation du Concile, le secrétaire de la fabrique de S. Pierre, le secrétaire des brefs aux princes.

Mardi matin: Le cardinal secrétaire des brefs, le cardinal pro-dataire, le cardinal visiteur de l'hospice apostolique de S. Michel le 1er et le 3e mardi de chaque mois, l'aumônier de Sa Sainteté, le maître du sacré palais. Mardi soir: Le commandeur de l'hôpital du S. Esprit; le 2e mardi, le secrétaire de la consulte.

Mercredi matin: Le ministre des travaux publics, le ministre de l'intérieur, le gouverneur de Rome, le ministre des finances. Le soir: L'assesseur du S. Office, le secrétaire du consistoire, le secrétaire de la Sacrée Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, le secrétaire des lettres latines.

Jeudi matin: La Congrégation du S. Office en présence de Sa Sainteté. Le soir: L'auditeur de Sa Sainteté, le secrétaire des brefs aux princes, le secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites.

Vendredi matin: Le cardinal secrétaire des brefs, le cardinal pro-dataire, le cardinal secrétaire des mémoriaux. Le soir: Le cardinal grand pénitencier, le secrétaire de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers.

Samedi matin: Le gouverneur de Rome, le ministre des finances. Le soir: Le cardinal vicaire, le secrétaire des lettres latines; le secrétaire de la visite apostolique, le 3e samedi de chaque mois.

Dimanche soir: Le secrétaire de la Propagande, l'auditeur de Sa Sainteté, le secrétaire de la Sacrée Congrégation des Etudes.

Cela fait, en somme, environ quarante audiences que le Pape donne toutes les semaines pour l'expédition régulière des affaires ecclésiastiques ou de celles qui intéressent le gouvernement temporel. A quoi nous devons ajouter les audiences qui sont fréquemment accordées aux cardinaux, aux évêques qui se trouvent à Rome, et aux particuliers qui les sollicitent et tous les jours quelques-uns sont admis après les audiences d'affaires.

Les dames sont reçues à l'audience le dimanche et le jeudi, dans la bibliothèque vaticane, jamais dans les appartements du palais que le S. Père occupe.

Auditeur de S. S. — Prélat qui, entr'autres choses, s'informe des ecclésiastiques désignés pour l'épiscopat.

Aumusse, *almuzia.* — Fourrure grise, insigne des chanoines des collégiales de S. Marc, des SS. Celse et Julien et de S. Jérôme des Esclavons. Ils la portent au bras, hiver et été, rarement sur les épaules.

Autel papal, *altare papale.* — Le maître-autel, dans les basiliques patriarcales, est nommé *autel papal*, parce que le Pape seul peut y célébrer; si les Cardinaux y célèbrent quelquefois, c'est en vertu d'une bulle spéciale qui reste exposée dans la basilique pendant tout le temps de la messe. L'autel du *Saint des Saints* est aussi considéré comme *autel papal.*

L'autel papal est toujours tourné vers la porte d'entrée, en sorte que celui qui y célèbre, regarde les fidèles et ne se détourne pas pour dire *Dominum vobiscum, Orate fratres* et donner la bénédiction.

Autel privilégié. — On nomme ainsi l'autel enrichi, par concession du Souverain Pontife, d'une indulgence plénière applicable aux seules âmes des défunts à l'intention de qui la messe y est dite.

Cette indulgence profite quelquefois aussi, mais beaucoup plus rarement, aux vivants et il faut pour cela que la concession le porte expressément.

On croit que l'origine de cette dévotion remonte au pape S. Grégoire-le-Grand, qui fit célébrer, à Rome, dans l'église de son monastère, trente messes consécutives pour l'âme d'un religieux.

L'autel Grégorien de l'église S. Grégoire au Cœlius est célèbre dans le monde entier. Les papes ont parfois concédé des privilèges à l'instar de celui-ci.

Les autres autels les plus renommés des églises de Rome sont ceux de S. Sébastien hors-les-murs, des SS. Côme et Damien, de S. Laurent hors-les-murs et de Ste Anastasie.

Ce n'est qu'au XVI[e] siècle que l'autel privilégié commence à se généraliser. La plus ancienne concession connue est de l'an 1537 et du pontificat de Paul III.

L'autel privilégié est *local*, quand la faveur pontificale concerne une église et un autel déterminés; *personnel*, quand il suit le prêtre n'importe en quel lieu qu'il célèbre.

La concession s'obtient ou par oracle de vive voix, ou par rescrit, ou par bref.

Benoît XIII, par bref du 20 juillet 1724, a privilégié à perpétuité et pour tous les jours de l'année, un autel, désigné une fois pour toutes, par l'ordinaire, dans chaque église patriarcale, métropolitaine et cathédrale.

Clément XIII a permis aux évêques et ordinaires qui en font la demande au S. Siége, que chaque église paroissiale, collégiale et abbatiale, ait un autel privilégié. Le privilége ne peut se prolonger au delà de sept ans, mais il est renouvelable.

Sont comprises dans cette concession les églises filiales, les annexes et les chapelles où s'exercent les fonctions paroissiales.

Il ne peut, en droit, à moins de dérogation spéciale, y avoir qu'un seul autel privilégié dans la même église, lors même qu'elle serait à la fois cathédrale et paroissiale.

L'aggrégation d'une confrérie à une Archiconfrérie ou d'une église à une autre n'emporte pas de soi l'extension de l'autel privilégié, le privilége étant incommunicable.

Dans les chapelles privées ou seigneuriales, la concession est ordinairement limitée aux défunts de la famille, propriétaire de la chapelle.

Le privilége est attaché à un autel fixe et non à un autel portatif. Si cet autel est reconstruit ou restauré, le privilége subsiste, à condition que l'autel soit dans la même église et conserve son même titre.

Si l'église était rebâtie ailleurs, le privilége devrait être renouvelé.

L'indulgence attachée à l'autel privilégié est une indulgence plénière, mais en ce sens seulement que le Pape ne peut en accorder une plus grande, car il n'est pas certain qu'elle suffise à satisfaire la justice de Dieu et que l'âme à qui elle est appliquée soit immédiatement délivrée des flammes du purgatoire.

L'application s'en fait par manière de suffrage et par le seul fait de la célébration sur un autel ainsi privilégié, sans qu'il soit besoin que le prêtre y applique spécialement son intention.

Le privilége est *perpétuel*, si la concession n'a pas de limites; *temporaire*, si elle est restreinte à un nombre d'années déterminé. La supputation du temps se compte à partir du jour de l'expédition du bref.

Le privilége ne peut, même momentanément, être transporté d'un autel à un autre, que par une autorisation expresse du S. Siége.

La Congrégation des Rites, par décret du 13 août 1667, veut que l'autel privilégié soit indiqué aux fidèles par cette inscription: *Altare privilegiatum pro defunctis.* Un prêtre, à qui on demande une messe à un autel privilégié, n'accomplit pas son devoir s'il célèbre à un autre autel et Clément XI, par édit du 21 janvier 1708, veut que l'on tienne cette messe pour nulle.

Pour gagner l'indulgence plénière, il est nécessaire de dire la messe de *Requiem*, aux jours non empêchés par la rubrique du Missel, comme semidoubles, simples, féries et il faut alors se servir d'un ornement noir.

Aux jours empêchés, comme doubles, dimanches, octaves, féries et vigiles privilégiées, il suffit de dire la messe occurrente, de même quand le S. Sacrement est exposé ou qu'il y a station dans l'église.

Clément XIII, le 19 mai 1761, a privilégié tous les autels où se disent les messes le jour des Morts et Pie VII, tous les autels des églises où le S. Sacrement est exposé en forme de quarante Heures et pendant toute la durée de l'exposition.

Autels tournés vers les fidèles. — Le prêtre, étant à l'autel, regarde les fidèles dans les basiliques et églises de S. Jean de Latran, S. Pierre au Vatican, Ste Marie-Majeure, S. Paul-hors-les-murs, Ste Marie *in Trastevere*, S. Laurent *in Damaso*, Ste Marie *in Domnica*, S. Pierre *in Vincoli*, Ste Cécile, SS. Jean et Paul, Ste Sabine, S. George *in Velabro*, S. Clément, Ste Balbine, S. Alexis, SS. Nérée et Achillée, S. Césaire, S. Jérôme des Esclavons, S. Laurent hors-les-murs, S. Pancrace hors-les-murs, Ste Anastasie, etc.

Cette disposition, qui paraît spéciale maintenant aux basiliques et aux plus anciennes églises, avait pour but primitivement de diriger les yeux du prêtre, pendant le saint sacrifice, vers l'orient, si l'église était *occidentée* et non *orientée* à son chevet.

Ave Maria. — L'*Ave Maria*, ou *Angelus* du soir, sonne à la vingt-quatrième du jour, c'est-à-dire, au coucher du soleil; or, comme ce coucher varie fréquemment, il s'en suit que le son de l'*Ave Maria* est tantôt avancé, tantôt reculé, suivant les différents temps de l'année. C'est à partir de l'*Ave Maria* que les italiens commencent à compter les heures, depuis une jusqu'à vingt-quatre.

*Tableau des variations de l'*Ave Maria.

Du 1er janvier au 14 janvier . .	5 h. 1/4
Du 14 au 27 janvier	5 h. 1/2
Du 27 janvier au 9 février . . .	5 h. 3/4
Du 9 au 22 février	6 h.
Du 22 février au 7 mars	6 h. 1/4
Du 7 au 20 mars	6 h. 1/2
Du 20 mars au 2 avril	6 h. 3/4
Du 2 au 15 avril	7 h.
Du 15 au 28 avril	7 h. 1/4
Du 28 avril au 11 mai	7 h. 1/2
Du 11 mai au 24 mai	7 h. 3/4
Du 24 mai au 11 juin	8 h.
Du 11 juin au 15 juillet	8 h. 1/4
Du 15 juillet au 1er août	8 h.
Du 1er au 11 août	7 h. 3/4
Du 11 au 22 août	7 h. 1/2
Du 21 au 31 août	7 h. 1/4
Du 31 août au 8 septembre . .	7 h.
Du 8 au 16 septembre	6 h. 3/4
Du 16 au 24 septembre	6 h. 1/2
Du 24 septembre au 4 octobre .	6 h. 1/4
Du 4 au 13 octobre	6 h.
Du 13 au 22 octobre	5 h. 3/4
Du 22 octobre au 4 novembre .	5 h. 1/2
Du 4 au 20 novembre	5 h. 1/4
Du 20 novembre au 28 décembre .	5 h.
Du 28 décembre au 1er janvier .	5 h. 1/4

Avocats. — Quatre avocats portent le titre de Monseigneur et ont le privilége du violet. Ce sont: l'avocat du fisc, l'avocat des pauvres, l'avocat de la chambre apostolique et l'avocat général.

Avocats consistoriaux. — Ils sont au nombre de douze, parmi lesquels siégent un Bolonais, un Milanais, un Ferrarais, un Napolitain et un Lucquois; les autres doivent être citoyens de Rome ou appartenir à une ville de l'Etat Ecclésiastique. Ils prononcent des discours aux consistoires publics, parlent pour les causes de béatification et de canonisation, font instance pour le *Pallium*, etc.

Baguette des Pénitenciers. — Les Pénitenciers des

basiliques, lorsqu'ils sont au confessionnal, touchent avec leur baguette la tête de leurs pénitents ou des personnes qui viennent s'agenouiller devant eux. Cet acte d'humiliation vaut vingt jours d'indulgence aux fidèles et autant aux Pénitenciers. (Clément XIV, 5 août 1774.)

BANCS. — Les Cardinaux assistent aux chapelles, tant papales que cardinalices, sur des bancs à dossier, recouverts de tapis. Leurs caudataires sont assis devant eux, sur le marchepied.

BANNIÈRE, *stendardo*. — Le *stendardo*, qui se porte aux processions, est une grande bannière en toile peinte, à l'effigie des patrons ou protecteurs de la confrérie, et armoriée des armes des dignitaires. Il est soutenu par deux bâtons et n'est en usage que dans les confréries.

Les religieux, comme signe distinctif, attachent à leurs croix de procession, des bandes d'étoffe, en forme de bannière et dont la couleur varie suivant les fêtes.

BANNIÈRES PONTIFICALES. — Les bannières pontificales que l'on arbore au château S. Ange pour les solennités, sont en toile peinte. Armoriées, elles offrent, celle de droite, les armes du Pape régnant, et celle de gauche, les armes de l'Etat pontifical, dont les insignes sont le pavillon et les clefs en sautoir.

Ces bannières sont dressées au château S. Ange, sur les bastions S. Matthieu et S. Jean, aux fêtes de la Circoncision, Epiphanie, Chaire de S. Pierre, Purification, Annonciation, S. Philippe et S. Jacques, S. Michel au Mont Gargan, S. Philippe Néri, Création de S. S. Pie IX, son couronnement, S. Jean Baptiste, S. Pierre et S. Paul, Ste Anne, Assomption, Nativité, S. Michel, Toussaint, Ste Barbe, Conception, Noël, Dimanche des Rameaux, Jeudi saint pour la bénédiction, Samedi saint pour le *Gloria*, Pâques, Ascension, Pentecôte et Fête-Dieu.

BAPTÊME. — Le baptême n'est administré que dans les églises paroissiales, qui ont seules droit d'avoir des fonts baptismaux, et avec l'eau bénite le samedi saint ou la veille de la Pentecôte.

BARRETTE, *berretta*. — La barrette est la coiffure ordinaire des ecclésiastiques, à l'église. Noire pour tous, simples clercs, aussi bien que Chanoines, Prélats, Abbés et Evêques, elle est rouge pour les Cardinaux.

La barrette, remise par un Prélat de la part du Pape aux Cardinaux, demeure dans la première antichambre

de leur palais exposée sur une console entre deux flambeaux.

La barrette, qui sert à l'église, n'a que trois cornes. Celle à quatre cornes n'est autorisée que pour les docteurs et encore dans les solennités académiques seulement.

BAS, *calzette*. — Les bas sont rouges pour les Cardinaux, violets pour les Evêques et les Prélats, noirs pour les ecclésiastiques, blancs pour le Pape et certains ordres religieux, comme les Olivétains, les Cisterciens, les Dominicains; de couleur cramoisie pour les gens de service de la maison du Pape, tels que palefreniers, cochers, valets de pied.

BÉNÉDICTION PAPALE. — Le Pape donne la bénédiction solennelle à la *loggia* ou balcon extérieur, le Jeudi Saint et le jour de Pâques, à S. Pierre; le jour de l'Ascension, à S. Jean de Latran, et la fête de l'Assomption, à Ste Marie-Majeure. — A cette bénédiction est attachée une Indulgence Plénière que promulguent, en latin et en italien, deux Cardinaux-Diacres.

Voici la formule de cette bénédiction que précède l'absolution:

Sancti Apostoli Petrus et Paulus, de quorum potestate et auctoritate confidimus, ipsi intercedant pro nobis ad Dominum. ℟. *Amen.*

Precibus et meritis B. Mariæ semper Virginis, B. Michaelis Archangeli, B. Joannis Baptistæ, et SS. Apostolorum Petri et Pauli, et omnium Sanctorum, misereatur vestri omnipotens Deus, et dimissis omnibus peccatis vestris, perducat vos Jesus Christus ad vitam æternam. ℟. *Amen.*

Indulgentiam, absolutionem, et remissionem omnium peccatorum vestrorum, spatium veræ fructuosæ pœnitentiæ, cor semper pœnitens et emendationem vitæ, gratiam et consolationem Sancti Spiritus, et finalem perseverantiam in bonis operibus tribuat vobis omnipotens et misericors Dominus. ℟. *Amen.*

Et benedictio Dei omnipotentis Patris, et Filii, et Spiritus Sancti descendat super vos, et maneat semper. ℟. *Amen.*

BASILIQUES, *basiliche*. — Elles sont de trois sortes et ont pour insignes la clochette et le pavillon qu'elles portent aux processions.

Basiliques patriarcales ou majeures. Elles sont désignées dans ce distique latin:

Paulus, Virgo, Petrus, Laurentius atque Joannes,
Hi patriarchatus nomen in Urbe tenent.

S. Jean de Latran;
S. Pierre;
Ste Marie-Majeure;
S. Paul-hors-les-Murs;
S. Laurent-hors-les-Murs.

Basiliques mineures.

Ste Marie *in Trastevere;*
S. Laurent *in Damaso;*
Ste Marie *in Cosmedin;*
Ste Marie *de Monte Sancto* (place du Peuple).
Ste Marie-sur-Minerve.

Basiliques stationnales, dans l'ordre où se font les stations.

S. Pierre;
S. Paul-hors-les-Murs;
S. Sébastien-hors-les-Murs;
S. Jean-de-Latran;
Ste Croix-de-Jérusalem;
S. Laurent-hors-les-Murs;
Ste Marie-Majeure.

Béatification. — On donne le nom de *bienheureux* au personnage honoré d'un culte public décerné par le Chef de l'Eglise, et la *béatification* est l'acte par lequel ce personnage est déclaré bienheureux.

Il y a entre la béatification et la canonisation, comme entre un bienheureux et un saint, plusieurs différences essentielles. La béatification est une préparation à la canonisation ou, si l'on veut, une canonisation imparfaite.

Dans la Béatification, le Pape déclare que le serviteur de Dieu a mené une vie sainte, qu'il a opéré des miracles après sa mort, qu'il jouit de la béatitude céleste, et il permet aux fidèles de lui rendre un culte religieux, dans certaines limites déterminées; dans la canonisation, le Pape intervient solennellement et prononce définitivement *ex cathedra* sur l'état du serviteur de Dieu.

Le culte décerné au bienheureux est restreint à une province, à un diocèse, à un ordre religieux ou même à une ville, à moins que le Pape ne l'étende à d'autres lieux par un indult apostolique; le culte décerné aux saints oblige le monde catholique tout entier.

Le Pape s'exprime en ces termes dans le bref de béatification: *tenore præsentium indulgemus ut idem servus Dei beati nomine nuncupetur;* dans la bulle de canonisation, il déclare que le nom du serviteur de Dieu est inscrit au *canon* des saints, *in catalogo Sanctorum.*

Il y a aussi d'autres différences relatives à la véné-

ration des reliques, à l'invocation, à la célébration de l'office, à la fête.

On distingue deux sortes de béatifications, la *solennelle* ou formelle, et l'*équipollente* ou équivalente. La seconde, ainsi nommée parce que ses effets sont identiques à ceux de la première, consiste dans la confirmation, prononcée par le Pape, du décret par lequel la S. Congrégation des Rites approuve, après une longue et minutieuse procédure, le culte dont tel serviteur de Dieu est l'objet depuis un temps immémorial. Urbain VIII prescrivit, par décrets en date de 1625 et de 1634, de ne confirmer le culte que s'il est établi que la vénération ou le culte remonte à un temps immémorial, c'est-à-dire au moins à un siècle, est prouvé par les écrits des pères et d'hommes vénérables, et a été toléré pendant un temps considérable, à la pleine connaissance du S. Siége et de l'ordinaire. Lors donc que l'on demande au S. Siége la confirmation du culte rendu à tel personnage, la Sacrée Congrégation des Rites examine s'il est permis d'appliquer à la cause le bénéfice des exceptions d'Urbain VIII, *an constet de casu excepto in decretis Urbani VIII?*

La procédure des causes de béatification et canonisation est réservée à la Sacrée Congrégation des Rites. La congrégation reçoit d'abord de l'ordinaire du diocèse où est mort le serviteur de Dieu, un exposé de la réputation de sainteté dont il jouit et des miracles opérés par son intercession pendant sa vie ou après sa mort. Le promoteur de la foi présente ses *animadversions*, et le défenseur de la cause, sa *réponse aux animadversions*. Après une discussion contradictoire, la congrégation examine si la cause doit être introduite, *an sit signanda commissio introductionis causæ*, et soumet son *votum* au Pape qui signe, s'il le juge opportun, le décret d'introduction. On a coutume de donner au serviteur de Dieu, à partir de ce moment, le titre de *vénérable*. La congrégation examine ensuite, toujours contradictoirement et d'après un dossier en bonne forme, s'il y a réputation de vertu et de sainteté en général, si les vertus ont été portées à un degré héroïque, et enfin si les miracles sont admissibles. Cette discussion peut se prolonger pendant un temps illimité. Enfin, lorsque tous les doutes sont écartés et toutes les objections réfutées, la congrégation résume la procédure dans une dernière séance tenue en présence du Pape, et le S. Père rend, s'il y a lieu, un

décret portant qu'on peut procéder en toute sûreté à la béatification, *tuto procedi posse ad beatificationem.* Ce décret, comme ceux qui l'ont précédé depuis l'introduction de la cause, est promulgué solennellement en présence du Pape assis sur le trône, et des dignitaires de la cour et de la Sacrée Congrégation des Rites.

Alexandre VII ordonna de célébrer désormais les béatifications à S. Pierre, et tous ses successeurs, sauf Benoît XIII et Clément XII, se sont conformés à cette disposition, confirmée par Benoît XIV dans la bulle *Ad sepulcra Apostolorum*, en date du 23 novembre 1741.

La cérémonie de la béatification, moins longue et moins solennelle que celle de la canonisation, est empreinte du caractère grandiose des fonctions pontificales. Une partie notable des dépenses est affectée à la décoration de la basilique Vaticane, dont l'abside et le chœur sont décorés de riches tentures et d'un magnifique luminaire.

Voici quelques détails sur le rite de la cérémonie. A dix heures, les cardinaux, en soutane rouge, rochet et *cappa* violette, les prélats et les consulteurs de la Sacrée Congrégation des Rites prennent place dans le chœur de la basilique, du côté de l'évangile, et le cardinal-archiprêtre, entouré des chanoines de S. Pierre, du côté de l'épître. Le postulateur de la cause, accompagné du secrétaire de la congrégation, adresse au cardinal-préfet un discours latin dans lequel il résume l'éloge du vénérable et demande la publication solennelle du bref de béatification qu'il présente en même temps au cardinal. La faculté requise est octroyée par le cardinal-archiprêtre de la basilique, lecture du bref est donnée du haut d'une estrade préparée du côté de l'épître et le notaire de la congrégation dresse acte de la cérémonie. En ce moment, au bruit des canons du Château S. Ange et au son des cloches de S. Pierre, le voile qui couvre l'image du bienheureux à l'intérieur et à l'extérieur de la basilique est écarté, on expose les reliques et on entonne le *Te Deum*. Après avoir encensé trois fois l'image du bienheureux, le célébrant, toujours choisi parmi les évêques chanoines de S. Pierre, chante la messe solennelle du commun qui convient au bienheureux, avec l'oraison propre. Dans l'après-midi, le Pape, entouré des cardinaux, descend à S. Pierre pour y vénérer le nouveau héros de l'Eglise. On célèbre, quelque temps après, un

triduo dans une église de la ville, ordinairement à l'église nationale du bienheureux ou à l'église de l'ordre, s'il est religieux, et le Pape s'y transporte pour le vénérer de nouveau. Pendant ces diverses cérémonies, on distribue au peuple la Vie et l'Image du bienheureux.

Bedeaux, *bidelli*. — Les Chapitres des basiliques ont, pour les précéder, aux processions, ou dans les cérémonies, des bedeaux habillés en violet, qui portent, comme insigne de leurs fonctions, une masse ou bâton recouvert de velours rouge et surmonté des armes ou de la devise de la basilique. A S. Pierre, ils sont au nombre de trois.

Bénédiction du S. Sacrement. — Les seules prières usitées à Rome pour la bénédiction du S. Sacrement sont les *Litanies des Saints ou de la Vierge* et le *Tantum ergo.*

Elle est terminée par ces invocations:

Dio sia benedetto
Benedetto il suo santo Nome
Benedetto Gesù Cristo vero Dio e vero Uomo
Benedetto il Nome di Gesù
Benedetto Gesù nel Santissimo Sacramento dell' Altare
Benedetta la gran Madre di Dio Maria Santissima
Benedetta la sua santa ed immacolata Concezione
Benedetto il Nome di Maria Vergine e Madre
Benedetto Dio nei suoi Angeli e nei suoi Santi.

Pie VII, par rescrit du 23 juillet 1801, a accordé une indulgence d'une année à chaque fois qu'elle est récitée et S. S. Pie IX, par décret du 8 août 1847, a ajouté une indulgence plénière, une fois le mois, pour quiconque réciterait chaque jour cette prière.

Boccalet, *boccaletto.* — Partie cylindrique, placée au dessus de la bobèche d'un chandelier, et dans laquelle le cierge est enfoncé et se maintient.

Boucles, *fibbie.* — Les ecclésiastiques de Rome portent des boucles d'argent à leurs chaussures. Celles des Cardinaux et de la Prélature sont en or.

Bougeoir. — Chandelier plat et à manche, sur lequel se pose la bougie allumée en l'honneur du Cardinal, Evêque, Prélat et Abbé, qui célèbre.

La bougie que tient devant le Pape, quand il lit ou chante, un Evêque assistant au trône pontifical, n'a pas

de bougeoir, *quia*, a dit excellemment un auteur ancien, *lumen Papae non indiget sustentatione.*

Bourse. — Destinée à renfermer le corporal plié ou étendu, comme on le pratique à S. Pierre, elle est recouverte d'une étoffe analogue pour la couleur à celle de l'ornement, timbrée d'une croix, cousue sur trois côtés, ouverte seulement en avant, galonnée tout autour et ornée de *fiocchi* aux quatre coins.

Bref, *breve.* — Diplôme pontifical, plus *abrégé* que la bulle, écrit en caractères ordinaires, sur le côté rude du parchemin taillé en long, signé par le Cardinal Secrétaire des brefs ou son Substitut et scellé de l'Anneau du Pêcheur.

Bréviaire. — Tout le clergé séculier suit le *Bréviaire Romain.* Le clergé régulier a un bréviaire particulier, connu sous le nom de *Bréviaire monastique.*

Le chapitre de S. Pierre récite un Bréviaire, dont le texte est emprunté à l'ancienne Version Italique, et non à la Vulgate. Les hymnes n'ont pas subi la réforme imposée ailleurs par Urbain VIII.

Bulle, *bolla.* — Diplôme pontifical, commençant par la formule: *episcopus Servus Servorum Dei*, écrit sur le côté doux du parchemin large, en caractères gothiques et avec abréviations, sans ponctuation, signé par les Prélats abréviateurs, daté en lettres, selon l'ancien calendrier romain, de la basilique la plus rapprochée du palais apostolique où réside le Pape, comme S. Pierre pour le Vatican, Ste Marie-Majeure pour le Quirinal et scellé d'un sceau rond en plomb, au nom du Pape d'une part et à l'effigie des SS. Pierre et Paul de l'autre.

Ce sceau prend aussi la dénomination de *bulle.*

Burettes, *ampolle.* — Vases de verre ou de cristal contenant l'eau et le vin destinés au sacrifice. La transparence du verre a été choisie exprès pour éviter toute erreur.

Bussola. — Petit tronc, portatif, en bois ou en métal, orné en avant d'une image et dont se servent les mandataires des confréries ou les ordres mendiants pour quêter dans les rues ou dans les églises. Quelquefois, les religieux se servent pour ces quêtes d'une bourse telle que celle où se met le corporal.

Bussolanti. — Huissiers, qui ouvrent ou ferment les portes et introduisent au palais apostolique. Ils portent la soutane et la ceinture violettes.

Calice. — Vase de métal, au moins doré à l'intérieur de la coupe et consacré par un Evêque pour servir au saint sacrifice.

Calotte, *zucchetto.* — Blanche pour le Pape, elle est rouge pour les Cardinaux et noire pour tous les autres ecclésiastiques, quelle que soit leur dignité. Pie IX, le 17 juin 1867, l'a concédée de couleur violette aux patriarches, archevêques et évêques.

Camauro. — Calotte de velours rouge, bordé de duvet, que portaient autrefois les pages au lieu de la calotte blanche. Pie IX s'en sert quand il fait froid.

Camérier. — Prélat qui accompagne le Pape, quand il sort en ville, et est de garde, au palais, dans les antichambres. Il porte la soutane violette et la *soprana* ou *mantellone*, grande toge sans manches et à ailes, qui est le signe distinctif de sa prélature.

Aux chapelles, il porte une chape rouge, fourrée d'hermine en hiver.

Camériers secrets participants. — Ils sont au nombre de quatre. Le premier fait les fonctions d'*Echanson*, c'est-à-dire qu'il assiste le Pape dans les repas solennels; le second a le titre de *Secrétaire d'ambassade*, parce qu'il présente, au nom du S. Père, aux Souverains de passage à Rome, les cierges, *Agnus Dei* et autres objets pieux bénis par S. S.; le troisième est le *Garde-robe*, préposé à la garde des objets précieux du Pape et chargé de remettre le chapeau aux nouveaux Cardinaux; le quatrième n'a pas de fonctions particulières.

Les *Camériers secrets surnuméraires* font antichambre dans le palais du Pape, lorsque S. S. donne audience.

Camerlingue du clergé. — Le camerlingue est élu chaque année par les chanoines et les curés de Rome. Cette élection se fait dans la basilique de S. Pierre, après la dernière procession des Rogations. Un édit de l'Eme Cardinal-Vicaire prescrit que chacun des votants se présente en soutane; autrement on ne l'admettra pas au vote, comme aussi l'on n'admet pas le chanoine qui ne donne pas son vote, quand son chapitre est appelé, ni le curé qui pareillement ne vote pas à son tour. Le camerlingue est pris alternativement parmi les chanoines et les curés. Il a occasion d'exercer ses fonctions presque chaque jour, pour les certificats d'état libre pour les mariages et les ordinations, auxquels il est obligé de

prendre part. Il reçoit quelques redevances sur le casuel des paroisses.

Canon. — Un coup de canon, tiré au fort S. Ange, annonce chaque jour à la ville de Rome l'heure de midi, sur le signal donné à l'artilleur par le petit ballon qui s'élève au dessus de l'observatoire du Collége Romain.

Voici, d'après une note conservée au château S. Ange et servant de règle aux artilleurs, les salves qui annoncent ou accompagnent les cérémonies pontificales.

Circoncision, 14 coups de canon; Epiphanie, 14; Annonciation, 14; Jeudi-Saint, à la bénédiction papale, 40; Samedi-Saint, au *Gloria*, 30; Pâques, à l'aurore, 14; à la bénédiction, 50; S. Philippe et Jacques, 14; S. Michel au Mont Gargan, 14; Ascension, à l'aurore, 14; à la bénédiction papale, 40; Pentecôte, 14; Fête-Dieu, procession du Pape, 80; procession de l'hôpital du S. Esprit, 8; S. Jean Baptiste, la veille, 30; SS. Pierre et Paul, la veille, 15; à l'aurore, 14; à midi, 15; Ste Anne, la veille, à la procession, 16; Ste Barbe, au matin, 14; à l'élévation de la messe, 50; Assomption, à l'aurore, 14; à la bénédiction papale, 40; S. Michel, 14; Retour du S. Père de la villégiature, 30; Toussaint, 14; Noël, la veille, 30; au matin, 14.

On nomme *canon* le livre dont les Cardinaux, les Evêques et les Prélats se servent à la messe au lieu des cartons d'autel.

Cappa. — Manteau de soie rouge ou violette, suivant le temps, avec chaperon d'hermine l'hiver et de soie rouge l'été, dont sont vêtus les Cardinaux aux chapelles ordinaires.

La *cappa* violette, à chaperon d'hermine ou de soie rouge, selon la saison, est portée, mais retroussée, par la haute Prélature aux chapelles papales. Les Evêques assistants au trône pontifical ont droit au même costume.

La *cappa* violette retroussée et à chaperon d'hermine est l'insigne d'hiver des Chanoines des basiliques majeures et mineures.

Cardinalat. — Sixte V a fixé le nombre des Cardinaux à 70, quoique les Evêchés, Titres et Diaconies soient plus nombreux: 6 Evêques, 50 Prêtres, 14 Diacres.

Les insignes du cardinalat sont pour tous indistinctement la calotte, la barrette et le chapeau rouges; et pour ceux qui n'appartiennent pas à quelque ordre religieux, les bas rouges et l'usage de la pourpre.

[Voici la collection des décrets de la Sacrée Congrégation du Cérémonial qui doivent être observés par les cardinaux et qui font partie du serment prêté entre les mains du cardinal doyen.

Les cardinaux, revêtus de l'habit cardinalice, ne peuvent partager leur siége et prie-Dieu, en quelque lieu que ce soit, qu'avec les princes qui ont rang à la chapelle papale. — Ils ne peuvent avoir au-dessus d'eux un dais que dans leurs titres ou diaconies et dans les monastères et autres lieux dont ils sont protecteurs, parce qu'ils y ont la juridiction ordinaire. — Toute espèce de deuil leur est interdit dans leurs palais et leurs voitures, aussi bien que sur leurs personnes. — Ils se rendent aux chapelles avec un caudataire et deux nobles familiers. — Quand ils portent la mitre, ils ne peuvent se découvir que pour saluer le Pape. — S'ils ont des doutes sur le Cérémonial, ils consultent le cardinal doyen et le plus ancien des cardinaux. — Ils ne peuvent assister aux messes, vêpres et sermons d'une confrérie, revêtus du sac de cette confrérie. — Les panaches qui se mettent comme signe distinctif sur la tête de leurs chevaux sont exclusivement en rouge. — A leurs armoiries ils ont droit, suivant un usage récent, à quinze houppes, disposées sur cinq rangs, de chaque côté de l'écusson et pendant au chapeau. L'on suit ainsi une progression à partir de l'évêque qui a trois rangs seulement; l'archevêque ajoute un quatrième rang. Le cinquième rang appartient donc en propre aux seuls cardinaux.

Cardinaux-Archiprêtres. — Les basiliques patriarcales ont à leur tête un Cardinal-Archiprêtre, assisté par un *Vicaire* dans ses fonctions. Ils confèrent, alternativement avec les chapitres, les bénéfices vacants dans ces mêmes basiliques et les églises qui leur sont unies ou en dépendent.

Le Cardinal-Archiprêtre de S. Pierre a juridiction ordinaire sur le clergé de la basilique et est en même temps Préfet de la *Congrégation de la basilique.*

Cardinal-Bibliothécaire de la Ste Eglise. — Il a la garde de la Bibliothèque Vaticane, où l'on peut voir les portraits des Cardinaux-Bibliothécaires.

Cardinal-doyen. — Le plus ancien des Cardinaux-Evêques présents à Rome a le titre de Doyen du Sacré-Collége. C'est à lui et au Cardinal Secrétaire d'Etat que

les Ambassadeurs font leurs premières visites. Il prononce, au nom de ses collégues, le discours d'usage, devant le Pape, aux fêtes de Pâques, de Noël, et aux anniversaires de l'élection et du couronnement du Pontife.

Il est ordinairement Evêque d'Ostie et porte, en cette qualité, le *Pallium*. A lui revient l'honneur de consacrer le Pape, si lors de sa nomination, il n'était pas Evêque.

Cardinal Camerlingue de la Ste Eglise Romaine. — Nommé en consistoire, il reçoit du Pape un bâton comme emblême de sa juridiction et de son autorité: *Accipe baculum jurisdictionis et auctoritatis.*

Ses principales attributions se réduisent à présider la *Chambre Apostolique* et à recevoir le serment de tous les employés de ce tribunal, préposé à l'administration des propriétés et revenus de l'Etat ecclésiastique. Il est Archichancelier de l'Université Romaine et en cette qualité confère les grades.

Pendant la vacance du S. Siége, il constate le premier la mort du Pape, brise l'anneau du Pêcheur, a les honneurs de la garde suisse, bat monnaie à ses armes, sous le signe de la vacance, qui est le pavillon pontifical et les deux clefs en sautoir, et partage l'administration avec trois Cardinaux, dont un Evêque, un Prêtre et un Diacre.

Cardinal-Camerlingue du Sacré Collége. — Il est nommé, chaque année, dans le premier consistoire qui suit Noël. Chaque Cardinal, en commençant par les Evêques, est *Camerlingue* à son tour, selon le rang d'ancienneté dans l'ordre qu'il occupe et moyennant la confirmation du Sacré Collége. Il prend possession de sa dignité, lorsque, dans le même consistoire, le Pape lui remet la bourse en soie violette, galonnée d'or, qui contient les rescrits de toutes les résolutions formées dans les consistoires secrets, comme aussi les boules pour voter, dont les Cardinaux font usage lorsqu'ils s'assemblent pour traiter leurs affaires.

Il est chargé d'administrer les rentes du Sacré Collége et de distribuer, une fois l'an, aux Cardinaux de résidence à Rome la part qui leur revient pour assistance aux Chapelles, Consistoires et Congrégations.

C'est lui qui célèbre la messe aux funérailles d'un Cardinal et le 5 novembre pour l'anniversaire des Cardinaux défunts.

Il a la charge de faire enregistrer, dans des livres spéciaux, et de souscrire les *Actes Consistoriaux* et les *Actes des Congrégations*.

Il fournit la cire pour la procession de la Fête-Dieu et rend les comptes, chaque année, au Sacré Collége.

Cardinal Grand-Pénitencier. — Il est, après le Pape qui le nomme, le troisième dignitaire de la Cour de Rome. Il chante la messe le jour des Cendres, le vendredi Saint et le jour des Morts, à la chapelle du palais apostolique et siége, pour les confessions, à S. Jean de Latran, le dimanche des Rameaux, à Ste Marie-Majeure le mercredi Saint et le jeudi et le vendredi Saints à S. Pierre. Tous ceux qui, ces jours-là, reçoivent sur la tête un coup de sa baguette gagnent cent jours d'indulgence et le Grand-Pénitencier en gagne aussi cent pour lui (Benoît XIV, 13 avril 1744). Il préside le Tribunal de la Pénitencerie qui donne l'absolution des cas réservés, délivre des censures et irrégularités, commue les vœux et les serments, dispense des empêchements occultes de mariage, et donne réponse aux difficultés morales qui lui sont soumises.

Le cardinal grand-pénitencier prend ainsi possession de sa charge. Dans l'après midi, il se rend en train de gala aux trois basiliques de S. Jean de Latran, de S. Pierre et de Ste Marie-Majeure. Les voitures de suite contiennent le nombreux personnel de la sacrée Pénitencerie; les domestiques en livrée marchent à pied près des portières.

A l'entrée de la basilique, le cardinal est reçu par une députation du chapitre et le collége des Pénitenciers, portant au cou l'étole violette que le nouvel élu a l'habitude de leur offrir. Son Eminence adore le Saint Sacrement, prie devant le maître-autel, puis va prendre place au trône sans dais qui lui est dressé en permanence dans la basilique. Un prélat donne lecture de sa nomination, puis énumère les priviléges et les pouvoirs de grand-pénitencier. Le cardinal prend ensuite sa longue baguette de bois et en touche successivement la tête des prélats, secrétaires et employés de la Pénitencerie, des pénitenciers et des fidèles qui s'agenouillent devant lui. Cet acte d'humilité vaut à chacun d'eux une indulgence de cent jours.

Cardinaux Palatins. — Ils sont au nombre de quatre: le *Cardinal Secrétaire des Brefs Pontificaux*, le *Cardinal Pro-Dataire*, le *Cardinal Secrétaire des Mémoriaux*, et

le *Cardinal Secrétaire d'Etat*, qui remplit en même temps la charge de *Préfet des Sacrés Palais Apostoliques*.

Cardinal Pro-Dataire. — Il préside à la *Daterie Apostolique*, installée en 1615 au palais du Quirinal par Paul V, et compte parmi les Cardinaux Palatins.

La *Daterie* est un tribunal du ressort duquel sont la collation des bénéfices réservés au S. Siége, la concession d'habits et insignes ecclésiastiques, les députations de coadjuteurs, avec future succession, pour les chanoines et bénéficiers, les dispenses de mariage et d'irrégularité, etc.

Les droits que l'on paie à la Daterie servent à payer les employés et le surplus est à la disposition du S. Père, qui l'affecte à secourir les corporations religieuses, les Pénitenciers des basiliques, les ecclésiastiques de l'église orientale, couvrir les frais des tribunaux et congrégations ecclésiastiques, faire des fouilles dans les catacombes, doter les pieux établissements, faire des pensions, etc.

Le Cardinal Pro-Dataire va à l'audience du Pape le mardi et le vendredi de chaque semaine.

Cardinaux-Protecteurs. — Les instituts religieux d'hommes et de femmes, les villes et les communes de l'Etat ecclésiastique, les églises nationales, les hôpitaux et établissements pieux, les colléges et universités, les archiconfréries, etc., ont un Cardinal protecteur, qui les prend sous sa sauvegarde, défend leurs intérêts et leur accorde, au besoin, appui et protection.

Cardinal-Secrétaire des Brefs Pontificaux. — Il a rang parmi les Cardinaux Palatins et a la charge d'expédier les brefs ou lettres apostoliques, en forme abrégée, que le Pape adresse pour accorder des dispenses, des indulgences ou autres faveurs. Il habite le palais de la Consulte au Quirinal.

Il est en même temps Grand Chancelier des Ordres équestres pontificaux.

Cardinal-Secrétaire d'Etat. — Il établit et maintient les relations du S. Siége avec les autres puissances, correspond avec les nonces, internonces et chargés d'affaires du S. Siége à l'étranger, conclut et ratifie les traités, concordats et conventions d'alliance ou de commerce, donne les lettres de naturalisation, reçoit de chaque Ministre, lors de sa nomination, le serment de fidélité, a sa résidence au palais apostolique, et occupe le premier

rang parmi les Cardinaux de la Sacrée Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

Cardinal-Secrétaire des Mémoriaux. — Toute demande, adressée au S. Père, de quelque nature qu'elle soit, civile ou ecclésiastique, doit passer par la Secrétairie des Mémoriaux. Le Cardinal-Secrétaire est un des Cardinaux Palatins.

Cardinal-Vicaire. — Le Pape, étant Evêque de Rome, se fait représenter pour l'administration ecclésiastique et la collation des ordres sacrés, par un Cardinal, qui prend alors le titre de *Vicaire de sa Sainteté.*

Le Cardinal-Vicaire fait des statuts et réglements pour le clergé romain, l'*invito sagro* aux fidèles, à l'occasion des fêtes, juge les causes criminelles des clercs, préside à l'administration temporelle et spirituelle du Séminaire Romain et du Séminaire Pie, donne la faculté d'ouvrir des écoles élémentaires publiques et privées, nomme les délégués pour la surveillance des écoles, examine et approuve les confesseurs, publie l'édit de concours, lors de la vacance des cures, confère les ordres tant aux séculiers qu'aux réguliers, juge *privativement* certaines causes des Juifs et, *cumulativement* avec d'autres tribunaux, les causes laïques qui n'excèdent pas la somme de 25 écus, punit les blasphémateurs, les transgresseurs des fêtes et tous les crimes purement ecclésiastiques ou de for mixte, etc.

Cardinal Vice-Chancelier de la Ste Eglise Romaine. — Il a la charge de surveiller et de faire enregistrer les affaires les plus importantes des consistoires, de recevoir le serment des nouveaux dignitaires, Evêques, Abbés, Prieurs, etc., qui y ont été nommés, ainsi que des Auditeurs de Rote, des Abréviateurs du Parc-Majeur, du Régent de la Chancellerie, des Avocats consistoriaux; de présider à l'expédition des bulles et de leur donner leur caractère d'authenticité par l'apposition du sceau de plomb dont il a la garde. Il habite le palais de la Chancellerie et tient S. Laurent *in Damaso* en commende.

Carrosse. — On admire avec beaucoup de raison les carrosses peints et dorés de la maison du Pape, surtout les carrosses du train de gala et de demi-gala. Ils sont attelés de six chevaux.

Aux grandes cérémonies, les Cardinaux-Princes ont trois carrosses et les autres deux seulement. Derrière les carrosses de leurs Eminences se tiennent debout, en grande livrée armoriée, trois valets de pied, dont un est chargé

de l'*ombrellino*. Le train et la caisse de ces carrosses sont toujours peints rouge et or.

Catacombes, *catacombe*. — Galeries souterraines creusées dans le tuf ou la pouzzolane et ayant servi de sépulture aux premiers chrétiens et aux martyrs de la primitive Eglise.

On peut visiter les catacombes de Ste Agnès-hors-les-Murs et de S. Calixte, tous les dimanches, dans l'après-midi. L'autorisation est accordée au Vicariat. — Pour descendre dans celles de S. Sébastien ou de S. Pancrace, il suffit de s'adresser aux religieux du couvent annexé à l'église.

Catéchisme, *dottrina*. — Instruction familière sur la doctrine chrétienne, faite par le curé aux enfants de sa paroisse. Il n'y a pas une ville dans l'univers où l'on fasse autant d'efforts pour instruire les ignorants et appeler les fidèles à la connaissance de l'évangile. Chaque dimanche, dans les églises paroissiales les curés, assistés d'un député visiteur, d'ecclésiastiques, de maîtres régionnaires et des clercs qui habitent la paroisse, instruisent sur la doctrine chrétienne et dans des endroits séparés les jeunes gens et les jeunes filles, divisés par classes selon leur capacité et leur âge, afin que les instructions soient adaptées à leur intelligence.

L'enseignement commence et est terminé par la prière; il dure 1 h. ½. Les actes des vertus théologales sont récités par tous les enfants à haute voix. Lorsque les filles ont appris très bien la doctrine chrétienne, les plus instruites sont établies par le curé et par le député régionnaire maîtresses pour enseigner aux autres; et celles de ces maîtresses qui se montrent les plus habiles, les plus diligentes et les plus zélées, reçoivent, après un exercice de 4 ans, une dot ou pour se marier ou pour se faire religieuses. Cette dot leur est payée par l'archiconfrérie de la Doctrine chrétienne. Fondée à Rome par Marco Lusani, gentilhomme milanais, par Henri Pietra, prêtre de S. Jérôme de la Charité, et par César Baronius, de la congrégation de l'oratoire, puis cardinal, cette congrégation fait un bien immense à Rome, en entretenant une émulation féconde parmi les enfants. Elle a pour centre principal l'église de Ste Marie *del Pianto*. C'est là qu'a lieu le concours annuel, le premier dimanche après Quasimodo.

De plus il existe un grand nombre d'établissements

pies qui, à l'époque de la première communion, reçoivent les enfants. Ils y demeurent huit jours consécutifs et y sont nourris, instruits, et préparés à cet acte solennel. Nous citerons entr'autres maisons, Ste Lucie *in Trastevere*, fondée par le prêtre Joachim Micchelini; celle de D. Sante Diotalevi, dans un couvent sur l'Esquilin, quartier *dei Monti;* à Ste Galle, au Vélabre; à S. Laurent *in Paneperna;* au couvent du Divin Amour, près de Ste Marie-Majeure.

Tous les ans, un *invito* du Cardinal-Vicaire appelle à une réunion générale les enfants de toutes les paroisses et de toutes les écoles élémentaires. Il s'agit d'un concours, d'un véritable combat à soutenir et d'une victoire à remporter. Les combattants sont des centaines d'enfants qui doivent être prêts à répondre aux questions qui leur sont faites sur le catéchisme. Les chefs sont les curés de la ville, et le juge suprême est le cardinal-vicaire. On se prépare de longue main et avec ardeur à la lutte, qui est toujours très animée. Du reste, le prix du combat vaut bien toutes les fatigues et tous les efforts; le vainqueur est proclamé EMPEREUR DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE. Les deux enfants qui ont, après lui, le plus heureusement combattu, sont *princes de l'Empire*, et le quatrième est le *capitaine*, le *porte-étendard*, le *chambellan* de l'Empereur. Le règne du monarque ne dure qu'un an; mais, aussi, que de gloire, que de profits, que d'honneurs durant cette année! Il a le droit d'avoir un trône dressé dans la maison de ses parents, ou dans l'école dont il est élève; il est reçu en audience par le Souverain-Pontife, béni par lui et comblé de ses dons. Les cardinaux l'accueillent avec distinction; aux processions, il a une place d'honneur et il est entouré de sa *cour*. Le cardinal-vicaire lui prête son carosse pour ses visites et le fait escorter d'un peloton de soldats.

On rencontre, en temps de carême, dans les rues, des groupes de cinq ou six enfants, dont l'un porte une grande croix de bois et l'autre une sonnette. Tous chantent ce refrain modulé en cantilène aiguë et bien cadencée, qui ne manque pas de grâce: *Padri e madri, mandate i vostri figliuoli alla dottrina cristiana, e se non ce li manderete, ne renderete conto a Dio.* „Pères et mères, envoyez vos petits enfants à la doctrine chrétienne, et si vous ne les y envoyez pas, vous en rendrez compte à Dieu.“ A peine ces mots achevés, celui qui tient la sonnette l'agite.

Les enfants traversent ainsi toutes les rues de la paroisse et se rendent à l'église.

Ceinture, *fascia*. — Blanche, avec glands d'or pour le Pape; rouge ou violette, suivant le temps, avec glands d'or, pour les Cardinaux; violette, avec glands verts, pour les Evêques; violette, avec glands violets, pour les Prélats, les Maîtres de cérémonie et les Chantres de la Chapelle papale; noire avec glands noirs, pour les Avocats consistoriaux et les Curés de Rome.

Quelques séminaires portent des ceintures de couleur: noire pour le collége Capranica et le séminaire Français, rouge pour le collége Germanique, violette pour le séminaire Pie, bleue pour le séminaire Américain.

Cercueils des Cardinaux. — Les Cardinaux sont inhumés, la figure recouverte d'un voile, avec la chasuble, s'ils sont Evêques ou Prêtres, et avec la dalmatique, s'ils sont Diacres.

Le corps est déposé dans un cercueil de cyprès, en présence d'un notaire, de la famille du défunt et de son maître de chambre, puis on met à ses pieds un étui contenant, sur parchemin, les principaux faits de la vie du Cardinal. Ce premier cercueil a pour enveloppe un autre cercueil de plomb, lequel, à son tour, est mis dans un cercueil de bois: tous les trois sont scellés des sceaux du Cardinal et du notaire.

Chaînes de S. Pierre. — On conserve dans la sacristie de l'Eglise de S. Pierre *in Vincoli* les chaînes qui, l'an 44 et l'an 66, lièrent l'apôtre S. Pierre à Jérusalem et à Rome. Elles sont renfermées dans une armoire, dont la triple clef est gardée par le Pape, le cardinal titulaire de la basilique et l'abbé du monastère. Les magnifiques volets en bronze doré qui ferment cette armoire, ont été fondus en 1477 par le célèbre Pollaiuolo. On y voit en relief les armes de Sixte IV, du cardinal de la Rovère, son neveu, qui fit exécuter ce beau travail, l'arrestation de S. Pierre par ordre de Néron et sa délivrance miraculeuse de la prison par l'ange qui le conduit et lui montre le chemin.

Les chaînes se composent, l'une de 28 anneaux terminés par un collier, l'autre de cinq anneaux et d'une tringle qui devait être scellée dans le mur.

Le bréviaire romain rapporte que, vers l'an 439, Juvénal, évêque de Jérusalem, donna à l'impératrice Eudoxie, femme de Théodose-le-Jeune, les deux chaînes qui

lièrent S. Pierre à Jérusalem. L'une fut envoyée par la pieuse princesse à Constantinople, l'autre à Rome, à sa fille Eudoxie, femme de l'empereur Valentinien III. Le Pape ayant voulu comparer la chaîne de Jérusalem avec celle que Rome possédait et vénérait en souvenir de la captivité de l'apôtre à la prison Mamertine, les deux chaînes s'unirent miraculeusement de manière à n'en former plus qu'une seule. Eudoxie bâtit une église qui, depuis, prit le nom de *basilique Eudoxienne* ou de *S. Pierre-ès-liens.*

Les chaînes ne sont exposées que le 3 juillet et du 1 au 8 août, ou avec une permission spéciale du Pape. On les fait alors baiser aux fidèles et on leur met au cou le collier.

On vend à Rome des fac-simile de ces chaînes, qui ont touché aux chaînes de S. Pierre, ont reçu la bénédiction de Sa Sainteté et dont on délivre une authentique.

CHAÎNES DE S. PAUL. — Les chaînes ou menottes de fer qui lui furent mises aux mains, tant qu'il demeura sous la garde d'un soldat, sont conservées à S. Paul hors-les-murs, dans une cassette de métal doré, exécutée sous le pontificat de Pie VII et surmontée de la statue de l'apôtre.

Les chaînes se composent de onze anneaux, ayant chacun la forme du chiffre huit.

On les expose, aux fêtes de S. Paul, 25 janvier et 30 juin, et on les donne à baiser aux fidèles.

Il n'y a pas besoin pour les voir à la sacristie, d'autre permission que de celle de l'abbé du monastère.

CHAIRE, *pulpito.* — C'est du haut de la chaire que le prédicateur parle aux fidèles le plus souvent.

Habituellement placée du côté de l'évangile, à la chapelle Sixtine, elle est en tête du banc des Cardinaux-Diacres, de manière à voir le Pape en face.

La chaire est parfois remplacée par un échafaudage, large et bas, où le prédicateur se trouve plus à l'aise pour l'action: on y met une table, un crucifix et un fauteuil.

CHAIRE DE S. PIERRE. — Le dossier à arcades cintrées portées sur des colonnettes est surmonté d'un fronton triangulaire. Deux bras s'avancent sur les côtés pour servir d'accoudoirs. Le siége est creux. A la partie antérieure sont encastrés dix-huit bas-reliefs en ivoire, six sur trois rangs, et figurant les constellations célestes et

les travaux d'Hercule. Les montants sont décorés de rinceaux.

Suivant la tradition, cette chaire, qui était la chaise curule du sénateur Pudens, dans sa maison du Viminal, aurait servi à S. Pierre, lors de son séjour à Rome *in vico Patritio*, pour la célébration des saints mystères, la collation des sacrements et la prédication de l'évangile. Elle est conservée à S. Pierre, au fond de l'abside.

Chaises. — Généralement, il n'y a pas de chaises dans les églises de Rome et l'on assiste aux fonctions à genoux ou debout. Cependant, on a soin de disposer des bancs pour les sermons et, depuis quelques années, l'usage s'est introduit de mettre quelques chaises au service des fidèles, en certaines églises, comme S. Louis-des-Français, le *Gesù*, etc.

Chalumeau. — Tube d'or avec lequel le Pape, debout à son trône, lorsqu'il officie pontificalement, absorbe une partie du précieux sang de N.-S. contenu dans le calice.

Chambres des Saints. — L'on a conservé dans les monastères les chambres habitées par les Saints de l'ordre. Ainsi on voit à Ste Sabine la chambre de S. Dominique, celles de S. Stanislas Kostka à S. André du Quirinal, de S. Ignace au *Gesù*, de S. Camille de Lellis à Ste Madeleine, de S. Joseph Calasanzio à S. Pantaléon, de Ste Catherine de Sienne à Ste Marie-sur-Minerve, etc.

Chancel, *cancellata*. — Barrière en marbre qni sépare la chapelle Sixtine en deux et sur laquelle sont posés les six ou huit cierges que l'on allume aux offices pontificaux.

A S. Pierre et à S. Jean de Latran, ces cierges se placent sur la balustrade de la confession et, partout ailleurs, à l'entrée du chœur.

Les chapelles de l'Annonciation, à Ste Marie-sur-Minerve, de Sixte V et de Paul V, à Ste Marie-Majeure, ont encore le chancel en marbre ou en cuivre, avec des chandeliers fixes pour les cierges.

Chandeliers. — Le nombre déterminé de chandeliers est de sept pour la messe papale, de six pour les autres fonctions, excepté pour l'exposition et la bénédiction du S. Sacrement où ce chiffre doit s'élever au moins à vingt.

Chandelier pascal. — Il est destiné à recevoir le cierge pascal. Le plus curieux et le plus ancien de tous est celui de S. Paul-hors-les-Murs (XII[e] siècle). On en rencontre du XII[e] et du XIII[e] siècles, en marbre blanc égayé

de mosaïques, à Ste Marie *in Cosmedin*, S. Laurent-hors-les-Murs, S. Clément, etc.

CHANTRES PONTIFICAUX. — Les chapelains-chantres de la chapelle papale sont au nombre de trente environ, sans compter les surnuméraires, *soprani, contr'alti,* ténors, barytons et basses. Seuls ils peuvent chanter devant le Pape et les Cardinaux réunis en chapelle ou en consistoire et sont nommés au concours. Ils n'exécutent jamais que du chant Grégorien ou de la musique dite *alla Palestrina,* sans accompagnement d'orgue.

Ils sont au moins tonsurés, célibataires et portent constamment le costume ecclésiastique, auquel ils ajoutent, par privilége, le *collaro* violet. Aux chapelles et consistoires, ils ont la soutane et la ceinture de soie violette, avec la *cotta* et l'aumusse. La tribune, où ils chantent et se tiennent debout, est fermée par une grille en bois, afin qu'on ne puisse les voir.

Un caveau spécial leur est affecté à la *Chiesa Nuova.* On lit sur la dalle qui en clôt l'ouverture:

CANTORES . PONTIFICII
NE . QVOS . VIVOS
CONCORS . MELODIA
IVNXIT
MORTVOS . CORPORIS
DISCORS . RESOLVTIO
DISSOLVERET
HIC . VNA . CONDI
VOLVERE
ANNO . MDCCLXXXXII

Les *dignitaires* sont: le *doyen*, qui bat la mesure; le *camerlingue*, qui règle les intérêts matériels de la compagnie; le *secrétaire-pointeur* qui note les absents et impose les amendes; enfin le *directeur*, qui indique les morceaux à exécuter.

CHAPEAU, *capello.* — Le chapeau ecclésiastique est le tricorne de couleur noire. Les Prélats y ajoutent des *fiocchi* violets ou rouges, suivant leur rang, et les Evêques des *fiocchi* verts.

Les Cardinaux ont quatre sortes de chapeaux: le chapeau ordinaire ou de ville, noir avec *fiocchi* rouges; le chapeau de cérémonie, rouge avec *fiocchi* d'or; le chapeau parasol, de forme ronde, entièrement rouge, avec *fiocchi* de même couleur (il n'est porté qu'aux processions

de la Fête-Dieu); enfin, le chapeau cardinalice, aussi de forme ronde et de couleur rouge, même pour les *fiocchi*. Ce dernier chapeau ne sert que deux fois, le jour de la création, quand le Pape le met sur la tête de l'élu, et à ses funérailles, où il orne le drap mortuaire: puis il est suspendu à la voûte de l'église dans laquelle est enterré le défunt, au-dessus de sa tombe.

Le chapeau du Pape est rouge, à deux ailes et *fiocchi* d'or.

Les Evêques ont aussi un chapeau épiscopal de forme ronde, vert, avec *fiocchi* verts et que l'on pend sur leur tombe.

Le Pape prononce ces paroles en remettant, en consistoire, le chapeau rouge au Cardinal élu:

„Ad laudem omnipotentis Dei et Sanctæ Sedis Apostolicæ ornamentum, accipe galerum rubrum, insigne singularis dignitatis Cardinalatus, per quod designatur quod usque ad mortem et sanguinis effusionem inclusive, pro exaltatione Sanctæ fidei, pace et quiete populi Christiani, augmento et statu Sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ te intrepidum exhibere debeas. In nomine Patris † et Filii † et Spiritus † Sancti. Amen."

Chapelain, *Cappellano*. — L'armée pontificale a, pour son administration spirituelle, un Chapelain-Majeur, Evêque, et des Chapelains sous les ordres de celui-ci. Leur signe distinctif est une tiare et deux clefs, brodées en or et appliquées sur le vêtement de dessus, au côté gauche de la poitrine.

Chapelet, *corona*. — La permission de bénir et indulgencier les chapelets s'obtient par bref apostolique.

Chapelle cardinalice, *cappella cardinalizia*. — Assistance des Cardinaux à une fonction sacrée. Le costume des Cardinaux aux chapelles cardinalices est la soutane rouge et la *cappa* violette. La messe est pontifiée par un évêque et chantée par les chantres de la chapelle papale. Ces chapelles sont au nombre de douze.

Elles se tiennent pour:

S. Thomas d'Aquin;
Ste Françoise Romaine;
S. Yves;
Anniversaire de Grégoire XVI, 4 juin;
Oct. de S. Pierre et de S. Paul;
S. Bonaventure;
S. Louis;
Exaltation de la Croix;
Ste Catherine d'Alexandrie;
S. Thomas de Cantorbéry;
Dimanche de Quinquagésime.

Des chapelles cardinalices extraordinaires ont lieu:
A Ste Marie sur Minerve, en l'honneur de Paul IV.
A la Propagande, pour l'anniversaire des cardinaux défunts de ladite congrégation.

Dans les églises nationales: pour les souverains et reines décédés et aux *Te Deum.*

A S. Pierre, aux béatifications.

L'*assistance* cardinalice ne doit pas être confondue avec la *chapelle:* l'absence des chantres pontificaux en constitue la principale différence. Cette assistance a lieu aux jours suivants:

A S. Pierre: fête de la chaire de S. Pierre (18 janvier), vêpres.

A S. Laurent in Damaso: Quarante heures (jeudi de la sexagésime).

A Ste Marie-Majeure: Pâques, vêpres.
A S. Jean de Latran: Ascension, vêpres.
Ibid. — — S. Jean Baptiste, *id.*
A la Mission: fête de S. Vincent de Paul.
A Ste Marie-Majeure: N. D. des Neiges, vêpres.
Ibid. — — Assomption, 2es vêpres.
A S. Jean de Latran: dédicace de la basilique, vêpres.
A Ste Marie-Majeure: Noël, 2es vêpres.

Chapelle papale, *capella papale.* — Le Pape tient *chapelle,* quand il officie ou assiste seulement à l'office, entouré des Cardinaux.

Les chapelles papales, au nombre de cinquante-huit, se répartissent ainsi:

Messes pontificales.

Noël;
Pâques;
S. Pierre.

Messes.

Quatre dimanches d'Avent;
Mercredi des Cendres;
Six dimanches de Carême;
Jeudi Saint;
Vendredi Saint;
Samedi Saint;
Lundi de Pâques;
Mardi de Pâques;
Samedi *in albis;*
Circoncision;
Epiphanie;
Chaire de S. Pierre;
Purification;
Annonciation;
Ascension;
Pentecôte;
Trinité;
S. Philippe Néri.
Anniversaire de Grégoire XVI;
Création de Pie IX;
Son couronnement;
S. Jean-Baptiste;

Assomption;
Nativité de la Ste Vierge;
Toussaint;
Commémoraison des morts;
Id. des Papes défunts;
Id. des Cardinaux défunts;
S. Charles Borromée;
Noël;
S. Etienne;
S. Jean.

Premières vêpres.

Circoncision;
Epiphanie;
Ascension;
Pentecôte;
Trinité;
Fête-Dieu;
S. Pierre et S. Paul;
Toussaint;
Commémoraison des morts;
Noël.

Matines.

Noël;
Commémoraison des morts;
Mercredi Saint;
Jeudi Saint;
Vendredi Saint.

Processions.

Premier Dimanche d'Avent;
La Fête-Dieu;
Jeudi Saint;
Octave de la Fête-Dieu;
Purification;
Dimanche des Rameaux.

Chapitres et Collégiales, *Capitoli e Collegiate.*

Chapitres de premier ordre.

S. Jean de Latran;
S. Pierre;
Ste Marie-Majeure.

Chapitres de deuxième ordre.

Ste Marie *in Trastevere;*
S. Laurent *in Damaso;*
Ste Marie *in Cosmedin;*
Ste Marie *de Monte Sancto.*

Collégiales.

Ste Marie-des-Martyrs;
S. Marc;
S. Nicolas *in Carcere;*
Ste Marie *in Via Lata;*
S. Eustache;
S. Ange *in Pescheria;*
SS. Celse et Julien;
Ste Anastasie;
S. Jérôme des Esclavons.

Chapitres des Basiliques. — Les chapitres ou colléges de chanoines et de clercs affectés au service des basiliques majeures, se compose comme il suit:

S. Jean de Latran.

Un archiprêtre, cardinal; un vicaire, prélat ou évêque; 18 chanoines; 20 bénéficiers; 12 clercs bénéficiers; plusieurs chapelains; Collége des Pénitenciers (mineurs observantins).

S. Pierre au Vatican.

Un archiprêtre, cardinal; un vicaire, prélat ou évêque; 30 chanoines; 35 bénéficiers; 26 clercs bénéficiers; plusieurs chapelains; Collége des Pénitenciers (conventuels).

Ste Marie-Majeure.

Un archiprêtre, cardinal; un vicaire, auditeur de rote et prélat; 16 chanoines; 18 bénéficiers; 12 clercs bénéficiers; plusieurs chapelains; Collége des Pénitenciers, (Dominicains).

Charnier. — Local où l'on dépose les ossements retirés de cimetières particuliers, trop petits et par conséquent insuffisants à conserver les corps que l'on y apporte. On peut voir les charniers de Ste Marie *in Trastevere*, des Capucins (place Barberini), de l'oratoire de la Mort, de la confrérie des *Sacconi*, à S. Théodore-le-Rond.

Chasuble, *pianeta*. — Vêtement que revêt le prêtre pour célébrer la messe, avec croix en avant et orfroi par derrière.

Les Cardinaux-Diacres, ainsi que les Diacres et Sous-Diacres qui assistent le célébrant, portent, en temps de pénitence, des chasubles coupées à la partie antérieure.

La chasuble distingue les Cardinaux-Prêtres aux grandes chapelles papales.

Les armoiries se brodent sur ce vêtement au bas de l'orfroi du dos.

Chateau S. Ange. — Autrefois mausolée d'Adrien, il doit son nom à la statue de bronze qui le surmonte. Cette statue de S. Michel fait allusion à l'apparition qu'eut S. Grégoire le Grand, lorsque, traversant le pont jeté sur le Tibre pour se rendre à S. Pierre, où il portait processionnellement la Madone de Ste Marie-Majeure, il vit l'ange exterminateur qui mettait son épée dans le fourreau pour indiquer que le fléau qui avait décimé la ville et motivé des prières extraordinaires, allait cesser.

Restauré par Alexandre VI, le château S. Ange fut agrandi par Urbain VIII, qui, en le fortifiant à la Vauban, le flanqua de quatre bastions auxquels il donna les noms des quatre évangélistes.

Chefs de S. Pierre et de S. Paul. — Anciennement, ils étaient conservés dans l'autel même du Saint des Saints, sur lequel le Pape seul pouvait célébrer. A cause

de cela, cet autel était soigneusement environné d'une forte grille de fer et les volets aux effigies des S. Apôtres *étaient fermés à clef avec une serrure et des verroux.* L'autel existe encore dans son intégrité et c'est un des monuments les plus curieux du pontificat d'Innocent III et du commencement du XIII[e] siècle.

En 1369, Urbain V transféra solennellement les deux chefs dans le magnifique ciborium qu'il venait de faire construire dans la basilique de Latran, au-dessus de l'autel papal.

A cette occasion, Charles V, roi de France, offrit à la basilique les riches reliquaires, en forme de bustes, dans lesquels les chefs furent enfermés. Ces bustes, fondus au siècle dernier, étaient ornés de pierreries et chargés d'inscriptions. S. Pierre était figuré en pape, avec la tiare en tête. Le souvenir nous en a été conservé dans deux tableaux peints sur toile qui se voient dans la chapelle ou chœur des chanoines à S. Jean de Latran et dans l'oratoire de la confrérie du Saint des Saints.

Je tiens d'un chanoine de la basilique que les têtes de S. Pierre et de S. Paul, dans leur état actuel, n'ont plus forme humaine: les ossements fracturés et réduits en poussière sont conservés dans des fioles de cristal qui ont pour revêtement des bustes de grandeur naturelle, en argent et dont le masque, qui se lève à volonté, est en vermeil. Les bustes regardent la nef et tournent le dos à l'abside. S. Paul est à la gauche du spectateur, qui est la droite de S. Pierre. Les deux apôtres ont la main levée comme pour enseigner, mais chacun se distingue par son attribut ordinaire, les clefs et le glaive.

Ces bustes sont, comme ceux qu'ils ont remplacé, élevés au dessus du maître-autel de la basilique: ils sont protégés par les grilles dorées du ciborium et soustraits aux regards par des rideaux de soie rouge qui les entourent de tous côtés.

L'ostension des chefs des SS. Apôtres ne se fait qu'à certaines époques de l'année, au son d'une cloche spéciale, mais sans pour cela qu'on les descende du ciborium.

Le rideau qui les cache est tiré aux jours et heures que voici:

Le 14 janvier, fête de S. Hilaire, pendant le *Credo* de la messe capitulaire.

Le 16 avril, anniversaire de la translation faite par Urbain V, pendant toute la journée.

Le 24 juin, fête de S. Jean Baptiste, toute la journée.
Le 29 juin, fête des SS. Apôtres, tout le jour.
Le 6 juillet, octave des SS. Apôtres, le jour entier.
Le 6 août, fête de la Transfiguration, également toute la journée.
Le 9 novembre, anniversaire de la dédicace de la basilique, du matin au soir.
Le 27 décembre, fête de S. Jean évangéliste, toute la journée.
Le premier dimanche de Carême, le jour entier, à cause de la Station.
Le lundi de la semaine sainte, toute la journée.
Le jeudi saint, tout le jour, à cause de la station.
Le samedi saint, au retour du baptistère et depuis le *Gloria in excelsis* jusqu'au soir, à cause de la station.
Le jour de Pâques, toute la journée.
Le lundi de Pâques, du matin au soir.
Le mardi des Rogations, toute la journée, en raison de la station.
Le jour de l'Ascension, toute la journée.
Le Dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, à cause de la procession solennelle du S. Sacrement, tout le jour.
Chaque fois que le Pape vient à la basilique, le temps seulement qu'il y reste.
Quand les confréries font leurs prières à S. Jean de Latran, lors de la visite des sept églises, quelques instants seulement.

Grégoire XI, par sa bulle en date du 15 mai 1371, a accordé la même indulgence pour l'ostension des têtes des SS. Apôtres que pour l'ostension de la Ste Face de Notre Seigneur, à S. Pierre. Or, d'après Mabillon, commentant le XIVe Ordre Romain, l'indulgence est pour les Romains d'un an et d'une quarantaine; pour les habitants de l'Italie de deux ans et deux quarantaines; de quatre ans et quatre quarantaines pour ceux qui ont traversé la mer.

Ciboire. — Vase destiné à conserver et à distribuer aux fidèles la Ste Eucharistie. On s'en sert aussi quelquefois pour donner la bénédiction sans solennité.

Ciborium. — Dais en marbre, soutenu par des colonnes disposées en carré et destiné à couvrir le grand autel. Le plus ancien est celui que l'on voit à Sainte-Anastasie, à l'autel de S. Jérôme. Le ciborium de S. Laurent-hors-les-Murs remonte au XIIe siècle. Au XIIIe appartiennent

ceux de S. Georges *in Velabro*, Ste Marie *in Cosmedin*, Ste Cécile *in Trastevere* et S. Paul-hors-les-Murs. Le ciborium de S. Jean de Latran date du XIV[e] siècle. Enfin, sont du XVII[e] ceux de Ste Agnès-hors-les-Murs, de S. Chrysogone, et de Ste Marie *in Trastevere*.

Cierges. — Les cierges sont en cire blanche, de forme cylindrique et massifs. On est dans l'habitude de les peindre pour les solennités.

La cire jaune sert au deuil, pour la Semaine Sainte, les enterrements et services.

Cimetière. — Le cimetière public, pour tous ceux qui n'ont pas une sépulture de famille dans quelque église, est situé près la basilique de S. Laurent-hors-les-Murs. Sont exempts de droit de l'ensevelissement dans ce cimetière, le Pape, les Souverains, les Princes du sang royal, les évêques, les prélats de fiochetti, les religieux et religieuses, ainsi que les personnes possédant dans les églises une chapelle avec tombeau de famille.

Le cimetière du Saint-Esprit est affecté au service de l'hôpital.

Le *Campo Santo*, qui avoisine S. Pierre, appartient aux Allemands: il est rempli de la terre du Calvaire, apportée à Rome par Ste Hélène.

Clercs de la Chambre, *Chierici di Camera*. — La *Révérende Chambre Apostolique* se compose de Prélats qui, réunis, forment une Chambre analogue, pour les fonctions, à la *Cour des Comptes*. Ses armoiries, que l'on voit en différents endroits appendues aux murs, sont *d'azur*, *aux trois initiales R C A d'or*.

Clerc National. — Les clercs nationaux sont au nombre de trois, un pour la France, un pour l'Autriche et un pour l'Espagne. Chacun d'eux a pour mission de présenter au S. Siége les évêques nommés par son gouvernement.

Clochette. — La clochette, suspendue à un petit beffroi de bois sculpté, doré et armorié, et sonnée aux processions, est un des priviléges des basiliques majeures et mineures.

Cloches, *campane*. — Les cloches sont, en général, petites à Rome. On les tinte plutôt qu'on ne les sonne. On cite comme les plus grosses et les plus belles celles de S. Pierre et du Capitole.

La cloche de S. Pierre a huit pieds et trois pouces de diamètre: elle pèse 28,000 livres.

Collége Romain. — Les pieuses institutions du Collége Romain sont au nombre de quatre, savoir: la Congrégation de la *Prima Primaria*, celle de la *Scaletta*, celle de l'*Aula Massima* ou *del Salone;* et celle *del Passetto.* La Prima Primaria est composée de personnes distinguées, des premiers employés de Rome, d'avocats, de médecins, de grands propriétaires ou rentiers, etc. La Scaletta est pour les élèves de philosophie, l'*Aula Massima* pour les élèves des classes inférieures à la philosophie, et la Congrégation du Passetto, pour les élèves de la dernière classe.

Collaro. — Espèce de faux-col, sur lequel se met le *collarino* ou col de chemise. Le *collaro* est rouge pour les Cardinaux, violet pour les Evêques et les Prélats, ainsi que les Chantres de la chapelle pontificale, et noir pour le reste du clergé. Les élèves du Séminaire Américain le portent bleu par exception.

Colisée, *Colosseo.* — Ainsi nommé à cause d'une statue colossale de Néron qui avait été élevée vis-à-vis. Commencé par Vespasien, il fut terminé par son fils Titus, l'an 72. Bâti en travertin, il se compose de quatre étages, hauts de 52 mètres. 87,000 personnes pouvaient y assister assises aux spectacles (gladiateurs, naumachies, combats de bêtes) et 20,000 debout.

Il fut construit par l'architecte Gaudence, qui mourut martyr. On voit son épitaphe, extraite des catacombes, dans la crypte de Ste Martine.

Il est surtout célèbre par le grand nombre de chrétiens qui y furent exposés et moururent pour la foi.

Benoît XIV y érigea, en 1750, les quatorze stations du Chemin de la Croix, et S. Léonard de Port-Maurice fonda la confrérie qui, le dimanche et le vendredi de chaque semaine, y fait solennellement, dans l'après-midi, ce pieux exercice.

Colléges. — Rome renferme 29 Séminaires ou Colléges: Romain, 82 élèves; Pie, 59; du Vatican, 26; Français, 47; de l'Amérique du Sud, 55; de l'Amérique du Nord, 37; de la Propagande, 128; Germanique, 87; Anglais, 217; Pie-Anglais, 14; Ecossais, 12; Grec-Ruthène, 27; Irlandais, 53; Belge, 9; Allemand, 9; Polonais, 9; Capranica, 58; Pamphili, 12; Lombard, 19; des Nobles, 314; Nazaréen, 71; Clémentin, 45; Ghislieri, 38; de l'Académie Ecclésiastique, 14; Toscan, 24; des Chanoines de

Latran, 10; des Bénédictins, 13; des Frères des Ecoles Chrétiennes, 45; Hospices des 100 prêtres, 48.

Colonnes. — Des quatre colonnes qui décorent les places de Rome, l'une, sur la place d'Espagne, est consacrée à l'Immaculée Conception (Pie IX); une autre, sur la place de Ste Marie-Majeure, à la Ste Vierge (Paul V); la troisième, sur la place Trajane, à S. Paul (Sixte V), et la dernière, place Colonne, à S. Pierre (Sixte V).

Communion Pascale. — Pendant tout le temps pascal, on distribue aux fidèles, dans chaque paroisse, des billets de communion que le Curé recueille ensuite à domicile et enregistre sur son *Etat des âmes.*

Ceux qui n'ont pas rempli ce devoir sont nommément dénoncés à l'église, excommuniés, privés de la sépulture ecclésiastique et affichés, jusqu'à conversion, à la porte de l'église paroissiale.

Confesseurs. — A chaque église sont attachés des confesseurs spéciaux qui subissent des examens au Vicariat et sont obligés de faire renouveler de temps en temps leurs pouvoirs. L'âge requis pour confesser les femmes est quarante ans.

Chaque fois que le confesseur administre le sacrement de Pénitence, il prend une étole violette.

Les confessionnaux, placés dans des endroits apparents, laissent le pénitent complètement à découvert. Une plaque de tôle ou de cuivre, percée de petits trous, de manière à ne pouvoir rien distinguer de part et d'autre, sépare le prêtre du fidèle et sert à la confession.

Confession. — Petite grotte ou excavation, creusée au-dessous d'un maître-autel et où sont vénérés les corps des Saints confesseurs de la foi. Les plus importantes sont celles de S. Jean de Latran, S. Pierre, Ste Marie-Majeure, S. Paul-hors-les-murs et Ste Sabine.

Quelques-unes sont fermées par des grilles de fer ou de marbre, comme à S. Alexandre, S. Césaire, SS. Nérée et Achillée, ou ornées de mosaïques d'émail, comme à S. Georges *in Velabro*, SS. Jean et Paul, etc.

La confession de S. Pierre dessine une croix. Son ornementation en stucs dorés date du pontificat de Clément VIII. Grégoire XVI a privilégié l'autel pour les vivants et pour les morts. Au rétable est un tableau sur bois représentant S. Pierre et S. Paul (XIVe siècle). Il reste dans le pavage quelques débris de mosaïque du XIIIe siècle.

Confirmation, *Cresima.* — Les enfants, à moins de cas de maladie grave, ne sont pas confirmés avant l'âge de sept ans. Le jour de la Confirmation, ils portent à la tête une bandelette ou ruban de soie blanche, par respect pour l'onction sainte qui leur a été faite au front par le Cardinal-Vicaire, le Vice-Gérant ou un autre Evêque.

Confrérie. — Association pieuse. Voici celles qui sont sous le patronage de la Vierge: — 1. De Ste Marie du *Divino Ajuto* au Latran; — 2. De Ste Marie *in Campo Santo,* des Allemands, près du Vatican; — 3. De Ste Marie de la Clémence, près de Ste Marie *in Trastevere;* — 4. Du Divin-Amour et de l'Immaculée-Conception, à Ste Marie *in via Lata;* — 5. De l'Assomption de Marie et S. Antoine des Cochers, près la place des Branchi; — 6. De la Madone du Secours, à S. Julien-des-Banchi, pour les missions; — 7. De N. D. des Douleurs, à S. Thomas *in Parione*, pour les morts pauvres; — 8. De la Pietà à S. Jean-des-Florentins, pour cette nation; — 9. De la Prière et de la Bonne-Mort, via Giulia, pour les morts de la campagne; — 10. De Ste Marie *della Quercia,* pour les bouchers; — 11. De N. D. des Douleurs, via *Baccina;* — 12. Du Très-S. Sacrement, de l'Immaculée-Conception et de la S. Ceinture, à S. Tryphon; — 13. De N. D. de la Merci, à S. Lucie du Gonfalon, pour le rachat des esclaves (fondation de S. Bonaventure et du Sénat romain); — 14. De la Nativité de Marie, dite du Suffrage, via Giulia; — 15. Du Divin-Amour, près la place Borghèse; — 16. De N. D. du Carmel, aux *Tre Cannelle;* — 17. Du S. Nom de Marie, à la place Trajane; — 18. Du Rosaire, à Ste Marie-sur-Minerve; — 19. Des Dévots de Jésus au Calvaire et de Marie des Douleurs, dits des *Sacs rouges,* près S. Barthélemy en l'ile; — 20. De N. D. du Carmel, à S. Chrysogone; — 21. De Ste Marie de l'Assomption et de S. Grégoire Thaumaturge, à Ste Marie-des-Miracles, sur la place du Peuple; — 22. De Jésus, Marie et Joseph, à S. Nicolas *in Arcione,* pour les âmes du purgatoire les plus abandonnées; — 23. De Ste Marie de la Persévérance, à S. Sauveur *delle Coppelle,* pour les infirmes et la protection des mourants étrangers; — 24. Du S. Sacrement et de Marie de la Neige, à S. Charles *à Catinari;* — 25. De la Très-Ste Vierge, aux SS. Vincent et Anastase *della Regola,* pour les cuisiniers; — 26. De Ste Marie du Jardin, au Transtévère, pour les charcutiers et jardiniers; — 27. Des Amants de Jésus et de Marie,

au Colysée (fondée par saint Léonard de Port-Maurice et *Benoît XIV*); — 28. Du Très-S. Sacrement et de N. D. des Neiges, aussi au Colysée, et à laquelle appartint, comme à la précedente, Benoît Labre; — 29. De la Madone du Bon-Conseil, via dell' Agnello; — 30. Du S. Cœur de Jésus et de Marie, à Ste Agnès-hors-les-Murs; — 31. Du Très-S. Sacrement et de N. D. du Carmel, à la porte Portèse; — 32. Du Rosaire, à S. Pierre et Marcellin, à *Tor Pignattara*; — 33. Du Rosaire, à Monte Mario; — 34. De la Madone de Lorette, des boulangers, à la colonne Trajane.

Ce ne sont là que les principales confréries sous le vocable de Marie; beaucoup d'autres, encore plus nombreuses, bien qu'ayant pour protecteurs des saints divers, pratiquent avec zèle le culte de la Vierge, officient dans les églises qui lui sont dédiées et se livrent, sous son invocation, à des actes de piété et de bienfaisance.

Sacrées Congrégations Romaines. — Les Sacrées Congrégations sont au nombre de vingt-et-une, ainsi dénommées, avec la date de leur fondation:

S. C. de la Suprême Inquisition ou *du S. Office* (Paul III, 1542), chargée de veiller à la conservation et à l'intégrité de la foi, ainsi que de punir les crimes qui la blessent.

S. C. du Concile (Pie IV, 1564), pour l'exécution et l'interprétation du Concile de Trente. A cette Congrégation sont attachées la *Petite Congrégation des Prélats* (Benoît XIV, 1740), pour l'examen des rapports que présentent les Ordinaires sur l'état de leurs diocèses, lors de leur visite *ad limina Apostolorum*, et la Congrégation spéciale pour la *Révision des Conciles provinciaux* (Pie IX, 1849).

S. C. de l'Index (S. Pie V, 1571), qui examine les livres suspects ou dangereux pour en permettre ou en interdire l'usage.

S. C. du Cérémonial (Grégoire XIII, 1572), qui règle les cérémonies des chapelles papales, résout les doutes de préséance et de formalité entre les Cardinaux, les Prélats, etc., prescrit les règles d'étiquette qu'ils doivent observer dans leur costume, leurs visites, leurs armoiries, etc.

S. C. des Evêques (Grégoire XIII) *et des Réguliers* (Sixte V, 1586), occupée à répondre aux controverses,

doutes et consultations des Ordinaires et de tous les Ordres ou Instituts religieux.

S. C. des Rites (Sixte V, 1587), qui traite de la liturgie et des procès de béatification ou de canonisation.

S. C. Consistoriale (Sixte V, 1587), pour régler les matières proposées en consistoire.

S. C. des Etudes (Sixte V, 1587), a pour objet tout ce qui se rapporte à l'instruction publique.

S. C. de la Visite apostolique (Clément VIII, 1592), chargée de veiller à l'observation des décrets rendus pendant les visites des églises, des monastères et des établissements pies.

S. C. de l'Examen des Evêques (Clément VIII, 1592), qui interroge les sujets désignés pour l'épiscopat en Italie et dans les îles adjacentes.

S. C. de la Fabrique de S. Pierre (Clément VIII, 1592), qui s'occupe de l'entretien et de l'administration des biens de cette basilique.

S. C. de la Propagande (Grégoire XV, 1622), qui travaille à la propagation de la foi parmi les infidèles et surveille spécialement les missions.

S. C. de l'Immunité ecclésiastique (Urbain VIII, 1626), qui a pour objet le maintien des priviléges, franchises et exemptions de l'Eglise.

S. C. de la Résidence des Evêques (Urbain VIII, 1636), qui veille à la résidence des Ordinaires dans leurs diocèses respectifs.

S. C. des Indulgences et des Stes Reliques (Clément IX, 1669), qui résout les doutes et difficultés relatives aux unes et aux autres.

S. C. de la Discipline régulière (Innocent XII, 1698), qui règle tout ce qui concerne les noviciats, professions, érection de nouveaux couvents, discipline intérieure du cloître et dispenses y relatives.

S. C. du Sanctuaire de Lorette (Innocent XII, 1698), pour tout ce qui concerne le culte, le trésor, les ornements, les ministres, etc., de cet édifice.

S. C. des affaires ecclésiastiques extraordinaires (Pie VII, 1814), pour les circonstances difficiles.

S. C. de la Réédification de la basilique de S. Paul (Léon XII, 1825), pour surveiller et diriger les travaux de reconstruction de cette basilique.

S. C. sur l'Etat des Réguliers (Pie IX, 1846), pour travailler à la réforme et à l'amélioration spirituelle des Réguliers.

S. C. de la Propagande pour les affaires du Rite oriental (Pie IX, 1862).

Les Bureaux du plus grand nombre de ces Congrégations sont réunis au Palais de la Chancellerie. Les secrétariats des Congrégations et autres administrations ecclésiastiques de Rome sont ouverts tous les jours de la semaine, excepté le dimanche et le jeudi, depuis 9 h. du matin. Les vacances, dans le cours de l'année, sont presque les mêmes que celles des universités et des écoles. Les secrétariats observent encore les fêtes supprimées; en outre, ils font vacance en certaines fêtes dont voici la liste. Janvier: S. Antoine, Chaire de S. Pierre, S. Fabien et S. Sébastien, Conversion de S. Paul. Février: Chaire de S. Pierre à Antioche. Mars: S. Thomas d'Aquin, Ste Françoise romaine, S. Grégoire le Grand. Avril: S. Marc. Mai: S. Pie V. Juin: Comménioraison de S. Paul. Juillet: Visitation de la Ste Vierge, Ste Marie Madeleine. Août: S. Pierre-ès-liens, Notre-Dame des Neiges, S. Roch, Décollation de S. Jean-Baptiste. Septembre: Exaltation de la Croix. Octobre: S. François d'Assise. Novembre: Ste Catherine. Décembre: Ste Lucie. Tous les jours compris dans cette liste sont également des vacances pour l'audience du Pape. Toutefois ces vacances ne sont pas observées partout. Ainsi, par exemple, la S. Congrégation des Evêques et Réguliers, qui se voit surchargée d'affaires, a coutume d'ouvrir ses bureaux tous les jours, excepté les fêtes d'obligation et le jeudi. Quant à la Pénitencerie, semblable à la céleste Jérusalem dont les portes demeurent ouvertes et le jour et la nuit, elle ne connaît pas d'autres vacances que celles qui lui sont concédées par le dimanche et les autres fêtes d'obligation.

Conservatoire, *Conservatorio.* — Maison où l'on recueille les jeunes filles exposées ou orphelines et où se fait leur éducation complète jusqu'à ce qu'elles se marient ou professent la vie religieuse. Les deux plus importants sont le Conservatoire de Ste Thècle et le Conservatoire Torlonia.

Consistoire, *Concistoro.* — On nomme *Consistoire* l'assemblée du Sacré Collége, réuni sous la présidence du Pape, pour traiter des affaires de l'Eglise. Les consistoires publics ont lieu principalement à l'occasion de la remise du chapeau rouge aux nouveaux Cardinaux et, pour y être admis, ecclésiastiques, dames et messieurs doivent

avoir le même costume d'étiquette que pour les fonctions de la chapelle Sixtine.

Le consistoire secret est celui auquel les cardinaux seuls assistent. Les rois ont le privilége d'y entrer; Alexandre VII y admit la reine Christine de Suède. Les princes de rang inférieur ont obtenu quelquefois la faveur d'assister aux consistoires secrets jusqu'à l'*extra omnes;* ainsi, par exemple, le grand-duc de Toscane sous Innocent XII.

Les consistoires semi-publics sont ceux auxquels les évêques assistent.

Il y a enfin les consistoires publics où prennent part un grand nombre d'officiaux et de prélats et où sont admis les fidèles.

Le Pape tient le consistoire dans le palais où il réside. Les Souverains Pontifes en ont fait partout où ils ont séjourné. Pie VI tint un consistoire à Vienne, et Pie VII en fit un à Paris.

C'est dans les consistoires que se traitent les plus graves affaires de l'Eglise. Le Pape y prononce des allocutions, qui sont ensuite publiées lorsqu'il le juge opportun. Il y crée les cardinaux et préconise les évêques.

Les ministres du consistoire sont: Le cardinal vice-chancelier, le cardinal camerlingue, l'auditeur du Pape, comme secrétaire du consistoire, le substitut du consistoire, le notaire du consistoire pour les informations des évêques, les clercs de la chambre et avocats consistoriaux, les clercs nationaux et le gardien du consistoire.

Le cardinal vice-chancelier de la sainte Eglise romaine est comme le notaire du S. Siége et du consistoire. Le jour qui précède le consistoire, il reçoit de l'auditeur du Pape, comme secrétaire du consistoire, les feuilles consistoriales, c'est-à-dire les résumés des préconisations, ainsi que les décrets que le Pape lit en consistoire. Puis, dans le consistoire même, à mesure que le Pape lit ces feuilles et ces décrets, le cardinal vice-chancelier les enregistre dans un registre que le sous-sommiste lui a remis avant d'entrer dans la salle consistoriale; ensuite il donne le certificat de la création des cardinaux et préconisation des évêques. Ces certificats servent de base pour l'expédition des bulles, après que le secrétariat des Brefs, en vertu du même certificat, a formé la cédule consistoriale que le Pape signe.

Le cardinal camerlingue du Sacré Collége reçoit, comme

le vice-chancelier, les feuilles consistoriales le jour qui précède le consistoire. Il tient dans le consistoire un petit registre pour confronter les siéges épiscopaux que le Pape propose avec les feuilles précitées; et si le Pape traite quelque affaire qu'il veuille faire enregistrer, le camerlingue l'écrit à part; car il fait enregistrer tous les actes consistoriaux au secrétariat du Sacré Collége. Le secrétaire du Sacré Collége, qui l'est en même temps de la congrégation consistoriale, intervient aux consistoires avec les employés ses subordonnés, et ils se tiennent prêts pour toutes les choses qu'on pourrait leur commander. À mesure que les cardinaux entrent dans la salle consistoriale, le secrétaire du Sacré Collége prend leurs noms par écrit.

Tout ce qui concerne les provisions des siéges épiscopaux ou les concessions de titres *in partibus* appartient à l'auditeur du Pape. Ses attributions consistoriales spéciales consistent donc à s'occuper de la promotion des évêques, surtout ceux qui sont nommés librement par le Pape. Il prend des informations sur les sujets que le S. Père se propose de nommer, et il en rend compte à Sa Sainteté. Puis, lorsque le Pape a fait le choix, c'est l'auditeur qui en donne avis à l'évêque nommé par un billet, s'il est à Rome et par une lettre, s'il demeure hors de Rome. Les évêques d'Italie et tous ceux qui sont nommés aux siéges dont le Pape a la libre collation doivent subir un examen à Rome devant le Pape et la congrégation spéciale qui existe à cet effet; c'est encore l'auditeur qui fait part au secrétaire de ladite congrégation du jour fixé pour l'examen, qui doit avoir lieu trois jours avant le consistoire, afin que l'on ait le temps de faire le procès d'information. L'usage est toutefois de faire ce procès avant l'examen, et il est fait par le notaire en présence de l'auditeur. L'auditeur assiste à l'examen, mais il n'interroge pas; et si on le charge de le faire, il a coutume d'interroger sur les saints canons. Lorsqu'il s'agit de siéges épiscopaux qui sont conférés moyennant l'élection des chapitres ou par nomination royale, les procès sont faits par les nonces ou autres personnes députées, et transmis à Rome. Ces procès sont examinés par l'auditeur, ou par le secrétaire de la congrégation consistoriale, pour voir s'ils sont faits suivant les règles prescrites par la bulle de Grégoire XIV et l'instruction d'Urbain VIII. La congrégation consistoriale

examine les actes des élections capitulaires, et rend ensuite le décret de confirmation, s'il y a lieu; l'auditeur assiste à la congrégation pour voir si l'on a fidèlement observé dans l'élection le célèbre canon *Quia propter* du concile de Latran. Les cahiers que l'auditeur doit remettre au cardinal vice-chancelier et au cardinal camerlingue le jour qui précède le consistoire, sont parfaitement écrits en gros caractères et les deux extrémités en sont unies par un ruban de soie blanche. Après le consistoire, l'auditeur reprend les cahiers pour les déposer aux archives avec les actes consistoriaux.

Le *substitut du consistoire* est un ecclésiastique au service de l'auditeur du Pape pour tout ce qui concerne le consistoire. Il est nommé par bref. Il compose les feuilles consistoriales que le Pape lit dans les consistoires secrets; il examine les procès et rend compte à l'auditeur des défauts qu'il y remarque; il en rédige les extraits qui sont ensuite imprimés pour l'usage des cardinaux. Pendant le consistoire, il doit se trouver dans les antichambres pontificales, ainsi que l'auditeur du Pape et les autres employés du consistoire, pour être prêts si on les appelle. Les extraits des procès sont désignés sous le nom de *propositions*. Le substitut fait l'extrait des procès transmis par les nonces; le notaire est chargé de l'extrait de ceux qui se font à Rome.

Le *notaire du consistoire* fait les informations pour les évêques d'Italie, en se conformant à l'instruction publiée par Urbain VIII, en 1627, laquelle prescrit tous les articles sur lesquels on doit examiner les témoins. L'évêque nommé se rend à Rome, à moins que le Pape ne l'en dispense; il se présente au Pontife, ou à son auditeur; puis il fait présenter le billet de sa nomination au notaire du consistoire par un expéditionnaire apostolique, ainsi que les documens requis, qui sont: 1. L'acte de baptême. 2. Le certificat de confirmation. 3. Les lettres de prêtrise. 4. Le diplôme de docteur en théologie. 5. Le certificat de l'évêque diocésain *circa vitam et mores*. 6. Les autres documens, s'il en a. 7. L'acte de l'administration capitulaire de l'église vacante, exprimant le revenu de la mense. Après cela, le notaire entend sous forme privée deux témoins qui déposent au sujet de l'église et diocèse, et deux autres pour la personne. Le notaire écrit les procès dans les formes légales, et il en rédige un abrégé pour le Pape et les cardinaux. Le jour du consistoire

s'approchant, il invite les expéditionnaires et les témoins à comparaître devant l'auditeur du Pape, qui est juge ordinaire pour la révision de ces sortes de procès; on lit le procès, et les témoins déposent sous la foi du serment et confirment les dépositions par l'apposition de leur signature. La lecture terminée, on vérifie si l'abrégé ou *proposition* correspond au procès, et on l'envoie au substitut du consistoire pour qu'il appose *l'imprimatur*. C'est encore le notaire qui invite les évêques nommés à se rendre dans l'appartement de l'auditeur pour l'examen, après lequel ils font la profession de foi, qui leur est présentée par le même notaire; ils signent cette profession sur deux exemplaires identiques, dont un est transmis, avec l'acte de la profession de foi et la copie des informations, au secrétariat de la congrégation consistoriale. Le jour du consistoire, le notaire se tient avec les autres dans les antichambres pontificales, pour être prêt à tout ce qui peut concerner son emploi.

Les clercs de la Chambre doivent se rendre dans le palais apostolique toutes les fois qu'il y a consistoire; ils se tiennent dans les salles du tribunal jusqu'à ce que le consistoire soit terminé, parce qu'il pourrait arriver comme autrefois que l'on traitât en consistoire d'affaires civiles et administratives pour lesquelles on aurait besoin de les appeler.

Les avocats consistoriaux entrent dans les consistoires secrets, dès qu'ils sont terminés, et, en présence du Sacré Collége, ils demandent le pallium pour les prélats qui y ont droit.

Les clercs nationaux sont au nombre de trois, un pour l'Autriche, l'Espagne et la France; le clerc italien devint secrétaire du Sacré Collége, et celui d'Angleterre cessa d'exister à l'époque d'Henri VIII. Les trois clercs nationaux assistent aux consistoires publics et secrets.

L'*Extra omnes* est un official du consistoire qui est chargé de dire à haute voix *Extra omnes,* afin que tout le monde sorte et que le Pape reste seul avec les cardinaux. Dans les consistoires semi-publics, il dit seulement *Extra;* après quoi il ferme la porte du consistoire, il y fait la garde, et ouvre de nouveau cette porte lorsque le consistoire est achevé. Cet official est nommé à vie par billet du majordome, et perçoit un traitement mensuel.

La veille du consistoire, le maître des *cursores aposto-*

lici se présente au Pape, et s'agenouillant, il dit: *Sanitas et longa vita, Beatissime Pater. Cras erit consistorium?* Le Pape, en le bénissant, répond à la demande: *Erit consistorium,* et il fixe l'heure. Le *cursor* part du palais apostolique et, après avoir donné avis au préfet des maîtres de cérémonies, il se rend, avec les autres courriers chez tous les cardinaux pour leur annoncer le jour et l'heure du consistoire, par ces mots: *Eme et Rme Domine, crastina die hora . . . erit consistorium.*

On place dans la salle du consistoire un grand siége sous le dais du trône, et tout autour les bancs pour les cardinaux. Le siége est couvert de damas rouge. Les cardinaux prennent la cappa dans les premières antichambres et vont dans la salle consistoriale attendre le Pape. Tous les officiaux décrits plus haut se rendent au palais. L'heure arrivée, le prélat maître de chambre en avertit le Pontife, lequel sort de sa chambre en soutane blanche, rochet et mozette; dans la salle voisine, le cardinal premier diacre lui présente l'étole rouge; les deux camériers secrets participans, avec le majordome et le maître de chambre et tous les autres de la chambre secrète accompagnent le Pontife dans la salle consistoriale, jusqu'au siége papal; le maître de chambre remet au Pape l'allocution et le petit cahier des actes consistoriaux. Les cardinaux se lèvent lorsque le Pape entre. Puis le gardien du consistoire dit à haute voix: *Extra omnes,* et tout le monde sortant, on laisse le Pape seul avec les cardinaux.

L'allocution est écrite sur un cahier distinct des feuilles consistoriales. Tantôt le Pape impose le secret, et d'autres fois l'allocution est divulguée par l'impression. Après l'allocution, s'il n'y a pas création ou publication de cardinaux, le Pape fait lecture des feuilles consistoriales pour la préconisation des évêques. Quoique l'évêché soit de nomination royale, les paroles que prononce le Pape en consistoire sont toujours les mêmes, et il ne fait jamais mention de la nomination ou présentation.

Les évêques des lieux soumis à la S. Congrégation de la Propagande sont nommés sur une liste de trois noms qu'elle se procure. Le choix se fait ensuite en pleine congrégation, et il est soumis au Pape pour l'approbation; après quoi l'on fait un décret suivant lequel le cardinal secrétaire des brefs fait expédier le bref apostolique. Le titre épiscopal *in partibus infidelium* est demandé par

la S. C. à l'auditeur du Pape. Les patriarches orientaux sont élus par les évêques de leurs nations; les actes de l'élection sont transmis à la Propagande, qui les confirme, si elle les trouve canoniques. Présentement le Pape annonce aux cardinaux en consistoire les évêques nommés par l'organe de la Propagande depuis le dernier consistoire.

La lecture des feuilles consistoriales étant terminée, et le consistoire étant achevé, le cardinal camerlingue agite une clochette, et le gardien du consistoire ouvre la porte; si l'on a proposé dans le consistoire quelque église qui jouisse du pallium, un avocat consistorial est introduit, avec la personne elle-même ou son procureur, pour en faire la demande. Après cela, les cardinaux se levant, le Pape les salue et quitte la salle consistoriale. On fait entrer les ministres du Sacré Collége, c'est-à-dire le secrétaire du Sacré Collége, le substitut du consistoire, le computiste, etc., avec deux maîtres de cérémonies, pour les congrégations que les cardinaux ont coutume de tenir après les consistoires secrets pour les affaires du Sacré Collége.

Les feuilles consistoriales et l'allocution sont remises à l'auditeur, qui les dépose aux archives. On conserve dans le secrétariat du consistoire tous les actes consistoriaux depuis l'année 1409 jusqu'à nos jours, excepté la période de 1434 à 1489, qui s'est perdue, avec tout ce qui précède le XVe siècle.

Consulte (Sacrée). — Tribunal suprême et prélatice qui révise en dernier ressort les jugements des autres tribunaux et les casse au besoin, ou cour de cassation pour les affaires criminelles.

Elle se divise en deux sections qui sont composées de cinq juges, sans compter l'Avocat général et le Chancelier. Elle siége présentement au palais de *Monte-Citorio*. Ses principales sentences, du moins celles qui peuvent former la jurisprudence, sont imprimées, à mesure qu'elles sont prononcées, par l'Imprimerie Camérale.

Le palais de la Consulte, construit en 1734 par Clément XII, au Quirinal, pour les réunions de ce tribunal, est aujourd'hui affecté aux bureaux de la Secrétairie d'Etat et des Brefs pontificaux.

Consulteurs. — Prélats, ecclésiastiques ou religieux attachés aux Congrégations et que l'on consulte, en manière d'information et d'éclaircissement, pour toutes les

questions soumises à ces mêmes Congrégations. Ils fournissent un *votum* sur lequel les Cardinaux appuient leur décision motivée.

Cordon de S. François d'Assise. — Ce cordon, que beaucoup de personnes portent par dévotion, se trouve à la sacristie des SS. Apôtres. On le distribue aux fidèles le jour de la fête de S. François.

Corporal. — Linge destiné à recevoir le calice et l'hostie pendant le saint sacrifice, l'ostensoir pour la bénédiction ou l'exposition du S. Sacrement. Il doit être en fil de lin; presque toujours il est garni d'une dentelle tout autour.

Corporations. Elles offrent l'avantage de réunir ceux qui ont la même profession.

Noms.	*Patrons.*
Académie de S. Luc . . .	S. Luc.
Académie noble des ecclésiastiques	S. Antoine.
Architectes, peintres, sculpteurs	S. Luc.
Artilleurs	Ste Barbe.
Avocats	S. Yves.
Barbiers, perruquiers, chirurgiens	SS. Côme et Damien.
Bouchers	Ste Marie della Quercia (du Chêne).
Boulangers	Ste Marie de Lorette, église et hospice.
Boulangers allemands . .	la Visitation.
Caudataires des Cardinaux	Ste Anne.
Charcutiers	B[e] Rite de Cascia.
Charpentiers, menuisiers .	S. Joseph.
Chirurgiens, barbiers, perruquiers	SS. Côme et Damien.
Collége Capranica	Ste Agnès.
Collége romain	S. Louis de Gonzague.
Cordonniers	SS. Crépin et Crépinien.
Corroyeurs	S. Barthélemy.
Courtiers de commerce . .	S. Sébastien.
Courtisans	S. Laurent.
Cuisiniers, pâtissiers . . .	l'Annonciation.
Forgerons, maréchaux . .	S. Eloi.
Fraises (marchands de) . .	S. Antoine de Padoue.
Fruitiers, jardiniers . . .	la Nativité de la Vierge.

Noms.	*Patrons.*
Huissiers	**Ste Lucie.**
Jardiniers, fruitiers . . .	**la Nativité de la Vierge.**
Laboureurs	S. Isidore.
Libraires	S. Thomas d'Aquin.
Maçons	S. Grégoire le Grand.
Marbriers, tailleurs de pierre	S. Claude et comp.
Maréchaux, forgerons . .	S. Eloi.
Menuisiers, charpentiers .	S. Joseph.
Musiciens	Ste Cécile.
Notaires	S. Luc.
Orfèvres	S. Eloi.
Palefreniers	Ste Anne.
Pâtissiers, cuisiniers . . .	l'Annonciation.
Peintres, sculpteurs, architectes	S. Luc.
Perruquiers, barbiers, chirurgiens	SS. Côme et Damien.
Pompiers	S. Antoine.
Procureurs, avocats . . .	S. Yves.
Sacristains de S. Pierre . .	Ste Marie des Neiges.
Savon (fabricants de) . .	S. Jean Porte-Latine.
Sculpteurs, peintres, architectes	S. Luc.
Tailleurs	S. Hommebon.
Tailleurs de pierre, marbriers	S. Claude et comp.
Virtuoses du Panthéon . .	S. Joseph.

Cortége pontifical. — Le train de gala se compose ainsi: Un escadron de dragons à cheval; le fourrier du palais en voiture; un escadron de gendarmes; le *battistrada* à cheval, en culotte blanche et bottes molles; un escadron de gardes nobles; Monseig. le porte-croix de Sa Sainteté, en soutane et mantellone violets, monté sur une mule blanche, tenant de la main droite le croix d'or, de la gauche les rênes de laine noire; deux valets de pied guidant sa monture; le carrosse de Sa Sainteté, traîné par six chevaux noirs conduits à la daumont, un valet en grande livrée à la tête de chaque cheval; douze suisses à pied de chaque côté du carrosse; quatre chevaux d'en-cas conduits à la main; un second escadron de gardes nobles; quatre voitures de la cour pour les camériers participants, le majordome et le maître de la chambre;

les voitures des deux cardinaux montés en carrosse avec Sa Sainteté; un escadron de dragons; un escadron de gendarmes à cheval.

Le S. Père a dans son carrosse deux cardinaux. Lui-même est seul dans le fond, assis sur un grand fauteuil. Toutes les glaces étant bassées, on le voit parfaitement, il se penche aux portières pour donner la bénédiction.

COSTUME DU PAPE. — Ce costume varie suivant les circonstances et les lieux. A l'ordinaire, c'est-à-dire dans ses appartements, le Pape porte les mules rouges brodées d'une croix d'or, les bas blancs, la soutane blanche et la calotte blanche.

Quand il sort pour la promenade, il y ajoute la ceinture de soie blanche à glands d'or, la croix pectorale à chaîne d'or et le chapeau rouge à glands d'or.

Si Sa Sainteté reçoit en audience solennelle ou sort en ville pour quelque cérémonie ou visite officielle, Elle met par dessus la soutane un rochet garni de dentelles, une mozette de soie rouge, bordée d'hermine en hiver, et une étole de soie rouge brodée d'or à ses armes.

Aux chapelles papales, le Pape se revêt, par dessus la soutane, de la *falda*, de l'amict, de l'aube, du cordon, de l'étole et du pluvial, toujours de couleur rouge ou blanche. Il y ajoute la tiare ou la mitre de drap d'or. Au Pontifical de Pâques, Noël et S. Pierre, le Souverain Pontife prend successivement la *falda*, l'amict, l'aube, le cordon, le manipule, l'étole, la croix pectorale, la tunique, la dalmatique, la chasuble, l'anneau pontifical, les gants, le fanon, le *pallium*, la tiare ou la mitre.

COTTA. — Diminutif du surplis, qui sert de vêtement de chœur au clergé romain. Il est garni de dentelles, comme l'aube, aux manches et à l'extrémité inférieure.

Les Maîtres de cérémonie et les Chantres de la chapelle papale sont en simple *cotta*.

En été, les chanoines des basiliques majeures et mineures revêtent la *cotta* par dessus le rochet et, de même en tout temps, pour l'administration des Sacrements.

COULEURS LITURGIQUES. — Les couleurs prescrites par la liturgie pour les Saints offices sont:

Blanc, pour les fêtes de N.-S., de la Ste Vierge, des Confesseurs, des Vierges, des Stes femmes.

Rouge, pour la Passion, les Martyrs, le S. Esprit.

Violet, pour l'Avent et le Carême.

Roses èche, pour deux dimanches d'Avent (le 3e) et de Carême (le 4e).

Vert, pour les jours qui n'ont pas de couleur déterminée, comme les dimanches après la Pentecôte.

Noir, pour le deuil et les Morts.

Couleurs pontificales. — Les couleurs pontificales sont le rouge et le jaune, comme le témoignent les pavillons des basiliques et la livrée du Sénat. Mais Napoléon I ayant adopté ces deux couleurs pour ses troupes d'Italie, Pie VII, en 1808, choisit le blanc et le jaune qui se sont maintenus depuis. Les gardes-nobles qui les premiers arborèrent la nouvelle cocarde furent alors, par ordre de l'Empereur, incarcérés au château S. Ange.

Coupole de S. Pierre. — La coupole qui recouvre le tombeau du Prince des Apôtres est illuminée pour Pâques et la S. Pierre.

On ne peut y monter que moyennant une permission qu'accorde la Fabrique de S. Pierre et qu'on peut se procurer aussi aux ambassades. Le nom des Souverains et personnages illustres qui y sont montés est gravé sur marbre, au bas de l'escalier qui y conduit.

Couronnes. — Aux tableaux les plus vénérés sont attachées des couronnes, par honneur pour les Saints qui y sont représentés. On y ajoute aussi souvent des bracelets, colliers, lys, étoiles, etc., de métal, d'or ou d'argent.

Coussin. — Carreau d'étoffe, de la couleur du jour. Il sert sur l'autel pour poser le missel, et sur les bières, aux enterrements, pour rappeler que lorsque, il y a quelques années, on exposait les morts dans les églises avant leur inhumation, la tête du défunt était soulevée par un coussin.

Création des Cardinaux. — Lorsque le Souverain-Pontife juge à propos de nommer des Cardinaux aux Titres vacants, il convoque le Sacré Collége en consistoire, et, après une allocution, désigne ceux qu'il veut élever à cette haute dignité. Il interroge ensuite l'assemblée par la formule: *Quid vobis videtur?* Les cardinaux se lèvent alors, et inclinent la tête en signe d'adhésion. Le Pape reprend la parole en ces termes: *Auctoritate omnipotentis Dei, sanctorum apostolorum Petri et Pauli ac Nostra, creamus S. E. Romanae cardinales presbyteros NN; diaconos vero NN; cum dispensationibus, derogationibus et clausulis necessariis et opportunis.* S'il crée des cardinaux réservés *in petto*, il ajoute la formule consacrée, en y in-

sérant le nombre des futurs cardinaux: *alios autem... in pectore reservamus, arbitrio nostro quandocumque declarandos.* Après quoi, il fait trois signes de croix avec la matin droite, en invoquant la Ste Trinité.

La coutume de réserver ainsi des cardinaux, est assez ancienne dans l'Eglise, et l'on prétend qu'elle a été instituée par Martin V, qui, ayant à faire une promotion de quatorze membres du Sacré Collége, n'en désigna que dix, et tut les quatre autres noms, ou du moins, ne les publia point officiellement. Les successeurs de Martin V l'ont imité, toutes les fois qu'ils le jugeaient opportun. Grégoire XVI, par exemple, lors de la première promotion qu'il fit, réserva *in petto* dix cardinaux.

Si le Cardinal publié par le Pape ne réside point à Rome, le Secrétaire d'Etat lui annonce sa nomination, et lui fait remettre la *calotte rouge* par un garde-noble de Sa Sainteté. Il arrive très-rarement, et dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, que le Pape expédie le *chapeau;* il le confère lui-même en consistoire. Quant à la *barrette rouge*, elle est portée au nouveau cardinal par un ablégat, muni à cet effet d'un bref et de lettres de créance, comme un ambassadeur. Arrivé au terme de son voyage, l'ablégat est reçu avec les honneurs dûs à sa mission, et, selon le lieu et les circonstances, la collation de la barrette se fait quelques jours après, dans la cathédrale diocésaine, si c'est l'ordinaire local qui doit la conférer; dans la chapelle du Souverain, quand ce dernier veut donner au nouveau Prince de l'Église cette marque de considération, ou enfin, dans toute autre église. Avant la cérémonie, l'ablégat fait lire, par son secrétaire, le bref dont il est porteur, reçoit le serment du Cardinal, signé de sa main, et présente la barrette sur un bassin au dignitaire qui doit la conférer. En rentrant à Rome, l'envoyé du Pape a soin de déposer dans les archives des maîtres des cérémonies, un récit détaillé de sa mission.

Quand le Cardinal nouvellement élu habite Rome, le Secrétaire-d'Etat lui notifie sa création aussitôt après le consistoire. En même temps, un maître des cérémonies de la chapelle pontificale part, en soutane violette, pour la lui annoncer de vive voix, tandis que le Cardinal vice-chancelier lui expédie l'acte authentique de la création. Après en avoir pris connaissance, l'élu revêt une soutane violette, prend à la main une barrette noire, se couvre

la tête d'une calotte noire, et reçoit, à l'entrée de ses appartements, les visites de la prélature, de la noblesse, des officiers de l'armée, etc., sans se découvrir devant personne. C'est ce qu'on appelle à Rome le *ricevimento*. Les religieux, nommés cardinaux, n'en sont point dispensés, et reçoivent ces visites, en soutane de la couleur de l'habit de leur ordre. Pendant trois jours consécutifs, l'habitation des nouveaux Cardinaux est splendidement illuminée le soir, ainsi que les palais de leurs collègues, les ambassades et les édifices. La ville éternelle est en fête, et les pauvres reçoivent d'abondantes aumônes.

Les nouveaux Princes de l'Eglise, le soir même du jour de leur création, se rendent solennellement chez le Secrétaire d'Etat, qui les présente au Pape. C'est alors qu'ils reçoivent la mozette et la barrette, et, après avoir remercié Sa Sainteté de la haute distinction qu'Elle leur a conféré, ils prennent la calotte rouge des mains d'un officier de la garde-robe, et font une seconde visite au Secrétaire-d'Etat. S'il y a à Rome des parents du Pape, ou des Souverains, ils vont en corps les visiter, au sortir du Vatican. A partir de ce moment, ils portent les insignes du cardinalat pour continuer le *ricevimento* dans leur palais.

Le quatrième jour de leur création, ils se rendent au consistoire public, pour y recevoir l'anneau, le chapeau et l'investiture de leur Titre. Avant d'ouvrir le consistoire secret, le Pape ferme les lèvres des nouveaux Cardinaux, en disant: *Claudimus vobis os, ut neque in consistoriis, neque in congregationibus, aliisque functionibus cardinalitiis, sententiam vestram dicere valeatis.* Puis, il propose aux évêchés vacants, et ouvre la bouche aux cardinaux en prononçant la formule: *Aperimus vobis os, ut in consistoriis, congregationibus, aliisque functionibus cardinalitiis, sententiam vestram dicere valeatis.* Cette cérémonie symbolique confère aux cardinaux voix active et passive dans les délibérations du Sacré-Collége; au temps de Boniface VIII, on la regardait déjà comme ancienne et respectable.

L'anneau et le Titre se confèrent en même temps, après l'ouverture de la bouche. Le nouveau Cardinal s'agenouille devant le Pape, qui lui dit: *Ad honorem Dei omnipotentis, sanctorum apostolorum Petri et Pauli, et S. N.* (nom du Titre) *committimus tibi ecclesiam S. N. cum clero et populo et cappellis suis* (ces derniers mots s'omettent,

si le Cardinal est du rang des diacres) ***secundum formam, qua committi Cardinalibus consuevit, qui eamdem ecclesiam suam intitulatàm pro tempore habuerunt.*** A ces mots, le Cardinal présente le doigt annulaire pour recevoir l'anneau d'or, où est enchâssé un saphir.

Croix pectorale. — Cette croix, qui pend sur la poitrine, est un insigne de la dignité épiscopale ou abbatiale. Elle est suspendue pour les uns à une chaîne d'or ou à un cordon de soie vert et or et pour les autres à un cordon de soie violette.

Les Cardinaux-Prêtres portent la croix pectorale dans leurs églises titulaires.

La croix qui sert aux offices pontificaux est enrichie de pierres précieuses et de reliques.

Croix processionnelle. — Crucifix porté sur une longue hampe de métal ou de bois et qui sert pour les processions des chapitres, paroisses, etc.

Les religieux y ajoutent une bande d'étoffe, dont la couleur varie comme celle des ornements liturgiques.

Le Christ est tourné comme s'il marchait et guidait ceux qui le suivent.

Crosse, *pastorale.* — Bâton pastoral d'argent ou de vermeil, recourbé en volute à la partie supérieure, et insigne de la juridiction épiscopale ou abbatiale.

A Rome, les Evêques ne s'en servent pas quand ils officient, parce qu'ils sont hors de leurs diocèses. Les Cardinaux ne l'emploient qu'aux fonctions faites dans leurs églises titulaires.

Le Pape, quoique Evêque de Rome, n'a pas de crosse aux offices pontificaux et, aux consécrations, il la remplace par la *férule.* En voici la raison: S. Martial ayant donné l'hospitalité à S. Pierre dans sa maison de la *Via Lata* fut par lui désigné pour aller prêcher l'évangile dans les Gaules. L'Apôtre le consacra évêque et lui adjoignit pour compagnon de ses travaux un jeune romain du nom de Front. Tous les deux se dirigèrent vers le nord de l'Italie, mais, au vingtième jour de marche, Front tomba malade et mourut. Aussitôt Martial revint à Rome consulter le Chef de l'Eglise qui lui donna son bâton, en lui enjoignant de l'appliquer avec confiance sur le cadavre du défunt. Martial repartit joyeux. Suivant le commandement qu'il en avait reçu, il mit sur le corps de Front, mort déjà depuis quarante jours, le bâton qui lui avait été confié. Quand il lui eût dit au nom de S. Pierre,

de se lever, Front ressuscita plein de santé, puis continua sa route vers les Gaules.

S. Martial devint apôtre de l'Aquitaine. Quand il eut établi son siége à Limoges, il fit de S. Front le premier évêque de Périgueux.

On a vénéré, pendant des siècles, comme une relique, à Limoges même, le bâton miraculeux de S. Pierre.

Les Abbés commendataires la portent tournée en dedans et garnie d'un ruban à la volute.

CRUCIFIX. — Dans presque toutes les églises, il y a un autel dédié au *Très-Saint Crucifix.* Les plus renommés parmi les Crucifix miraculeux sont ceux de S. Paul-hors-les-Murs, de la Prison Mamertine, de S. Marcel, de S. Laurent *in Damaso*, de Ste Marie du Peuple.

CRYPTE. — Petite église souterraine, placée le plus ordinairement sous le chœur de l'église supérieure. La plus importante de toutes est celle de S. Pierre connue sous le nom de *Grottes vaticanes.* Il y a des cryptes dans les églises de S. Saba, S. Jean de Latran, Ste Prisque, S. Alexis, S. Pancrace, SS. Couronnés, Ste Martine, Ste Françoise-Romaine, Ste Croix-de-Jérusalem, SS. Côme et Damien, Ste Praxède, S. Martin des Monts, etc.

CURÉ. — On nomme *Curé* le prêtre chargé par le Vicariat, après concours public, de l'administration d'une paroisse.

Chaque Curé est assisté dans son ministère par un *Sous-Curé.*

Les fonctions curiales sont celles-ci: baptiser les nouveaux-nés, faire le catéchisme, dire la messe, les dimanches et fêtes prescrites; faire le prône à la messe paroissiale, administrer le Saint Viatique et l'extrême Onction aux malades, enterrer les morts, tenir le registre de l'état des âmes de la paroisse, etc. Les curés doivent appliquer la messe pour leurs paroissiens tous les dimanches et toutes les fêtes, même supprimées.

Les Curés de Rome, au nombre de cinquante-quatre, forment un *collége,* qui a pour lieu de réunion l'église de S. Sauveur *delle Coppelle.*

Ils assistent en corps aux processions de S. Marc, des Rogations et de la Fête-Dieu, ainsi qu'aux funérailles de leurs collègues.

Chaque année, ils choisissent parmi eux ou parmi les Chanoines le *Camerlingue* ou Econome du collége.

DÉCRET, *decreto*. — Acte public latin que l'on affiche aux portes de la basilique de S. Pierre, au Champ de Flore et aux palais des Cardinaux, pour faire connaître les décisions du S. Siége ou des Congrégations. C'est par ces décrets que l'on notifie au public les causes de béatification et de canonisation, ainsi que les jugements rendus par la Sacrée Congrégation de l'Index.

DÉDICACE, *Sagra*. — Des inscriptions gravées sur marbre constatent dans chaque église la date de la dédicace, le nom de l'Evêque consécrateur, les reliques déposées dans les autels, le jour fixé pour l'anniversaire et les indulgences accordées, pour ce jour même, aux pieux visiteurs. — Depuis les premières jusqu'aux secondes vêpres inclusivement, douze cierges brûlent devant les douze croix de consécration.

DÉFENSEURS DU S. SIÉGE. — En 1856, S. S. Pie IX a fondé à perpétuité, dans la chapelle du Séminaire Pie, une messe quotidienne pour ceux qui, dans les douloureuses vicissitudes des temps actuels, défendent le S. Siége par la prière, par leurs écrits, par les armes et les aumônes.

DIARIO ROMANO. — Livret italien de 68 pages que publie, chaque année, l'imprimerie de la Révérende Chambre Apostolique, sous la direction d'un Prélat, Maître des cérémonies à la chapelle papale. On y trouve sommairement l'indication de toutes les fêtes, processions, expositions du S. Sacrement et des reliques des Saints, des chapelles papales et cardinalices, des sermons, en un mot tous les renseignements qui intéressent un catholique pieux. Le *Diario* est dans toutes les maisons de Rome et, chaque soir, après la prière, le père de famille lit l'énoncé des solennités du lendemain.

DIACONIES, *Diaconie*. — Eglises dont les Cardinaux-Diacres portent le nom. Les Cardinaux-Diacres, lors même qu'ils seraient prêtres par leur ordination, ne peuvent pas célébrer la messe en public.

Ste Marie *in Via Lata*, doyenné;
S. Eustache;
Ste Marie *in Porticu;*
Ste Marie *in Cosmedin;*
S. Nicolas *in Carcere;*
S. Adrien;
S. Césaire;
Ste Agathe *alla Suburra;*
Ste Marie *in Domnica;*
Ste Marie *in Aquiro;*
Ste Marie *della Scala;*
Ste Marie-des-Martyrs;
SS. Guy et Modeste;
S. Ange *in Pescheria;*
S. Georges *in Velabro;*
SS. Côme et Damien.

DIGNITAIRES QUI ASSISTENT AUX CHAPELLES PAPALES.

Cardinaux.
Patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, de Venise, des Indes Occidentales et de Lisbonne.
Archevêques et Evêques assistants au trône.
Vice-Camerlingue de la Ste Eglise Romaine.
Princes assistants au trône.
Auditeur de la Révérende Chambre Apostolique.
Majordome de Sa Sainteté.
Archevêques et Evêques.
Protonotaires apostoliques participants et surnuméraires.
Archimandrite de Messine.
Commandeur du S. Esprit.
Régent de la Chancellerie.
Abbés-Généraux des ordres monastiques.
Pénitenciers des basiliques.
Généraux et Vicaires-Généraux des ordres mendiants.
Sénateur et Conservateurs de Rome.
Maître du S. Hospice.
Auditeurs de Rote.
Maître du Sacré Palais.
Clercs de la Chambre.
Votants de la Signature et Abréviateurs du Parc-Majeur.
Prêtre assistant, Diacre et Sous-Diacre.
Maître des cérémonies.
Sous-Maître du Sacré Palais.
Camériers secrets participants.
Camériers secrets surnuméraires et d'honneur.
Avocats consistoriaux.
Chapelains secrets d'honneur et du commun.
Adjudants de Chambre.
Procureurs-Généraux des ordres mendiants.
Prédicateur apostolique.
Deux Procureurs de Collége.
Acolythes céroféraires.
Caudataires des Cardinaux.
Chapelains-Chantres.
Elèves du collége Germanique.
Massiers.
Curseurs pontificaux.

DOCTEUR. — Les insignes du doctorat, conféré à l'Université de la Sapience, sont la barrette à quatre cornes et l'anneau.

DOCTEURS DE L'EGLISE. — Quand un Saint a été proclamé par le S. Siége *Docteur de l'Eglise*, en raison de l'éminence de sa doctrine consignée dans des écrits qui font autorité, on ajoute à son office le *Credo* à la messe et l'antienne *O Doctor optime* à Magnificat.

Les quatre grands docteurs de l'Eglise grecque sont: S. Athanase, S. Jean Chrysostôme, S. Basile et S. Grégoire de Nazianze. Ceux de l'Eglise latine sont: S. Ambroise, S. Augustin, S. Jérôme et S. Grégoire le Grand.

S. Pie V a décerné le titre de Docteur à S. Thomas

d'Aquin, Sixte V à S. Bonaventure, Clément XI à S. Anselme, Innocent XIII à S. Isidore de Séville, Benoît XIII à S. Pierre Chrysologue, Benoît XIV à S. Léon le Grand, Léon XII à S. Pierre Damien, Pie VIII à S. Bernard et Pie IX à S. Hilaire.

Dots. — Un certain nombre de dots sont distribuées, chaque année, par les basiliques et confréries, aux jeunes filles pauvres et honnêtes, soit pour le mariage, soit pour la vie religieuse. Ces dots, qui sont ordinairement de vingt écus (107 fr.), varient suivant les fondations.

Chaque jeune fille dotée doit fournir par *mémorial* les conditions requises. Si le nombre des concurrentes dépasse celui des dots à distribuer, le sort décide de l'admission ou du rejet. Les jeunes filles dotées comparaissent aux fêtes patronales en costume d'*amantate*.

Drap mortuaire. — Le plus ordinairement, c'est un morceau de drap d'or entouré d'une large bordure de velours noir, sur laquelle se détachent en broderie d'or les armoiries de l'église ou de la confrérie, des croix et des têtes de mort.

Duel. — Le concile de Trente, dans la section 25 (*De Reformatione*), chapitre 19, décrète contre eux: 1⁰ L'excommunication *ipso facto*, réservée au Pape, excommunication qui frappe, avec les combattants, les témoins, les fauteurs, les conseillers, les spectateurs. 2⁰ La confiscation des biens et l'infamie perpétuelle. 3⁰ La privation de la sépulture chrétienne, si les duellistes ont succombé dans la lutte.

Clément VIII, dans sa constitution *Illius vires* (1592), a condamné les duels *etiam non fatalia*.

Benoît XIV va plus loin et condamne solennellement par sa Bulle *Detestabilem* (1752) les cinq propositions suivantes: „1⁰ Un soldat qui n'offre pas ou refuse le duel est considéré comme vil, lâche, incapable de dignités militaires et doit être chassé ou privé de tout avancement. 2⁰ On peut excuser ceux qui acceptent ou provoquent le duel, afin de sauver l'honneur ou d'éviter les railleries publiques, quand ils savent pour sûr que le combat n'aura pas lieu ou que d'autres l'empêcheront. 3⁰ Le chef ou l'officier militaire ne tombe pas sous les censures ecclésiastiques, alors qu'il accepte le duel uniquement dans la crainte de perdre sa réputation ou son grade. 4⁰ Il est permis à l'homme, dans l'état naturel, accepter ou d'offrir le duel pour conserver les biens et

l'honneur, s'il n'a pas d'autre moyen d'en détourner la perte. 5° De même, le duel est permis dans une ville mal administrée où, soit par la faute, soit par la négligence des magistrats, la justice est ouvertement niée aux citoyens.“ Il y a plus, cette même Bulle prive de la sépulture ecclésiastique les duellistes morts repentants et ayant reçu les sacrements.

Eglises, *chiese*. — Elles sont fermées de midi à 3 heures, excepté les basiliques stationnales qui restent ouvertes toute la journée. Beaucoup même ne sont ouvertes que dans la matinée.

Eminence, *Eminentissimo*. — Titre ou qualification honorifique accordée par Urbain VIII aux Cardinaux, en 1630.

Empereur, *Imperatore*. — L'*Empereur* et les *Princes* du Catéchisme sont élus parmi les enfants qui ont le mieux répondu aux examens publics. Le jour de leur élection, ils sont escortés par une garde militaire et promenés par la ville dans les voitures du Vicariat. L'insigne de leur dignité est une croix qu'ils portent pendue au cou.

Enterrement, *sepoltura*. — Les enterrements se font le soir, vers l'*Ave Maria*. Les plus pompeux sont ceux qui offrent le plus de moines ou de confréries encapuchonnées, récitant deux à deux le *Miserere*.

A une heure de nuit, les corps sont pris dans les églises et portés sur un corbillard éclairé de quatre lanternes à l'église inférieure du cimetière de S. Laurent. Le lendemain matin, après la messe, a lieu l'inhumation.

Epines de la Ste Couronne. — Elles proviennent du *rhamnus sisyphus*. Rome en possède vingt-cinq épines: trois à S. Marc, trois à Ste Praxède, deux à S. Barthélemy-en-l'Ile, deux aux SS. Jean et Paul, deux à S. Sylvestre *in Capite*, deux à Ste Croix de Jérusalem, deux à S. Pierre, deux à Ste Cécile, une à S. Bernard, une à S. François *a Ripa*, une à S. Jean de Latran, une à Ste Marie de Lorette, une à S. Laurent *in Paneperna*, une au monastère de *Tor di Specchi*, partie d'une à Ste Marie *in Campitelli* et à Ste Marie *in Trastevere*.

Escalier royal, *scala regia*. — On nomme ainsi, au Vatican, le magnifique escalier, flanqué de colonnes, qui conduit du corps de garde des Suisses aux chapelles Sixtine et Pauline et fut construit, sous le pontificat d'Alexandre VII, par le chevalier Bernin.

Il est surtout beau à voir illuminé, le soir du premier

dimanche d'Avent, à l'occasion des Quarante Heures qui ont lieu à la chapelle Pauline, ou, le jour de la Fête-Dieu, lorsque le Pape le descend, porté sur la *sedia* et précédé du Sacré Collége.

ETABLISSEMENTS NATIONAUX.

Allemands: Ste Marie *dell'Anima,* église; *Campo Santo,* près S. Pierre, église et cimetière[1]); S. Malo, église et collége germanique[2]), et la Visitation, près S. André *della Valle*, église et corporation des boulangers allemands.

Américains: colléges à l'*Umiltà* et à S. André du Quirinal.

Anglais: S. Thomas, église et collége.

Arméniens: S. Blaise, église et hospice; S. Grégoire l'Illuminateur, église et abbaye; Ste Marie *in Domnica,* église; S. Joseph *Capo le Case,* résidence, et près S. Pierre *in Vincoli,* maison de retraite.

Belges: S. Julien, près S. André *della Valle*, église, et S. Joachim, aux Quatre-Fontaines, église et collége.

Bergamasques: S. Barthélemy, place Colonne, église.

Brescia (habitants de): SS. Faustin et Jovite, *via Giulia*, église.

Deux-Siciles (habitants des): S. François de Paule, église et couvent de Minimes.

Ecossais: S. André des Ecossais, église et collége.

Esclavons: S. Jérôme *a Ripetta*, église collégiale et hospice.

Espagnols: Ste Marie de *Montserrato*, église; la Trinité *via Condotti*, église et couvent de Trinitaires; S. Ildephonse, église et S. Pascal-Baylon, église et couvent de Mineurs observantins.

Florentins: S. Jean des Florentins, église et hospice, et S. Jean le Décollé, église et cimetière des décapités.

Français: S. Louis, église et clergé de 12 chapelains; S. Yves des Bretons, église et rectorat; S. Nicolas des Lorrains, église et rectorat; S. Denis aux Quatre-Fontaines, église et religieuses de Notre-Dame; S. Sauveur *in Thermis*, oratoire et chapellenie; la Purification *ai Banchi*, église et chapellenie; S. Claude des Bourguignons, église et congrégation de prêtres polonais[3]); la Trinité-des-Monts,

---

1) *Ce cimetière est plein de la terre du Calvaire que Ste Hélène envoya de Jérusalem à Rome.*

2) *Les églises de S. Saba et de S. Etienne-le-Rond, avec leurs dépendances, sont unies à ce collége.*

3) *Cette congrégation n'a que la desservance de l'église et la jouissance de*

église et couvent de dames du Sacré-Cœur, et Ste Claire, séminaire.

Génois: S. Jean des Génois, église.

Grecs: S. Athanase, église et collége.

Irlandais: Ste Agathe *alla Suburra*, église et collége; S. Isidore, église et couvent de Mineurs observantins; Ste Marie *in Posterula*, église et prieuré de l'ordre de S. Augustin, et S. Clément, basilique et prieuré de l'ordre de S. Dominique[1]).

Lombards: S. Charles, *au Corso*, église et archiconfrérie.

Lucquois: S. Bonaventure, église.

Marche (habitants de la): S. Sauveur *in Lauro*, église.

Napolitains: S. Esprit, *via Giulia*, église.

Nursiens: Ste Scholastique, église et confrérie.

Piémontais: S. Suaire, église.

Polonais: S. Stanislas, église, et S. Claude des Bourguignons; collége près le Forum.

Portugais: S. Antoine des Portugais, église.

Siciliens: Ste Marie de Constantinople, église, et S. Paul *alla Regola*, église et couvent du tiers ordre de S. François.

Siennois: Ste Catherine de Sienne, *via Giulia*, église et confrérie.

Suisses: S. Pélerin, église.

Vénitiens: Ste Marie des Grâces, près le palais de Venise, chapelle.

Etole, *stola*. — Bande d'étoffe de couleur, élargie à chaque extrémité et timbrée de trois croix. Les Prêtres la portent au cou et les Diacres en sautoir.

Eulogies. — Ce nom grec, qui signifie *bénédiction*, s'applique aux *hosties* carrées en pâte *azyme* ou sans levain frappées à l'effigie de l'Agneau pascal et que l'on distribue aux fidèles à la fin de la messe Arménienne.

Evêchés suburbicaires. — On les nomme *suburbicaires* à cause de leur proximité de Rome. Ce sont:

Ostie et Velletri, doyenné;	Palestrina;
Porto et Ste Rufine, sous-doyenné;	Sabine, avec Magliano pour ville épiscopale;
Albano;	Frascati.

---

la maison qui y est annexée, la propriété demeurant à la France; de même pour les dames du Sacré-Cœur, à la Trinité-des-Monts, et les religieuses de Notre-Dame, à S. Denis.

1) *Le couvent inhabité de S. Sixte-le-Vieux et son église lui sont unis.*

Les Evêchés suburbicaires sont soumis au droit d'option, c'est-à-dire qu'ils sont conférés au choix du plus ancien cardinal prêtre présent à Rome.

Eventail. — Quand le Pape est porté sur la *sedia*, deux Camériers tiennent de chaque côté un éventail en plumes d'autruche, ocellées de plumes de paon.

Excellence, *Eccellenza*. — Qualification que prennent les Evêques et la haute Prélature.

Exposition du S. Sacrement. — Elle a lieu, à certains jours autorisés par S. E. le Cardinal-Vicaire, sous un dais en bois doré et avec accompagnement de vingt cierges allumés pour le moins. En voici l'indication:

TOUS LES JOURS DE L'ANNÉE.

Chez les Adoratrices du S. Sacrement, au Quirinal.

TOUS LES JOURS DE FÊTES CHÔMÉES.

Dans l'église où se fait la Mission, le matin.

A la Madeleine, à S. Nicolas *de' Prefetti*, aux SS. Vincent et Anastase a Trevi, aux Stigmates, à Ste Dorothée; à onze heures du matin.

A la Minerve, au Gesù, à S. Marcel, à la Be Rita, une heure avant l'*Ave Maria*.

TOUTES LES SEMAINES.

Dimanche.

Au S. Nom de Marie, au S. Ange gardien, à Ste Marie du Suffrage, à S. Sylvestre au Quirinal; à onze heures du matin.

A Ste Marie des Miracles, à onze heures et demie.

A Ste Marie de l'Anima, à midi.

Au cimetière du S. Esprit, à Ste Marie Impératrice, à Ste Marie *in Trastevere*, à Ste Marie Transpontine, à Ste Marie *in Campitelli*, à Ste Marie des Monts, à Jésus et Marie au Corso, à S. Charles ai Catinari, à Ste Praxède, à S. Martin des Monts, à S. Laurent *in Lucina*, à S. Augustin, à S. Laurent *in Fonte*, à Ste Marie de la Paix, aux SS. Celse et Julien, à S. Joseph des Charpentiers,

à S. Thomas *in Parione;* une heure et demie avant l'*Ave Maria*.

A S. André *della Valle*, à Ste Galla; une demi-heure avant l'*Ave Maria*.

Lundi.

Aux SS. Apôtres, à l'*Ara Cœli*, à S. Antoine des Portugais, à S. Barthélemy en l'île, dans la matinée.

A S. André *della Valle*, à S. Michel *in Borgo*, à Ste Lucie *delle botteghe oscure;* une heure avant l'*Ave Maria*.

Mardi.

A S. Jacques des Incurables, à Ste Marie de Lorette des boulangers; deux heures avant l'*Ave Maria*.

A S. Paul *alla Regola*, à Ste Marie du Suffrage, à Ste Lucie *della Tinta*, à Ste Anne des Palefreniers, à S. Jean *in Ayno*, à Ste Marie de la Santé; une heure avant l'*Ave Maria*.

Mercredi.

A Ste Marie des Miracles, à onze heures du matin.

A la Rotonde, à Ste Marie Transpontine, dans la matinée.

A S. Eustache, à S. Jean des Florentins, au S. Nom de Marie, à S. Laurent *in Lucina*, une heure avant l'*Ave Maria*.

Jeudi.

A S. Nicolas *in Carcere*, aux SS. Apôtres, dans la matinée.

A Ste Marie *in Aquiro*, à S. Jacques *Scossacavallo*, une heure avant l'*Ave Maria*.

Vendredi.

A Jésus et Marie au Corso, à S. Marcel, à S. Sauveur *à Ripa*, cinq heures avant l'*Ave Maria*.

Au Jésus, à S. Nicolas *de' Prefetti*, à Ste Marie *in Via*, à S. François de Paule *ai Monti*, à S. Augustin; dans la matinée.

A la Nativité des Agonisants, à S. François *a Ripa*, à Ste Marie *in Monticelli*, à Ste Lucie du Gonfalon, aux SS. Cyr et Julitte, à S. André *delle Fratte*, à S. Thomas *in Parione*, une heure avant l'*Ave Maria*.

Samedi.

A S. Esprit *in Sassia*, à S. Sauveur *in Lauro;* trois heures avant l'*Ave Maria.*

A Ste Marie *in via lata*, à S. Apollinaire, à Ste Marie du secours *ai Banchi*, à S. Sauveur *delle Coppelle*, à S. Pantaléon, à Ste Marie des Grâces *a porta Angelica*, à Ste Marie du Peuple, au S. Nom de Marie, à Ste Marie *in Trivio*, à S. Laurent *in Lucina*, à Ste Marie *in Cosmedin*, à Ste Marie de la Santé, à S. Antoine sur l'Esquilin, à Ste Marie del Pianto; une heure avant l'*Ave Maria.*

TOUS LES MOIS.

1er Dimanche.

A S. Sylvestre *in Capite*, à l'oratoire des SS. Celse et Julien, à S. Benoît *in Piscinula;* dans la matinée.

A la Trinité des Pélerins, en forme de quarante heures.

A S. Laurent *in Lucina*, dans la matinée et la journée.

A Ste Marie de Monserrato, de neuf heures du matin à midi.

A S. Nicolas *in Carcere*, dans la matinée.

Aux SS. Cyr et Julitte, trois heures avant l'*Ave Maria.*

A Ste Marie *in Trivio*, à S. Etienne *sopra Cacco*, à S. Sébastien-hors-les-murs; dans la matinée, pendant les mois de juillet, août et septembre; une heure avant l'*Ave Maria* en tout autre temps.

A l'oratoire des Amants de Jésus et de Marie au Forum, une heure avant l'*Ave Maria.*

2e Dimanche.

A Ste Marie *in Trastevere*, à S. Laurent *in Damaso*, après la messe capitulaire et avec procession.

A Ste Marie *in Via*, à S. Nicolas *in Arcione*, au S. Nom de Marie, à Ste Marie de la divine Piété, près le pont *quattro Capi*, une heure avant l'*Ave Maria.*

3e Dimanche.

A la *Morte*, en forme de quarante heures, excepté pendant le mois de décembre.

A la Minerve, dans la matinée.
A la Nativité des Agonisants, à S. Marcel, à la Madeleine, une heure avant l'*Ave Maria*.

4e *Dimanche.*

A S. Nicolas *ai Cesarini*, à onze heures du matin.
A Ste Marie *de Monte Santo*, à Ste Marie du Carmel *alle tre Cannelle*, une heure avant l'*Ave Maria.*

Dernier Dimanche.

Aux SS. Apôtres, à S. Sauveur *delle Copelle*, dans la matinée. A S. Bonaventure sur le Palatin, une heure et demie avant l'*Ave Maria.*

Le 1er Vendredi.

Aux SS. Pierre et Marcellin, dans la matinée.
A S. Gilles *in Borgo*, quatre heures avant l'*Ave Maria.*
All'*Umiltà*, dans la matinée.

Le 1er Mardi.

A S. André *delle Fratte*, une heure avant l'*Ave Maria.*

PENDANT L'ANNÉE.

A S. Philippe Néri, via Giulia, le dimanche de la Septuagésime, toute la journée.
Au Caravita, les lundi, mardi et mercredi de la Sexagésime, pendant toute la journée.
A S. Pierre, à Ste Marie-Majeure, à Ste Marie *de la Scala*, au Jésus, au monastère des *Turchine*, le dimanche de la Quinquagésime et les deux jours suivants.
A Ste Marie du Suffrage, en forme de quarante heures, le second dimanche de Carême et le dimanche qui suit les quatre-temps, excepté ceux de décembre.
A Ste Marie de Monserrato, le jour de Pâques.
A Ste Marie *de Monte Santo*, les sept mercredis après Pâques, matin et soir.
A S. Barthélemy, place Colonne, le dimanche de la Pentecôte et les deux jours suivants, avec bénédiction le mardi soir.
Dans toutes les basiliques et églises collégiales ou paroissiales, le Jeudi de la Fête-Dieu et toute l'octave.

A S. Thomas *in Parione*, le dimanche dans l'Octave de la Fête-Dieu, toute la journée.

A S. Théodore le Rond, au Jésus, le vendredi du Sacré Cœur, matin et soir.

A S. Sylvestre *in Capite*, le même jour, une heure et demie avant l'*Ave Maria*.

Aux SS. Apôtres, à Ste Madeleine, le 1 janvier, dans la matinée.

Au Jésus, aux SS. Jean et Paul, à S. Nicolas des Lorrains, une heure avant l'*Ave Maria*.

A S. Théodore le Rond, le 6 février, matin et soir.

A S. Etienne del Cacco, le 10 mars et jours suivants, dans la matinée, pour la neuvaine de S. Joseph; et une heure et demie avant l'*Ave Maria*, à S. Ignace, à la Rotonde, au S. Nom de Marie, aux SS. Cyr et Julitte, à S. Joseph des Charpentiers, à S. Nicolas in Arcione.

Aux SS. Apôtres, aux SS. Côme et Damien, le 6 août et jours suivants, dans la matinée pour la neuvaine de l'Assomption, et à dix heures à l'Ara Cœli.

Au Caravita, le 29 septembre, trois heures avant l'*Ave Maria*.

A la Morte, à Ste Marie du Suffrage, à S. Nicolas in Arcione, à la Nativité des Agonisants, aux Stigmates, au Divin Amour, à Ste Marie libératrice, aux SS. Anges Gardiens, au S. Nom de Marie, le 1 novembre et jours suivants, pour la neuvaine des morts, une heure et demie avant l'*Ave Maria*.

Au Caravita, le Dimanche qui suit la fête de S. François Xavier, trois heures avant l'*Ave Maria*.

A Ste Marie in Via lata, le 8 décembre, une heure et demie avant l' *Ave Maria*.

Le 15 décembre et jours suivants, pour la neuvaine de Noël, à la Trinité des Pèlerins, aux SS. Cyr et Julitte, à Ste Marie de la Victoire, à la Conception des Capucins, à Ste Marie del Pascolo, à l'Annonciation al Grillo, dans la matinée.

A S. Roch, à S. Onuphre, à S. Marcel, à S. Laurent in Lucina, aux SS. Vincent et Anastase à Trevi, aux SS. Jean et Paul, une heure et demie avant l'*Ave Maria*.

A S. Charles a Catinari, à Ste Catherine de la Rota, à S. Pantaléon, une heure avant l'*Ave Maria*.

Le 16 décembre, dans la matinée, à Ste Marie du Suffrage, à l'Ara Cœli, à S. Sauveur in Campo, à S. André delle fratte, à Ste Marie des Grâces a Porta Angelica,

à S. Barthélemy place Colonne, à Ste Lucie du Gonfalon, à S. Celse ai Banchi, à Ste Marie dei Crociferi, à Ste Marie de Monte Santo, à Ste Marie di Grotta pinta, à Ste Marie in Aquiro, à S. Nicolas de' Prefetti, à S. Barthélemy en l'île, au S. Nom de Marie, à Ste Marie in Via, à S. Philippe Néri Via Giulia, aux SS. Apôtres, à S. Augustin, à S. André della Valle, à S. Venance, aux Stigmates, à S. Nicolas in Arcione.

A la Minerve, à Ste Marie des Miracles, à S. Nicolas des Lorrains, S. François a Ripa, SS. Côme et Damien, S. Paul alla Regola, une heure et demie avant l'Ave Maria.

A Ste Marie du Suffrage, a la Morte, le jour de Noël, en forme de quarante heures, et à la Nativité des Agonisants, aujourd'hui et toute l'octave, une heure et demie avant l'*Ave Maria.*

AUX FÊTES DE LA VIERGE QUI SONT D'OBLIGATION.

A Ste Marie del Pianto, tout le jour.

Aux SS. Anges Gardiens, à S. Jean des Génois, à Ste Marie in Cosmedin, une heure avant l'*Ave Maria.*

DERNIER JOUR DE L'ANNÉE.

Aux SS. Apôtres, au S. Nom de Marie, à S. Barthélemy en-l'île, à Ste Marie du Carmel *alle tre Cannelle,* aux SS. Jean et Paul, à S. Nicolas des Lorrains, dans la matinée.

A l'Ara Cœli, au Jésus, une heure et demie avant l'*Ave Maria.*

Ex-voto. — Offrande faite pour l'accomplissement d'un vœu. Les *ex-voto,* que l'on voit appendus aux murs des églises, principalement à S. Augustin, sont de deux sortes, en métal ou en peinture. En métal, ils représentent la partie du corps qui était malade, et dont on a obtenu la guérison par l'intercession de tel ou tel Saint, comme des yeux, une jambe, un bras, un sein. On y lit les initiales P G R qui signifient *Pro gratia recepta.* Les tableaux, peints sur toile ou bois, offrent la guérison ou le vœu dans tous ses détails et souvent le sujet est élucidé par une inscription qui nomme le donateur.

Falda. — La *falda* est une longue et large jupe de

soie blanche, à queue, retombant sur les pieds, que prend le Pape quand il assiste aux chapelles ou officie.

FAMILLE CARDINALICE, *famiglia cardinalizia.* — On nomme ainsi la réunion de tous ceux qui composent la *maison* d'un cardinal.

Première antichambre.

L'Auditeur, qui prépare les documents pour les Congrégations où doit assister S. E.
Le Secrétaire, chargé de la correspondance.
Le Maître de chambre, qui règle les cérémonies et introduit les visiteurs.
Le Gentilhomme, qui porte aux processions la barrette et la torche du Cardinal. Il a l'épée au côté.

Seconde antichambre.

Le Caudataire,
Le Chapelain,
Le Majordome ou Intendant de la maison,
Le Camérier,
L'Echanson,
Le Doyen,
Le Doyen de la portière, qui ouvre la portière du carrosse.

Serviteurs.

Les Aide-Camériers,
Le Maître d'écurie,
Le Cocher,
Le Postillon,
Les Garçons d'écurie.

FAMILLE PONTIFICALE, *famiglia pontificia.* — On nomme ainsi la *maison* du Pape, qui se compose comme il suit:

1. Cardinaux Palatins; Secrétaire des brefs; Pro-dataire; Secrétaire des Mémoriaux; Secrétaire d'Etat.
2. Majordome de Sa Sainteté.
3. Maître de la Chambre.
4. Auditeur de Sa Sainteté.
5. Maître du Sacré Palais.
6. Préfet des cérémonies apostoliques.
7. Camériers secrets: Aumônier de Sa Sainteté; Sous-aumônier; Secrétaire des Brefs aux Princes; Substitut de la Secrétairie d'Etat; Sous-Dataire; Secrétaire des lettres latines; Echanson; Secrétaire d'ambassade; Garde-robe.
8. Camériers secrets de cape et d'épée; Maître du saint hospice; Fourrier majeur; Grand écuyer; Surintendant général des postes.
9. Garde noble.
10. Camériers secrets de cape et d'épée surnuméraires.
11. Camériers d'honneur en habit violet.

12. **Camériers d'honneur *extra urbem.***
13. **Camériers d'honneur de cape et d'épée.**
14. **Officiers de la garde suisse et de la garde palatine.**
15. Chapelains secrets.
16. Chapelains secrets d'honneur.
17. Chapelains secrets d'honneur *extra urbem.*
18. Clercs secrets.
19. Chapelains du commun.
20. Familiers: Caudataire de Sa Sainteté; Crucifère; Ecuyer tranchant; Maître d'hôtel; Secrétaire de la Préfecture des Palais Apostoliques; Vérificateur des Comptes, Directeur de la Comptabilité; Auditeur criminel; Fourrier; Auditeur civil; Architecte des Palais Apostoliques; Doyen des Huissiers; Sous-garde-robe; Sous-fourrier.
21. Adjudants de chambre.
22. Bussolanti.
23. Prédicateur apostolique.
24. Confesseur de la famille pontificale (de l'ordre des Servites).

Fanon. — Cet insigne, exclusivement réservé au Pape, consiste en deux mozettes superposées; la plus longue, celle de dessous, a 2 m. 70 c. de circonférence. Elles sont cousues ensemble dans la partie qui touche au cou et sont formées d'une étoffe tissue d'or et de soie, rayée aux trois couleurs or, blanc et amaranthe. Sur la partie antérieure du fanon est brodée une croix que baise le Cardinal-Diacre lorsqu'il met cet insigne au Pape.

Férie. — Jour libre, c'est-à-dire où l'église ne célèbre pas de fête.

Fermail, *formale.* — Agrafe ou pectoral du pluvial du Pape, des Cardinaux et des Evêques.

Les Cardinaux-Evêques ont une agrafe en or, garnie de trois pommes de pin, formées de perles de nacre.

Férule, *ferula.* — Bâton d'or, surmonté d'une croix pattée, que tient le Pape, en guise de crosse, aux cérémonies de consécration.

Fêtes. — Les fêtes que l'Eglise Romaine célèbre chaque jour sont ainsi hiérarchiquement classées, suivant leur importance:

Férie — Simple — Semi-double — Double — Double majeur — Double de seconde classe — Double de première classe.

Les fêtes *doubles* sont celles où les antiennes des psaumes se récitent avant et après le psaume; aux *semi-doubles*, l'antienne ne se récite qu'après le psaume.

Doubles de première classe.

Noël;
Epiphanie;
Jeudi, vendredi et samedi de la Semaine Sainte;
Pâques et les deux jours qui suivent;
L'Ascension;
Pentecôte et les deux jours suivants;
Fête-Dieu;
S. Jean-Baptiste;
S. Pierre et S. Paul;
Assomption;
Toussaint;
Dédicace;
Fête patronale ou titulaire de l'Eglise.

Doubles de seconde classe.

Circoncision;
S. Nom de Jésus;
Ste Trinité;
Précieux Sang de N.-S.;
Conception;
Nativité;
Annonciation;
Visitation;
Purification;
S. Michel;
Chaque fête d'Apôtre;
Id. d'Evangéliste;
S. Etienne;
SS. Innocents;
S. Laurent;
S. Joseph;
Patronage de S. Joseph;
Invention de la Croix.

Dimanches de première classe.

Premier dimanche d'Avent;
Premier dimanche de Carême;
Dimanche de la Passion;
Dimanche des Rameaux;
Dimanche de Quasimodo.

FÊTES DE NOTRE-SEIGNEUR ET DE LA SAINTE VIERGE, CÉLÉBRÉES A ROME.

Fêtes de Notre-Seigneur.

Ascension, jeudi qui suit le 5e dim. après Pâques.
Baptême, 6 janvier.
Bon-Pasteur, 2e dim. après Pâques.
Cène et institution de l'Eucharistie, jeudi Saint.
Circoncision, 1er janvier.
Epiphanie ou adoration des Mages, 6 janvier.
Entrée triomphale à Jérusalem, dim. des Rameaux.
Exaltation de la Croix, 14 septembre.
Fête-Dieu, jeudi après le dim. de la Trinité.
Incarnation, 25 mars.
Invention de la croix, 3 mai.
Jésus Nazaréen, 23 octobre.
Lavement des pieds aux apôtres, jeudi Saint.
Mort, vendredi Saint.
Nativité, 25 décembre.
Noces de Cana, 6 janvier.
Passion, dim. de la Passion et Semaine Sainte.
Précieux Sang, 1er janvier et 1er dim. de juillet.

Présentation au temple, 2 fév.
Résurrection, dimanche de Pâques.
S. Suaire, 4 mai.
Transfiguration, 6 août.

Fêtes de la Sainte Vierge.

Anges (Ste Marie des), 2 août.
Annonciation, 25 mars.
Apparition à Ste Galle, 17 juillet.
Assomption, 15 août.
Bon Conseil (Madone du), 26 avril.
Bon Secours (Notre-Dame de), dim. dans l'octave de la Nativité.
Carmel (Notre-Dame du), 16 juillet.
Ceinture (Madone de la), 1er dim. de septembre.
Chaînes (Madone des), 24 septembre.
Clémence (Ste Marie de la), 16 mars.
Conception, 8 décembre.
Consolatrice des affligés (Ste Marie).
Grâces (Ste Marie des), 2e dim. de juin.
Lettre (Madone de la), dernier dim. d'août.
Lorette (Ste Marie de), 10 décembre.
Maternité (Madone de la), 2e dimanche d'octobre.
Mariage, 23 janvier.
Médaille miraculeuse, 20 janvier.
Merci (Notre-Dame de la), 24 septembre.
Miséricorde (Ste Marie de la), 3e dim. de mai.
Nativité, 8 septembre.
Neiges (Ste Marie des), 5 août.
S. Nom de Marie, dim. dans l'oct. de la Nativité.
Pascolo (Ste Marie du), 7 septembre.
Patronage de la Vierge, 2e dimanche d'octobre.
Persévérance (Ste Marie de la).
Piété (la Madone de la), dim. dans l'oct. de l'Assomption.
Portique (Ste Marie du), 13 février.
Présentation, 21 novembre.
Providence (Madone de la), 2e dim. de novembre.
Purification, 2 février.
Remède (Ste Marie du), 2e dimanche d'octobre.
Rosaire (Notre-Dame du), 1er dim. d'octobre.
Sacré Cœur, 1er dim. de septembre.
Santé (Madone de la), 26 juillet.
Sasso (Madone *del*), 23 août.
Savone (Madone de), 18 mars.
Secours des chrétiens (Ste Marie), 24 mai.
Sept Douleurs (Notre-Dame des), dim. de la Passion et 4e dim. de septembre.
Victoire (Ste Marie de la), 2e dimanche de novembre.
Visitation, 2 juillet.

Fêtes d'obligation, *feste di precetto.* — Jours où l'on est obligé d'entendre la messe et de cesser tout travail manuel.

Les fêtes de précepte pour Rome et son district ont été réduites à dix-sept, par décret de Pie VI, en date du 23 mars 1797. Ce sont:

La Circoncision et l'Epiphanie, en janvier;
La Purification, en février;
S. Joseph et l'Annonciation, en mars;
S. Philippe Néri, en mai;
S. Jean-Baptiste, S. Pierre et S. Paul, en juin;
L'Assomption, en août;
La Nativité de la Ste Vierge et S. Michel, en septembre;
La Toussaint, en novembre;
La Conception, Noël et S. Jean évangéliste, en décembre;
L'Ascension et la Fête-Dieu, qui n'ont pas de jour fixe.

Feux d'artifice. — Deux feux d'artifice sont tirés chaque année au Janicule, à l'occasion de la solennité de Pâques et de la fête des SS. Apôtres Pierre et Paul. Le peuple se tient, pour les voir, dans la cour de S. Calixte: des tribunes spéciales sont affectées à la Magistrature et aux personnes qui veulent les louer.

Fiocchi. — Panaches de soie rouge pour les Cardinaux, verte pour les Evêques, violette pour la Prélature et que l'on place sur la tête des chevaux, en signe de dignité.

Fourrier Majeur. — Placé sous la dépendance du Majordome, il est chargé de l'administration des palais apostoliques, surveille les constructions qui s'y font, vérifie et approuve les comptes des artistes, etc. Il doit aussi pourvoir au logement du Pape et de sa cour, quand S. S. est en voyage ou en villégiature.

Garde noble. — La *Garde noble* est un corps d'officiers pris dans la noblesse romaine. Elle est préposée à la garde du Souverain Pontife, qu'elle accompagne dans ses voyages, aux chapelles papales, dans les consistoires publics, etc.

Si le Cardinal élu est absent de Rome, il reçoit la nouvelle de sa promotion par un billet du Cardinal Secrétaire d'Etat, qui lui est remis par un garde noble, chargé en même temps de lui porter la calotte rouge.

Grand-Ecuyer. — Il tient le troisième rang parmi les *Camériers secrets de cape et d'épée* et est chargé de la surintendance des écuries pontificales. A lui revient

l'honneur d'ouvrir et de fermer la portière de la voiture de S. S.

GRÉMIAL. — Espèce de tablier en étoffe brodée que l'on met sur les genoux du célébrant, Pape, Cardinal ou Evêque, lorsqu'il office pontificalement à la messe et est assis.

HERMINE, *armellino.* — Fourrure blanche, sans moucheture, dont est fait le chaperon des *cappe* cardinalices, épiscopales, prélatices et canoniales.

HIÉRARCHIE DU MONDE CATHOLIQUE. — Elle comprend:

Patriarcats	12
Archevêchés	127
Evêchés	723
Total . . .	862

Ne sont pas compris dans ce chiffre, qui ne mentionne que les *siéges avec résidence,* les siéges épiscopaux conférés *in partibus infidelium*, ni les vicariats, délégations et préfectures apostoliques.

HÔPITAUX. — Les principaux sont:

S. Spirito in Sassia,
S. Jean-Calibyte en l'île,
S. Jean de Latran,
Ste Marie-de-la-Consolation,
S. Jacques-des-Incurables,
S. Roch, pour les femmes en couches,
Ste Galle, pour les pauvres sans logement,
S. Gallican *in Trastevere.*

HOSTIE. — Pain azyme, de forme circulaire, d'une très-mince épaisseur et à l'effigie, le plus habituellement, de J.-C. en croix, qui sert à la célébration du S. Sacrifice.

ILLUMINATIONS. — La ville est illuminée, tant les maisons particulières que les édifices publics, aux fêtes de la Nativité de la Ste Vierge, de la Conception et de l'Assomption, de la Chaire de S. Pierre à Rome, de S. Pierre et de S. Paul, et aux anniversaires de l'élection et du couronnement du Pontife régnant. Les lanternes sont généralement ornées, suivant les circonstances, d'emblêmes relatifs à la Ste Vierge ou de son image, de celle des SS. Apôtres, des armoiries du Pape ou d'inscriptions enthousiastes.

La coupole de S. Pierre est illuminée aux fêtes de Pâques et de S. Pierre.

Quatre mille quatre cents lampions à feu voilé sont posés sur la façade extérieure de la basilique et des portiques de S. Pierre, à partir du sol jusqu'à l'extrémité

de la croix du dôme. Ces lampions dessinent toutes les arêtes de l'édifice, dont ils marquent les lignes architecturales.

Vue de *Monte Pincio* et de la Trinité-des-Monts, cette première illumination présente un magnifique coup-d'œil. Elle dure une heure. A une heure de nuit, se fait l'addition de feux brillants, au nombre de 791.

Rien ne peut rendre la promptitude de ce changement de feu, comme rien ne peut faire comprendre à ceux qui ne l'ont pas vu, le grandiose de cet incendie de la coupole.

Le nombre d'hommes employés pour cette illumination est de 365. Le chiffre total des lampions monte à 5,191.

Image. — Une grande image, ordinairement de format in-folio, roulée et liée d'un ruban de soie rouge, à l'effigie du Saint dont on célèbre la fête, est donnée en souvenir à chaque Prêtre qui célèbre la messe dans l'église où se fait la solennité de ce Saint.

Image achérotype du sauveur. — Cette image, antique et vénérée, représente, en peinture sur panneau, le *Sauveur* des hommes, J.-C., presque de grandeur naturelle. Suivant les uns, elle aurait été faite ou du moins achevée par les anges, d'où lui vient son nom d'*achérotype*. D'autres l'attribuent plus exactement à S. Luc. Voilée habituellement et placée derrière l'autel du *Saint des Saints*, elle ne demeure découverte et exposée à la vénération des fidèles que: 1°. Depuis les Complies de la vigile de Noël, 4 h., jusqu'à None du Dimanche qui suit l'Epiphanie, 10 h. 2°. Du Samedi qui précède le Dimanche des Rameaux, 10 h. ½, à l'octave du *Corpus Domini*, après la procession, 6 h. ½. 3°. Depuis les Complies de la vigile de l'Assomption, 6 h., jusqu'au Dimanche après l'octave, 10 h.

Index. — La Sacrée Congrégation de l'Index, formée de Cardinaux, a pour Secrétaire un Dominicain. Elle est établie pour *proscrire*, *expurger et permettre* certains livres contraires à la foi ou aux mœurs. Elle publie des décrets, que le Pape approuve et qui sont affichés à Ste Marie-sur-Minerve, à S. Pierre au Vatican, au palais du S. Office, à *Monte Citorio* et autres lieux.

Chaque décret se termine ainsi, après avoir énuméré les ouvrages *condamnés* et *proscrits:*

"Itaque nemo cujuscumque gradus et conditionis prædicta opera damnata atque proscripta, quocumque loco

et quocumque idiomate, aut in posterum edere aut edita legere vel retinere audeat, sed locorum Ordinariis aut hæreticæ pravitatis Inquisitoribus ea tradere teneatur, sub pœnis in Indice librorum indictis."

INDULGENCE, *indulgenza.* — Pour gagner l'*indulgence plénière*, il faut être en état de grâce, s'être confessé, dans les huit jours, avoir communié le jour même, visiter l'église indiquée et y prier pour la concorde entre les Princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de la Ste Eglise. Pour l'indulgence *partielle*, l'état de grâce suffit.

Aux chapelles papales et aux quatre bénédictions solennelles du Jeudi Saint, de Pâques, de l'Ascension et de l'Assomption, la présence est requise au moment même de la promulgation de l'indulgence.

Nous sommes persuadés être à la fois utile et agréable à nos lecteurs en reproduisant ici le livret publié, en 1853, à la *Stamperia Camerale,* par les soins de la Sacrée Congrégation des Indulgences, pour faire connaître et déterminer les *Indulgences que Notre Saint-Père Pie IX accorde à tous les fidèles qui, retenant par devers eux quelqu'un des chapelets, rosaires, croix, crucifix, petites statues, ou médailles bénies par Sa Sainteté, accompliront les œuvres de piété indiquées ci-dessous.*

Tous les fidèles chrétiens de l'un et l'autre sexe sont avertis: 1°. Que pour gagner les indulgences dont Sa Sainteté Pie IX, par sa bénédiction apostolique, enrichit les chapelets, rosaires, croix, crucifix, petites statues et médailles, il est nécessaire que l'on porte sur soi, ou que l'on tienne chez soi quelqu'un de ces chapelets bénits, etc.

2° Que les oraisons ou pieuses prières ci-après décrites comme conditions requises pour l'acquisition des indulgences, doivent être récitées, ou en portant sur soi quelqu'un de ces chapelets, crucifix bénits, etc., ou, si on ne les porte pas sur soi, il faut les tenir dans sa propre chambre, ou dans un autre endroit convenable de la maison que l'on habite, et réciter devant ces objets les prières ou oraisons analogues.

En outre Sa Sainteté n'admet pas à cet effet les images imprimées ou peintures, ni les croix, crucifix, petites statues et médailles d'étain, de plomb, ni d'autre matière facile à se briser ou à s'user.

Observant toutefois que Sa Sainteté admet à l'effet ci-

dessus les croix, crucifix, etc. de *fer*, quoique prohibés jusqu'à ce jour.

Il faut aussi que les effigies soient de Saints déjà canonisés, ou d'autres inscrits dans le Martyrologe Romain.

Ces avertissemens une fois donnés pour plus grande clarté, voici maintenant quelles sont les indulgences que peut gagner la personne qui tient quelqu'un de ces objets bénits, et quelles œuvres de piété elle doit pratiquer pour les gagner.

Quiconque récitera, au moins une fois la semaine, le chapelet de Notre Seigneur ou celui de la Très-Ste Vierge Marie, ou le rosaire, ou la troisième partie du rosaire, ou l'office divin, ou celui de la Ste Vierge, ou celui des Morts, ou bien les sept Psaumes de la Pénitence, ou les Psaumes graduels, ou sera dans l'habitude d'enseigner la Doctrine Chrétienne, ou de visiter les prisonniers, ou les malades de quelque hôpital, ou de secourir les pauvres, ou d'assister à la messe, ou de la dire, s'il est prêtre, si vraiment repentant, et confessé à un prêtre approuvé par l'Ordinaire, il fait la Ste Communion, en quelque jour que ce soit des jours suivants: Noël, l'Epiphanie, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, les fêtes de la Très-Ste Trinité, du S. Sacrement, ou Fête-Dieu, celles de la Purification, de l'Annonciation, de l'Assomption, de la Nativité et de la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, celles de S. Jean-Baptiste, et des SS. Apôtres Pierre et Paul, André, Jacques, Jean, Thomas, Philippe et Jacques, Barthélemy, Mathieu, Simon et Jude, Mathias, de S. Joseph, époux de la Bienheureuse Vierge, et de la Toussaint; et priera Dieu dans la même journée dévotement, pour l'extirpation des hérésies et des schismes, pour l'augmentation de la foi catholique, pour la paix et la concorde entre les Princes Chrétiens, et pour les autres besoins de la Ste Eglise, gagnera en chacun des jours susdits l'indulgence plénière.

Qui fera les mêmes œuvres dans les autres fêtes de Notre Seigneur ou de la Ste Vierge Marie, chacun de ces mêmes jours, gagnera l'indulgence de sept ans et autant de quarantaines, comme aussi en les remplissant chaque Dimanche ou fête de l'année, il gagnera chaque fois cinq ans et autant de quarantaines d'indulgences, et en les pratiquant tout autre jour de l'année, il gagnera cent jours d'indulgence.

En outre quiconque a l'habitude de réciter, au moins

une fois la semaine, le chapelet ou le Rosaire, ou l'office de la Ste Vierge Marie, ou celui des Morts, ou les Vêpres, ou au moins un Nocturne avec les Laudes, ou les sept Psaumes de la Pénitence avec les Litanies et les prières qui les suivent, gagnera, chaque fois qu'il les récitera, cent jours d'indulgence.

Quiconque, à l'article de la mort, recommandera dévotement son âme à Dieu, et conformément à l'Instruction de Benoît XIV, d'heureuse mémoire, exprimée dans sa Constitution du 5 Avril 1747, *Pia Mater,* sera prêt et disposé à recevoir la mort avec résignation de la main du Seigneur, et vraiment repentant, confessé et communié, ou s'il ne le peut, étant au moins contrit, invoquera de cœur, s'il ne le peut de bouche, le S. Nom de Jésus, gagnera l'indulgence plénière.

Qui fera quelque prière que ce soit préparatoire, avant la célébration de la Ste Messe, ou avant la Communion, ou avant la récitation de l'office divin ou de celui de la Ste Vierge, gagnera chaque fois cinquante jours d'indulgence.

Qui visitera les prisonniers, ou les infirmes des hôpitaux, en les secourant par quelque bonne œuvre, ou qui enseignera la Doctrine Chrétienne dans l'Eglise, ou à la maison, à ses propres enfants, parents et domestiques, gagnera chaque fois deux cent jours d'indulgence.

Qui, au son de la cloche de quelque Eglise, le matin, ou à midi, ou le soir, récitera les prières accoutumées, *Angelus Domini* etc. ou, s'il ne les sait pas, dira un *Pater Noster* et un *Ave Maria;* ou pareillement, quand on sonne, à une heure de nuit, le glas des Morts, dira le Psaume *De Profundis*, etc. ou, s'il ne le sait pas, récitera un *Pater Noster* et un *Ave Maria*, gagnera cent jours d'indulgence.

Qui, le vendredi, pensera avec dévotion à la Passion et à la Mort du Divin Rédempteur, et dira trois *Pater Noster* et trois *Ave Maria,* gagnera cent jours d'indulgence.

Qui, vraiment repentant de ses péchés avec un ferme propos de s'amender, fera l'examen de conscience, et récitera dévotement trois fois le *Pater Noster* et trois fois l'*Ave Maria*, en l'honneur de la Très-Ste Trinité, ou bien dira cinq *Pater* et cinq *Ave,* en mémoire des cinq Plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ, gagnera une indulgence de cent jours.

Qui priera dévotement pour les fidèles agonisants, ou au moins dira pour eux un *Pater Noster* et un *Ave Maria*, gagnera cinquante jours d'indulgence.

Toutes les Indulgences susdites, par ordre de Sa Sainteté, peuvent être gagnées par chacun pour soi-même, ou bien être appliquées aux âmes du Purgatoire.

Sa Sainteté déclare de plus que, par la concession des indulgences ci-dessus exprimées, elle n'entend déroger en aucune façon à celles déjà accordées par plusieurs Souverains Pontifes ses prédécesseurs à diverses œuvres pies ci-dessus indiquées, voulant qu'elles restent toutes dans leur pleine vigueur. Sa Sainteté veut encore que, dans la distribution et dans l'usage de ces chapelets, rosaires bénits, etc., on observe le Décret du Pape Alexandre VII de sainte mémoire, émané le 6 février 1657, savoir que les indulgences attachées aux susdits objets ne passent pas la personne de ceux auxquels les susdits objets seront accordés, ou auxquels ceux-ci les auront distribués pour la première fois, et s'il s'en perd un, qu'on ne puisse pas arbitrairement en substituer un autre, nonobstant toute concession ou tout privilége contraires.

Qu'on ne puisse prêter ces objets, ni les donner à d'autres précairement, à l'effet de leur communiquer les indulgences, autrement ils perdent ces mêmes indulgences. Comme aussi ces objets bénits, après avoir reçu la Bénédiction Pontificale, ne peuvent plus être vendus, selon la teneur du Décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences et des Stes Reliques, publié le 5 Juin 1721.

Sa Sainteté confirme en outre le décret de Benoît XIV, de sainte mémoire, émané le 19 août 1752, par lequel il déclare expressément qu'en vertu de ces crucifix, médailles et autres objets bénits, les messes célébrées à un autel où sont placés ces Crucifix, médailles, etc. ou celles célébrées par un prêtre qui les porte sur lui, ne deviennent pas par là même privilégiées. Il est également défendu à qui que ce soit qui assiste les mourants, de leur donner avec ces Crucifix la bénédiction avec l'indulgence à l'article de la mort, sans une faculté spéciale obtenue par écrit, puisque le même Souverain Pontife y a suffisamment pourvu par sa Constitution *Pia Mater* ci-dessus mentionnée.

Enfin Sa Sainteté veut et commande que le présent catalogue d'indulgences, de nouveau revu et corrigé, puisse, pour la plus grande commodité des fidèles, s'im-

primer non seulement en Latin et en Italien, mais encore en quelque idiôme que ce soit, pourvu qu'en chaque version, il y ait l'approbation du S. Siége, ou de la Sacrée Congrégation des Indulgences, et qu'on ne l'imprime pas hors de Rome, en quelque langue que ce soit, sans ladite permission. Nonobstant tout décret, toute constitution ou disposition contraires, qui mériteraient même une mention spéciale.

Donné et signé le présent décret au Secrétariat de la Sacrée Congrégation des Indulgences et Stes Reliques, le 14 mai 1853.

F. Card. Asquini, Préfet.
Louis Colombo, Secrétaire.

Die 14 Maii 1853.

Sac. Congregatio Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præposita, præsens Summarium gallico idiomate exaratum, revisum atque probatum, in posterum uti authenticum habendum esse censuit.

Datum Romæ ex Secret. ejusdem Sac. Congregationis Indulgentiarum.

Locus Sigilli.

F. Card. Asquini, Præf.
A. Colombo, Secret.

Indulgentia plenaria quotidiana perpetua pro vivis et pro defunctis. — Ces mots, qui se trouvent au-dessus de la porte principale de la plupart des églises, signifient que l'indulgence plénière, accordée à perpétuité par les Souverains Pontifes, peut être gagnée par les fidèles, pour eux ou à l'intention des défunts, une fois dans l'année. *Quotidiana* ne veut pas dire qu'on peut la gagner *tous les jours*, mais seulement une fois par an, au jour qui conviendra le mieux.

Indult pour le Carême. — Chaque année, le Cardinal-Vicaire publie un édit pour promulguer l'*indult* par lequel le Pape dispense de l'abstinence quadragésimale. La loi du jeûne demeurant dans toute sa force par rapport à ceux qu'elle atteint, on ne peut faire gras qu'à un seul repas. Il est défendu de faire usage de viande et de poisson dans le même repas.

Les jours de maigre strict sont: le mercredi des Cendres, les Quatre-Temps, la veille de S. Joseph, la veille de

l'Annonciation et les trois derniers jours de la Semaine Sainte.

Les autres vendredis et samedis de Carême, seuls jours d'abstinence, le laitage et les œufs sont permis au repas principal.

L'assaisonnement à la graisse est également permis, même pour la *collation*, tolérée en plus du dîner, le jeûne ne comportant proprement qu'un seul repas.

Quant au chocolat et au café que l'on prend le matin, l'usage en est à la fois toléré et légitime. On cite des réponses de la S. Pénitencerie recommandant de ne pas inquiéter les personnes qui se conforment à cette coutume.

Instituts de Charité. — A Ste Marie in Aquiro, pour les Orphelins; l'Assomption, pour les Orphelins du choléra; Ste Marie des Anges pour les pauvres, et les invalides et les sourds et muets; S. Michel, pour les vieillards, hommes et femmes; la Vigna Pia, pour les enfants pauvres; Ste Agathe, le Refuge, les quatre SS. Couronnés, pour les Orphelines; S. Esprit, le Bon Pasteur et N. D. de Lorette, pour les filles repentantes.

Intimation. — Feuillet latin imprimé, signé par le Préfet des cérémonies apostoliques, et contenant l'heure, l'ordre, le lieu des fonctions et les vêtements que l'on y doit porter. Il est remis à domicile par un courrier du Palais, plusieurs jours avant la cérémonie, aux Cardinaux, Evêques et Prélats.

Invito Sagro. — Mandement du Cardinal-Vicaire, en forme de placard, que l'on affiche dans les rues de Rome, quelques jours avant les solennités. Le dispositif y est précédé de considérations pieuses sur la fête et les indulgences accordées par les Souverains Pontifes y sont énumérées.

Invocation spéciale des Saints.

Animaux	S. Antoine.
Apoplexie, assistance à l'agonie	S. André Avellin.
Bonne Mort	S. Joseph.
Couches	Ste Anne.
Dents (maux de)	Ste Apolline.
Ecrouelles	Ste Balbine.
Epilepsie, douleurs de tête .	Ste Bibiane.
Foudre et tempêtes . . .	S. Pierre, martyr.
Foudre	Ste Irène.

Gorge (maux de)	**S. Blaise.**
Goutte	**S. Trophime.**
Hydrophobie	S. Guy.
Malades (enfants et adultes)	S. Théodore.
Objets perdus	S. Antoine de Padoue.
Orage	S. Thomas d'Aquin.
Peste	S. Sébastien.
Peste, choléra	S. Roch.
Pierre, gravelle	S. Liboire.
Rhumatismes, sciatique . .	S. Maur, abbé.
Sein (Maladies du)	Ste Agathe.
Spasmes	S. Erasme.
Tremblements de terre . .	S. François de Solano et S. Emidius.
Variole	Ste Bonose.
Yeux (maux d')	Ste Lucie.

Jeûne, *digiuno*. — Les jeûnes obligatoires pour la ville de Rome s'élèvent à soixante-cinq répartis dans tout le cours de l'année. Ils comprennent le Carême, les vendredis et samedis de l'Avent, les vigiles et les Quatre-Temps.

Les jours de jeûne sont, en tout temps, annoncés, la veille, par le son des cloches de toutes les paroisses, deux heures après l'*Ave Maria*.

Le jeûne est obligatoire chaque jour du Carême, le dimanche excepté, pour tous ceux qui ont vingt-et-un ans accomplis.

Un édit du Cardinal-Vicaire règle, chaque année, ce qui concerne l'abstinence et l'usage des aliments gras. Depuis quelques années, en vertu d'un indult apostolique, il est permis d'accommoder les mets à la graisse et de manger de la viande au repas principal, excepté le vendredi et le samedi, depuis le lendemain des Cendres jusqu'au jeudi de la Semaine Sainte exclusivement.

Le jeûne consiste à ne faire qu'un seul repas par jour et une collation frugale. Au repas, il n'y a de prohibé que le mélange du poisson et de la viande. A la collation, on peut manger des fruits, des légumes assaisonnés, de petits poissons frits, de la salade, mais ni beurre, ni fromage, ni laitage d'aucune sorte.

Les personnes qui ne jeûnent pas, soit par raison de santé, soit par défaut d'âge, peuvent faire gras plusieurs fois le jour.

La dispense du jeûne est accordée, sur certificat du

médecin, par les ecclésiastiques désignés par le Vicariat et désignés dans l'édit du Carême.

L'Eglise tolère que l'on prenne le matin une tasse de chocolat ou de café à l'eau, avec un petit morceau de pain.

Les liquides en général, excepté le bouillon et le lait, ne rompent pas le jeûne, pas plus que les bonbons, pastilles, sorbets, etc.

Lampes. — Il existe un luxe réel de lampes dans les églises de Rome et elles sont constamment allumées soit devant le S. Sacrement, soit devant la Madone ou les reliques des Saints. Cent lampes brûlent jour et nuit à la confession de S. Pierre et trente-deux devant le corps de S. Ignace, au *Gesù*.

Liturgie. — Ensemble des prières et cérémonies de l'Eglise Catholique Romaine.

Livres de chœur. — Nous citerons comme extrêmement remarquables ceux dont se servent, pour l'office conventuel, les Dominicains à Ste Marie-sur-Minerve, les Franciscains à S. Pierre *in Montorio* et les Carmes à Ste Marie-Transpontine. De format in-folio, ces livres sont écrits à la main, sur parchemin, en caractères gothiques et parfois enluminés avec beaucoup de goût.

Lys, *giglio*. — Fleuri, il est, à cause de sa blancheur, l'emblême de la virginité et l'attribut des vierges.

Madones. — Le culte de la Madone est très-populaire à Rome. Aussi l'on voit, au coin des rues et dans les maisons, des Madones, peintes ou sculptées, devant lesquelles brûlent jour et nuit des lampes entretenues par la dévotion des fidèles. On en compte 1421 devant lesquelles brûlent 1067 lampes.

Maigre strict, *magro stretto*. — Certains jours de l'année, comme le Mercredi des Cendres, les veilles de S. Joseph et de l'Annonciation, les mercredi, vendredi et samedi des Quatre Temps et les trois derniers jours de la Semaine Sainte, les vigiles, sont nommés de maigre strict, *magro stretto*, parce que l'abstinence y est plus sévère. On ne peut, ces jours-là, manger au repas principal, ni œufs, ni laitage, ni beurre, ni fromage, et, outre que tous les aliments sont rigoureusement maigres, ils doivent être préparés à l'huile, l'indult de l'assaisonnement à la graisse réservant expressément les jours indiqués.

Maisons des Saints. — Les maisons où naquirent et vécurent les Saints ont été transformées en églises qui

ont pris le nom de leurs habitants d'autrefois; ainsi à Ste Cécile, S. Marcel, Ste Pudentienne, S. Alexis, Ste Bibiane, S. Grégoire au *Cœlius*, etc.

Maître de chambre de S. S. — Prélat chargé d'introduire les visiteurs à l'audience papale. Il a la garde de l'*Anneau du Pêcheur* et devient *Majordome*, quand celui-ci est créé Cardinal.

Maître du Sacré Palais. — Dominicain, qui a pour attributions de présider le collége théologique de la Sapience, de réviser les manuscrits avant l'impression et d'y apposer le *Nihil obstat* et l'*Imprimatur*, d'approuver les inscriptions publiques, de surveiller l'introduction et la vente des livres, gravures, etc., de voir les discours qui doivent être prononcés en chapelle papale, de faire partie, comme Consulteur, des Congrégations du S. Office, des Indulgences et Reliques, de l'Index, des Rites, de l'Examen des Evêques et de la Correction des livres de l'Eglise Orientale.

Il est assisté dans ces diverses fonctions par un autre Dominicain qu'on nomme son *Compagnon.*

Il réside au Quirinal, où le Pape lui fournit la table et un carrosse et où l'on peut voir, dans un de ses appartements, les portraits de ses prédécesseurs.

Mgr. Majordome. — Il a la surintendance de la maison du Pape, compte parmi les Prélats de *fiocchetti* et jouit du privilége de joindre aux siennes, en *parti*, en *chef* ou en *écartelé*, les armes de Sa Sainteté, ce qu'il observe encore étant Cardinal.

Mandataire. — C'est un des employés d'une confrérie. Il a la charge de la sacristie et va à domicile ou dans les rues, avec la *bussola*, recueillir les aumônes des fidèles et des confrères. Cet argent sert à l'entretien de l'oratoire et à faire dire des messes pour les défunts.

Manipule. — Bande d'étoffe, de la même couleur que l'ornement, élargie à l'extrémité et timbrée de trois croix, dont une, celle du milieu, se baise lorsqu'on la prend. Le manipule est porté au bras gauche, pendant le temps de la messe, par le Prêtre, le Diacre et le Sous-Diacre.

Mansionaires. — Clercs attachés à la garde des basiliques et remplissant les fonctions de sacristains.

Mantelet, *mantelletta*. — Petit manteau court, sans manches, rouge ou violet, suivant le temps, que les Cardinaux portent, à Rome seulement, sous la mozette.

Le mantelet est le vêtement d'église des Evêques hors de leur siége et des Prélats dits *di mantelletta.*

MANTELLONE. — Grande tunique sans manches, avec ailes pendantes par derrière, le tout de couleur violette, qui est l'insigne des Camériers du Pape, dits Prélats *di mantellone.*

MARIE DES GRACES (Ste). — La Madone, attribuée à S. Luc, que l'on vénère sous ce titre dans l'église du même nom, au *Forum,* n'est découverte que les jours suivants:

Noël et les trois jours suivants (25, 26 et 27 décembre);
Circoncision (1er janvier);
Epiphanie (6 janvier);
Purification (2 février);
Depuis le jeudi de la Mi-Carême jusqu'à Pâques;
Ascension;
Pentecôte et les deux jours qui suivent;
Fête-Dieu;
Visitation (2 juillet);
N.-D. des Neiges (5 août);
Assomption et toute l'octave (du 15 au 23 août);
Nativité (8 septembre);
S. Nom de Marie;
S. Luc (18 octobre);
Toussaint (1 novembre);
Présentation (21 novembre);
Conception (8 décembre).

MARTYRE. — On voit au Musée chrétien du Vatican plusieurs instruments de supplice qui servirent à martyriser les premiers chrétiens, comme fouets, peignes de fer, etc.

Dans certaines églises, on rencontre aussi les poids romains en pierre de touche qu'on leur attachait au cou ou aux pieds. Je citerai ceux que l'on conserve à S. Pierre, au baptistère de S. Jean de Latran, aux SS. Côme et Damien, à Ste Marie *Scala Cœli,* aux Trois-Fontaines, à S. Nicolas *in Carcere,* à Ste Marie *in Cosmedin,* à S. Martin-des-Monts, à Ste Sabine, à Ste Marie *in Trastevere,* à Ste Barbe, à Ste Agathe *ai Pantani,* à S. Laurent hors-les-murs et à S. Ives des Bretons.

MESSE CONVENTUELLE. — Messe à laquelle assistent tous les Chanoines ou les religieux et que le Chapitre ou la Communauté applique à ses bienfaiteurs.

MINISTÈRES. — Il y en a cinq:

Intérieur;
Police;
Finances;
Commerce, beaux-arts, industrie, agriculture et travaux publics;
Armes.

MISSEL. — Livre qui sert au Prêtre à dire la messe.

Aux chapelles papales et cardinalices et ailleurs, on le

couvre d'une étoffe galonnée et frangée d'or, dont la couleur varie suivant la solennité.

MISSION, *Missione.* — La *mission* est prêchée par les Jésuites, les dimanches et jours de fêtes, deux heures et demie avant l'*Ave Maria,* sous forme de dialogue entre un *ignorant* qui propose les objections contre la religion et un *savant* qui les réfute.

L'église, où se donne la mission, change chaque mois, comme il suit:

Janvier	—	S. Roch *a Ripetta.*
Février	—	Ste Marie-de-la-Consolation.
Mars	—	S. Ignace.
Avril	—	Trinité-des-Pèlerins.
Mai	—	S. Vital.
Juin	—	Ste Marie *in Trastevere.*
Juillet	—	S. Charles au *Corso.*
Août	—	S. André *delle Fratte.*
Septembre	—	S. Jean des Florentins.
Octobre	—	Au *Gesù.*
Novembre	—	S. Esprit *in Sassia.*
Décembre	—	S. Chrysogone *in Trastevere.*

MITRE, *mitra.* — Coiffure du Pape, des Cardinaux, des Evêques et des Abbés, quand ils officient ou assistent aux chapelles. Le Pape a trois sortes de mitres: les mitres précieuses, qui se mettent sur l'autel; la mitre de drap d'or, la seule dont il use aux offices pontificaux; la mitre de drap d'argent, pour les cérémonies funèbres.

Devant le Pape, les Cardinaux portent la mitre de damas blanc, frangée de rouge, et les Evêques la mitre de lin, également frangée de rouge.

Partout ailleurs, les Cardinaux et les Evêques se servent de la mitre précieuse et de la mitre de drap d'or pour les cérémonies auxquelles ils président.

Les armoiries se brodent sur la mitre à l'extrémité de chaque fanon.

MODES DU PLAIN-CHANT. — Le chant grégorien est écrit dans huit tons, imités de la musique des Grecs. Ce sont: 1. Dorien, grave; 2. Sous-Dorien, triste; 3. Phrygien, mystique; 4. Sous-Phrygien, harmonique; 5. Lydien, joyeux; 6. Sous-Lydien, dévot; 7. Mixolydien, angélique; 8. Sous-Mixolydien, parfait.

MONASTÈRE, *monastero.* — Maison commune où vivent, sous une même règle, des religieux ou des religieuses.

Monseigneur, *Monsignore*. — Titre affecté à la Prélature et aux Evêques.

Mgr Sacriste. — Le Sacriste du Pape est toujours choisi dans l'ordre de S. Augustin. Il tient la sacristie des chapelles pontificales, remplit les fonctions curiales aux palais apostoliques et est de droit Evêque *in partibus*. On peut s'adresser à lui pour obtenir des reliques.

Mozette, *mozetta*. — De satin rouge en été pour le Pape, elle est en hiver de velours rouge bordé d'hermine. Le Pape la porte dans les audiences solennelles ou quand il sort en ville.

Les Cardinaux mettent la mozette, violette ou rouge, suivant le temps, par dessus le mantelet, lorsqu'ils se rendent aux Chapelles, aux Congrégations ou à quelque solennité.

Mules. — Les écuries pontificales élèvent deux mules blanches. Une de ces mules sert de monture au Camérier Porte-Croix, lorsque le Pape se rend en grand gala aux chapelles.

On nomme aussi *mules* les chaussures rouges, brodées d'une croix d'or, que le Pape fait baiser aux fidèles.

Neuvaine, *novena*. — On nomme *Neuvaine* une série d'exercices pieux, publics ou privés, qui se continuent pendant neuf jours consécutifs et ont pour but de servir de préparation à une des grandes fêtes de l'Eglise.

Les neuvaines qui se font dans les églises, se composent de prières italiennes récitées par un prêtre agenouillé devant un autel où est exposé le S. Sacrement, et entremêlées de *Pater* et d'*Ave* auxquels le peuple répond. Ces prières sont suivies des Litanies des Saints et du *Tantum ergo*. La cérémonie se termine par la bénédiction du S. Sacrement.

Noces, *nozze*. — Les noces sont interdites depuis le premier dimanche d'Avent jusqu'au lendemain de l'Epiphanie (7 janvier), et depuis le mercredi des Cendres jusqu'au lundi de *Quasimodo*, exclusivement.

Nonces. — Les Nonces sont des Prélats envoyés dans les cours étrangères pour représenter le S. Siége.

Les Nonces de premier ordre, qui sont ordinairement élevés au Cardinalat, sont ceux de Paris, de Vienne, de Madrid et de Lisbonne.

Les Nonces de second ordre sont ceux de Naples, Bruxelles, Florence, Modène, Munich, Lucerne, La Haye, Turin et Rio-Janeiro.

Noviciat. — Partie d'une maison religieuse où vivent séparés du reste de la communauté et soumis à des règles spéciales, les *novices* ou personnes qui désirent professer la vie religieuse. — Temps que dure cette épreuve, qui a pour but de constater la vocation réelle du sujet qui se présente.

Obédience. — Chaque fois que le Pape tient chapelle, les Cardinaux vont lui baiser la main enveloppée du pluvial; c'est ce qu'on nomme l'*obédience.*

L'*obédience* se fait à la messe pendant le *Kyrie* et aux vêpres, avant le *Deus in adjutorium:* les chantres exécutent alors un motet, dont les paroles sont le plus ordinairement: *Hæc dies quam fecit Dominus, exultemus et lætemur in ea (alleluia).*

L'obédience n'a pas lieu aux offices funèbres et ne se répète pas deux fois dans la même journée, en sorte que si elle a été faite la matin à la messe, elle ne se reproduit pas le soir aux vêpres.

Octave, *ottava.* — Prolongation d'une fête pendant les huit jours qui suivent: le huitième jour se nomme *octave.*

Les fêtes qui portent octave sont: Noël, S. Etienne, S. Jean évangéliste, les SS. Innocents, l'Epiphanie, Pâques, la Fête-Dieu, la Pentecôte, S. Jean Baptiste, S. Laurent, SS. Pierre et Paul, l'Assomption, la Dédicace, la Nativité de la Vierge, la Toussaint et l'Immaculée Conception.

Oeuvre apostolique. — Fondée à Rome, le 24 février 1862, elle a pour but de pourvoir d'ornements sacerdotaux les missionnaires apostoliques. Une exposition a lieu chaque année dans la maison des Sœurs de S. Joseph de l'Apparition, *piazza Margana,* nº 18. L'œuvre est sous la protection du cardinal Préfet de la Propagande et enrichie d'indulgences spéciales. Les dames qui en font partie se réunissent toutes les Semaines pour travailler en commun. Le premier lundi de chaque mois, deux heures avant l'*Ave Maria,* il y a sermon et bénédiction du S. Sacrement.

Offrande du Sénat. — Le Sénat et le Peuple Romain témoignent de leur dévotion aux Saints et à Dieu par l'offrande fréquente de calices et de torches, à l'occasion des principales fêtes de l'année. Ce don généreux reste exposé à l'autel toute la journée.

Ombrellino. — Espèce de parasol en soie blanche pour le S. Sacrement, rouge pour le Pape, rouge ou violette,

suivant le temps, pour les Cardinaux, violette pour les Evêques et la plus haute Prélature.

ORATORIO. — Mélodrame de musique sacrée. S. Philippe Néri en fut l'instigateur.

Les *oratorios* ont pris leur nom de l'*oratoire* où ils s'exécutent, sous la direction des Oratoriens. Les hommes seuls y sont admis. Ils commencent une demi-heure après l'*Ave Maria*.

Chaque *oratorio* se compose de deux parties. Dans la première on entend successivement le chant des Litanies de la Ste Vierge et du *Salve Regina* en musique avec accompagnement d'orgue, une courte homélie sur l'évangile du jour récitée par un enfant et soit le commencement d'un mélodrame sacré avec orchestre, soit plusieurs compositions musicales distinctes. La seconde partie débute par un sermon prêché par un oratorien.

ORDO. — Calendrier latin, rédigé pour guider les ecclésiastiques dans la récitation de l'office divin et la célébration de la messe. Il y a un *Ordo* commun à toute la ville de Rome; ce qui n'empêche pas chaque basilique ou communauté religieuse d'avoir le sien propre, à cause des Saints qu'elle honore par concession apostolique.

ORDRES DE CHEVALERIE. — Les ordres de Chevalerie, que l'on confère à Rome, sont:

L'ordre de Malte.

L'ordre du S. Sépulcre.

L'ordre de Pie IX.

L'ordre de S. Grégoire le Grand,

L'ordre de S. Sylvestre, uni à celui de l'Eperon d'or.

ORDRE DE MALTE. — L'Ordre de S. Jean-de-Jérusalem fut fondé en 1048. Donner d'abord l'hospitalité aux pélerins qui visitaient les Saints-Lieux, bientôt y joindre le soin des malades et la fondation d'un hôpital, puis à mesure que les ressources fournies par des souverains et que le nombre des chevaliers augmentaient, enrôler des gens de guerre et se consacrer à la fois à l'état religieux, à l'exercice des œuvres de piété chrétienne et au maniement des armes pour la défense des pélerins et pour la protection des Saint-Lieux contre les attaques des infidèles, telle est la marche de l'Ordre vers les grandes destinées qui l'attendaient. On ne tarda pas à voir les chevaliers faire alliance avec les rois latins de Jérusalem, avec les rois de Chypre et établir leur souveraineté sur l'île de Rhodes. C'est alors que leur puissance arrrive à

son apogée, s'étend sur la mer, et leur permet de livrer de grandes batailles maritimes aux infidèles. Malheureusement, en 1523, l'île de Rhodes est prise par les Turcs et les chevaliers se réfugient à Viterbe jusqu'à ce qu'en 1530 le pape Clément VII leur fait donner par Charles-Quint l'île de Malte. Là ils reprennent pour un certain temps leur influence, arment des troupes de terre et de mer auxquelles les chevaliers servent d'officiers et les baillis de commandants.

On comptait à Malte huit langues ou nations, mais à cette heure les langues sont réduites à quatre simples Prieurés, sans comprendre l'Espagne qui, séparée, possède intactes ses rentes et a un certain nombre de chevaliers.

Le Magistère de l'Ordre est à Rome et placé par le Pape sous le protectorat de Son Em. le cardinal Antonelli. A la tête est un bailli ou lieutenant.

Le Prieuré de Rome a onze profès et quatre non profès; en tout quinze, plus 53 chevaliers de dévotion.

Le Prieuré de Venise à huit profès et onze non profès, en tout dix-neuf, plus 51 chevaliers de dévotion.

Le Prieuré de Naples a cinq profès et vingt-trois non profès, en tout vingt-huit, plus 70 chevaliers de dévotion.

Le Prieuré de Bohême compte un nombre plus élevé que les autres de chevaliers de justice et de dévotion, la plupart militaires.

L'Angleterre a peu de chevaliers.

En Prusse, l'Ordre se divise en deux groupes; l'un de catholiques qui dépendent du magistère de Rome, l'autre de protestants qui sont soumis au gouvernement.

ORDRES RELIGIEUX ET CONGRÉGATIONS.

Adoratrices perpétuelles du S. Sacrement ou *Sacramentines:* Ste Madeleine, au Quirinal.

Annonciades, dites les *Turchine:* l'Annonciation, près Ste Marie-Majeure.

Antonins: S. Grégoire-l'Illuminateur, près la colonnade de s. Pierre; S. Antoine d'Alep, près S. Pierre-ès-liens, collége des Maronites du Liban.

Augustines: S. Jacques *alla Lungara;* Ste Catherine *dei Funari;* Ste Marie *delle Vergini;* les Quatre-Couronnés, orphelinat de jeunes filles.

Augustins: S. Augustin, résidence du Général et cure; Ste Marie du Peuple, prieuré et cure; Ste Prisque; Ste Marie *in Posterula*, prieuré irlandais.

Augustines déchaussées: Jésus-et-Marie, au *Corso.*

Baptistines: S. Nicolas de Tolentin.
Barnabites: S. Charles *ai Catinari.*
Basiliennes: la Madone-du-Lys, près Ste Marie-Majeure.
Basiliens: S. Basile, près la place *Barberini.*
Bénédictines: Ste Cécile, abbaye (Bénédictines blanches); Ste Marie *in Campo Marzo,* abbaye.
Bénédictins: S. Paul-hors-les-Murs, résidence d'hiver, abbaye avec juridiction quasi épiscopale, et S. Calixte, résidence d'été.
Bénédictins de Vallombreuse: Ste Praxède.
Bon Pasteur (Dames du): Ste Marie-de-Lorette, près le Colisée, résidence de la Provinciale[1]); le Bon-Pasteur *alla Lungara.*
Calvaire (Religieuses de Notre-Dame du): S. Norbert, institution de sourdes-muettes.
Camaldules: S. Grégoire sur le *Cœlius,* abbaye; S. Romuald, hospice.
Camaldules ermites: hospice et résidence du Procureur Général, près Ste Marie-Majeure.
Camaldules religieuses: S. Antoine *ai Monti.*
Capucines: au Quirinal.
Capucins: la Conception, place *Barberini;* S. Laurent-hors-les-Murs; *ai Monti,* collége pour les Missions; hôpital du S. Esprit.
Carmes (Grands): Ste Marie-Transpontine; S. Martin-des-Monts, S. Nicolas *ai Cesarini.*
Carmes déchaussés: Ste Marie *della Scala;* Ste Marie-de-la-Victoire; S. Pancrace-hors-les-Murs; Ste Thérèse.
Carmélites: Ste Thérèse au Quirinal; Ste Marie *Regina Cœli alla Lungara;* S. Gilles au *Trastevere;* SS. Pierre et Marcellin; S. Joseph *a Capo le Case.*
Carmélites chaussées: les *Barberine* aux Quatre-Fontaines.
Carmélites Tertiaires: la Conception *delle Viperesche ai Monti.*
Chanoines réguliers du Sauveur ou de Latran: S. Pierre *in Vincoli,* abbaye; Ste Agnès-hors-les-Murs, abbaye et cure.
Chanoinesses régulières du S. Sauveur: Ste Pudentienne.
Charité (sœurs de la): hospice des enfants trouvés et conservatoire de Ste Thècle, à *S. Spirito in Sassia;* conservatoire de jeunes filles, près Ste Marie *in Trastevere.*

---

1) *Noviciat pour l'Etat pontifical et les Deux-Siciles.*

Chartreux: Ste Marie-des-Anges.
Cisterciennes: Ste Susanne.
Cisterciens: S. Bernard, abbaye; Ste Croix-de-Jérusalem, abbaye.
Clarisses: S. Sylvestre *in Capite; S. Cosimato;* S. Laurent *in Paneperna;* S. Urbain.
Clercs réguliers mineurs: S. Laurent *in Lucina.*
Clercs de la Mère de Dieu: Ste Marie *in Campitelli,* résidence du Général.
Conventuels: SS. Apôtres; Ste Dorothée *in Trastevere;* la Madone-de-la-Santé, au Viminal; le collége des Pénitenciers de S. Pierre.
Croix (congrégation de Ste): Ste Brigitte, *Vigna Pia.*
Croix (Sœurs de la): conservatoire Borghèse, près S. Roch.
Divine Providence (Sœurs de la): pensionnat et externat, au palais Giustiniani.
Doctrinaires: Ste Marie *in Monticelli;* Ste Agathe *in Trastevere.*
Dominicaines: SS. Dominique et Sixte; Ste Catherine-de-Sienne *a Monte Magnanapoli*; l'Annonciation *a Tor di Conti.*
Dominicains: Ste Marie-sur-Minerve; Ste Sabine, prieuré; S. Clément, prieuré irlandais; S. Sixte-le-Vieux, uni à S. Clément; Ste Marie-du-Rosaire à *Monte Mario,* cure; le collége des Pénitenciers de Ste Marie-Majeure.
Ecoles chrétiennes (Frères des): place S. Sauveur *in Lauro,* résidence du Vicaire-Général; palais *Poli,* école française; *via Sistina,* école; *ai Monti,* résidence du Procureur Général.
Ecoles Pies: S. Pantaléon; Collége Nazaréen.
Esprit et du Sacré Cœur de Marie (Prêtres du Saint-): séminaire français.
Franciscains, ou *Mineurs observantins:* Ste Marie *in Ara Cœli,* résidence du Général; S. Sébastien-hors-les-Murs; S. Barthélemy-en-l'Ile; S. Isidore (Irlandais).
Franciscains Réformés: S. François *a Ripa;* S. Pierre *in Montorio;* S. Pascal-Baylon; S. Bonaventure au Palatin; collége des Pénitenciers de S. Jean de Latran.
Franciscaines. (V. Clarisses.)
Hiéronymites: S. Onuphre; S. François *a Monte Mario.*
Jean-de-Dieu (Frères de S.): S. Jean-Calybite, hôpital et église.

Joseph **(Sœurs de S.):** ***au Forum.***

Joseph de l'Apparition **(Sœurs de S.): place** ***Margana.***

Joseph de Cluny **(Sœurs de S.): près le Mont-de-Piété.**

Jésuites: Gesù, résidence du général; S. André, au Quirinal, noviciat; S. Eusèbe, maison de retraite; S. Vital: Collége romain; Collége germanique; Collége des nobles.

Maîtresses pies: Ste Lucie *dei Ginnasi,* maison-mère; une maison d'école dans chaque région.

Malte (Chevaliers de): Ste Marie-du-Prieuré, sur l'Aventin; Ste Croix des Lucquois.

Mantellate: alla Lungara.

Melchites: hospice, près le Colisée.

Merci (Pères de la): S. Adrien, *au Forum.*

Merci (Religieuses de N.-D. de): hôpitaux de S. Jean de Latran et de S. Gallican.

Minimes: S. André *delle Fratte;* S. François de Paule *ai Monti;* la Madone *della Luce,* au *Trastevere.*

Minimes dites les *Paolotte* (religieuses): Ste Anne et S. Joachim *ai Monti.*

Ministres des infirmes: Ste Madeleine; S. Jean *della Malva;* SS. Vincent et Anastase; hôpital de S. Jean de Latran.

Miséricorde (Frères de la): au *Borgo,* noviciat et école; aux Thermes de Dioclétien, maison de correction avec ateliers pour adultes; à Ste Balbine, pénitencier avec ateliers pour enfants; à S. Michel, prison des détenus politiques.

Mission (Prêtres de la): la Mission *a monte Citorio;* S. Sylvestre, au Quirinal.

Notre-Dame (religieuses de): S. Denis aux Quatre-Fontaines.

Oblates de Ste Françoise: Tor di Specchi.

Olivétains: Ste Françoise-Romaine, au *Forum.*

Oratoriens: Chiesa Nuova; SS. Nérée et Achillée; S. Jérôme-de-la-Charité (congrégation particulière).

Pallotta (congrégation du P.): S. Sauveur *in Onda;* église et couvent.

Passionnistes: SS. Jean et Paul, résidence du Général; *la Scala Santa.*

Pénitence (tiers ordre de la): Ste Marie-des-Grâces *a porta Angelica;* Ste Agathe *ai Pantani.*

Philippines: S. Philippe Néri *ai Monti.*

Pieux ouvriers: S. Joseph *alla Lungara.*

Précieux Sang **(Prêtres de la congrégation du): Ste Marie *a Trevi*, S. Sauveur *in Campo*.**

Précieux Sang (Religieuses du): conservatoire, près S. Jean de Latran; *id. Via Nuova.*

Rédemptoristes: Ste Marie *in Monterone;* la villa Caserta, près Ste Marie-Majeure.

Sacré-Cœur (Dames du): la Trinité-des-Monts, pensionnat; Ste Rufine, pensionnat; la *villa Lante,* noviciat et maison de retraite.

Servites: S. Marcel; Ste Marie *in Via.*

Somasques: Ste Marie *in Aquiro;* S. Alexis; Collége Clémentin; hospice des Orphelins aux Thermes de Dioclétien.

Sylvestrins: S. Etienne *sopra Cacco.*

Théatins: S. André *della Valle.*

Tiers ordre de S. François: SS. Côme et Damien, S. Paul *alla Regola* (Siciliens).

Tiers ordre de S. François (Religieuses du): S. Bernardin de Sienne *a monte Magnanapoli.*

Trappistes: S. Nicolas des Lorrains; SS. Vincent et Anastase aux trois fontaines.

Trinitaires: la Trinité, *via Condotti.*

Trinitaires déchaussés: S. Chrysogone; S. Charles aux Quatre-Fontaines; Ste Marie *delle Fornaci;* Ste Marthe au Vatican.

Ursulines: Ste Ursule.

Vincent-de-Paul (Sœurs de S.): conservatoire Torlonia, à S. Onuphre; hospice Patrizi, à S. Jean des Florentins; hospice militaire, à *S. Spirito in Sassia;* hospice Doria, à Ste Marie *in Capella* (au Transtévère).

Visitandines: villa Mills.

Orgues. — Dans la plupart des églises, comme au *Gesù,* à Ste Marie du Peuple, à Ste Marie-sur-Minerve, etc., il y a deux orgues, à cause de la musique à deux chœurs qui est assez usitée. Presque toutes ces orgues datent des deux derniers siècles: leur facture laisse beaucoup à désirer et leur puissance de son est bien inférieure à celle des orgues de France.

Ostensoir. — Vase de métal servant à montrer la Ste Eucharistie aux fidèles. Fait en forme de soleil, il sert aussi à la bénédiction.

Pain bénit. — On ne le distribue qu'aux fêtes de S. Cyriaque, de S. Nicolas de Tolentin, de S. Blaise, de S.

Philippe Benizi et de S. Athanase, dans les églises où a lieu la solennité.

Palais apostolique, *palazzo apostolico.* — L'*Année liturgique* emploie ce mot dans le sens de palais où le Pape fait actuellement sa résidence; s'il habite le *Vatican*, la cérémonie aura lieu à la *chapelle Sixtine*, et à la *chapelle Pauline*, s'il est au *Quirinal.* — Le costume de rigueur est, pour les messieurs, l'habit et le pantalon noirs. Les dames doivent être entièrement vêtues de noir, voilées et en cheveux.

Les Sacrés Palais apostoliques de Latran, du Vatican et du Quirinal, placés immédiatement sous l'administration d'un Cardinal-Préfet, forment la première paroisse de Rome. Mgr Sacriste remplit les fonctions curiales.

Pale. — Petit morceau de toile ou de batiste, garni le plus souvent d'une dentelle tout autour, et qui sert à couvrir le calice après l'offertoire, à la messe, afin que rien ne tombe dedans.

Palefreniers. — Vêtus de damas rouge et chaussés de bas rouge cramoisi, ils ont le privilége de porter le Pape sur leurs épaules, quand il va aux chapelles assis sur la *sedia.*

Palestrina. — Giovanni Pierluigi, qui prit le nom de Palestrina du lieu de sa naissance, fut qualifié par ses contemporains du titre de *Prince de la musique.* Ce fut lui en effet qui par sa *messe,* dite *du Pape Marcel,* sauva la musique religieuse, condamnée par Pie IV à faire place dans les églises au seul plain-chant.

Il remplit successivement les fonctions de Maître de chapelle de la basilique de S. Pierre (1551), de Chapelain-Chantre de la chapelle Sixtine (1554), de Maître de chapelle de S. Jean de Latran (1555), puis de Ste Marie-Majeure (1561) qu'il quitta pour reprendre la chapelle de S. Pierre (1571). Il mourut à Rome le 2 février 1594, honoré par les Papes, dès 1571, du titre de *Compositeur de la Chapelle apostolique,* ce qui lui valait un traitement mensuel de 3 écus (16 fr. 20 cent.). Il fut inhumé dans la basilique vaticane.

Pallium. — Chaque année, le jour de Ste Agnès, vierge et martyre, 21 janvier, l'abbé du monastère de Ste Agnès hors-les-murs fait, dans cette église, à l'issue de la grand'-messe, la bénédiction solennelle de deux agneaux, parés de fleurs et de rubans, que des laquais en grande livrée tiennent sur des coussins de damas rouge aux extrémités

de l'autel, pendant que le chœur chante l'antienne: *Stans a dextris ejus agnus nive candidior Christus sibi sponsam et martyrem consecravit,* tirée de l'office de Ste Agnès. Ces paroles font allusion à une apparition de la sainte à ses parents qui la virent entourée d'un nombreux cortége de vierges bienheureuses et tenant dans ses mains un agneau blanc.

Ces agneaux que les chanoines réguliers paient en redevance à la basilique de Latran, sont ensuite remis à deux mansionnaires du chapitre, qui, accompagnés du premier maître des cérémonies de la basilique, les portent, dans un carrosse et sur les mêmes coussins de damas, au palais habité par le Pape. Les deux prébendiers se mettent à genoux devant le pontife qui donne aux agneaux une nouvelle bénédiction et les renvoie au doyen de la Rote. Ce prélat les confie, selon son plaisir, à une communauté de religieuses qui sont chargées d'en prendre soin et de les nourrir.

Une année, ce sont les religieuses capucines du Quirinal; l'année suivante, les camaldules de S. Antoine, près Ste Marie-Majeure.

Quand la semaine sainte arrive, les religieuses tondent les deux agneaux, lavent la laine et la font présenter au Pape, mais les agneaux appartiennent dès ce moment aux religieuses, à titre de dédommagement. Le Pape remet cette laine entre les mains du premier maître des cérémonies, afin qu'il en fasse tisser les *pallium,* conformément aux règles.

Le Pallium est une bande de laine blanche, longue et étroite, qui se place sur la chasuble, contourne les épaules et pend en avant et en arrière, où elle est retenue par deux plaques de plomb recouvertes de soie noire. Sur le fond sont disposées de distance en distance des croix pattées en soie noire.

Le pallium s'attache sur la chasuble avec trois épingles d'or, dont la tête est ornée de pierres précieuses.

Le pallium est l'insigne de la dignité archiépiscopale et patriarcale; cependant le S. Siége l'a accordé quelquefois à des siéges épiscopaux privilégiés, comme le Puy, Autun et Marseille.

Le Pallium est demandé au Pape en consistoire par un avocat consistorial qui réclame par trois fois cette faveur, *instanter*, *instantius* et *instantissime*.

Il ne peut servir qu'à celui auquel il est destiné et on

l'inhume avec lui dans son cercueil. Si l'archevêque n'est pas présent à Rome, il délègue un procureur qui le reçoit en son nom des mains du premier cardinal-diacre, à qui il jure de le remettre fidèlement au titulaire.

La tradition du pallium se fait dans l'église métropolitaine par l'évêque désigné à cet effet par le Souverain Pontife.

Le prélat délégué par le Pape célèbre la messe, et quand il a fait la communion, le *pallium* est placé sur l'autel dans son enveloppe de soie, et, après la messe, le pontife célébrant, en étole, pluvial et mitre, s'assied sur un fauteuil. Le prélat qui doit recevoir l'insigne, revêtu de tous ses habits pontificaux, vient se mettre à genoux devant le délégué qui, au nom du S. Siége, doit recevoir le serment.

Après la prestation du serment faite sur les Saints Evangiles, le délégué se lève avec la mitre, prend de l'autel le *pallium* et le met sur les épaules de l'élu qui se tient toujours à genoux, en disant en même temps: *Ad honorem omnipotentis Dei et beatæ Mariæ semper virginis ac beatorum apostolorum Petri et Pauli, Domini nostri N. Papæ N. et sanctæ Romanæ Ecclesiæ, necnon Ecclesiæ N. tibi commissæ, tradimus tibi pallium de corpore beati Petri sumptum, in quo est plenitudo pontificalis officii cum (patriarchalis vel archiepiscopalis) nominis appellatione; ut utaris eo intra ecclesiam tuam certis diebus qui exprimuntur in privilegiis ab Apostolica Sede concessis. In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti.* ℟. *Amen.*

Le prélat qui a reçu le *pallium* se lève, et se plaçant au milieu de l'autel, ayant devant lui sa croix archiépiscopale, donne la bénédiction par la formule accoutumée: *Sit nomen,* etc., pourvu qu'il soit dans une église relevant de son autorité métropolitaine.

L'archevêque ne peut se servir du *pallium* que dans les églises de sa province, pas ailleurs, et à la messe seulement des jours de Noël, de S. Etienne, S. Jean, la Circoncision, l'Epiphanie, le dimanche des Rameaux, le Jeudi Saint, le Samedi Saint, Pâques et les deux jours suivants, le dimanche de la Quasimodo, l'Ascension, la Pentecôte, S. Jean Baptiste, les fêtes des douze apôtres, la Fête-Dieu, la Purification, l'Annonciation, l'Assomption, la Nativité, la Toussaint, les Consécrations d'églises, les principales fêtes de la métropole, les ordinations, les consécrations d'évêques, d'abbés et de vierges, l'anniver-

saire de la dédicace de la métropole et celui de sa consécration.

Le patriarche ou archevêque ne prend ce titre que quand il a reçu le pallium. S'il est transféré à un autre siége, il doit faire la demande d'un nouveau pallium et l'élu ne peut, sans pallium, faire aucune fonction pontificale, comme convoquer un concile de sa province, procéder à la consécration des saintes huiles, dédier des églises, conférer les ordres, quand même il aurait eu dans un autre diocèse le pallium.

Les palliums sont bénis tous les ans par le Souverain Pontife, le 28 juin, après les premières vêpres de la fête des Saints Apôtres, dans la basilique de S. Pierre. Si le Pape n'était pas présent, la cérémonie serait faite par le cardinal officiant.

La bénédiction se fait de cette manière. Après les vêpres, deux massiers conduisent à la confession un auditeur de Rote, sous-diacre apostolique, vêtu de la tunique de soie rouge brodée d'or, accompagné de deux auditeurs en rochet et *cotta* et suivi des avocats consistoriaux.

L'auditeur reçoit du chanoine-altariste, en soutane violette, rochet et *cotta*, le bassin de vermeil où sont déposés les Palliums et le porte processionnellement aux pieds du trône, où il reste debout. Le Pape asperge par trois fois les palliums, les encense de trois coups et pour les bénir prononce une formule spéciale.

La bénédiction terminée, les palliums sont reportés à la confession et la garde de la cassette est confiée au chanoine altariste de la basilique qui a une des deux clefs. L'autre clef est remise au premier maître des cérémonies de la chapelle Pontificale.

Le pallium est remis à l'archevêque élu par le premier cardinal-diacre présent au consistoire où cet insigne a été accordé par le Souverain Pontife.

A la suite du consistoire, l'élu ou son procureur se rend au palais du cardinal et est introduit dans la chapelle privée. Il quitte son mantelet et prend l'amict et une chasuble blanche. Le procureur revêt un surplis.

Le caudataire du cardinal dit la messe du jour, le cardinal présent; l'élu ou le procureur est agenouillé en face de l'autel.

Avant la communion, on leur présente à tous les deux le baiser de paix.

A la suite de la messe, un fauteuil est placé sur la marche de l'autel. Le cardinal s'y assied. Il est vêtu en rouge ou en violet, suivant le temps et porte la mozette sur le rochet. Il se couvre de la barrette rouge.

Les palliums sont déposés sur l'autel, dont tous les cierges ont été allumés.

Son Eminence est assistée, à droite, d'un Maître des Cérémonies apostoliques, en soutane et mantellone violets; à gauche, d'un Auditeur de Rote, en soutane violette, rochet et mantelet violet.

L'élu ou son procureur s'agenouille aux pieds du cardinal et fait la demande du pallium *instanter, instantius, instantissime.*

Le maître des cérémonies passe le pallium à l'auditeur de Rote, qui le déploie et le remet au cardinal. Le cardinal à son tour fait baiser une des croix à l'élu et le lui impose sur les épaules. Ensuite il récite la formule *Accipe pallium,* qui se termine par une bénédiction.

L'élu jure, la main sur les saints évangiles, d'observer fidèlement ce qui vient de lui être prescrit, baise le crucifix que lui présente le Maître des cérémonies, puis l'anneau du cardinal, qui l'admet ensuite à une double accolade.

L'embrassement ne se fait pas pour le procureur.

Le maître des cérémonies, en qualité de protonotaire apostolique, délivre à l'élu ou à son procureur un diplôme attestant la remise du pallium. Cet acte authentique est scellé de son sceau et signé de deux témoins, dont un pris dans la famille du cardinal.

A l'occasion de la tradition du pallium, l'archevêque distribue quelques étrennes, conformément à l'usage. Le chapelain qui a dit la messe reçoit sept écus, qu'il partage avec le maître de la chambre du cardinal. Les domestiques de la première et seconde antichambres ont treize écus. Les deux premiers maîtres de cérémonies de la chapelle papale reçoivent vingt-huit écus et le procureur vingt-cinq pauls en or.

Parements, *palliotti.* — Devant d'autels en étoffe brodée ou galonnée, que l'on change suivant la couleur liturgique du jour. Les plus curieux et les plus élégants se trouvent à S. Pierre et à S. Jean de Latran, où ils ont été offerts à l'occasion des canonisations de Saints. Ceux de S. Pierre, qui font l'admiration des étrangers,

se placent à l'autel papal, aux fêtes de Pâques, Noël, la Pentecôte, S. Pierre et la Dédicace. On dirait de la sculpture, tellement la broderie est épaisse et a de relief. Ils datent des deux derniers siècles.

On les voit en s'adressant au Sacristain de la basilique.

PAROISSES. — Les 54 paroisses de Rome observent entre elles cet ordre hiérarchique, qui est celui déterminé par S. E. le Cardinal-Vicaire pour les processions:

PAROISSES SÉCULIÈRES.

Sacrés Palais apostoliques de Latran, du Vatican (chapelle Pauline) et du Quirinal;
S. Jean de Latran;
S. Pierre;
Ste Marie-Majeure;
S. Laurent *in Damaso;*
Ste Marie *in Trastevere;*
Ste Marie *in Via Lata;*
Ste Marie *in Cosmedin;*
S. Eustache;
S. Marc;
S. Ange *in Pescheria;*
S. Nicolas *in Carcere;*
SS. Celse et Julien;
S. Thomas *in Parione;*
S. Jean des Florentins;
Ste Catherine *della Rota;*
S. Adrien;
Ste Marie-des-Monts;
S. Jacques des Incurables;
S. Roch;
S. Sauveur *in Lauro;*
Ste Lucie *del Gonfalone;*

PAROISSES RÉGULIÈRES.

S. Laurent *in Lucina;*
S. Esprit *in Sassia;*
S. Marcel;
Ste Marie *in Via;*
SS. Apôtres;
S. Martin-des-Monts;
Ste Marie-sur-Minerve;
S. Barthélemy-en-l'Ile;
S. Chrysogone;
S. Augustin;
S. Cyr et Ste Julitte;
Ste Marie-du-Peuple;
Ste Marie *in Campitelli;*
Ste Marie-Transpontine;
SS. Vincent et Anastase *a Trevi;*
Ste Marie *in Aquiro;*
S. André *delle Fratte;*
S. Charles *ai Catinari;*
Ste Marie *in Monticelli;*
S. Sauveur *della Corte;*
Ste Dorothée;
S. Bernard;

PAROISSES SUBURBAINES.

Ste Madeleine;
S. Paul-hors-les-Murs;
S. Laurent-hors-les-Murs;
Ste Agnès-hors-les-Murs;
S. Sébastien-hors-les-Murs;
Ste Marie-du-Carmel, hors la porte Portèse.
S. François à *Monte Mario;*
SS. Pierre et Marcellin hors-les-Murs, a Torre Pignattara.
Ste Marie-du-Rosaire à *Monte Mario;*
S. Ange *alle Fornaci.*

Patène. — Petit plat circulaire en argent, doré au moins à l'intérieur et destiné à l'oblation et à la consommation de l'hostie à la messe.

Pavillon. — Dais conique, à bandes rouges et jaunes alternées, avec pentes contrariées, que font porter les basiliques aux processions et dont elles timbrent leurs armoiries.

Le pavillon, ajouté aux clefs, forme les armes de l'Etat pontifical.

Les familles, qui ont fourni quelque Pape à l'Eglise, peuvent en orner leur blason.

On nomme encore pavillon l'étoffe de couleur dont on couvre le ciboire et le tabernacle. Le pavillon du ciboire est toujours blanc.

Pénitenciers. — Religieux prêtres, attachés aux trois basiliques de S. Pierre, de S. Jean de Latran et de Ste Marie-Majeure, pour entendre les confessions des fidèles et absoudre des cas réservés au Pape. A S. Jean de Latran, on confesse en plusieurs langues et à S. Pierre, en italien, français, grec, allemand, espagnol, portugais, anglais, polonais, illyrien et flamand.

La Pénitencerie de S. Jean est confiée aux Mineurs observantins, celle de S. Pierre aux Mineurs conventuels, et celle de Ste Marie-Majeure aux Dominicains.

Les pénitenciers de S. Pierre assistent aux fonctions pontificales qui se font à S. Pierre et à la chapelle Sixtine. Ce sont eux qui lavent le corps du pape défunt, le gardent en récitant l'office des Morts et le conduisent à la basilique Vaticane. Le collége des Pénitenciers de S. Pierre est supérieur aux deux autres colléges.

Petit-gris. — Fourrure grise dont est fait le chaperon de la *cappa* des Bénéficiers des basiliques majeures et mineures.

Pifferari. — Paysans des montagnes, vêtus de peaux de mouton, avec des plumes au chapeau, qui viennent à Rome jouer du hautbois et de la cornemuse devant les Madones des rues ou des maisons et chanter des Noëls en patois italien. Ils ont coutume de faire deux neuvaines, l'une pour l'Immaculée Conception et l'autre pour Noël.

On les nomme *pifferari* du nom de leur instrument, *piffera*.

Pluvial, *piviale*. — Ample vêtement qui se compose d'une robe bordée de deux orfrois qui se rejoignent à la

partie supérieure et où pend un chaperon galonné et frangé. Le pluvial sert surtout aux vêpres, tant au célébrant qu'à ses assistants.

Aux grandes chapelles papales, les Cardinaux-Evêques se distinguent par le pluvial, agrafé avec un pectoral orné de perles.

Les armoiries se brodent sur le pluvial, à la partie antérieure, au bas de chaque orfroi.

PONTS. — Du Pont *Quattro Capi* furent jetés dans le Tibre S. Pigménius et son fils, encore enfant, ainsi que S. Simplice, S. Faustin et S. Calépode; sur le même pont furent flagellés avec des fouets de plomb et rendirent le dernier soupir Ste Adria et S. Hippolyte.

POIDS. — Ces poids, de forme circulaire et aplatis sur leurs deux faces supérieure et inférieure, servaient aux Romains pour peser les objets les plus lourds, comme l'huile, le blé, etc. On voit encore sur plusieurs la trace des poignées de métal à l'aide desquelles on les soulevait. Ils sont en pierre de touche et de couleur noire. Nommée autrefois *lapis æquipondus*, cette pierre n'est plus connue que sous la désignation de *Lapis Martyrum*, depuis qu'elle a servi au supplice des premiers chrétiens. Les fresques de S. Etienne-le-Rond montrent parfaitement comment on les attachait au cou ou aux pieds des victimes, soit pour les jeter à la mer ou dans des puits, soit pour les laisser suspendus au gibet.

Conservés comme reliques et ordinairement encastrés dans les murs, où les fidèles les baisent dévotement, ces poids se trouvent dans plusieurs églises. Il y en a un à Ste Agathe *ai Pantani*, à Ste Barbe, à Ste Marie *Scala Cœli*, à S. Martin des Monts, à Ste Sabine, à S. Nicolas *in Carcere*, aux SS. Côme et Damien, à S. Jean de Latran (Baptistère), à S. Laurent hors-les-murs; deux à Ste Marie *in Cosmedin*, à S. Pierre du Vatican et S. Yves des Bretons; enfin trois à Ste Marie *in Trastevere*.

PONTIFICAL DU PAPE. — Le pape officie pontificalement à S. Pierre aux fêtes de Noël, Pâques et S. Pierre.

Vers 8 h. du matin, les dragons pontificaux et les carabiniers s'échelonnent le long des rues aboutissant au pont S. Ange et à la basilique de S. Pierre, afin de maintenir l'ordre parmi la foule des personnes et des voitures qui s'y pressent. Dès 8 h. ½, la garde palatine, les grenadiers et les suisses arrivent à la basilique, pour former la haie dans le vestibule et la grande nef, depuis

l'arcade de Constantin jusqu'à la statue de S. Pierre. Les Cardinaux et la Prélature se rendent au Vatican en train de gala.

Vers 9 h., le Pape, la tiare en tête et porté sur la *sedia gestatoria*, part de la salle ducale, ou de la chapelle de la Pietà, précédé et suivi de sa cour ecclésiastique et militaire. Au moment où il paraît, les trompettes de la garde noble, placés sur le balcon intérieur qui surmonte la porte, font entendre leurs fanfares, puis les chantres de la chapelle de S. Pierre entonnent le célèbre motet: *Tu es Petrus.*

Le cortége défile dans cet ordre:

Un Maître des cérémonies.

Le Collége des Procureurs, en chape noire.

Le Prédicateur apostolique, avec les habits religieux de son ordre.

Le Confesseur de la famille papale, avec les habits religieux de son ordre.

Les Procureurs généraux des ordres religieux, dans leur costume ordinaire.

Le Joaillier du Sacré Palais, en habit de ville, l'épée au côté.

Chapelain portant la tiare, escorté de deux Suisses.

Chapelains ordinaires portant les mitres pontificales, en chape rouge, bordée d'hermine l'hiver.

Deux Huissiers pontificaux, en casaque noire et violette, masse d'argent en main.

Adjudant de la Chambre, en chape rouge fourrée d'hermine.

Chapelain ordinaire, en chape rouge et hermine.

Clercs et Chapelains secrets, en chape rouge et hermine.

Avocats consistoriaux, en chape violette fourrée d'hermine.

Camériers d'honneur, surnuméraires et secrets, en chape rouge avec hermine l'hiver.

Chantres de la chapelle, en soutane de soie violette, *cotta* et aumusse.

Les Abréviateurs du parc majeur, en soutane violette, *cotta* et rochet.

Votants de la Signature, en soutane violette, *cotta* et rochet.

Clercs de la Chambre, en soutane violette, *cotta* et rochet.

Auditeurs de Rote, en soutane violette, *cotta* et rochet.
Maître du Sacré Palais, en costume de Dominicain.
Deux chapelains secrets avec deux mitres.
Le Maître du S. Hospice, accompagné des Camériers de cape et d'épée, en habit de ville.
L'Auditeur de Rote, appelé sous-diacre de la croix, accompagné des acolytes portant l'encensoir, la navette et les sept chandeliers.
Deux Portiers de la verge noire, en habit et manteau violets.
Le Sous-Diacre latin, entre le Diacre et le Sous-Diacre grecs.
Les Pénitenciers de S. Pierre, en chasuble et barrette.
Les Abbés mitrés, en pluvial et mitre blanche.
Les Evêques, Archevêques, Patriarches latins et orientaux, en pluvial blanc frangé d'or, mitre blanche, ou coiffure nationale.
Cardinaux-Diacres, en dalmatique et mitre blanche.
Cardinaux-Prêtres, en chasuble et mitre.
Cardinaux-Evêques, en pluvial et mitre.
Les Conservateurs de Rome, en toge de drap d'or.
Le Gouverneur de Rome.
Le Prince assistant au trône.
Le Fourrier-Maire.
Le Grand-Ecuyer.
Les deux premiers Maîtres des cérémonies, en soutane rouge et *cotta*.
Le Cardinal-Diacre, en dalmatique.
Le Cardinal-Doyen ou assistant, en pluvial.
Le Capitaine des Suisses, vêtu d'une armure damasquinée d'or.
Etat-Major de la garde noble. Le Général des troupes pontificales avec son aide-de-camp, en grand uniforme.
Huissiers et Massiers.
Le Pape, sur la *sedia*, porté par douze palefreniers vêtus de damas rouge armorié, sous le dais soutenu par huit Référendaires de la Signature et escorté par deux Camériers secrets avec les éventails et par les soldats de la garde suisse, ayant sur l'épaule les sept épées des cantons catholiques.
Le Doyen de la Rote portant la mitre pontificale entre deux Camériers secrets.
L'Auditeur de la Chambre, le Trésorier et le Majordome, Prélats à *fiocchetti*.

Protonotaires apostoliques.
Généraux des ordres religieux.
Deux gardes suisses.
Le Chapitre de S. Pierre, son Cardinal-Archiprêtre en tête, qui a attendu le Souverain Pontife au milieu du vestibule.

L'autel papal est orné des statues des SS. Apôtres Pierre et Paul, de la croix et des sept chandeliers dessinés par Michel-Ange, de cierges peints et de riches parements brodés d'or.

En avant des chandeliers, on place les tiares et les mitres du Pape.

Trône de tierce, du côté de l'épître; trône de la messe, au chevet du Presbytère. Premier banc à la droite du trône de la messe, pour les Cardinaux-Evêques et Prêtres. Second banc du même côté, pour les Evêques non assistants, les Abbés mitrés et les Pénitenciers de S. Pierre. Premier banc à la gauche du trône, pour les Cardinaux-Diacres. Second banc du même côté, pour les Prélats à *fiocchetti* et les Protonotaires. Troisième banc du même côté, pour les Généraux et Procureurs généraux des ordres religieux, le Prédicateur apostolique et le Confesseur de la maison du Pape.

Le Chanoine-Sacristain de S. Pierre, les *Bussolanti* et les Camériers secrets se groupent sur les marches de l'autel. Le reste de la Prélature se tient debout.

Les gardes nobles, l'épée nue, ferment l'enceinte, à partir de la Confession jusqu'à l'extrémité des bancs des Cardinaux. Du côté de l'évangile, la crédence papale; la crédence du Cardinal-Diacre et celle des Ministres se trouvent de l'autre côté.

Le Pape monte au trône de tierce, se couvre de la mitre de drap d'or; deux Cardinaux-Diacres l'assistent. Après les Cardinaux, les Patriarches, Archevêques et Evêques, les Abbés mitrés et les Pénitenciers de S. Pierre vont aussi par rang d'ordre baiser, les uns le genou, les autres le pied du Pape.

On ôte la mitre à Sa Sainteté, qui se lève, dit le *Pater* et l'*Ave*, puis impose à haute voix le *Deus in adjutorium* que la chapelle continue. Le Pape se rassied, se couvre, et lit à voix basse les oraisons préparatoires de la messe.

Toutes les fois que le Pape lit quelque prière dans le missel ou autre livre, celui-ci est soutenu par un Patriarche ou Archevêque assistant au trône; quand il doit

chanter, c'est par un Cardinal. Le cierge est également porté par un Patriarche ou un Archevêque assistant.

Un Adjudant de la Chambre, assisté de l'Auditeur Sous-Diacre et accompagné de deux Massiers, vient ôter la chaussure ordinaire du Pontife et lui mettre les bas et les mules de cérémonie. Le Pape se relève au capitule, dit *Dominus vobiscum* et l'oraison qui termine tierce.

Le dernier des laïcs nobles ayant place à la chapelle, se rend à la crédence pontificale, accompagné d'un Auditeur de Rote et d'un Clerc de la Chambre. Le *Crédencier*, après lui avoir placé sur les épaules un voile de soie blanche frangé d'or, dont les pans retombent par devant, lui donne l'aiguière de vermeil qu'il recouvre de ce voile. L'Auditeur de Rote reçoit un grémial et le Clerc de la Chambre un essuie-mains dans un bassin doré.

Ces trois officiers, précédés des Massiers, se rendent au trône. L'Auditeur de Rote ceint le grémial au Pape; le laïc noble lui verse l'eau sur les mains, et le Cardinal-Evêque assistant prend la serviette des mains du Clerc de la Chambre et la présente; cela fait, ils retournent à la crédence.

Le Cardinal-Diacre qui doit chanter l'évangile, enlève au Pape la mitre, le pluvial, l'étole et la ceinture.

Les Prélats vont chercher sur l'autel les vêtements pontificaux; ils les apportent au Diacre dans l'ordre suivant, ordre qu'il observe lui-même en les passant au Pape:

1. La ceinture; 2. La croix pectorale; 3. Le fanon; 4. L'étole; 5. La tunique; 6. La dalmatique; 7. Les gants; 8. La chasuble qui se trouve recouverte par le fanon dans sa partie supérieure; 9. Le pallium attaché par trois clous de pierres précieuses; 10. La mitre; 11. L'anneau pontifical. Le manipule ne se donne que plus tard.

Le Pape descend du trône de tierce, sur lequel il ne doit plus revenir, précédé des thuriféraires, des sept acolytes, de la croix, des deux sous-diacres latin et grec, des Cardinaux-Diacres, du Cardinal assistant, et suivi du doyen de la Rote et des Evêques assistants. Il s'avance processionnellement jusqu'à l'extrémité des bancs, où l'attendent les trois derniers Cardinaux-Prêtres qui sont admis, l'un après l'autre, à un double embrassement.

Les trois Cardinaux retournent à leur place. Le Pape s'avance jusqu'au bas de l'autel. Le Cardinal-Diacre lui

ôte la mitre; le Pontife fait le signe de la croix, et commence l'*Introibo*. A l'*Indulgentiam*, on lui met le manipule.

Le Souverain Pontife baise l'autel et le livre, fait les encensements, reprend la mitre, est encensé lui-même, descend de l'autel, et se rend au trône majeur.

Les divers officiers pontificaux prennent leur place accoutumée sur les degrés et autour du trône.

Le Pape se découvre, lit l'*Introït,* le *Kyrie* et entonne le *Gloria in excelsis,* en élevant les mains vers le ciel et les ramenant sur la poitrine. Il récite à voix basse le reste de cette hymne, après laquelle il s'assied, en se couvrant de la mitre.

La chapelle a cet aspect quand le pape est assis:

Au trône: Le Pape, le Cardinal-Evêque assistant, les deux Cardinaux-Diacres.

A la gauche du Pontife: Les Evêques assistants, assis sur les marches.

A sa droite: Le Prince assistant au trône, toujours debout.

Sur le troisième degré du trône: Les trois Conservateurs assis.

Sur le premier degré à partir du sol: Les Auditeurs de Rote, le Maître du Sacré Palais, les Clercs de la Chambre et le reste de la Prélature.

A l'autel, le Cardinal-Diacre de l'évangile, assis sur un escabeau.

Pax vobis. — Oraison.

Le Sous-Diacre latin et le Sous-Diacre grec, après avoir chanté l'épître, chacun dans sa langue, viennent ensemble baiser les pieds du Pape, qui lit à voix basse les mêmes prières. La chapelle chante le graduel et l'*alleluia.*

Le Cardinal-Diacre va chercher le livre des évangiles et dire le *Munda cor meum,* à genoux devant l'autel; il revient chercher la bénédiction. Le Pape la lui donne par trois signes de croix. Alors il se rend au pupitre et chante l'évangile avec les cérémonies accoutumées.

Après cette lecture, il retourne à l'autel, accompagné seulement de cinq acolytes; les deux autres restent auprès du pupitre où l'évangile va se répéter en grec.

Credo. — Après ces mots: *Et homo factus est*, le Car-

dinal-Diacre et le sous-diacre latin se rendent à la seconde crédence se laver les mains; puis ils s'avancent vers l'autel, précédés de deux massiers et d'un maître des cérémonies. Ils y montent et commencent par étendre une riche nappe sur celles qui y sont déjà. Cela fait, le sous-diacre retourne aux crédences chercher la boîte renfermant les hosties à consacrer, et la bourse contenant un corporal avec deux purificatoires. Il les apporte au diacre, qui étend le corporal sur l'autel.

Alors le Prélat-Sacriste, qui est allé à la troisième crédence prendre le calice, la patène, deux purificatoires et une petite cuiller d'or, revient à la crédence papale, suivi d'un acolyte portant deux burettes vides et une petite coupe. Là, tous ces vases sont lavés et purifiés; puis, le crédencier remplit les burettes avec du vin et de l'eau, qu'il goûte.

Les vases sont portés à l'autel. Alors le Cardinal-Diacre prend trois hosties dans la boîte qui lui est présentée ouverte par le Prélat-Sacriste, et il les dispose en ligne droite sur la patène, près de laquelle est posé le ciboire pour la communion des Cardinaux-Diacres.

Le *Credo* terminé, le Pape dit le *Dominus vobiscum*, suivi de l'offertoire. La chapelle chante un motet.

Un Conservateur va chercher l'aiguière et le bassin pour donner à laver au Pape, qui aussitôt après vient à l'autel, en bénissant les Cardinaux et la chapelle, comme il l'avait déjà fait en se rendant au trône.

Avant qu'il y arrive, on a coutume de faire l'épreuve des Espèces de la manière suivante. Le Diacre prend une des trois hosties qu'il a mises en ligne droite sur la patène et la rend au Prélat-Sacriste. Quand celui-ci l'a reçue, le Cardinal-Diacre prend de nouveau l'une des deux qui restent, et après l'avoir fait toucher intérieurement et extérieurement au calice et à la patène, il la consigne au Prélat-Sacriste, qui doit la consommer aussitôt, ainsi que la première, le visage tourné vers le Pape. La troisième et dernière hostie est employée pour le sacrifice. Le Cardinal prend les burettes du vin et de l'eau, en verse un peu dans la coupe que lui présente le Prélat-Sacriste, dont ce dernier doit boire immédiatement le contenu.

Offrande de l'hostie et du calice, suivant le rit ordinaire de la messe. Encensement des oblations, du Pape,

du Sacré Collége et de la Prélature. *Lavabo.* Un Conservateur verse l'eau. — *Orate, fratres.*

Un peu avant le chant de la Préface, à Paques, un maître des cérémonies va chercher les deux derniers Cardinaux-Diacres et les conduit aux ailes de l'autel, où ils demeurent en face l'un de l'autre, tant que le Souverain Pontife reste à l'autel, comme les deux anges qui veillaient sur le Sépulcre du Sauveur.

Préface. — *Sanctus.* — *Canon de la messe.* — *Consécration.* — Le Pape prend le pain, lève les yeux au ciel, bénit l'hostie par un signe de croix, l'élève un peu en la soutenant entre les deux doigts et le pouce de chaque main; puis, s'inclinant modérément vers elle, prononce les paroles de la CONSÉCRATION. Puis, il fait une génuflexion et élève l'hostie, de manière à la faire voir au peuple, *devant lui, à sa droite*, et *à sa gauche.* Il replace la Sainte Hostie sur le corporal et l'adore de nouveau par une génuflexion. Alors le Diacre découvre le calice, que le pontife soulève un peu, bénit, consacre, repose sur le corporal, adore et donne à voir au peuple, comme il l'a fait pour l'hostie.

Pendant l'élévation, les trompettes pontificales se font entendre au fond de la basilique. Les gardes nobles, les gardes suisses, les grenadiers et la garde palatine mettent genou en terre et présentent les armes.

Un peu avant le *Pater*, le Prélat-Sacriste et un Votant de la Signature vont chercher aux crédences un calice avec son chalumeau d'or, des burettes et une coupe: vases qu'ils portent, après leur purification, au trône pontifical, sur les degrés supérieurs duquel ils s'arrêtent l'un et l'autre.

Pater noster. — Un Pape, que l'on croit être S. Grégoire le Grand, célébrait à S. Jean de Latran. Or, comme il chantait le *Per omnia sæcula sæculorum*, on entendit distinctement les anges du ciel répondre: *Amen.* Ce qui fit décider qu'en mémoire de ce prodige on ne répondrait plus *Amen*, le jour de Pâques, à la messe pontificale.

Agnus Dei. Baiser de paix donné aux Cardinaux.

Après une génuflexion faite au S. Sacrement, le Pape retourne au trône, les mains jointes et la tête découverte. Le Diacre reste à l'autel, se place de manière à pouvoir suivre le Souverain Pontife de l'œil, sans toutefois tourner le dos au S. Sacrement; dès qu'il voit le Pontife

arrivé à son siége, il se retourne entièrement vers l'autel, prend une étoile ou *astérisque* d'or à douze rayons, placée exprès à côté du corporal, et en recouvre l'hostie consacrée, toujours sur la patène. Ensuite, prenant cette patène à deux mains, il la lève à la hauteur du front et la montre au peuple; puis, la laissant recouverte de l'étoile d'or destinée à préserver les Saintes Espèces de tout accident, il la remet au Sous-Diacre qui doit la porter au Pape. Pendant le transport de la Sainte Communion, les gardes nobles ont le genou en terre et la tête découverte.

Le Sous-Diacre arrivé auprès du Pape, qui s'est mis à genoux, se tient debout à son flanc gauche.

Le Diacre, qui est resté immobile à l'autel, prend alors le calice consacré, et après en avoir fait l'ostension au peuple, comme il l'a fait pour l'Hostie, descend l'apporter au Pape près duquel il se place debout, au côté droit.

Le Souverain Pontife lit les deux oraisons: *Domine Jesu Christe* et *Perceptio.* L'*astérisque* d'or est enlevée de dessus la patène; le Pape prend les deux parties de l'Hostie qui s'y trouvent de la main gauche, et aussitôt se frappe la poitrine avec la droite en disant: *Domine non sum dignus,* ce qu'il répète trois fois.

Le Pape communie, se servant d'un chalumeau pour l'absorption du précieux Sang. Le Pape donne la communion au Diacre et au Sous-Diacre, rompant en deux une partie de l'Hostie qu'il a laissée sur la patène.

Le Pontife et tous les assistants se mettent à genoux quand le Diacre et le Sous-Diacre reportent les vases sacrés sur l'autel, où ils les purifient après avoir entièrement *consommé* ce qui a pu rester des Saintes Espèces.

Le Diacre revient au trône, récite le *Confiteor,* puis retourne à l'autel, prend le saint-ciboire renfermant les Particules, le montre au peuple et le remet au Sous-Diacre qui l'apporte à Sa Sainteté. Alors le Pape dit *Misereatur* et *Indulgentiam.*

Les Auditeurs de Rote déploient une nappe devant le Souverain Pontife. Les Cardinaux-Diacres y viennent recevoir la Ste Eucharistie. Le Prince assistant et les autres laïcs ayant droit à la chapelle sont admis au même honneur.

Après les ablutions ordinaires, le Prince assistant présente l'eau, et cela fait, le Pape retourne à l'autel pour achever la Messe. La chapelle chante la communion.

Post Communion, chantée par le Pape. *Ite, missa est,* chanté par le Diacre.

Triple bénédiction papale donnée de l'autel et lecture du dernier évangile qui termine la messe.

Le Pape, après s'être mis à genoux sur un prie-dieu, où il reste un instant, se relève, prend la tiare et monte sur la *sedia gestatoria.* Alors le Cardinal-Archiprêtre de la basilique, accompagné de deux Chanoines en rochet et cappa, vient présenter à Sa Sainteté une bourse contenant *trente jules* d'or, en lui disant: *Très-Saint-Père, le Chapitre et les Chanoines de cette insigne basilique vous présentent l'oblation accoutumée pour la messe que vous venez de chanter* (offerunt presbyterium pro missa bene cantata). Le Pape accepte l'offrande, mais la remet au Cardinal-Diacre, et celui-ci, à son caudataire, qui la reporte au Chapitre de S. Pierre, duquel il reçoit une somme déterminée.

Porte Sainte. — On nomme ainsi une porte murée, située au côté droit des façades des basiliques patriarcales, et ornée d'une croix que les fidèles baisent par dévotion.

Cette porte est ouverte et fermée, en temps de Jubilé, tous les vingt-cinq ans, par le Pape à S. Pierre, par le Cardinal-Doyen à S. Paul-hors-les-Murs, et par les Cardinaux-Archiprêtres à S. Jean de Latran et à Ste Marie-Majeure.

Les Cardinaux, qui font cette fonction, reçoivent à cette occasion le titre de *Légats à latere.*

Portraits. — On voit, dans les églises où se célèbre quelque fête, appendus à l'intérieur, près la porte principale ou à l'entrée du chœur, les portraits du Pape, des Cardinaux ou des Souverains.

Le portrait du Pape tient toujours la droite et à gauche est le portrait du Cardinal titulaire ou protecteur ou celui du Souverain de la nation à qui appartient l'église, comme l'Empereur Napoléon III à S. Louis des Français.

Poudres de S. Camille de Lellis. — Ces poudres, qui ne sont autre chose que la poussière de son tombeau, sont très-recherchées des malades, qui les prennent en potion avec de l'eau. On peut se les procurer chez les Pères Ministres des Infirmes, à Ste Madeleine.

Prédicateur apostolique. — Tous les vendredis de Carême et les mercredis d'Avent, le Prédicateur Apostolique, qui est un Capucin, prêche en italien devant le

Sacré Collége et la Prélature. Le Pape y assiste d'une manière privée, derrière une grille, afin de laisser toute liberté au Prédicateur.

Aux mêmes jours et heures, tous les officiers et serviteurs de la *Famille pontificale*, ainsi que ceux des Cardinaux et Prélats, se réunissent dans une salle du Palais apostolique pour y entendre les sermons prêchés par le Sous-Maître du Palais.

PRÉDICATEURS DU CARÊME. — Quelques jours avant le Mercredi des Cendres, le Pape les réunit dans son Palais, leur adresse quelques paroles, leur fait faire la profession de foi, selon la formule de Pie IV, les admet au baisement du pied et leur donne la bénédiction apostolique.

PRÉFECTURES ET PROTECTORATS RETENUS PAR LE PAPE. — Le Pape est Préfet de la Ste Inquisition Romaine et Universelle, de la Sacrée Congrégation Consistoriale, de la Sacrée Visite Apostolique et Protecteur des église et chapitre de S. Celse et S. Julien *ai Banchi* et de l'archiconfrérie de la *Via Crucis* au Colysée.

PRÉDICATION. — Selon le précepte du concile de Trente, les curés font tous les dimanches, à la messe paroissiale, et les jours de fête solennelle, une homélie à leurs paroissiens. Dans un grand nombre d'autres églises qui ne sont pas paroissiales, comme le Jésus, l'Ara Cœli, il y a régulièrement le même jour prédication vers les 11 h. du matin. Dans toutes les églises ou oratoires des nombreuses confréries, après la récitation de l'office des morts ou de la Ste Vierge, on fait aux associés une instruction, qui est suivie de la célébration de la messe. La même chose a lieu dans les universités, colléges, séminaires, associations pieuses répandues dans tous les quartiers de Rome. Les églises de religieuses, les conservatoires de jeunes personnes ont aussi, les dimanches et les fêtes, des instructions données par des prêtres séculiers ou réguliers spécialement chargés de cette fonction. A la Minerve, le dimanche soir, un dominicain, après la récitation du Rosaire, fait un discours auquel assiste ordinairement un nombreux auditoire. Dans le même temps on fait dans une église indiquée à l'avance la mission dite urbaine.

Une association de prêtres, instituée par les jésuites en 1610, à la tête de laquelle se trouve le directeur de l'oratoire du Caravita, est chargée de distribuer au peuple

le pain de la parole divine; après le sermon on fait l'acte solennel de contrition.

La prédication solennelle qui se fait au jour de la fête patronale est relativement *immense*; chaque église solennisant la fête du saint sous l'invocation duquel elle est placée, il en résulte que cette sorte de prédication se renouvelle 4 ou 5 fois la semaine dans la ville sainte; or qui n'a vu avec quel empressement et quel concours de fidèles, cet exercice se fait dans les églises le jour des fêtes patronales? Au Caravita, à l'Ave Maria, le directeur commence plusieurs exercices, qui regardent les hommes seulement, par une instruction toujours familière et solide. D'autres congrégations ont pour but de pourvoir aux besoins des pauvres et de toute cette partie du peuple qui peut difficilement assister aux messes paroissiales pour y entendre la parole de Dieu. Ainsi les membres de *Ste Marie du Secours* s'emploient avec ardeur à l'instruction des classes laborieuses. Composée de prêtres et de laïques, cette association va faire dans les quartiers de Rome, mais surtout dans la campagne, des instructions populaires aux moissonneurs et aux faucheurs, pénétrant pour cela dans les carrefours, dans les hangars, dans les remises, partout enfin où elle peut réunir un auditoire. Aux approches de Pâques, de la Pentecôte, de Noël, elle envoie des prêtres avec l'approbation du cardinal-vicaire dans les faubourgs de Rome pour huit ou dix jours préparer les fidèles à la sanctification de ces grandes fêtes de l'année.

Les prédications de la mission, instituée par le P. Jacques Philippe Merlini, ont le même but que cette dernière, et ne produisent pas des résultats moins abondants. Vers les 19 h. d'Italie, quelques jésuites sortent du collége romain pour aller prêcher sur les places les plus fréquentées de Rome avec un crucifix qui les précède; prédication qui produit une impression toute particulière, parce qu'elle ressemble plus parfaitement à la prédication ordinaire des apôtres et de Jésus-Christ lui-même.

Il y a également des missions pour les cochers de fiacre à la tombée de la nuit dans plusieurs quartiers de Rome, et principalement dans la rue dell'Orso.

Tous les vendredis et tous les dimanches et fêtes de l'année, a lieu au Colysée une prédication qui a le privilége d'attirer toujours beaucoup de monde. Les confrères de la *Via Crucis*, partis de leur oratoire du Forum,

viennent se ranger dans l'arène des martyrs autour d'une chaire en bois où parle un religieux du couvent de S. Bonaventure.

Tout en respectant la liberté du culte hébraïque, Rome étend néanmoins sa sollicitude sur les juifs ses sujets, en leur fournissant les moyens nécessaires pour reconnaître leur erreur et se convertir. Tous les samedis, dans l'église de S. Ange *in Pescheria*, à l'entrée du Ghetto, il se fait une instruction pour les juifs; la chaire est occupée par un dominicain versé dans la connaissance de l'hébreu. Sa prédication roule exclusivement sur les prophéties de l'Ancien Testament, dont il montre l'accomplissement en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cette institution due à Grégoire XIII produit chaque année de fréquentes conversions.

La prédication italienne diffère notablement de la nôtre. Les sujets de morale ont la préférence, on n'y supporte pas nos sermons philosophiques. Un sujet pratique approprié aux besoins de l'auditoire, les témoignages de l'Ecriture, des Pères, des Conciles, avec quelque trait d'histoire; voilà pour le fond. Quant à la forme, elle est simple, le style moins étudié que chez nous, le pathétique beaucoup plus fréquent, surtout le dialogue avec l'auditeur, ou le colloque avec le crucifix invariablement attaché à la chaire, quand le prédicateur ne le tient pas à la main.

Prédications du Carême. — Elles ont lieu chaque jour, dans les basiliques et églises suivantes:

Archibasilique patriarcale de S. Jean de Latran;
Basilique patriarcale de S. Pierre du Vatican;
Basilique patriarcale de Ste Marie-Majeure;
Ste Marie *in Trastevere;*
S. Laurent *in Lucina;*
SS. Apôtres;
Ste Marie-sur-Minerve;
Ste Marie *in Ara Cœli;*
Gesù;
Chiesa Nuova;
S. Charles au *Corso;*
La Conception des Capucins;
S. Louis des Français:
Ste Marie *dell'Anima.*

Prélats de fiocchetti. — On nomme ainsi les quatre premiers Prélats, parce qu'ils ont droit de parer la tête de leurs chevaux de *fiocchi* violets. Ce sont le Vice-Camerlingue ou Gouverneur de Rome, l'Auditeur de la Chambre, le Trésorier général et le Majordome du Pape. Leurs fonctions conduisent inévitablement au Cardinalat.

PRÉLATS PALATINS. — Ils sont de deux sortes, les uns ayant résidence au Palais apostolique, comme le Majordome, le Maître de Chambre et l'Auditeur de Sa Sainteté; les autres formant la *Chambre secrète* du Pape et logeant soit au Vatican, soit au Quirinal, comme le Maître du Sacré Palais, l'Aumônier, le Secrétaire des Brefs aux Princes, le Substitut de la Secrétairie d'Etat, le Sous-Dataire et le Secrétaire des lettres latines.

PRÉLATURE. — Les Prélatures sont une sorte de majorat ecclésiastique institué pour les membres d'une famille qui embrassent la carrière cléricale et jouissent par là d'un revenu spécial et assuré. Une bulle d'Alexandre VII exige 1,500 écus (8,035 fr.) de rente pour que l'on puisse être élevé à la Prélature; mais les Papes dispensent assez souvent de cette condition. Lorsqu'une *Prélature di casa* est vacante, le revenu est réservé pour augmenter le capital.

PRINCES ASSISTANTS AU TRÔNE. — Par privilége perpétuel, cette charge, qui consiste à demeurer debout près du Pape, lorsque S. S. tient chapelle, est dévolue aux Princes des maisons Colonna et Orsini.

PRISONNIERS. — Le droit de faire grâce est le plus beau privilége de la Majesté Royale et on comprend aisément que personne ne l'exerce aussi volontiers que le Souverain Pontife, Prêtre et Père, Vicaire du Dieu clément et miséricordieux.

Tous les ans, aux approches de Noël et de Pâques, une commission d'hommes compétents procède à ce qu'on appelle la *Visita graziosa* des prisons de la ville. Cette commission interroge patiemment chaque détenu, écoute avec bonté ses plaintes et ses vœux, pèse avec impartialité ses réponses et fait droit aux réclamations qui sont trouvées justes. Elle recueille avec un soin minutieux les renseignements des Directeurs de la prison sur la conduite de chaque criminel, les relate sur le recensement général des détenus et soumet à l'approbation souveraine les actes de clémence qui pourront produire d'heureux effets sans offrir de danger pour la société.

Il existe à S. Jean *della Pigna* une association chargée de porter des secours spirituels et temporels aux prisonniers.

Chaque fois qu'un criminel est condamné à mort, le jour qui précède son exécution, on expose le S. Sacre-

ment dans les églises des Agonisants et de Ste Marie *in Arcione,* afin que les fidèles prient pour sa fin chrétienne.

PROCUREURS DE COLLÉGE. — On en compte vingt-quatre. Ils sont les défenseurs reconnus et admis par la Cour Romaine pour prendre sous leur patronage les causes les plus importantes. Ils composent les requêtes et autres actes que la bonne direction de ces causes réclame, étudient les procès pour en tirer la relation exacte des faits et soulèvent les raisons de droit que les Avocats développent.

PROCUREURS-GÉNÉRAUX. — Les Ordres religieux ont chacun un procureur-général à Rome pour traiter avec le S. Siége de leurs affaires soit temporelles soit spirituelles. Les Procureurs-généraux des Ordres mendiants siégent aux chapelles papales dans cet ordre: Dominicains — Mineurs Observantins — Conventuels — Augustins — Carmes — Servites — Minimes — Religieux de la Merci — Capucins — Trinitaires.

PROTONOTAIRES APOSTOLIQUES. — Prélats, chargés d'enregistrer les actes de la Ste Eglise. Ils sont au nombre de sept participants. Les autres sont dits *ad instar participantium.* Leur costume consiste dans les bas violets, la soutane et ceinture violettes, le rochet, la *mantelletta* violette et le chapeau noir à cordon rouge. Ils assistent en *cappa* aux chapelles.

Les protonotaires honoraires n'ont droit qu'au rochet et à la *mantelletta* noire.

PUITS. — Dans plusieurs églises, on remarque des puits secs ou pleins d'eau. Les uns conservent (SS. Apôtres, Ste Pudentienne, Ste Praxède) ou ont conservé (S. Barthélemy-en-l'Ile) les corps de plusieurs Saints Martyrs; on boit par dévotion l'eau des autres, à cause des souvenirs pieux qui s'y rattachent, comme à S. Alexis, Ste Marie *in Via*, Ste Marie *in Via Lata*, Ste Marie-des-Anges *in Macello Martyrum*, etc.

QUARANTE HEURES, *Quarant'Ore.* — Le S. Sacrement reste exposé jour et nuit pendant quarante-huit heures dans quelqu'une des églises de Rome. On vend à l'Imprimerie de la Chambre apostolique, près de la fontaine de Trévi, le livret qui contient l'indication des églises où, chaque jour de l'année, se pratique la dévotion des Quarante Heures. — Les personnes qui, pour une cause quelconque, n'ont pu se rendre à l'église indiquée, ga-

gnent, en visitant après l'*Ave Maria* l'église de Ste Madeleine, la même indulgence.

Les Quarante Heures motivent presque toujours de riches décors, une illumination splendide et une procession du S. Sacrement, le premier et le dernier jour, sur la place qui précède l'église. Elles sont annoncées aux passants par les pauvres groupés en avant de la porte et par une image du S. Sacrement suspendue au milieu de la rue.

Les personnes qui restent une heure de la nuit devant le S. Sacrement sont prises à domicile par une voiture qui les ramène, une fois l'adoration terminée. Léon XII, par le bref *Pia Christi fidelium sodalitia* (27 avril 1827) a érigé en archiconfrérie la pieuse société d'ecclésiastiques et de séculiers établie dans la vue de veiller en prières devant le S. Sacrement pendant la nuit, à l'occasion des 40 heures. Elle a le pouvoir de s'aggréger dans le monde entier des associations ayant le même but et portant le même nom.

Les Quarante Heures ont été établies à Rome par le bref *Graves et diuturnæ* de Clément VIII (25 novembre 1592).

L'exposition du S. Sacrement commence par la chapelle Pauline au Vatican, puis elle a lieu successivement à S. Jean de Latran, S. Pierre, Ste Marie-Majeure et les autres églises de la ville, en sorte que le S. Sacrement ne reste pas un instant de l'année sans être adoré.

Il a été établi par les Papes que tout fidèle, qui s'étant confessé et ayant communié, visitera l'église où le S. Sacrement est exposé pour les Quarante Heures, gagnera l'indulgence plénière.

Quatre-Temps. — Les Quatre-Temps sont ainsi nommés, parce qu'ils reviennent quatre fois par an, à chaque renouvellement de saison, printemps, été, automne, hiver. Ils obligent de droit au jeûne et à l'abstinence stricte le mercredi, le vendredi et le samedi de la semaine où ils tombent. Les ordinations se font et les consistoires se tiennent ordinairement le samedi des Quatre-Temps.

Réception des souverains. — Les souverains catholiques font les génuflexions accoutumées et à la troisième ils baisent le pied du Pape, aidés par Monseig. le Majordome, qui relève le bord de la soutane de Sa Sainteté. Le S. Père bénit alors les souverains, puis il embrasse les rois et les princes et salue les reines et les prin-

cesses. Il n'y a dans la salle d'audience qu'un siége pour le Pape, sous un dais, et des tabourets pour les illustres visiteurs. Lorsqu'ils quittent le S. Père, ils sont accompagnés par Sa Sainteté jusques vers le milieu de la chambre la plus voisine et ramenés à leur carrosse par le Majordome et le Maître de la chambre dans le même ordre qu'à leur arrivée. Pendant l'audience, les personnes de leur suite demeurent dans les antichambres; des rafraîchissements sont mis à leur disposition dans une pièce séparée.

Régent de la Chancellerie. — Ce Prélat est le premier Ministre ou Lieutenant du Cardinal Vice-Chancelier. En son absence, il reçoit le serment des Evêques et autres Dignitaires ecclésiastiques, augmente et diminue les grâces contenues dans les suppliques, qu'il distribue aux Abréviateurs pour en faire les minutes, appose sur les bulles la première lettre du nom du Vice-Chancelier, ainsi que les deux L C *(lues, corrigées)* et les consigne au Sigillateur.

Régions. — Les quatorze régions ou arrondissements *(rioni)* se nomment:

1° *Monti*, les Monts (Viminal, Quirinal et Esquilin);
2° *Trevi*, les Trois-Rues;
3° *Colonna*, la Colonne (Antonine);
4° *Campo Marzo*, le Champ-de-Mars;
5° *Ponte*, le Pont (S. Ange);
6° *Parione;*
7° *Regola*;
8° *S. Eustachio*, S. Eustache;
9° *Pigna*, la Pomme-de-Pin;
10° *Campitelli*, Capitole;
11° *S. Angelo*, S. Ange (S. Michel);
12° *Ripa*, le Port;
13° *Trastevere*, le Transtévère (au delà du Tibre);
14° *Borgo*, le Bourg de S. Pierre ou Cité Léonine.

Registres des Messes. — Il y a deux sortes de registres pour les messes dans chaque sacristie. Sur l'un sont inscrites la quantité de messes demandées et l'aumône reçue à cette intention, dont quittance est donnée à la personne qui fait dire ces messes. L'autre contient en détail l'énumération des messes promises et, au fur et à mesure qu'elles sont acquittées, le Prêtre, chargé de ce soin, appose sa signature à la suite de chacune d'elles, pour attester que l'obligation qui lui incombait a été fidèlement remplie.

Reliquaire. — On maintient à Rome l'excellent usage de donner au reliquaire la forme de la relique qu'il renferme: les bras, les pieds, les jambes et les têtes des Saints sont donc enchâssés dans des chefs, des jambes, des bras, etc., de bois ou de métal.

Reliques. On nomme reliques non seulement le corps, la chair, le sang et les ossements d'un Saint ou d'un Bienheureux, mais encore tout ce qui lui a appartenu et a été à son usage: ainsi les vêtements qui le couvrirent, les livres dont il se servit, le suaire dans lequel il fut enseveli, son cercueil, etc.

La Sacrée Congrégation des Rites a déclaré qu'on ne pouvait qualifier d'*insignes* que les reliques suivantes: *chef, bras, jambe* ou *partie du corps sur laquelle le Saint souffrit le martyre.*

Il existe au Vicariat une Custode des Stes Reliques, où sont déposées les reliques des Saints que l'on distribue aux églises et aux fidèles, ainsi que les corps de martyrs extraits des catacombes.

Reliques de Notre-Seigneur. — Voici l'énumération de celles qui sont à Rome:

Pierres de l'étable dans laquelle il naquit, à Ste Marie-Majeure (chapelle du S. Sacrement).

Sa crèche de bois, à Ste Marie-Majeure.

Ses langes, à Ste Marie-Majeure, S. François *a Ripa,* et la Nativité-des-Agonisants.

Foin sur lequel il coucha, à Ste Marie-Majeure et S. Pierre.

Paille de l'étable, à S. Marc.

Manteau dont il fut enveloppé à sa naissance, à Ste Anastasie.

Cheveux de l'Enfant-Jésus, à Ste Croix-de-Jérusalem.

Autel de la Présentation, à S. Jacques *Scossacavallo.*

Dix colonnes du temple de Jérusalem, à S. Pierre.

Ste Face, à S. Sylvestre *in Capite.*

Table de la dernière Cène, à S. Jean de Latran.

Du linge avec lequel J.-C. essuya ses mains à la dernière Cène, à S. Jean de Latran.

Du linge avec lequel J.-C. essuya les pieds de ses apôtres, à S. Jean de Latran.

Une partie du lit sur lequel étaient couchés les apôtres pour la dernière Cène, au *Sancta Sanctorum.*

Colonne de la flagellation, à Ste Praxède.

Du voile dont ses yeux furent bandés, quand il fut souffleté, à S. François *a Ripa*.

Vêtement de pourpre dont il fut habillé dérisoirement, à S. Jean de Latran et à S. François *a Ripa*.

De la tunique sans couture, à Ste Praxède et à S. Roch.

Escalier du Prétoire, à la *Scala Santa*.

Portes du Palais de Pilate, à la *Scala Santa*.

Ste Face, dite de la Véronique, à S. Pierre.

Epines de la Ste Couronne: Voir à ce mot.

Vraie croix, à Ste Croix-de-Jérusalem, S. Pierre, S. Jean de Latran, Ste Marie-Majeure, Ste Praxède, S. Marc et Ste Marie *in Campitelli*.

Titre de la croix, à Ste Croix-de-Jérusalem.

Clous: un à Ste Croix-de-Jérusalem, un à Ste Marie *in Campitelli*.

Lance dont fut percé le côté de N.-S., à S. Pierre.

Eau et sang qui coulèrent du côté de N.-S., à S. Marc et à S. Jean de Latran.

Sang de N.-S., à Ste Marie *in Campitelli*, à Ste Croix-de-Jérusalem, à S. Nicolas *in Carcere*.

Eponge imbibée de fiel et de vinaigre qui fut présentée à N.-S., à S. Jean de Latran, à Ste Marie-Majeure, à S. Marc, à Ste Marie *in Trastevere* et à S. Sylvestre *in Capite*.

Voile de la Vierge qui couvrit la nudité de N.-S. sur la croix, à S. Jean de Latran.

Terre du Calvaire, à Ste Croix-de-Jérusalem (chapelle de Ste Hélène) et au *Campo Santo* (près S. Pierre).

Suaire qui enveloppa la tête de N.-S., à S. Jean de Latran et à S. Marc.

De son suaire, à S. François *a Ripa* et à Ste Marie *in Trastevere*.

De son linceul, à Ste Marie *in Trastevere* et à S. Marc.

Pierre du sépulcre, à S. François *a Ripa*.

Doigt que S. Thomas enfonça dans la plaie du côté de N.-S., à Ste Croix-de-Jérusalem.

Empreinte de ses pieds, à S. Sébastien-hors-les-Murs.

Revues. — Il se publie à Rome une Revue française, qui met parfaitement au courant des cérémonies, usages, etc., de la Ville Eternelle, ainsi que des lois qui régissent l'administration ecclésiastique. La *Correspondance de Rome* paraît toutes les semaines. On s'abonne via Frattina, 51, à la Direction.

Rochet, *rochetto.* — Insigne de la Dignité papale, cardinalice, épiscopale, canoniale.

En été, les Chanoines des basiliques majeures et mineures portent le rochet sous la *cotta.*

Rose d'or. — Le S. Père fait la bénédiction de la Rose d'or, immédiatement avant la messe du quatrième dimanche de carême. La Rose d'or est envoyée à un souverain, ou plus ordinairement à une reine catholique. Lorsqu'elle ne reçoit aucune destination dans le courant de l'année, elle est bénie de nouveau l'année suivante, et on ne la remplace que lorsqu'elle a été remise à quelque princesse.

Voici comment se fait la bénédiction: la Rose d'or, ou, pour parler plus justement, le bouquet de roses d'or, car il est composé d'une dizaine de fleurs contenues dans un vase d'une forme très-élégante et d'un riche travail, est exposé dans la sacristie, sur une table, entre deux cierges allumés. Lorsque le S. Père se rend à la chapelle Sixtine pour assister à la messe, la Rose d'or lui est présentée par le dernier clerc de la chambre. Le Souverain-Pontife, en aube et en étole, met l'encens dans l'encensoir que lui offre le premier cardinal-prêtre, prononce quelques versets et récite une des plus belles oraisons de la liturgie catholique. Il dépose ensuite dans la rose qui forme le cœur du bouquet, du baume du Pérou et du musc, puis il l'asperge d'eau bénite et l'encense. Le clerc de la chambre reprend alors la rose et la porte devant le Pape jusque dans la chapelle, où elle est placée sur l'autel, au-dessous de la croix, sur un voile de soie rose brodé d'or. Elle y reste exposée pendant toute la messe, et elle est ensuite rapportée dans la sacristie par le même clerc de la chambre.

Rote. — Autrefois la Rote était, pour ainsi dire, le Parlement central de la Chrétienté, un tribunal mixte d'une haute importance. De nos jours, les Congrégations l'ont déchargée de ses attributions en matière ecclésiastique; elle n'est plus qu'un tribunal d'appel pour les Etats pontificaux. Elle s'occupe aussi des causes mixtes. Quant aux affaires des pays étrangers, elle ne pourrait en connaître que moyennant une commission du Pape qui lui en déléguerait l'examen; car elle n'a de juridiction ordinaire que pour l'Etat pontifical en degré d'appel.

La constitution *Romani Pontificis* de Sixte IV réduit le nombre des Auditeurs de Rote à douze, répartis ainsi:

trois pour Rome, quatre pour les provinces pontificales, un pour la Toscane, un pour les Deux-Siciles, un pour la France, un pour l'Espagne et un pour l'Autriche. Ces trois derniers sont présentés au S. Siége par leur Souverain respectif.

Les *Auditeurs de Rote* portent le titre de *Prélats domestiques* de Sa Sainteté et l'un d'eux remplit les fonctions de *Sous-diacre apostolique*, quand le Pape officie pontificalement.

Depuis le 18 novembre ouverture des vacances du tribunal, jusqu'au 7 juillet inclusivement, les Auditeurs s'assemblent deux fois par semaine, le lundi et le vendredi, si toutefois il n'y a pas de fêtes. Le procès-verbal des séances, les rapports et les jugements sont rédigés en latin. Pendant les vacances, une *Congrégation Rotale* continue à s'assembler pour l'expédition des affaires courantes de moindre importance.

Chaque Auditeur s'adjoint, en entrant en fonctions, ce qu'on appelle son *Etude*, c'est-à-dire un Avocat et au moins deux Secrétaires versés dans les matières légales.

Vers la mi-novembre, le tribunal de la Rote fait son ouverture avec les formalités d'usage. Après la messe du S. Esprit les auditeurs renouvellent leur serment, en portant les mains sur le livre des évangiles que tient le chapelain rotal; puis le doyen reçoit le serment de chacune des études rotales, et l'on fait lecture des constitutions apostoliques sur la procédure du tribunal dans l'administration de la justice. Après le discours d'ouverture prononcé par un auditeur, on distribue le calendrier pour l'année qui commence; ce calendrier désigne les jours où se tiennent les Rotes, les congrégations rotales, la chambre apostolique, la signature de grâce et la signature de justice; ainsi que les jours de vacance dans le cours de l'année.

La Chambre Apostolique publie chaque année, *Curiae commoditati*, le calendrier spécial de la Rote, qui est précédé d'une vignette dont l'originalité pleine de sens attire l'attention. Au milieu de plusieurs cercles concentriques, est représenté l'Esprit Saint sous la forme d'une colombe; autour, se lit cette légende: *Spiritus Domini replevit orbem terrarum*, et cette autre parole de l'Ecriture, d'une application très-heureuse: *Vox tonitrui tui in Rota.* Les noms des douze Auditeurs sont disposés symétriquement dans le plus excentrique des cercles.

SACCONI. — Les *Sacconi* quêtent tous les vendredis dans les rues pour les pauvres; ils marchent pieds nus, sont vêtus d'un sac de grosse toile, ceints d'une corde, à laquelle pend un chapelet, portent sur leur épaule un bissac, et ont la figure couverte d'un capuchon percé de deux trous à l'endroit des yeux et garni au front d'une tête de mort. — Cette confrérie est composée de Cardinaux, de Prélats et de nobles romains. Ils ont leur lieu de réunion, leur cimetière et leur charnier à S. Théodore-le-Rond.

SACRISTIE. — Salle annexée à une église, où l'on conserve les vases et ornements sacrés et où le clergé s'habille et se déshabille avant et après les fonctions ecclésiastiques. Les plus remarquables sacristies de Rome sont celles de S. Pierre, de S. Jean de Latran, du *Gesù*, de S. André *della Valle*, etc.

La sacristie dans les basiliques et collégiales est confiée aux soins et à la garde d'un chanoine qui prend le titre de Chanoine-Sacriste.

SAINTS (CAUSES DES). — Il existe au couvent des Capucins, place Barberini, une caisse spéciale de plus de 125,000 francs, dont les revenus sont affectés exclusivement aux dépenses occasionnées par les procès de béatification ou de canonisation des religieux de l'ordre. Quoique incapables de posséder, les Mineurs de S. François peuvent acquérir des capitaux, des titres et des rentes, recevoir les offrandes spontanées des fidèles et faire des quêtes, mais seulement en vue de la destination susdite.

SAINT-DES-SAINTS. — Le *Saint-des-Saints*, construit, sur la fin du XIII[e] siècle, par maître Côme, était autrefois si riche en reliques insignes, que le Pape Nicolas III avait fait inscrire à l'intérieur: NON EST IN TOTO SANCTIOR ORBE LOCVS. On y conservait les croix stationnales, les têtes de S. Pierre, de S. Paul, de Ste Agnès, de Ste Euphémie et de Ste Praxède, de la chair du Sauveur, ses sandales, etc. Une partie de ces reliques ont été profanées et enlevées lors du pillage de la ville par les soldats du connétable de Bourbon, au XVI[e] siècle. Les fidèles, excepté les femmes, peuvent entrer dans le *Saint des Saints* les seuls jours où le Chapitre de S. Jean de Latran y entre processionnellement pour couvrir ou découvrir l'image du Sauveur (*V. Image achérotype*).

SANTO BAMBINO. — Le *Santo Bambino* d'Ara-Cœli est un petit enfant en bois d'olivier, sculpté au XVI[e] siècle par un religieux franciscain de Terre sainte. Ses langes

sont couverts de diamants et de pierres précieuses qui lui ont été offerts en *ex-voto*. — Les personnes mourantes le font venir à domicile pour recevoir sa bénédiction, et on reconnaît la voiture qui le porte à un bout d'étole qui pend à la portière. Deux religieux franciscains l'accompagnent et le font baiser au malade et à tous les assistants.

SAPIENCE. — Université romaine, où s'enseignent toutes les sciences tant ecclésiastiques que profanes, droit canonique et civil, histoire ecclésiastique, théologie, anatomie, etc. et où se prennent les grades dans toutes les facultés.

SCALA SANTA. — Cet escalier, de marbre blanc, ou *Scala Santa*, appartenait au prétoire ou palais de Pilate. Par respect pour J.-C., qui le monta et descendit plusieurs fois dans sa douloureuse passion, on ne le monte qu'à genoux. Pie VII, par décret du 2 septembre 1817, a accordé une indulgence de 9 ans pour chacun des 28 degrés aux personnes qui pratiquent cette dévotion. — Il y en a une imitation au *Borgo* près S. Pierre.

SCAPULAIRE. — Morceau d'étoffe, pendant en avant et en arrière, que portent les religieux par dessus la tunique.

On nomme aussi *scapulaire* ou *petit habit* un diminutif de ce scapulaire monastique que les fidèles portent sur eux par dévotion. C'est ainsi qu'il y a le scapulaire du Carmel, celui de l'Immaculée Conception, etc.

Des indulgences sont attachées à ces divers scapulaires.

SECRÉTAIRIES. — Elles sont au nombre de six: *Secrétairie d'Etat*, des *Brefs Pontificaux*, des *Brefs aux Princes*, des *Lettres Latines*, des *Mémoriaux* et de l'*Auditeur de Sa Sainteté*.

SEDIA GESTATORIA. — Fauteuil en bois doré, garni de velours rouge galonné d'or et aux armes du Pape, sur lequel le S. Père est porté quand il se rend aux chapelles qui se tiennent hors du Palais apostolique ou lorsqu'il donne la bénédiction solennelle.

SÉMINAIRES. — La diversité de couleur dans les costumes permet de reconnaître les différents colléges et séminaires de Rome. Tous sont vêtus d'une soutane et d'une *soprana*, rouges pour les Germaniques, violettes pour le séminaire Romain et celui du Vatican, rouges et noires pour les Propagandistes et les Irlandais, bleues pour les Grecs, blanches pour les Orphelins, violettes et noires pour les Ecossais et le séminaire Pie, violettes et bleues

pour les élèves du collége Pamphili, et simplement noires pour les colléges Anglais et Capranica.

Séminaire Romain. — Léon XII, par le bref *Recolentes* du 9 Avril 1824, a donné au Séminaire Romain l'établissement de S. Apollinaire et enjoint au cardinal-vicaire d'y avoir sa résidence habituelle. Il est sous la direction du clergé séculier.

La dotation annuelle en est de 564,375 francs. On y confère le doctorat en théologie à ceux qui y ont suivi les cours, ainsi qu'en droit Canonique et Civil.

Sénateur et Conservateurs de Rome. — La dignité de *Sénateur* est confiée par le Pape à un noble Romain, chargé de veiller au maintien des priviléges de la cité et à l'exécution des lois et statuts qui la concernent. Il préside au tribunal du Capitole et connaît des délits commis dans l'étendue du territoire soumis à son autorité.

Les *Conservateurs* s'occupent de la partie économique de l'administration municipale et de ses revenus.

Septénaire. — Prières que pendant sept jours consécutifs on récite pour se préparer à une fête.

Serment. — Le serment, pour les nouveaux évêques, se prête entre les mains du premier cardinal-diacre présent au consistoire où l'évêque a été préconisé.

L'élu se rend au palais du cardinal et est introduit dans la salle du Trône. Il porte la soutane violette, le rochet et le mantelet violet. Il s'agenouille devant le trône sur un prie-dieu à housse et carreaux de couleur verte.

Le cardinal prend place au trône sur un fauteuil. Il est vêtu en rouge ou en violet, suivant le temps et porte la mozette sur le rochet. Il s'assied et se coiffe de la barrette rouge.

L'élu lit dans le Pontifical la formule du serment, jure sur les saints Évangiles de l'observer fidèlement, puis baise le crucifix que lui présente le maître des cérémonies apostoliques, en soutane et mantellone violets.

Voici la formule du serment prescrit aux militaires pontificaux:

"Moi, N.

Je jure au Dieu Tout-Puissant d'être fidèle et obéissant à mon souverain le Pontife Romain, Notre Saint-Père Pie IX, et à ses légitimes successeurs; de le servir avec honneur et fidélité et de sacrifier même ma vie pour la

défense de son auguste et sacrée personne, pour le soutien de sa souveraineté et de ses droits.

Je jure que je n'appartiens à aucune secte civile ou religieuse, à aucune société secrète, à aucun corps, quel qu'il soit, qui ait pour objet direct ou indirect d'offenser la religion catholique et de bouleverser la société.

Je jure de n'appartenir jamais à aucune secte ou société condamnée par les décrets des Pontifes Romains.

Je jure aussi au Dieu Très Bon et Très Grand de n'entretenir ni relations ni intelligences directes ou indirectes avec les ennemis, quels qu'ils soient, de la religion et des Pontifes Romains.

Je jure en outre de ne jamais abandonner, de ne jamais céder les insignes du Souverain-Pontife et le poste que me confieront mes chefs.

Je jure d'obéir à tous mes chefs légitimes, de les honorer, de les défendre, d'exécuter tous leurs commandements en tout ce qui concerne l'observation de la religion et le fidèle service du Saint-Siége.

Je jure d'observer scrupuleusement les conditions de mon engagement, de me soumettre à tous les articles et clauses des lois de l'Etat Pontifical et des règlements militaires, et de me montrer toujours courageux et fidèle dans l'accomplissement de mes devoirs.

Que Dieu m'aide, ainsi que son saint Evangile, par Notre Seigneur Jésus-Christ.

Ainsi soit-il!"

Sermon, *predica.* — Le *sermon* des chapelles papales suit toujours l'évangile, et ne se récite qu'en latin. Il précède la promulgation de l'indulgence que fait le prédicateur et l'absolution avec bénédiction que donne le Pape.

Sibylles. — L'Eglise, dans le *Dies iræ,* met la Sibylle en parallèle avec David: *teste David cum Sibylla.*

Il existe à Rome une foule de représentations des Sibylles, presque toutes peintes à fresque, aux XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles. Les plus intéressantes sont à Ste Marie du Peuple, la Trinité-des-Monts, Ste Marie de la Paix, S. François *a Ripa,* Ste Praxède.

Signe de croix. — Voici l'explication symbolique du signe de la Croix, telle qu'elle a été imprimée, en 1520, dans le *Sacerdotale Romanum.*

"Cum sibi ipsi benedicit christianus, vertat ad se palmam manus dexteræ et, omnibus illius digitis junctis et extensis, signum crucis formet, quod fieri debet hoc modo:

Primo manum dexteram ponat super frontem et dicat: IN NOMINE PATRIS, quia Pater est principium totius deitatis, ut dicit Augustinus. Deinde, super umbilicum, et dicat: ET FILII, quia Filius æternaliter procedens a Patre descendit temporaliter in ventrem Virginis. Deinde ponat manum ad scapulam sinistram, trahens illam ad dexteram, dicendo: ET SPIRITUS SANCTI, quia Spiritus Sanctus procedit ut amor, et est tamquam nexus Patris et Filii, ab utroque procedens; et nos a sinistra, id est a tribulationibus hujus mundi, transire speramus ad dexteram æternæ felicitatis. Deinde, elevata manu, dicat: AMEN, id est, fiat."

Pie IX, par un Bref du 28 juillet 1863, a accordé cinquante jours d'indulgence à tous les fidèles, chaque fois qu'avec un cœur contrit ils feront sur eux-mêmes le signe de la croix, en prononçant en même temps, en l'honneur de la Très-Sainte Trinité, les paroles suivantes: "Au nom du Père et du Fils, et du S. Esprit. — In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti."

On gagne 50 autres jours d'indulgence si on fait le signe de la croix avec l'eau bénite.

Sonnerie. — Une heure après l'*Angelus*, les cloches de toutes les églises donnent le signal pour la récitation de la prière des morts. On croit que cette pratique fuit instituée à Naples vers 1546, par S. Gaétan, fondateur des Théatins. Un dominicain, Ambroise Brandi, l'établit à Rome en 1609. Paul V la prescrivit par une disposition obligatoire dans toute l'Eglise. En 1736, Clément XII accorda cent jours d'indulgence. Pie VI y appliqua des indulgences pour tous les fidèles qui récitent le *De profundis* ou l'Oraison dominicale pour les défunts; cet indult est daté du 18 mars 1781.

Deux heures après l'*Angelus*, une des cloches de Ste Marie-Majeure sonne pendant quelques instants; c'est ce qu'on nomme vulgairement *le son de la personne égarée* (*suono della sperduta*). La tradition porte qu'un voyageur de distinction s'étant égaré dans la campagne romaine, fut ramené dans la ville par le son de cette cloche et qu'il légua un fonds à la basilique, avec l'obligation de sonner la cloche à l'heure susdite. Les quatre cloches de Ste Marie-Majeure forment le carillon le plus brillant et le plus harmonieux qu'on ait à Rome; c'est la seconde qui sonne *la sperduta*.

La veille des jours de jeûne, les cloches de toutes les

paroisses de Rome sont mises en branle deux heures après l'*Angelus* pour avertir la population. Cette institution remonte à l'an 1851.

SOURCES. — Ces sources, qui jaillirent miraculeusement ou servirent au baptême des premiers chrétiens, sont en grande vénération, à la Prison Mamertine, aux Trois-Fontaines, à S. Laurent *in Fonte*, et dans la catacombe de S. Pontien.

SOUTANE, *sottana*. — La soutane est un vêtement d'église, blanc pour le Pape, rouge ou violet, suivant le temps, pour les cardinaux et les Maîtres de cérémonie de la chapelle papale, violet pour les Prélats, les Evêques, le Séminaire romain, le Séminaire de S. Pierre et, en général, les Sacristains ou Clercs des églises de Rome.

Les Cardinaux, les Evêques et les Prélats peuvent seuls y ajouter une queue traînante, qu'ils ne baissent que quand ils officient.

STATION, *stazione*. — Eglise désignée pour la visite des fidèles, à certains jours de l'année. L'on n'expose les reliques et la Station n'a réellement de solennité que pendant le Carême.

Quoique la station ait lieu simultanément dans plusieurs églises, on ne peut gagner l'indulgence qu'une fois, en visitant une des églises indiquées. Ces églises restent ouvertes toute la journée.

SOUTERRAINS DE S. PIERRE. — Ils ne sont ouverts au public, pour les hommes seulement, que le 28 juin, dans l'après-midi et le lendemain, toute la journée; pour les femmes seules, le dimanche dans l'octave de S. Pierre, c'est-à-dire le premier dimanche qui suit le 29 juin, également toute la journée.

En tout autre temps de l'année, si l'on veut visiter les souterrains, voici ce qu'il faut faire.

On ne peut les voir que le matin, de huit heures à onze heures. Il suffit de se présenter à la sacristie, d'exposer verbalement sa demande au sacristain, qui fait accompagner de suite par un clerc muni d'une torche pour éclairer.

Les dames ne peuvent descendre dans la crypte, sans une autorisation écrite qui se laisse à la sacristie. Il faut rédiger une supplique, suivant cette formule ou toute autre équivalente:

Très S. Père,

Madame N. N. (noms et prénoms, titres, etc.) *prosternée aux pieds de Votre Sainteté, expose humblement son désir de visiter la confession de S. Pierre et les souterrains de la basilique, avec plusieurs personnes de sa compagnie, parents et amis.*

Que Dieu, etc.

Cette supplique, rédigée en double exemplaire, se porte directement au palais du Quirinal, au Secrétariat des Mémoriaux.

Le cardinal-secrétaire la présente à l'audience du S. Père et, après en avoir obtenu l'autorisation, fait expédier un rescrit qu'il signe ou fait signer par son substitut et scelle de son sceau à ses armes.

Statistique, *d'après le recensement fait en* 1868:

Population de Rome: 217, 378 *âmes.*

Catholiques	190,077
Infidèles, hérétiques, schismatiques . .	311
Juifs	4,602

Mouvement de la population pendant une année.

Baptêmes	5,374	Mariages	1,462
Décès	5,013		

Clergé.

Cardinaux	28	Religieuses	2,191
Evêques	28	Séminaristes et collégiens	799
Prêtres et clercs . .	1,372		
Religieux[1])	2,947		

Personnel des Ordres Monastiques.

Antonins	16	Cisterciens	37
Arménien	1	Olivétains	9
Basilien	1	Sylvestrins	20
Bénédictins	47	Ruthénien	1
Camaldules	17	Vallombreuse (Moines de)	9
Chartreux	19		

1) *Les congrégations d'hommes sont au nombre de* 55.

Personnel des Ordres Mendiants.

Augustins	85
Augustins déchaussés .	42
Bonaventurins	44
Capucins	193
Carmes de l'ancienne observance	41
Carmes déchaussés . .	82
Dominicains	137
Hiéronymites	20
Merci (Pères de la) . .	6
Mineurs Conventuels .	84
Mineurs de l'observance	201
Mineurs Réformés . .	126
Minimes	40
Pénitence (Pères de la)	31
Servites de Marie . .	52
Trinitaires	11
Trinitaires déchaussés .	53

Personnel des Chanoines et Clercs Réguliers.

Barnabites	31
Chanoines réguliers de Latran	39
Clercs réguliers mineurs	20
Ecoles Pies (Pères des)	42
Jean de Dieu (Religieux de S.)	44
Jésuites	344
Mère de Dieu (Pères de la)	23
Ministres des Infirmes .	52
Somasques	33
Théatins	17

Personnel des Congrégations de Prêtres et de Frères.

Cœurs (Congrégat. des SS.)	5
Croix (*id.* de Ste) . .	14
Doctrinaires	44
Ecoles chrétiennes (Frères des)	56
Institut de la Charité .	15
Lazaristes	71
Miséricorde (Frères de la)	30
Missions (Société des) .	65
Missionnaires du précieux Sang	17
Oratoriens	25
— de S. Jérôme de la Charité . . .	12
Passionistes	90
Pieux ouvriers (Prêtres de la Congrégation des)	7
Rédemptoristes . . .	31
Résurrection (Prêtres de la)	22
Rosminiens	16

Personnel des Séminaires et Colléges.

Académie Ecclésiastique noble	14
Collége Anglais . . .	24
— Belge	6
— Clémentin . .	42
Collége Capranica . .	54
— Ecossais . . .	12
— Germanique-Hongrois	59
Collége Grec	22

Couvents de femmes[1]).

Personnel des Maisons d'origine française.

Personnel des Congrégation de Sœurs sans clôture.

Personnel des Pensionnaires des couvents.

1) *Ils sont au nombre de 72, dont quarante professent les vœux solennels.*

Subside Ecclésiastique, ***subsidio ecclesiastico.*** **— Cette oeuvre est destinée à fournir aux jeunes clercs les moyens de se livrer aux études ecclésiastiques dans un des établissements de Rome. Afin de les former à la prédication,** on a institué pour eux un cours d'éloquence sacrée et on les exerce, tous les samedis, à prêcher sur la Ste Vierge, dans l'église de Ste Marie de la Paix.

Statue et tombeau de S. Pierre. — Pie IX, par un Bref du 15 mai 1857, a accordé une indulgence de sept ans et sept quarantaines à tous les fidèles qui, dévotement et d'un cœur contrit, récitent trois *Pater*, trois *Ave* et trois *Gloria* devant le tombeau du prince des Apôtres dans la Basilique Vaticane, pour remercier le Seigneur des priviléges qu'il lui a conférés.

Sa Sainteté a accordé une indulgence de cinquante jours à ceux qui, le cœur véritablement contrit, baisent avec dévotion le pied de la statue en bronze de S. Pierre, dans la même basilique, pourvu qu'en même temps ils prient pour la concorde entre les princes chrétiens, l'exaltation de la Ste Eglise et l'extirpation des hérésies.

Tabernacle. — Meuble en bois, en marbre, en métal, ou en pierres précieuses, fermant à clef et où l'on tient en réserve le S. Sacrement. On le recouvre d'un pavillon de soie galonné et frangé d'or, dont la couleur varie suivant les fêtes.

Au XVe siècle, ces tabernacles, plaqués dans la muraille en manière de rétable, furent de véritables chefs-d'œuvre de la sculpture sur marbre. On peut citer comme les plus beaux ceux qui sont dans les sacristies de S. Etienne-le-Rond, de Ste Marie *in Trastevere*, de S. Marc, et dans le cloître de S. Augustin.

Ceux qui nous restent du XIIIe siècle, sont plus simples, mais émaillés de mosaïques; on les rencontre à S. Clément, Ste Cécile *in Trastevere* et Ste Marie-Egyptienne.

Tablier. — Bande d'étoffe de couleur, le plus souvent de damas rouge, que l'on attache aux fenêtres et aux balcons, en signe de réjouissance publique, surtout lorsqu'une procession doit passer dans la rue.

Te Deum. — Chant d'action de grâces. Les plus solennels ont lieu: Au palais apostolique: Purification (2 février); aux SS. Apôtres: Immaculée Conception (7 décembre); au Gesù: Fin de l'année (31 décembre).

Tentures, *parati*. — Il n'est pas de fête à Rome sans tentures. Ces tentures, le plus souvent de damas rouge,

couvrent les murs de l'église et pendent aux arcades en draperies flottantes. Les tapissiers excellent à ce genre de décoration, qui rehausse singulièrement les solennités du culte.

THÉÂTRES. — Ils sont fermés pendant l'Avent et le Carême et remplacés par les *Oratorios* de musique sacrée à l'oratoire de la *Chiesa Nuova.*

TIARE, *triregno.* — Coiffure, dont fait usage le Pape dans certaines grandes solennités.

Plusieurs tiares sont rangées sur l'autel, quand le Pape célèbre pontificalement.

Les tiares pontificales sont au nombre de quatre.

La première, donnée à Pie VII par Napoléon Ier, en 1805, pèse environ huit livres. Elle est couverte de saphirs, d'émeraudes, de rubis, de perles et de diamants. L'émeraude, qui la surmonte et porte une croix de diamants, vaut seule 300 écus (16,050 fr.). La tiare est estimée 43,350 écus (231,922 fr.).

La seconde tiare date du pontificat de Grégoire XVI. On y voit, outre les perles orientales, 146 pierres précieuses et onze diamants. Elle pèse trois livres et est estimée 1,800 écus (9,630 fr.).

La troisième et la plus belle est celle qu'offrit, en 1854, la Reine d'Espagne. Elle est ornée de 19,000 pierres précieuses, dont 18,000 diamants, pèse trois livres et vaut 60,000 écus.

La quatrième est un don de la garde palatine à S. S. Pie IX, à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement, en 1860. Elle a coûté 4,000 écus (21,400 fr.). S. S. reconnaissante a fondé, à cette occasion, un certain nombre de dots en faveur des filles des soldats de la garde.

La triple couronne symbolise le triple caractère dont le Pape est revêtu de *Père,* de *Roi* et de *Vicaire de J.-C.* C'est ce qui résulte de ces paroles que prononce le Cardinal-Diacre qui la lui remet à son couronnement: "Accipe tiaram tribus coronis ornatam, et scias te esse Patrem Principum et Regum, Rectorem orbis, in terra Vicarium Salvatoris Nostri Jesu Christi, cui est honor et gloria, in sæcula sæculorum. Amen."

TITRES, *titoli.* — Eglises dont les Cardinaux-Prêtres prennent le nom avec la juridiction.

S. Laurent *in Lucina*, doyenné;
Ste Marie *in Trastevere*;
Ste Marie *in Ara Cœli*;
S. Martin-des-Monts;
S. Laurent *in Damaso*;
S. Grégoire;
S. Jérôme des Esclavons;
Ste Anastasie;
Les Quatre-SS.-Couronnés;
S. Marcel;
S. Pierre *in Montorio;*
S. Bernard;
S. Barthélemy-en-l'Ile;
S. Marc;
Ste Cécile;
S. Cyr et Ste Julitte;
S. Sixte;
Ste Marie de la Victoire;
Ste Praxède;
S. Augustin;
La Trinité-des-Monts;
SS. Jean et Paul;
S. Alexis;
S. Etienne-le-Rond;
Ste Croix-de-Jérusalem;
S. Pierre *in Vincoli*;
Ste Marie-des-Anges;
S. Laurent *in Paneperna*;
Ste Marie-de-la-Paix;
Ste Sabine;
Ste Marie-de-la-Minerve;
SS. Pierre et Marcellin;
Ste Marie-du-Peuple;
S. Sylvestre *in Capite*;
S. Calixte;
Ste Pudentienne;
Ste Marie-Transpontine;
Ste Balbine;
S. Clément;
Ste Marie *in Via;*
Ste Agnès-hors-les-Murs;
S. Onuphre;
SS. Nérée et Achillée;
SS. Apôtres;
S. Chrysogone;
S. Pancrace-hors-les-Murs;
Ste Susanne;
Ste Prisque;
S. Jean-Porte-Latine;
S. Thomas *in Parione*[1]).

Torche. — Gros cierge de cire à quatre mèches, formé par la réunion de quatre cierges. On s'en sert pour l'élévation et la bénédiction du S. Sacrement, ainsi qu'aux enterrements.

Tribunaux ecclésiastiques. — Ce sont: la *Pénitencerie*, la *Chancellerie*, la *Daterie*, la *Rote*, la *Chambre Apostolique*, la *Signature de Justice* et le *Tribunal du Vicariat.* Le Tribunal du Vicariat se compose du Cardinal Vicaire, de Mgr. Vice-Gérant, de Mgr. le Lieutenant-civil et de deux Prélats Assesseurs. Le Lieutenant-Criminel est rapporteur des causes, mais il ne vote pas.

Triduo. — Prières spéciales, le plus souvent en italien,

1) *Les Cardinaux-Prêtres dans leur église titulaire, ont les mêmes insignes que les Evêques dans leurs diocèses. Ils y portent la mozette, la croix pectorale, la mitre, la crosse, les tunicelles, les sandales, les bas et les gants, et y donnent la bénédiction solennelle avec l'indulgence de 100 jours.*

et suivies de la bénédiction du S. Sacrement, faites pour obtenir quelque faveur par l'intercession d'un Saint ou pour préparer à sa fête.

La Trinité-des-Pèlerins. — L'hospice de la Trinité-des-Pèlerins fut fondé par S. Philippe Néri, en 1548, pour recevoir et héberger, pendant trois jours, les pèlerins, hommes et femmes, que leur dévotion amène à Rome. On y admet également, pour trois ou six jours, les pauvres voyageurs et les convalescents sortant des différents hôpitaux de la ville.

La moyenne des pauvres et des étrangers nécessiteux reçus dans la maison, varie suivant les différentes saisons de l'année. A l'approche de la Ste Semaine, les derniers jours surtout, leur nombre dépasse ordinairement trois cents. Le mercredi, le jeudi et le samedi Saints, les Cardinaux, la noblesse romaine, les principaux membres de la bourgeoisie, et généralement tous ceux, citoyens ou étrangers, qui sont inscrits sur la liste des confrères, viennent laver les pieds et servir à table ces inconnus, qu'ils appellent chrétiennement *fratelli pellegrini.* Ces jours-là, le public est admis à circuler dans les salles de l'hospice, une heure après l'*Ave Maria.*

A la même heure, les dames et princesses romaines remplissent les mêmes fonctions auprès des femmes pèlerines, dans leur quartier particulier.

Tronc, *tronco.* — Le tronc est une énorme croix en bois et en carton qui a la forme d'un tronc d'arbre et que les confréries portent aux processions.

Université. — L'université Romaine, dont le Siége est à la *Sapience,* magnifique établissement bâti par le Bernin sous Alexandre VII, comprend les cinq facultés de droit canonique et civil, de théologie, de médecine, de philosophie et sciences physiques, enfin de philosophie. On y confère pour chaque faculté les grades de bachelier, licencié et docteur.

L'Université est soumise à la congrégation des Etudes et a, à sa tête, un Cardinal Archichancelier et un Recteur.

Les professeurs sont indistinctement ecclésiastiques ou laïques.

Veni Creator. — Hymne de l'office de la Pentecôte, par laquelle on implore les lumières et le secours de l'Esprit-Saint. Les meilleurs critiques en matière liturgique l'attribuent sans hésitation à l'empereur Charlemagne (VIII[e] siècle).

Vêpres, *vespro*. — **Les vêpres se chantent deux heures avant l'*Ave Maria*.**

Vertus héroïques (*Pratique des*). — **La constatation de la pratique héroïque des** Vertus théologales (Foi, Espérance et Charité) et des Vertus cardinales (Prudence, Tempérance, Force et Justice) par un Serviteur de Dieu, est l'objet d'un décret de la S. Congrégation des Rites. Cette déclaration n'est rendue qu'à la suite de longues délibérations qui se renouvellent, à trois reprises différentes, dans les réunions antipréparatoire, préparatoire et générale que tiennent les Cardinaux et les Consulteurs de ladite Congrégation.

Le décret, ayant été lu devant Sa Sainteté, est par Elle approuvé et c'est alors qu'on le publie et affiche aux lieux accoutumés.

Viatique. — Le S. Viatique est porté aux malades, avec une certaine solennité, par un Prêtre en surplis, étole et voile huméral sur les épaules. Des personnes pieuses, tenant des cierges allumés, forment le cortége. Si cette procession se fait le soir, toutes les fenêtres des maisons devant lesquelles elle passe s'illuminent instantanément.

Vicaire. — Les chapitres des basiliques patriarcales de S. Jean de Latran et de S. Pierre, ont la cure habituelle de leurs paroisses et un *Vicaire*, qui prend par usage le nom de *curé*, l'exerce en leur nom. Celui de Ste Marie-Majeure possède la même prérogative par concession de Léon XII. En vertu d'une concession de S. Pie V, les *vicariats* sont perpétuels, en sorte que le *curé* est institué à vie sans cesser d'être le vicaire du chapitre.

Vice-Gérant. — Evêque ou Archevêque *in partibus infidelium*, qui aide le Cardinal-Vicaire dans ses nombreuses attributions, le remplace pour les ordinations, le Sacrement de Confirmation, les consécrations d'églises, d'autels, de pierres et de vases sacrés, la conservation et la distribution des Stes Reliques, la permission d'imprimer les livres, etc. En un mot, il est le suffragant de S. E. dans l'exercice de sa triple juridiction civile, criminelle et ecclésiastique.

Vigiles. — Veilles des fêtes principales. La vigile se célèbre ordinairement par le jeûne. Le jeûne des vigiles des fêtes supprimées, quant à l'obligation de les chômer, a été transporté, par décret de Pie VI, en date du 23 mars 1797, aux vendredis et samedis de l'Avent.

Visites. — Une association de Dames s'est formée à Rome pour dispenser des visites des fêtes de Noël et du premier de l'an. Cette dispense, consignée dans le Journal de Rome, s'obtient par un versement de trois pauls au profit des Salles d'asile.

Vœux, *voti.* — La solennité des vœux est indépendante des lois civiles et des lois gouvernementales qui ne les reconnaissent pas.

La fondation des monastères de vœux solennels est réservée au S. Siége, en sorte que la solennité des vœux n'existe pas dans les communautés simplement érigés par l'autorité des évêques.

Le vœu solennel frappe les profès de l'incapacité de posséder, d'hériter et de tester. Pour les femmes, il faut y ajouter la clôture dont le Pape seul peut dispenser.

Voile, *velo, velum.* — Morceau d'étoffe que le prêtre met sur le calice pour le couvrir au commencement de la messe jusqu'à l'offertoire et à la fin, depuis la communion. — Le voile doit toujours être en soie, de la couleur de l'ornement et couvrir entièrement le calice de tous côtés.

On ne peut se servir de voile comme de nappe pour recevoir la sainte communion.

Quand le prêtre porte le calice, il rabat sur la housse la partie postérieure du voile, de manière à dégager sa main.

Le voile n'est pas bénit.

Voile huméral. — Echarpe de gaze que portent au cou les caudataires des Cardinaux et des Evêques, aux offices solennels, et avec les extrémités de laquelle ils tiennent la mitre qu'ils évitent ainsi de ternir.

Votants de Signature, *Votanti di Segnatura.* — Prélats, formant un tribunal suprême, à qui sont attribuées les fonctions d'une *Cour de Cassation.*

EGLISES ET CHAPELLES

OUVERTES AU PUBLIC DANS LA VILLE DE ROME ET SON DIOCÈSE.

Dans cette nomenclature ne sont pas comprises les nombreuses chapelles intérieures des palais, des couvents et des maisons particulières.

1. Adrien, au *Forum* (S.).
2. Agathe-des-Goths (Ste).
3. Agathe, à la *Suburra* (Ste).
4. Agathe, au *Transtévère* (Ste).
5. Agnès, du cirque Agonal ou de la place Navone (Ste).
6. Agnès, au collége Capranica (Ste).
7. Agnès hors-les-murs (Ste).
8. Aignan (S.).
9. Alexandre, aux Catacombes de la voie Nomentane (S.).
10. Alexis-et-S.-Boniface, au mont Aventin (S.).
11. Alphonse-de-Liguori (S.).
12. Amants-de-Jésus-et-de-Marie-au-Calvaire (Les-).
13. Ambroise de la *Massima* (S.).
14. Anastasie (Ste).
15. André *delle Fratte*, des Pères-Minimes (S.).
16. André des-Jésuites, à *Monte-Cavallo* (S.).
17. André, de la voie Flaminienne (S.).
18. André, à l'hôpital de Latran (S.).
19. André-et-S.-François-de-Paule (S.).
20. André des *Vascellari* (S.).
21. André-et-S.-Léonard *in Vincis* (S.).
22. André, au mont *Cælius* (S.).
23. Ange *delle Fornaci* (S.).
24. Ange-Gardien (Le S.).
25. Ange *in Pescheria* (S.).
26. Anicet, au palais Altemps (S.).
27. Anne des *Bresciani* (Ste).
28. Anne des *Calzettari* (Ste).
29. Anne des *Falegnami* (Ste).
30. Anne-et-S.-Joachim, aux Quatre-Fontaines (Ste).
31. Anne-des-Palefreniers (Ste).
32. Antoine, à l'académie ecclésiastique (S.).
33. Antoine, sur l'Esquilin (S.).
34. Antoine-de-Padoue-des-Portugais (S.).
35. Antoine-de-Padoue *in Montorio* (S.).
36. Apollinaire (S.).
37. Apolline, au Transtévère (Ste).
38. Apôtres (Les-Douze-SS.).
39. Athanase-des-Grecs (S.).

40. Augustin (S.).

41. Balbine (Ste).
42. Bambino ou l'Enfant Jésus (Santo).
43. Barbe-et-S. Thomas-d'Aquin (Ste).
44. Barbe-et-S. Grégoire (Ste).
45. Barthélemy-en-l'*Ile* (S.).
46. Barthélemy des *Vaccinari* (S.).
47. Benoît *in Piscinula* (S.).
48. Benoît-et-Ste-Scolastique-des-Norciens (S.).
49. Benoît Joseph Labre (Chambre mortuaire du bienheureux).
50. Benoît-Joseph Labre, près des *Crociferi* (Chambre du bienheureux).
51. Bernard, aux Thermes (S.).
52. Bernardin-de-Sienne (S.).
53. Bibiane (Ste).
54. Blaise-de-la-Pagnotte (S.).
55. Bonaventure (S.), au Palatin.
56. Bonose (Ste).
57. Brigitte, à la place Farnèse (Ste).
58. Brigitte (Chambre de Ste).

59. Caïus (S.).
60. Callixte (S.).
61. Charles au *Corso* (S.).
62. Charles au *Corso* (Oratoire de S.).
63. Charles ai *Catinari* (S.).
64. Charles, aux Quatre-Fontaines (S.).
65. Catherine des *Funari* (Ste).
66. Catherine-de-la-Roue (Ste).
67. Catherine-de-Sienne, via Giulia (Ste).
68. Catherine-de-Sienne, au Quirinal (Ste).
69. Catherine-de-Sienne, place Ste Claire (Ste).
70. Cécile (Ste), au Transtévère.
71. Celse-et-S.-Julien ai Banchi (S.).
72. Celse-et-S.-Julien (Oratoire de S.).
73. Césaire (S.).
74. Chrysogone (S.), au Transtévère.
75. Claire, au Quirinal (Ste).
76. Claire-et-S.-Grégoire-le-Thaumaturge (Ste).
77. Claude-des-Bourguignons (S.).
78. Clément (S.).
79. Cœur-de-Jésus, à S. Théodore (Oratoire du Sacré).
80. Constance, hors les murs (Ste).
81. Côme-et-S.-Damien-des-Barbiers (S.).
82. Côme-et-S.-Damien, au *Forum* (S.).
83. Côme-et-S.-Damien, au *Transtévère* (S.).
84. Croix-du-Crucifix, à monte Mario (Ste).
85. Croix-en-Jérusalem (Ste).
86. Croix, à la *Lungara* (Ste).
87. Crucifix, près S. Marcel (Oratoire du S.).
88. Crucifix, à la prison Mamertine (Oratoire du S.).

89. Crucifix-et-S.-Bonaventure-des-Lucquois (Le S.).
90. Cyr (S.) et Ste Julitte.

91. Denis-l'Aréopagite (S.), aux Quatre fontaines.
92. Dominique (Chambre de S.).
93. Dominique-et-S. Sixte (S.).
94. Dominique, à S. Sixte-le-Vieux (Oratoire de S.).
95. Dorothée (Ste).

96. Eloi des *Forgerons* (S.).
97. Eloi-des-Orfèvres (S.).
98. Eloi des *Sellari* (S.).
99. Esprit *in Sassia* (S.).
100. Esprit-des-Napolitains (S.), via Giulia.
101. Etienne *del Cacco* (S.).
102. Etienne-des-Maures (S.).
103. Etienne *in Piscinula* (S.).
104. Etienne-le Rond (S.).
105. Eusèbe-des-Jésuites, au mont Esquilin (S.).
106. Eustache (S.).

107. François, à *Ripa* (S.).
108. François-d'Assise, à *Ponte-Sisto* (S.).
109. François, à S. Onuphre dans la banlieue (S.).
110. François-d'Assise, à *Ripa* (Chambre de S.).
111. François, à monte *Mario* (S.).
112. François-de-Paule, aux *Monti* (S.).
113. François-de-Sales (S.).
114. François-Xavier du *Caravita* (S.).
115. Françoise-Romaine, au mont *Pincio* (Ste).
116. Françoise-Romaine (Ste), au Transtévère.
117. Françoise-Romaine (Ste), au Forum.

118. Galle (Ste).
119. Gallican (S.).
120. Georges *in Velabro* (S.).
121. Gilles, au *Transtévère* (S.).
122. Gilles, près Ste Anne-des-Palefreniers (S.).
123. Grégoire-des-Arméniens (S.).
124. Grégoire-et-S.-André, au mont *Cœlius* (S.).
125. Grégoire-des-Maçons (S.), à Ripetta.
126. Grégoire-le-Thaumaturge, à S. Marc (S.).

127. Hélène (Ste).
128. Hommebon (S.).

129. Ignace, au Collége romain (S.).
130. Ignace, au Jésus (Chambres de S.).
131. Ildephonse-et-S.-Thomas-de-Villeneuve (S.).
132. Incarnation, au Quirinal (La Très Ste).

133. Jacques-le-Majeur des *Capellari*, à la *Regola* (S.).
134. Jacques-le-Majeur-le-Vieux (S.), près la Sapience.

135. Jacques-des-Incurables (S.).
136. Jacques, à la *Lungara* (S.).
137. Jacques *in Augusta* (S.).
138. Jacques, à *Scossa-Cavalli* (S.).
139. Jean-et-S.-Pétrone-des-Bolonais (S.).
140. Jean-de-Latran (S.).
141. Jean-Décollé-de-la-Nation-Florentine (S.).
142. Jean-Décollé-de-la-Nation-Florentine (Oratoire de S.).
143. Jean Calibyte (S.).
144. Jean des *Spinelli* (S.).
145. Jean-et-S. Sauveur-des-Catéchumènes (S.).
146. Jean, à la Porte-Latine (S.).
147. Jean-des-Florentins (S.).
148. Jean *in Oleo* (S.).
149. Jean *in Ayno* (S.).
150. Jean *in Fonte* (S.), au Latran.
151.. Jean-Baptiste-des-Génois (S.).
152. Jean de la *Malva* (S.).
153. Jean de la *Pigna* (S.), près la Minerve.
154. Jean-et-S.-Paul (S.).
155. Jean Berchmans (Chambre du Bienheureux), au collége romain.
156. Jérôme-de-la-Charité (S.).
157. Jérôme-de-la-Charité (Oratoire de S.).
158. Jérôme-des-Esclavons (S.), à Ripetta.
159. Jésus (Le).
160. Joachim *delle Paolotte* (S.).
161. Joseph des charpentiers (S.).
162. Joseph des charpentiers (Oratoire de S.).
163. Joseph, à *Capo le Case* (S.).
164. Joseph, à la *Lungara* (S.).
165. Joseph-et-Ste-Ursule (S.).
166. Joseph, des Frères du Palais-Poli (S.).
167. Joseph-Calasanz (Chambre de S.).
168. Julien-et-S.-Basile, aux *Monti* (S.).
169. Julien-des-Flamands (S.).

170. Lazare, hors la porte Angélique (S.).
171. Lazare *dell' Arco* (S.).
172. Laurent, hors-les-murs (S.).
173. Laurent *in Damaso* (S.).
174. Laurent *in Damaso* (Oratoire de S.).
175. Laurent *in pane perna* (S.).
176. Laurent *in Lucina* (S.).
177. Laurent *in Lucina* (Oratoire de S.).
178. Laurent *in Miranda* (S.).
179. Laurent, au palais du Quirinal, chez Mgr Sacriste (S.).
180. Laurent, à la *Scala-Santa* (S.).
181. Laurent *in piscibus* (S.).
182. Laurent *in Fonte* (S.).
183. Louis-des-Français (S.).
184. Louis-de-Gonzague, au Collége romain (Chambre de S.).

226. Marie - de - la - Bonne-Mort, au *Jésus* (Ste).
227. Marie-du-Carmel, aux *Trois-Cannelle* (Ste).
228. Marie-du-Carmel, près S. Chrysogone (Ste).
229. Marie-du-Carmel, à la *Scala* (Ste), oratoire.
230. Marie-du-Carmel-et-S. Joseph, hors la porte Portèse (Ste).
231. Marie *in Capella* (Ste).
232. Marie *in Carinis* (Ste).
233. Marie-*de'-Cerchi* (Ste).
234. Marie-de-la-Clémence, au *Transtévère* (Ste).
235. Marie-de-la-Consolation (Ste).
236. Marie-de-la Conception, des *Sepolte vive* (Ste).
237. Marie-de-la-Conception, au *Champ de Mars* (Ste).
238. Marie-de-la-Conception, des PP. Capucins, place Barberini (Ste).
239. Marie-de-la-Conception, aux Orphelins (Ste).
240. Marie-de-la-Conception *delle Viperesche* (Ste), sur l'Esquilin.
241. Marie *in Cosmedin* (Ste).
242. Marie-de-la-Fièvre, à la sacristie de S. Pierre (Ste).
243. Marie-d'Itria, ou de Constantinople (Ste).
244. Marie, des *Crociferi in Trivio* (Ste).
245. Marie-de-la-Providence (Ste).
246. Marie-Désolée, près Ste Dorothée (Ste).
247. Marie-du-Divin-Amour, à S. Blaise et Ste Cécile (Ste), près la place Borghèse.
248. Marie-du-Divin-Amour, hors la porte S. Sébastien (Ste).
249. Marie *in Navicella* ou *in Domnica* (Ste), sur le Cœlius.
250. Marie *delle Fornaci* (Ste).
251. Marie-du-Gonfalon (Ste).
252. Marie *ad Fontes* (Ste).
253. Marie des Grâces, au cimetière de S. Jean-de-Latran (Ste).
254. Marie-des-Grâces, près la porte Angélique (Ste).
255. Marie-des-Grâces, à la Consolation (Ste).
256. Marie-des-Grâces, au palais de Venise (Ste).
257. Marie-de-Grotte-Peinte (Ste).
258. Marie-Impératrice (Ste), près le Latran.
259. Marie-Libératrice (Ste), au Forum.
260. Marie-de-Lorette-des-Boulangers (Ste), place Trajane.
261. Marie-de-Lorette, près le Colysée (Ste).
262. Marie-de-Lorette-et S. Sauveur *in Lauro* (Ste).
263. Marie-de-la-Lumière (Ste), au Transtévère ou S. Sauveur della Corte.
264. Marie-Majeure (Ste).
265. Marie-*ad-Martyres*, ou le Panthéon, dit la Rotonde (Ste).

266. **Marie de la *Minerve* (Ste).**
267. Marie de la *Minerve* (Oratoire de Ste).
268. Marie - de - la - Miséricorde, au cimetière de S. Laurent (Ste).
269. Marie - des - Miracles (Ste), place du Peuple.
270. Marie *in Molinis* (Ste).
271. Marie à *Monserrato* (Ste).
272. Marie, à *Monte-Santo* (Ste).
273. Marie *in Monticelli* (Ste).
274. Marie *in Monte-Caprino* (Ste), au Capitole.
275. Marie - des - Marchands, au *Jésus* (Ste).
276. Marie, aux *Monti* (Ste).
277. Marie *della Neve* (Ste), près le Colysée.
278. Marie de-la-Mort (Ste).
279. Marie - du - Jardin (Ste), au Transtévère.
280. Marie-de-la-Paix (Ste).
281. Marie *del Pascolo,* à S. Serge et S. Bach (Ste).
282. Marie-des-Pieds, à *Domine quo vadis* (Ste).
283. Marie - de - la - Pitié des Bergamasques (Ste), place Colonne.
284. Marie - de - la - Pitié, au Colysée (Ste).
285. Marie-du-Peuple (Ste).
286. Marie *porta Paradisi* (Ste), à Ripetta.
287. Marie *in Posterula* (Ste).
288. Marie *del Priorato* (Ste), sur l'Aventin.
289. Marie *in Publicolis* (Ste).
290. **Marie - de - la - Divine-Providence (Ste).**
291. Marie - de - la - Pureté (Ste).
292. Marie - de - la - Purification-des-Artistes, au *Jésus* (Ste).
293. Marie - de - la - Purification - des - Quatre - Nations (Ste), *ai Banchi.*
294. Marie de la *Quercia* (Ste).
295. Marie-*Regina-Cœli,* des Carmélites de la *Lungara* (Ste).
296. Marie-du-Refuge, du P. Bussi (Ste).
297. Marie-du-Repos, hors la porte Portèse (Ste).
298. Marie - du - Rosaire, à monte *Mario* (Ste).
299. Marie - du - Rosaire, au cimetière du S. Esprit (Ste).
300. Marie, Salut des infirmes, près S. Yves-des-Bretons (Ste).
301. Marie-de-la-Santé, près S. Ephrem (Ste).
302. Marie-de-la-*Scala* (Ste), au Transtévère.
303. Marie *Scala-Cœli*, aux Trois-Fontaines (Ste).
304. Marie - des - Sept - Douleurs, *in Montorio* (Ste).
305. Marie-du-Soleil (Ste), à la *Bocca della Verità.*
306. Marie-du-Suffrage (Ste).
307. Marie *Transpontine* (Ste).
308. Marie *in Transtevere* (Ste).
309. Marie - de - la - Victoire (Ste).

310. Marie *in Vallicella* (Ste).
311. Marie *in Vallicella* (Oratoire de Ste).
312. Marie-Vierge-et-S. Joseph (Ste).
313. Marie-des-Vierges (Ste).
314. Marie *in Via* (Ste).
315. Marie *in Via lata* (Ste), au Corso.
316. Marie - de - l'Humilité (Ste).
317. Marc (S.).
318. Marcel (S.), au Corso.
319. Marthe, près le Vatican (Ste).
320. Marthe, près le Collége romain (Ste).
321. Martin-et-S. Sylvestre, aux *Monti* (S.).
322. Martin-et-S. Sébastien-des-Suisses (S.), au Vatican.
323. Matthieu, au palais Sabin (Ste).
324. Michel, à Ripa grande (S.).
325. Michel, au château S. Ange (S.).
326. Michel *ai Corridori* (S.).
327. Michel *ai Corridori* (Oratoire de S.).
328. Michel *del Torrione* (S.).
329. Michel - des - Poissonniers, à la *Pescheria* (S.).
330. Michel-et-Magne (SS.), place S. Pierre.

331. Nativité-de-N.-S.-Jésus-Christ, aux Agonisants (La), à Pasquino.
332. Nazaréen (Le Collége).
333. Nérée-et-Achillée (SS.).
334. Nicolas *in Arcione* (S.).
335. Nicolas *in Arcione* (Oratoire de S.).
336. Nicolas *in Carcere* (S.).
337. Nicolas *ai Cesarini* (S.).
338. Nicolas des *Incoronati* (S.).
339. Nicolas - des - Lorrains (S.).
340. Nicolas-des-Prefetti (S.).
341. Nicolas - de - Tolentin (S.).
342. Nom-de-Marie-et-S. Bernard (le S.), place Trajane.
343. Norbert (S.), sur l'Esquilin.

344. Onuphre (S.).

345. Pancrace, hors-les-murs (S.).
346. Pantaléon (S.).
347. Passera ou Praxède, hors la porte Portèse (Ste).
348. Pascal Baylon (S.).
349. Paul, premier ermite (S.).
350. Paul hors les murs (S.).
351. Paul-aux-Trois-Fontaines (S.).
352. Paul à la *Regola* (S.).
353. Pauline, au Vatican (Chapelle).
354. Pauline, au Quirinal (Chapelle).
355. Pélerin, au *Belvédère* (S.).
356. Philippe Neri, de la rue Julia (S.).
357. Philippe Néri-des-Philippines (S.).
358. Philippe Néri, au palais Massimo (S.).

TABLE ALPHABÉTIQUE.

DES NOMS DE SAINTS ET DE BIENHEUREUX

MENTIONNÉS DANS L'OUVRAGE.

Abréviations.

a. - abbé.
d. - diacre.
év. - évêque.
m. - martyr.
moi. - moine.
p. - pape.
pr. - prêtre.
r. - roi.
s.-d. - sous-diacre.
sén. - sénateur.
sold. - soldat.
v. m. - vierge martyre.

SAINTS.

SAINTES.

BIENHEUREUX.

BIENHEUREUSES.